



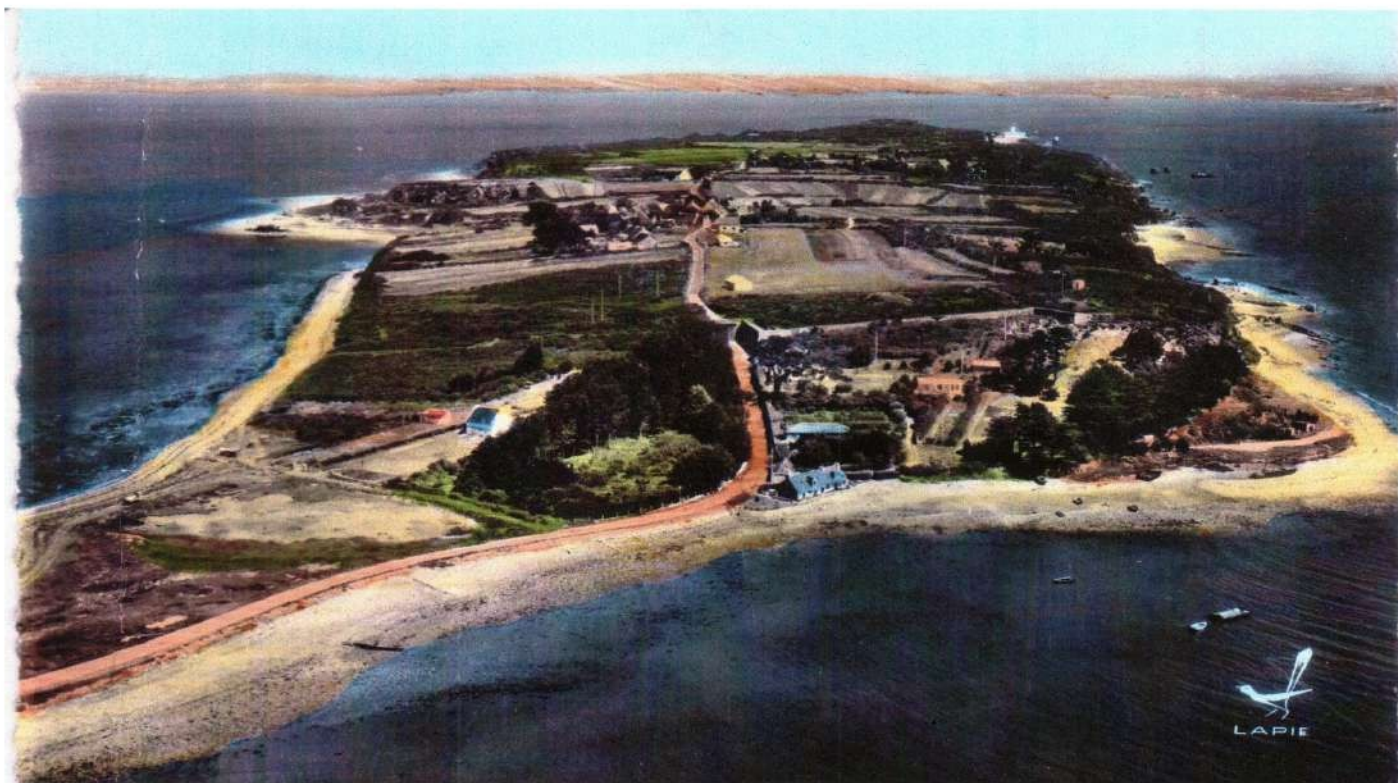
Université de Bretagne Occidentale



FACULTÉ
DES LETTRES &
SCIENCES HUMAINES

Mémoire de recherche de Master 2 Civilisations, Cultures et Sociétés
Mondes modernes et contemporains
Année Universitaire 2023-2024

L'Île Longue, un territoire d'enjeux, un espace de débats (1963-2022)



Kerian BOUTHEMY

Sous la direction de Sébastien Carney

Carte postale provenant des fonds d'archives de la famille Premel-Cabic (Le Fret).

Remerciements

Il m'est impératif de citer de la manière la plus exhaustive possible toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de mon mémoire sur ces deux années.

Tout d'abord, je veux exprimer toute ma reconnaissance à mon directeur de mémoire, Sébastien Carney, pour son appui, ses encouragements, ses relectures et ses précieux conseils. De fait, j'y ajouterai Jean-Yves Besselièvre, pour le temps estimable et l'attention assidue consacrés à mon travail.

Je suis également reconnaissant envers tous les intervenants professionnels de l'Université de Bretagne Occidentale.

Merci aux bibliothécaires du Centre de Recherche Bretonne et Celtique et de la médiathèque des Capucins, pour avoir eu la gentillesse de mettre à ma disposition les nombreuses sources écrites.

Je ne manquerai pas de citer Thierry Guilpin pour sa collaboration dans mes recherches au Service Historique de la Défense à Brest, ainsi que Didier Cadiou pour m'avoir permis de consulter les archives communales de Crozon.

De chaleureuses pensées à Gérard Borvon et Serge Borvon pour m'avoir accueilli chez eux et échangé sur un sujet controversé.

Une mention très particulière à Yves Cariou pour l'aide apportée à ce travail de recherche, qui, grâce à son vécu historique de l'installation de la base et aux nombreuses photographies partagées sur l'Île Longue, a grandement contribué à le bonifier.

Par ailleurs, je remercie Patrick Boureille, qui a pris le temps de répondre à mes nombreux questionnements par correspondance.

Mes camarades de la salle B228 doivent aussi apparaître dans l'ensemble de mes évocations pour les nombreux encouragements réciproques et moments partagés dans la réalisation respective de nos mémoires.

Le soutien de mes parents, leur aide et leurs relectures, entamées dès l'ébauche, m'ont été précieux.

De manière générale, toutes les personnes rencontrées qui ont contribué à faire de ce mémoire ce qu'il est, sont à saluer.

INTRODUCTION

La réalisation de ce mémoire a pour objet d'éclairer le choix singulier d'une péninsule ignorée dont on a fait l'écrin de la dissuasion nucléaire d'une nation à la recherche d'une émancipation stratégique qu'elle jugeait salutaire. Dès 1970, la presqu'île de Crozon accueille son premier sous-marin nucléaire lanceur d'engins. Mais le site, en constante évolution, a transformé de façon radicale l'environnement économique, social et culturel d'une extrémité de presqu'île armoricaine et en a fait le centre d'un monde particulier. Car, si d'un point de vue militaire, tout a démarré *ex nihilo*, la future base a intégré un monde qui l'a précédé. C'est l'étude de cette dichotomie particulière à laquelle je vais procéder en mettant notamment en exergue la période de l'installation.

La base de l'Île Longue (*Enez Hir*) est souvent citée, mais dans un contexte plus large : celui de la Guerre Froide et de la course aux armements. Elle est corroborée aux mises au point sur l'apport de la IV^e République puis au rôle du général de Gaulle dans la conception d'une politique nationale de défense. Les recherches mettent en lumière les motivations politiques et stratégiques qui ont conduit à la création de la base, mais comme un élément parmi d'autres du puzzle. En effet, les historiens comme Elie Barnavi¹ et Saul Friedländer¹ s'interrogent sur la « politique étrangère gaullienne », plusieurs années après la démission du général de Gaulle. Serge Bernstein², quant à lui, étudie les institutions de la V^e République et avance son analyse d'une continuité républicaine, visant à créer les conditions d'une indépendance nationale que la IV^e République avait anticipée par la recherche atomique. Ce lien entre nouvelle constitution et développement de l'arme atomique est poursuivi par Bernard Chantebout³ qui relève la détention par le Président du pouvoir d'engager la force nucléaire de dissuasion qui a beaucoup contribué au renforcement de l'institution présidentielle. C'est aussi ce que l'historien Samy Cohen⁴ remarque au sujet d'une

¹ Elie Barnavi, Saul Friedländer, *La politique étrangère du général de Gaulle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985.

² Serge Bernstein, *La France de l'expansion, la république gaullienne*, Paris, Seuil, 1989.

³ Bernard Chantebout, « La dissuasion nucléaire et le pouvoir présidentiel », *Pouvoirs*, n°38, Presse Universitaire de France, 1986, p. 21-32.

⁴ Sébastien Cohen, *La monarchie nucléaire : Les coulisses de la politique étrangère sous la Ve République*, Paris, Hachette, 1986.

Constitution formée dans une période à l'ère atomique et d'un président au centre des pouvoirs nucléaires.

Depuis quelques années, on constate un développement des recherches sur le nucléaire militaire en France. Émergent des ouvrages s'intéressant au rôle qu'entretient la dissuasion française, ceci dans une nouvelle ère de techniques militaires stratégiques entre puissances mondiales, pour repousser en souveraineté toute guerre majeure loin du territoire national. Ces dix dernières années ont connu une abondance d'ouvrages sur le thème de la dissuasion nucléaire, tels ceux de Nicolas Roche⁵, de Philippe Wodka-Gallien⁶ et Benoît Grémare⁷.

Des recherches toujours plus poussées sur l'histoire nucléaire militaire française sont donc menées et des spécialistes de ces questions se distinguent par leur présence dans de multiples ouvrages traitant du sujet, comme l'historien Dominique Mongin⁸ ou le politologue Bruno Tertrais⁹. On identifie sur les dernières années une prégnance des études de l'histoire de la dissuasion nucléaire, avec l'apparition d'une nouvelle génération de chercheurs intéressés par les stratégies militaires issues de la Guerre Froide, mais régénérées par les décisions internationales et nationales qui en font d'aujourd'hui une caractéristique des relations géopolitiques dans le monde.

L'apparition de ces divers raisonnements entraîne des recherches sur les outils militaires de la dissuasion nucléaire. Ainsi, il existe une bibliographie importante appliquée aux sous-marins nucléaires, parmi laquelle on distingue l'ouvrage de Boris Dänzer-Kantof et Félix Torres¹⁰, ou encore celui d'Alexandre Sheldon-Duplaix et Jean-Marie Mathey¹¹, ces deux ouvrages datant de 2022. Cela tend à démontrer que l'histoire de la propulsion nucléaire

⁵ Nicolas Roche, *Pourquoi la dissuasion*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017.

⁶ Philippe Wodka-Gallien, *La dissuasion nucléaire française en action*, Decoopman, 2019.

⁷ Benoît Grémare, *De l'arme nucléaire française - Essai sur la constitutionnalisation de la force de frappe*, Paris, L'Harmattan, 2021.

⁸ Cécile Jurgensen, Dominique Mongin, *Résistance et Dissuasion, Des origines du programme nucléaire français à nos jours*, Paris, Odile Jacob, 2018; Dominique Mongin, *Dissuasion et Simulation, De la fin des essais nucléaires français au programme Simulation*, Paris, Odile Jacob, 2018; Dominique Mongin, *Histoire de la dissuasion, depuis la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Archipoche, 2021; Dominique Mongin, « Genèse de l'armement nucléaire », *La dissuasion nucléaire*, n°262, Revue Historiques des Armées, 2011, p. 9-19.

⁹ Bruno Tertrais, *L'arme nucléaire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008; Guisnel J., Tertrais B., *Le président et la Bombe*, Paris, Odile Jacob, 2016; Bruno Tertrais, *La France et la dissuasion nucléaire - Concept, moyen, avenir*, Paris, La documentation française, 2007.

¹⁰ Boris Dänzer-Kantof, Félix Torres, *Les atomes de la mer - La propulsion nucléaire française, histoire d'un outil de dissuasion*, Paris, Le Cherche-Midi, 2022.

¹¹ Jean-Marie Mathey, Alexandre Sheldon-Duplaix, *Histoire des sous-marins - Des origines à nos jours*, Antony, ETAI, 2022.

française est encore particulièrement méconnue de nos jours et qu'il y a un travail de recherche effectué pour combler ce champ d'études.

La dissuasion nucléaire est source de débats sur sa possible utilisation et provoque de nombreux ouvrages sur le désarmement nucléaire. On retiendra celui du diplomate Stéphane Hessel et du biologiste Albert Jacquard¹², mais également des ouvrages de Paul Quilès¹³, éphémère ministre de la Défense dans le gouvernement Fabius, mais membre assidu de la commission de Défense à l'Assemblée Nationale, jusqu'à en être président. Plus récemment, le physicien Gérard Borvon¹⁴ a publié un ouvrage sur l'opposition au nucléaire ciblant la base de l'Île Longue.

En posant la loupe sur l'Île Longue, on ne peut pas proposer une liste exhaustive d'historiens qui auraient travaillé spécifiquement sur l'installation de la base, mais, à nouveau, relever des références à celle-ci, glanées dans des études traitant d'un sujet plus vaste. Cependant, il existe quelques ouvrages spécialisés sur l'Île Longue, en tant que telle, se penchant sur l'évolution de la base au fil du temps, mettant en avant les différentes phases de construction, les différentes technologies d'armements utilisées et les enjeux logistiques : *L'Île Longue - Histoire d'un site exceptionnel* réalisé par Jean-Yves Besselièvre, Patrick Boureille et Didier Cadiou¹⁵ est sans doute le plus complet.

Une historiographie s'intéresse également à explorer les impacts sociaux de l'installation de la base, notamment portée sur les expropriations et les contestations du projet. On trouve quelques articles dans des publications intéressées par les enjeux locaux des expropriations lors de la construction de la base¹⁶. Ce sont les mêmes préoccupations qui sont au coeur d'un mémoire de master entrepris par Céline Charreteur¹⁷ sous la direction de Christian Bougeard à l'Université de Bretagne Occidentale en 2006 et d'un mémoire de troisième année de licence d'ethnologie réalisé par Serge Borvon¹⁸ en 2005.

¹² Stéphane Hessel, Albert Jacquard, *Exigez ! Un désarmement nucléaire total*, Paris, Stock, 2012.

¹³ Paul Quilès, *Nucléaire, un mensonge français : réflexions sur le désarmement nucléaire*, Paris, Charles Léopold Mayer, 2012.

Paul Quilès, Bernard Nolin, Jean-Marie Collin, *Arrêtez la bombe !*, Paris, Le Cherche-Midi, 2013.

¹⁴ Gérard Borvon, *Refuser l'arme nucléaire, de la Bretagne à la Polynésie*, L'Harmattan, 2022.

¹⁵ Jean-Yves Besselièvre, Patrick Boureille, Didier Cadiou, *L'Île Longue - Histoire d'un site exceptionnel*, Quimper, Palantines, 2010.

¹⁶ Patrick Boureille, « L'implantation de la base de l'Île Longue: un enjeu local trop vite oublié », *Revue d'Histoire Maritime*, n°24, 2017, p. 207-223.

Didier Cadiou, « L'Île Longue c'était notre paradis », *Avel Gornog*, n°18, 2010, p. 95-103.

¹⁷ Céline Charreteur, *L'implantation de la base de l'Île Longue en presqu'île de Crozon*, Mémoire de master d'histoire, sous la direction Bougeard C., Université de Bretagne Occidentale 2006.

¹⁸ Serge Borvon, *Les expropriés de l'Île Longue*, mémoire de L3 Ethnologie, UBO, Brest, 2005.

Les travaux de recherches effectués depuis les années 1980 sur la dissuasion nucléaire française, et plus récemment sur la base de l'Île Longue, suscitent des nouvelles approches et interrogations quant aux effets du nucléaire militaire en France. Aujourd'hui, les ouvrages se spécialisent de plus en plus dans la sphère de la dissuasion nucléaire française. On aboutit à constater à quel point le sujet de la politique de défense inspire.

L'installation de la base de l'Île Longue a suscité des débats et des controverses dès les premières indications de son emplacement. Expropriations de la population locale, conflits politiques et financiers, contraintes de sécurité, conséquences environnementales et économiques, s'ajoutent à la gestion étatique de la place de la France dans le monde. Les oppositions sont protéiformes : certains critiquent intrinsèquement la politique de dissuasion nucléaire de la France, tandis que d'autres, tout en soulignant son importance pour la défense du pays et la stabilité internationale, conservent une exigence dans la forme. L'histoire de la base de l'Île Longue mêle différents enjeux et dilemmes associés à la politique locale, régionale et nationale mais aussi à la géopolitique mondiale.

Concernant les enjeux des expropriations, ils sont multiples. L'expropriation à l'initiative des projets militaires a soulevé des questions de droit de propriété, de justice sociale et d'impact sur la population locale. Les habitants ont été contraints de quitter leurs maisons, leurs terres, pour laisser place à une installation secrète dont le bénéfice leur échappait, ce qui a entraîné des tensions au sein de la presqu'île de Crozon. Par ailleurs, ces expropriations posent des questions de mémoire et d'identité pour ces populations autochtones, qui ont été contraintes de quitter des terres ayant souvent une valeur symbolique et historique importante, parfois transmises de génération en génération. La perte de ces terres a eu des répercussions sociales et culturelles sur les communautés touchées, alimentant des sentiments de frustration et d'injustice. De plus, les expropriations ont suscité des réactions diverses au sein des populations locales, de la résignation à la colère, laquelle s'est concrétisée par la mobilisation et la contestation. Certains habitants ont dénoncé le manque de considération pour leurs droits et leur bien-être, tandis que d'autres ont accepté les compensations financières proposées par les autorités, parfois dans des conditions contestées. Les sources et l'historiographie concernant l'Île Longue permettent d'entreprendre un travail d'étude sur un espace reculé de la presqu'île de Crozon, mais qui fut propice à l'aménagement de la base de la force maritime de dissuasion nucléaire française. À partir des informations rassemblées, je tâcherai de comprendre pourquoi, pour qui et de quelles manières l'Île Longue fut un territoire d'enjeux.

Il s'agit, afin de mener à bien cette étude, de compiler les différentes sources, dont certaines sont difficiles d'accès de par leur statut concernant un sujet traitant de Défense Nationale, d'autres encore sensibles par les conséquences subies toujours mal vécues.

Malgré tout, l'objectif est d'essayer d'éclaircir les circonstances, les modalités et les effets de l'installation de la base de l'Île Longue à travers différentes sources, qu'elles soient militaires, extraites de la presse régionale, issues de sources municipales ou de sources privées, venant de témoins ou d'acteurs. Ce sont donc des archives d'origines diverses et polyphoniques qui doivent être étudiées pour mettre en évidence la complexité d'un sujet très polémique, encore de nos jours.

Ce travail vise à aborder différentes difficultés qu'a posées l'installation d'une base, non seulement militaire, mais, bien plus, nucléaire, puis à tenter de comprendre les positions des différents acteurs dans la relation entre la nouvelle Île Longue et son milieu.

Les sources et les ouvrages qui alimentent ces recherches sont de nature diverse. La presse écrite permet, tout d'abord, de recueillir des informations brutes sur l'Île Longue. Ces informations sont composites en fonction des orientations politiques affichées : *Le Peuple breton*, par exemple, plus idéaliste, ne tient pas le même discours que *Le Télégramme*, plus institutionnel. L'Île Longue devenue une base militaire, les archives accessibles de la Marine nationale donnent la possibilité de percevoir en continu les intentions de l'Armée. Les rapports confidentiels permettent de réaliser comment l'Armée a justifié les actions menées pour établir une base qui devrait abriter des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. Ces archives sont également une source parfaite de renseignements pour révéler les mouvements menés par la population locale face au projet. D'autre part, l'analyse des archives municipales de la commune de Crozon éclaire le sujet sous un angle plus administratif, et qui peut parfois se laisser interpréter de manière plus politique, mettant en évidence les conflits entre les acteurs territoriaux, des élus locaux jusqu'aux préfets. Enfin, la possibilité, sur le terrain, aux abords de l'Île Longue de rencontrer les derniers témoins et victimes des expropriations, événement fondamental à leur dimension, est une source d'informations, de souvenirs, et de réalité de ce qu'était l'Île Longue avant. L'ensemble des éléments ainsi moissonnés constituent la base sur laquelle va être bâtie notre étude.

Au préalable, il est nécessaire de commencer par les origines de ce qui va amener l'installation de la base de l'Île Longue, de s'intéresser aux choix politiques de la IV^e République en matière d'armes nucléaires, tout en s'engageant sur la politique nucléaire du

général de Gaulle. Ceci permettra d'instruire par la suite le choix du site de l'Île Longue pour accueillir la dissuasion française.

Dès lors, nous étudierons l'installation en elle-même de la base sous-marine, en rappelant qu'il s'agit d'un emplacement dédié à la Marine Nationale et au dessein de la défense française. Il faudra appuyer le fait que l'Île Longue était un endroit habité, vivant et qu'il a fallu exproprier, ce qui entraîne la naissance d'une contestation des expropriés face à un projet de l'État à une époque où celui-ci est omnipotent. Ainsi, nous aborderons l'obligation pour les expropriés de migrer à la suite de décisions irrévocables.

Aussi, la dernière partie reviendra sur les conséquences de cette installation en observant l'opposition face à la politique nucléaire de l'État. On étudiera le conflit juridique entre la municipalité de Crozon et le pouvoir central par le biais pas si anodin du paiement de la taxe professionnelle. Enfin, on s'intéressera à la place prépondérante jusqu'à nos jours de la base de l'Île Longue, de la presqu'île de Crozon à la rade de Brest.

Partie 1 : Les prémices de l'installation de la base de l'Île Longue

I / Aux débuts du programme militaire nucléaire français sous la IV^e République

C'est sous la IV^e République que la bombe française connaît ses premiers développements, tout d'abord avec la création du Commissariat à l'Énergie Atomique en 1945. La décision est prise par le général de Gaulle, président du Gouvernement provisoire de la République française. Son objectif est de moderniser la France. Même après sa démission le 20 janvier 1946, et l'instauration en octobre de la même année d'une IV^e République structurellement instable politiquement, les différents gouvernements français continuent d'appliquer la politique du programme nucléaire. Dans le même temps, la fragilité de l'influence française à l'étranger entraîne la course à l'obtention de l'arme nucléaire capable de maintenir le rang de la France dans les puissances mondiales.

A. La création du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA)

L'ordonnance du 18 octobre 1945 crée le Commissariat à l'Énergie Atomique. Il a pour mission de poursuivre les recherches scientifiques et techniques consacrées à l'énergie nucléaire nouvellement découverte.

Avant-guerre, la France était un des pays les plus avancés au monde, notamment dans le domaine des sciences. Irène¹⁹ et Frédéric Joliot-Curie²⁰ reçoivent le Prix Nobel pour leur découverte sur la fission de l'atome en 1935. À partir de 1939, plusieurs percées scientifiques concernent l'élaboration d'un explosif nucléaire. Frédéric Joliot-Curie, avec Hans Halban²¹ et Lew Kowarski²², démontrent le phénomène de réaction en chaîne à partir de la rupture d'un noyau d'uranium. Des brevets secrets sont déposés par les scientifiques français pour préserver l'exploitation future des recherches, dont l'un d'entre eux concerne « le perfectionnement aux charges explosives²³. » A partir de là, on pourrait donc lier à l'emploi d'une réaction nucléaire explosive à la constitution d'engins à objectif militaire.

¹⁹ Irène Joliot-Curie (1897-1956), chimiste, physicienne et femme politique française.

²⁰ Frédéric Joliot-Curie (1900-1958), chimiste, physicien, directeur de l'institut du radium et membre de l'Académie des Sciences.

²¹ Hans Halban (1908-1964), physicien français d'origine autrichienne.

²² Lew Kowarski (1907-1979), physicien et chimiste naturalisé français, participe au développement des premiers réacteurs français.

²³ Dominique Mongin, *La Direction des Applications Militaires au coeur de la dissuasion nucléaire française*, 2020, <https://www.cea.fr/presse/Documents/actualites/direction-applications-militaires-cea-dissuasion-nucleaire-france.pdf> (consulté le 28/02/2023).

Quand la guerre éclate et que la France est envahie par l'armée allemande, les scientifiques français expédient vers l'Angleterre les documents scientifiques de leurs découvertes. Durant toute la guerre, ces spécialistes français de la recherche atomique participent à l'effort de guerre des Alliés. Joliot-Curie organise la poursuite de ses recherches dans la clandestinité. Certains de ses associés participent d'ailleurs au projet Manhattan²⁴. Malgré le secret imposé par le contrat qu'ils ont signé avec leurs équivalents anglo-saxons sur les travaux atomiques, les scientifiques français rencontrent le général de Gaulle à Ottawa en juillet 1944. Bertrand Goldschmidt, chimiste français expose les avancées effectuées :

« Il était impératif à notre avis que le Général fût mis au courant de l'importance de l'affaire... Nous souhaitons qu'il pût à la fois tenir compte de l'avantage considérable que représenterait pour les États-Unis l'éventuelle possession de l'arme nouvelle, prendre en France les mesures nécessaires à une reprise rapide des recherches atomiques et enfin connaître l'existence de ressources d'uranium de Madagascar.²⁵ »

L'échange des scientifiques français avec le général de Gaulle peut être envisagé comme un chaînon initial qui amène à la création du CEA, un an plus tard.

Cela s'inscrit également dans la volonté de renouveau, de redressement, ressentie après la défaite de 1940. Comme le signale déjà l'Organisation Civile et Militaire (OCM) dans un article clandestin écrit dès mai 1942 : « Ce qui est important, c'est que cette unité est durable. Parce que le but de la résistance est, au-delà de la libération et du rétablissement de l'intégrité territoriale de la France, une volonté de grandeur²⁶. »

De plus, le 15 mars 1944, le programme d'action de la Résistance, adopté par le Conseil National de la Résistance (CNR) valide cette ambition. Le Gouvernement provisoire a pour mission de « défendre l'indépendance politique et économique de la nation, rétablir la France dans sa puissance, dans sa grandeur et dans sa mission universelle²⁷. »

Ce même mois de mars 1945, le général de Gaulle reçoit trois textes signés de Raoul Dautry²⁸, alors ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme dans le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF). Le ministre attire l'attention du chef du

²⁴ Nom de code du projet de recherche américain qui produisit la première bombe atomique (1942-1945).

²⁵ Aline Coutrot, « La création du Commissariat à l'énergie atomique », *Revue française de science politique*, n°2, 1981, p. 356.

²⁶ Cité dans Robert Belot, « Les atomiciens, la guerre et l'émergence d'une conscience géopolitique des enjeux technoscientifiques » in Céline Jurgensen et Dominique Mongin (dir.), *Résistance et Dissuasion*, Paris, Odile Jacob, 2018, p. 99.

²⁷ *Id.*

²⁸ Raoul Dautry (1880-1951), ingénieur et homme politique français.

Gouvernement provisoire sur le rôle de l'énergie nucléaire dans la reconstruction du pays. En effet, Raoul Dautry veut que la France se replace dans le circuit des recherches en formant une équipe de travailleurs qui serait placée à la disposition de Frédéric Joliot-Curie.

Concernant les doutes des Alliés sur la politique indépendantiste choisie par la France sur la recherche nucléaire, la conférence de presse du général de Gaulle du 12 octobre 1945 rappelle l'importance pour la France de l'élaboration de la bombe atomique :

« Vous me demandez si nous avons une position quant au fait que la bombe atomique a été élaborée et est gardée en commun par les Américains, les Anglais, les Canadiens. Je vous rappelle que [la bombe atomique] a été, à l'origine, élaborée un peu par des Français. Vous savez qu'au moment où le conflit a éclaté, nos savants, monsieur Joliot-Curie et d'autres, avaient déblayé le problème. Puis, des circonstances tragiques les ont empêchés de poursuivre leurs travaux. Néanmoins, ce qu'ils ont pu faire et ce que le Gouvernement français, auquel j'avais l'honneur d'appartenir en 1940, a pu faire pour procurer aux Alliés les moyens qu'ils avaient en main, n'a pas été inutile dans leurs recherches²⁹. »

Cela conduit donc la France à se doter de son propre organisme national. Après avis du conseil d'État, le chef du gouvernement provisoire signe l'ordonnance du 18 octobre 1945 marquant la création du Commissariat à l'Énergie Atomique. Le texte identifie clairement le rôle du CEA avec les buts à atteindre. Le CEA mène :

« les recherches scientifiques et techniques en vue de l'utilisation de l'énergie atomique dans divers domaines de la science, de l'industrie et de la défense nationale. Il étudie les mesures propres à assurer la protection des personnes et des biens contre les effets destructifs de l'énergie atomique. Il organise et contrôle la prospection et l'exploitation des gisements de matières premières nécessaires. Il réalise, à l'échelle industrielle, les dispositifs générateurs d'énergie d'origine atomique. Il fournit au gouvernement toutes les informations concernant l'énergie atomique et ses applications et, notamment, l'éclaire dans la négociation des accords internationaux. Et en général, il prend toutes les mesures utiles pour mettre la France en état de bénéficier du développement de cette branche de la science³⁰. »

²⁹ Exposition *Résistance et Dissuasion*, archives historiques CEA : <https://www.cea.fr/Documents/exposition-resistance-dissuasion-nucleaire> (consulté le 11/04/2023).

³⁰ Ordonnance n° 45-2563 du 18 octobre 1945 instituant un Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000521964> (consulté le 06/03/2023).

Le CEA est alors le premier organisme civil créé au monde dans le domaine de l'énergie nucléaire. Il entre en service en janvier 1946 et est doté d'une autonomie administrative et financière. Un haut-commissaire à l'énergie atomique, Frédéric Joliot, est chargé de la politique scientifique. Raoul Dautry est, lui, nommé administrateur général délégué du Gouvernement et conduit la politique administrative et financière de ce commissariat. Le personnel, 236 membres fin 1946, atteint 1625 personnes dès 1950. Par ailleurs le budget initial, 500 millions en 1945, atteint 4 milliards en 1950 ³¹. Le CEA est le seul en France à s'imposer par ses compétences en matière d'atome. La haute technicité de son domaine lui confère une autorité décisionnelle.



Figure 1 : L'équipe scientifique du CEA en 1946. Assis de gauche à droite : Pierre Auger, Irène Curie, Frédéric Joliot, Francis Perrin, Lew Kowarski, debout de gauche à droite : Bertrand Goldschmidt, Pierre Biquard, Léon Denivelle, Jean Langevin (Dominique, Mongin, « La Direction des Applications Militaires (CEA/DAM) au cœur de la dissuasion nucléaire française, de l'ère des pionniers au programme Simulation », 2020,

<https://www.cea.fr/presse/Documents/actualites/direction-applications-militaires-cea-dissuasion-nucleaire-france.pdf>, consulté le 2 octobre 2023).

La France annonce en juin 1946 aux Nations Unies que les recherches françaises sont « purement pacifiques ³² ». Pourtant, l'ordonnance de 1945 précise que le CEA a la charge de

³¹ Aline Coutrot, « La création du Commissariat à l'énergie atomique », *art.cit.* p. 357.

³² Nicolas Roche, *Pourquoi la dissuasion*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017, p. 90.

l'utilisation de l'énergie atomique « dans les divers domaines de la science, de l'industrie et de la défense nationale³³ ». Si ambiguïté il y a, elle n'est pas dans cette ordonnance. La politique nucléaire française civile et militaire a démarré.

Le CEA souscrit aux objectifs de la politique de modernisation, de grandeur nationale et de hauteur de rang international. Il parle à l'intérieur comme à l'extérieur. À l'intérieur, il doit accompagner l'industrialisation française qui a besoin d'énergie. À l'extérieur, il doit permettre de démontrer l'indépendance stratégique. L'un ne va surtout pas empêcher l'autre.

Après des guerres qui ont vu la France envahie à trois reprises en 70 ans, l'argument principal de l'arme nucléaire consiste à ne plus connaître d'humiliation, ni d'occupation du territoire national. On peut constater que l'outil qu'est le CEA reflète de plus en plus le style (pré)-gaullien.

Chez les militaires, de nombreux officiers essayent de prendre part aux recherches du CEA et donc de l'arme atomique. Le lieutenant Lissarrague³⁴, en 1947, demande : « Que faut-il penser de la bombe atomique ? Au moins ceci : il nous la faut posséder au plus vite ou admettre que notre armée sera toujours vassale d'un allié³⁵. »

Le CEA, sous la direction de Dautry et de Joliot-Curie, est rapidement efficace. Grâce à l'uranium au Maroc, à l'eau lourde obtenue de la Norvège et avec les connaissances sur les piles atomiques³⁶ rapportées du Canada, le CEA réussit à achever sa première pile atomique en un délai de trois ans. En 1948, la pile Z.O.É. (pour Zéro-Oxyde d'uranium-Eau lourde), est une première étape réussie de l'objectif que le général de Gaulle avait fixé à l'organisme. Le projet initial du CEA est d'application et d'essence industrielle tout autant qu'enjeu géopolitique : assurer l'indépendance énergétique de la France.

Le CEA a dès lors dépassé le stade des fondations et s'impose comme un véritable pilier maintenant incontournable de la politique française.

³³ Ordonnance du 18 octobre 1945 : <https://www.cea.fr/Pages/le-cea/histoire-creation-CEA.aspx> (consulté le 13/03/2023).

³⁴ Pierre Lissarrague (1920-2008) est un aviateur français et général de division aérienne.

³⁵ Doise Jean et Vaïsse Maurice, *Diplomatie et outil militaire en France 1871-2015*, Paris, Le Seuil, 2015, p. 367.

³⁶ Nom donné aux premiers réacteurs nucléaires.



Figure 2 : Visite du président de la république, Vincent Auriol accompagné de Frédéric Joliot-Curie et Lew Kowarski, le 21 décembre 1948. Inauguration de la pile ZOÉ, devant le tableau de commande (Archives historiques CEA, <https://fontenay-aux-roses.cea.fr/far/Pages/Le-centre/La-pile-Zoe.aspx>).

B. Sur le plan international : un nécessaire maintien de l'influence française

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, la politique française à l'étranger est remise en cause dans les instances internationales. Les anciens empires coloniaux vacillent, avec les deux nouvelles grandes puissances, américaine et soviétique, en maîtres d'œuvre. Le choix français de se concentrer sur un programme militaire nucléaire dès la fin des années 1940 et durant les années 1950 résulte d'une prise de conscience des limites de l'influence française dans un monde où l'arme nucléaire devient très rapidement un marqueur dans les relations internationales.

Sous la IV^e République, la France essaye de maintenir ses colonies en Afrique, mais la répression par la force armée ne suffit pas à mettre fin aux soulèvements nationalistes et indépendantistes. En Afrique, le soulèvement de Sétif dès 1945, ou l'insurrection malgache de 1947, sont des signes de la décolonisation progressive en cours. Si en Asie, les États-Unis avaient soutenu la France en Indochine par hostilité au communisme vietnamien, ils condamnent la politique française en Afrique du Nord dans les années 1950 (Maroc, Tunisie, Algérie). L'URSS et ses alliés soutiennent les luttes des peuples colonisés. La France ne trouve guère d'appui à l'ONU qui affirme le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, tandis que plusieurs pays arabes, telle l'Égypte, encouragent les soulèvements nationalistes.

La guerre d'Indochine marque un tournant décisif dans l'impuissance de la France. Le Comité de la Défense nationale, sous le gouvernement de Joseph Laniel, considère le 11 mars 1954 que la question d'une intervention aérienne massive contre les éléments du Viêt-minh doit être posée aux autorités américaines. En avril 1954, quelques semaines avant la chute de Diên Biên Phu, la demande officielle française est faite aux États-Unis d'une intervention aérienne américaine pour soutenir le corps expéditionnaire français d'Indochine, mais elle est rejetée par les autorités américaines. La théorie de l'option de la bombe nucléaire américaine a été sûrement envisagée en Indochine (« Opération Vautour ») pour parvenir à lever le siège de Diên Biên Phu³⁷. En 1954, la conférence de Genève met fin à huit années de guerre coloniale et met en évidence les limites d'une alliance militaire avec Washington. Le coup de grâce à l'illusion impérialiste de la France et de l'Angleterre sera donné bientôt, à Suez, en 1956.

³⁷ Nicolas Roche, *Pourquoi la dissuasion*, op.cit, p. 92.

Concomitamment, cette année 1954 sonne également l'échec de la Communauté Européenne de Défense (CED). Cette CED va devenir « le serpent de mer » de la construction européenne pour longtemps. Mais a-t-elle alors sa place dans la politique d'indépendance nucléaire ? En 1950, en réponse à la menace du communisme et au déclenchement de la guerre de Corée, Jean Monnet ³⁸ envisageait d'organiser la défense de l'Europe. Dans le même temps, les États-Unis demandaient à leurs alliés le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest. Jean Monnet présentait son projet à René Pleven, président du Conseil français et ancien ministre de la Défense, qui le soumettait à l'Assemblée nationale le 24 octobre 1950. Ce projet envisageait la création d'une armée européenne en permettant d'intégrer les futures unités allemandes dans un ensemble placé sous unité européenne. Dans une déclaration devant l'Assemblée nationale, René Pleven, dévoilait le projet :

« Création, pour la défense commune, d'une armée européenne rattachée à des institutions politiques de l'Europe unie, placée sous la responsabilité d'un ministre européen de la Défense, sous le contrôle d'une assemblée européenne, avec un budget militaire commun. Les contingents fournis par les pays participants seraient incorporés dans l'armée européenne, au niveau de l'unité la plus petite possible³⁹. »

Sauf que le projet suscite des débats en France. Cette volonté de certains partis d'une construction européenne globale, versant militaire de l'Europe du charbon et de l'acier, est immédiatement qualifiée de « Babel militaire ⁴⁰ » par le général de Gaulle. Le projet de traité relatif à la CED comporte une clause qui prétend interdire aux États membres d'entreprendre en toute liberté un programme militaire atomique et contient une stipulation visant à limiter à 500 grammes la quantité maximale de plutonium autorisée pour chaque État membre. Le projet de CED veut contrôler le réarmement de l'Allemagne, et le contraindre aussi, mais s'applique à tous les États membres par égalité du traitement juridique. Des demandes d'amendements français visant à préserver le programme naissant sont rejetées. La France serait donc dépendante une nouvelle fois d'alliés. La vision fédéraliste du Mouvement Républicain Populaire (MRP) du très européen Maurice Schuman s'oppose à une alliance opportuniste du Rassemblement du Peuple Français (RPF) des gaullistes et du Parti Communiste Français (PCF). Le texte ne trouve donc pas de majorité au Parlement français en

³⁸ Jean Monnet (1888-1979), commissaire général du Plan français et inspirateur du plan Schuman pour la construction européenne.

³⁹ Déclaration de René Pleuven sur le réarmement allemand et la création d'une armée européenne, le 24 octobre 1950 à l'assemblée Nationale : <https://www.assemblee-nationale.fr/> (consulté le 17/03/2023)

⁴⁰ Discours de Nîmes le 7 janvier 1951: <https://fresques.ina.fr/> (consulté le 17/03/2023)

août 1954. La volonté de préserver la possibilité de fabriquer l'arme nucléaire française a, parmi d'autres postures, été un argument rédhibitoire de rejet de la CED.

Après l'échec de la CED, le président du Conseil, Pierre Mendès France, sacralise le nucléaire militaire français, même encore naissant. Il écarte tous les traités qui touchent à l'utilisation de l'arme atomique par la France. Dans ce contexte, c'est à la conférence de Londres⁴¹ que la France parvient à se défaire de toutes contraintes concernant sa doctrine en rapport à l'arme atomique. Suivront les accords de Paris en 1954 créant l'Union de l'Europe Occidentale (UEO). C'est durant les négociations, rapporte Bertrand Goldschmidt, que Mendès France interpelle son entourage : « Le général de Gaulle est pour la bombe atomique, et il a raison⁴². »

En 1956, en lien avec le développement d'une alliance européenne, se déroulent en France et en Europe les négociations du traité EURATOM. C'est une organisation créée lors du traité de Rome le 25 mars 1957, chargée de promouvoir le développement de l'énergie nucléaire à des fins non militaires parmi les pays membres de l'Union européenne, et ayant pour vocation d'encourager le développement de l'industrie nucléaire. Guy Mollet, président du conseil des ministres, prend position en faveur de la possession des matières fissiles par l'organisation européenne à des objectifs uniquement pacifiques. Il signale que la France s'engage à ne pas faire exploser un prototype de bombe atomique avant 1961⁴³.

La France veut développer son industrie nucléaire civile mais la coopération européenne pose problème quant à l'utilisation militaire de la production française. Fin 1956, une modification du projet de traité est introduite par le juriste Georges Vedel pour préserver la liberté française. De plus, les dirigeants du Commissariat à l'Energie Atomique manifestent leurs craintes de devoir mettre l'avance scientifique et technologique du pays au service des autres pays européens. Par ailleurs, il existe une vive opposition d'une partie de l'État-Major français et de nombreux politiciens à toute organisation atomique supranationale en Europe. La France refuse de voir l'EURATOM entraver les initiatives prises après 1945. Il est donc difficile pour le pays de signer un traité qui entraverait son indépendance en matière de défense nationale. Le dilemme persiste.

⁴¹ Réunion préparatoire aux accords de Paris qui allaient donner naissance à l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

⁴² Jean Guisnel, Bruno Tertrais, *Le président et la Bombe*, Paris, Odile Jacob, 2016, p. 24.

⁴³ Dominique Mongin, « Genèse de l'armement nucléaire français », *La dissuasion nucléaire*, n°262, Revue Historiques des Armées, 2011, p. 8.

Cependant, en janvier 1957, du fait de la détermination de Maurice Bourgès-Maunoury⁴⁴ et Jacques Chaban-Delmas⁴⁵, un compromis est trouvé. Le contrôle sur l'emploi des matières fissiles ne s'applique pas aux installations concernant la défense nationale d'un État membre. Finalement, après deux ans de négociations, le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique ne porte que sur le secteur du nucléaire civil, son contrôle ne pouvant s'étendre aux besoins de la défense nationale.

L'événement révélateur des limites de l'autonomie française à l'international est la crise de Suez (29 octobre 1956 - 6 novembre 1956). En juillet 1956, Nasser, président égyptien, nationalise le canal de Suez alors que celui-ci est dirigé par une compagnie franco-britannique. Aussitôt une réaction franco-anglo-israélienne vise à reprendre possession du canal. L'attaque conjointe intervient fin octobre et début novembre par une attaque aéroportée d'ampleur. C'est une réussite militaire. Cependant l'URSS, qui entretient des relations diplomatiques étroites avec l'Égypte, menace de lancer des fusées atomiques si les forces franco-anglo-israéliennes ne se retirent pas. Une demande américaine de soutien à la coalition n'aboutit pas. Les États-Unis ne s'autorisent pas à accentuer les tensions diplomatiques en pleine Guerre Froide. Les Américains menacent même les Britanniques de lourdes sanctions économiques et financières s'ils restent en Égypte.

Sous la pression des deux grandes puissances mondiales, la France et la Grande-Bretagne doivent céder. Cet épisode montre le nouveau fonctionnement de l'ordre mondial. Les puissances coloniales ont un genou à terre. Mais, opportunément, le commandant du corps terrestre français déployé à Suez est le général André Beaufre, futur théoricien de la dissuasion nucléaire française autonome.

La garantie américaine vis-à-vis de ses deux alliés de l'OTAN se montre défaillante durant plusieurs crises des années 1950. Deux interprétations diamétralement opposées vont se cristalliser chez les deux anciennes puissances impérialistes. Londres en conclut qu'aucune politique de sécurité n'est possible à l'ère atomique sans relation spéciale avec Washington. Paris comprend cet échec comme une incitation inéluctable à fonder une autonomie nucléaire nationale de sauvegarde.

⁴⁴ Maurice Bourgès-Maunoury (1914-1993), ministre de la défense nationale (1956-1957).

⁴⁵ Jacques Chaban-Delmas (1915-2000), ministre d'État (1956-1957), président de l'Assemblée Nationale (1958-1969) et premier ministre (1969-1972).

Ces faits contribuent à l'accélération du développement de l'énergie nucléaire. À la fin de l'année 1956 les travaux s'intensifient pour la concrétisation d'une explosion atomique française. En parallèle, du fait de l'absence de fiabilité du « parapluie américain ⁴⁶ », la course aux armements entre dans une nouvelle ère avec le lancement du premier missile intercontinental soviétique et la mise en orbite du premier satellite artificiel de la Terre, Spoutnik 1.

⁴⁶ Une garantie faite par un État disposant de l'arme nucléaire de défendre un autre État non-nucléaire allié.

C. Sur le plan national : un effort considérable pour constituer un programme militaire nucléaire

Sous la IV^e République, les efforts nucléaires sont tenus secrets de crainte des effets sur l'opinion publique. Ces effets ne sont en réalité pas négligeables durant les années 1950. Ainsi, au sein même du CEA, Joliot-Curie, commissaire et également militant du parti communiste, s'oppose immédiatement à la bombe nationale. Il estime que les programmes nucléaires ne doivent servir qu'à des fins civiles. Dès 1950, le président du Conseil, Georges Bidault, le destitue. Le gouvernement veut faire avancer la bombe atomique mais sans l'annoncer publiquement.

L'année 1951 marque une accélération du programme nucléaire, avec la nomination de Félix Gaillard⁴⁷, le 11 août 1951, comme secrétaire d'État à la présidence du conseil, chargé du CEA. En octobre de la même année, Félix Gaillard réunit le Comité à l'énergie atomique et veut faire adopter un plan sur l'énergie nucléaire à long terme, devant conduire à une production considérable de plutonium à objectif civil et militaire. Pour réaliser le programme, il nomme un homme qui s'avéra essentiel dans l'aventure de la bombe française, Pierre Guillaumat⁴⁸. Ce dernier organise déjà l'accès de la France aux hydrocarbures d'Afrique et du Moyen-Orient. De la même manière, il intègre l'effort nucléaire au stade industriel. En conséquence, le personnel du CEA passe de 1 800 à 10 000 membres entre 1951 et 1958.

En juillet 1952, sous le gouvernement d'Antoine Pinay, le Parlement adopte un plan quinquennal (1952-1957) permettant à la France de produire une cinquantaine de kilos de plutonium par an, ce qui est suffisant pour développer au moins six bombes atomiques. Cet objectif n'est pas outre mesure évoqué officiellement⁴⁹. Le plan, à la charge du CEA, a pour but de permettre à la France de disposer rapidement de ces matières fissiles.

Toutefois, lors de l'adoption du plan quinquennal de l'énergie atomique à l'Assemblée Nationale, le parti communiste dépose un amendement prétendant interdire à la France la fabrication d'armes atomiques. À l'Assemblée Nationale, Félix Gaillard répond à cet amendement : « Il serait vraiment curieux, alors que tant de pays de part et d'autre du Rideau

⁴⁷ Félix Gaillard (1919-1970), Secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil des ministres (1951-1953).

⁴⁸ Pierre Guillaumat (1909-1991), Administrateur général du commissariat à l'énergie atomique (1951-1958) et premier ministre des Armées du général de Gaulle (1958-1960).

⁴⁹ Jean Guisnel, Bruno Tertrais, *Le président et la Bombe, op.cit.*, p. 23.

de fer fabriquent des armes de destruction massive, de voir la France se refuser par principe la possibilité d'en faire pour assurer sa propre défense⁵⁰. »

De plus, en octobre 1952, l'explosion en Australie de la première arme nucléaire expérimentale britannique, qui intervient quatre ans après que les Britanniques ont officiellement annoncé leur intention d'en fabriquer une, suscite un regain d'intérêt en France pour les applications militaires de l'énergie nucléaire.

Ambiguïté ou carrément opacité, dans la loi rien n'interdit les travaux sur l'arme nucléaire, mais aucun crédit spécifique n'est prévu pour son développement propre. Le plan quinquennal laisse ouverte la voie menant à un programme militaire.

Les travaux sur le nucléaire militaire sont à cette époque aussi entrepris par d'autres corps de l'État. Ainsi, le Ministère de la Défense, en janvier 1952, crée le Commandement des Armes Spéciales, couvrant tous les types d'armes de destruction massive. Des tensions entre les militaires et le CEA germent pour le contrôle du programme nucléaire militaire. Mais Pierre Guillaumat fait reconnaître par les responsables politiques et militaires la prééminence du CEA. D'abord en rappelant les prérogatives confiées au Commissariat dans le domaine nucléaire militaire, et ensuite, chose essentielle, grâce au plan quinquennal de 1952, le Commissariat est le seul détenteur de la matière fissile. De plus, il possède des moyens humains et techniques que l'armée ne possède pas. Enfin, le statut civil du CEA permet de mener des activités clandestines dans le domaine.

Le lancement d'un programme militaire français se concrétise en 1954, sous le gouvernement de Pierre Mendès France. Le Président du Conseil se rend compte de la disparité dans les négociations internationales entre les puissances nucléaires et les États non dotés. Lors d'une réunion du Comité des chefs d'état-major, en septembre 1954, les chefs d'état-major des Armées françaises se prononcent très clairement en faveur d'un armement nucléaire national, mais intégré à l'OTAN.

Le chef d'état major général des forces armées, le général Ely, avait fait déjà part de sa volonté dans une note adressée en mars 1954 à René Pleven, alors ministre de la Défense, sur l'importance que le potentiel atomique avait acquis comme facteur de puissance militaire : « Le potentiel atomique a acquis dès maintenant une telle importance, comme facteur de puissance militaire des nations, qu'il prend véritablement figure de critère en la matière. Seules

⁵⁰ Dominique Mongin, « Genèse de l'armement nucléaire français », *La dissuasion nucléaire, art.cit.*, p. 5.

les nations capables de produire et de mettre en œuvre les armes atomiques pourront, dans un proche avenir, prétendre au titre de grande puissance⁵¹. »

Pierre Mendès France muscle les capacités du programme nucléaire militaire. Il signe le 26 octobre 1954 un décret secret créant la Commission supérieure des Applications Militaires de l'Énergie Atomique (CSAMEA), dont la mission est précisément de coordonner le futur programme nucléaire militaire. Parallèlement, naît le Comité des Explosifs Nucléaires (CEN).

Le 24 décembre 1954, le Comité des Explosifs Nucléaires remet au président du Conseil, un projet impliquant certaines mesures. Le plan préconise premièrement la réalisation de deux réacteurs nucléaires susceptibles de produire de 70 à 80 kilogrammes de plutonium par an, avec la mise en place d'équipes scientifiques et techniques sous la responsabilité d'un Bureau d'Études Générales (BEG) rattaché au CEA. Deuxièmement, la création d'un centre d'essais au Sahara. La création rapide du BEG, le 29 décembre 1954, confirme l'engagement du gouvernement de Pierre Mendès France. Le BEG, organe du CEA, est chargé de la conception et de la fabrication de l'engin nucléaire. Toutefois, tout reste secret.

Avec les crises de 1956 et malgré la position du nouveau Président du Conseil, le socialiste Guy Mollet, défavorable à l'accès de la France au rang de puissance atomique, la situation internationale fait évoluer sa position. Il constate la nécessité de l'ambition du nucléaire militaire pour maintenir le rang de la France dans les négociations internationales.

Le premier plan quinquennal s'achevant, un protocole est signé le 30 novembre 1956 entre le ministre de la Défense, Maurice Bourgès-Maunoury, et Georges Guille, alors Secrétaire d'État à la Présidence du Conseil chargé de l'énergie atomique, afin de répartir les tâches entre le CEA et les armées pour la période 1957-1961. Il revient au CEA, sur décision du Gouvernement, de fabriquer un prototype d'arme nucléaire, de produire de l'uranium enrichi et de réaliser des explosions nucléaires expérimentales. Quant à l'armée, elle devra apporter le soutien logistique permettant de mener les explosions expérimentales. La route est tracée.

Dans le même temps, la décision est prise d'accélérer le programme nucléaire intégré en coordonnant les différentes armes. Ainsi la fabrication du nouvel avion de Dassault, le Mirage IV, en fait le premier bombardier stratégique. Par ailleurs, il est confirmé que la

⁵¹ Dominique Mongin, « Aux origines du programme atomique militaire français », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°31, 1993, p. 17.

Défense Nationale sera chargée de la préparation des expérimentations relatives aux explosions nucléaires.

Parallèlement à ce protocole, un décret secret du 5 décembre 1956 substitue au CSAMEA et au CEN, tous deux créés en 1954, un comité mixte, chargé de coordonner les activités menées au CEA et sein des Armées. Il s'agit du Comité des Applications Militaires de l'Energie Atomique (CAMEA), présidé par le chef d'État-major des Armées.

Avec ce protocole, on constate que la fin de la IV^e République est profondément orientée vers une politique de défense nationale avec le développement d'une doctrine nucléaire militaire, en se dirigeant vers un objectif : le premier essai nucléaire français.

Le président du Conseil, Maurice Bourgès-Maunoury⁵², fait voter par le Parlement le deuxième plan quinquennal de l'énergie atomique en juillet 1957 (1957-1962). Ce plan permet au CEA de développer des travaux ayant pour objectif de doter le pays de combustibles pour la propulsion de sous-marins, et permettre à la France l'accès au domaine thermonucléaire. Le deuxième plan quinquennal est doté de près 500 milliards d'anciens francs, 334 milliards sont allouées aux tâches nucléaires, 80 milliards aux programmes commandés par la Défense Nationale, le reste est investi dans l'Électricité de France (EDF), la production de matières nucléaires et l'exploitation minière⁵³.

Grâce à la grande contribution des finances de l'État pour les recherches nucléaires, Pierre Guillaumat peut répondre : « L'argent n'est pas un problème ⁵⁴. » Pourtant avec les instabilités politiques de la IV^e République et les différents gouvernements qui se sont succédé, l'après-guerre se développe surtout sur une stabilité économique permise par les Trente Glorieuses.

La même année, en 1957, malgré les tensions en Algérie débutées trois ans plus tôt, il est décidé d'implanter dans le sud du territoire, à Reggane, le centre d'expérimentation des essais nucléaires. Le choix du site du Centre Saharien d'Expérimentations Militaires (CSEM) est motivé par plusieurs considérations : par son éloignement des grands centres habités; l'immense étendue désertique; les possibilités d'aménagements rapides.

⁵² Maurice Bourgès-Maunoury (1914-1993), président du Conseil des ministres français (juin-novembre 1957).

⁵³ Georges-Henri Soutou, « Clandestinité et indépendance nationale » in *Résistance et Dissuasion*, op.cit., p. 176.

⁵⁴ *Id.*



Figure 3 : Centre Saharien d'Expérimentations Militaires (CSEM) à Reggane (Dominique, Mongin, « La Direction des Applications Militaires (CEA/DAM) au cœur de la dissuasion nucléaire française, de l'ère des pionniers au programme Simulation », 2020,

<https://www.cea.fr/presse/Documents/actualites/direction-applications-militaires-cea-dissuasion-nucleaire-france.pdf>, consulté le 2 octobre 2023).

Le 11 avril 1958, avant l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, Félix Gaillard, président du Conseil, ordonne au CEA et aux Armées de prendre les mesures nécessaires permettant de réaliser sur ordre du Gouvernement la première série d'explosions expérimentales d'engins atomiques, à compter du premier trimestre 1960. Le 22 juillet suivant, en tant que dernier président du Conseil de la IV^e République, le Général de Gaulle ratifie définitivement cette décision. Celle-ci, secrète, avait été prise par Félix Gaillard l'instigateur du lancement du premier plan quinquennal de l'énergie atomique en 1952.

La IV^e République meurt à la fin de l'année 1958, laissant place à la V^e République. Le 13 février 1960 marque l'explosion de la première bombe atomique française, (nommée « Gerboise Bleue »), une bombe voulue par la IV^e République, offerte en dot à la Cinquième.

**Dans le Cher
UN TUNNEL S'EFFONDRE
sur la ligne NANTES-LYON**

BOURGOGNE, 14. — Le tunnel des Tondons, sur la voie ferrée Lyon-Nantes, entre Néronde et La Garenne, s'est effondré samedi matin sur 50 mètres de longueur. Une masse de mille mètres cubes de terre et de pierres bloque les voies. La circulation ferroviaire sera interrompue pendant huit jours sur cette portion de ligne. Le franchissement des vapoteurs est assuré par câble.

OUEST-France

Justice et Liberté

BRETAGNE — NORMANDIE — MAINE — ANJOU — POITOU

P. R. 12, 114, Champ-Bellé, 497
Téléphone : 20-22, 20-24, 20-41

ABONNEMENTS :

1 an : 60 NF. — 6 mois : 32 NF.
3 mois : 18 NF. — C. C. P. Rennes 475

LE NUMÉRO : 0,25 NF

BREST

Lundi 15 Février 1960

40 ans d'une œuvre
qui en compte quatre 224
Saint FAUSTIN

Directeur général :
Paul HUTIN-DESGRÈS

RENNES, 28, rue du Pré-Botté
Téléphone : 45-56-71

LA BOMBE « A » FRANÇAISE :

« Un gigantesque champignon mauve »

- Pas de retombées radioactives sur les régions habitées
- 10 000 personnes assistaient à l'événement
- DE GAULLE à Reggane : "Hourrah pour la France!"

Satisfaction dans les capitales occidentales... mais mécontentement dans les capitales arabes

(Lire page 4.)

Un nouveau sport en France : le « KARTING »

Le « Kart », petite voiture sans carrosserie, qui connaît une vogue extraordinaire aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, vient de faire son apparition en France. A Paris, de nombreux champions et vedettes ont pris part, au Jardin d'Acclimatation, à une sensationnelle exhibition. Voici un passage du « peloton » mené par la célèbre parachutiste Colette Buvet, suivie de son mari, Gil Belanour.



A ALENÇON
Arlette, simple d'esprit
voulait se faire renvoyer...

Elle verse du poison dans la soupe de ses employeurs
Tous deux succombent
Elle est internée dans un asile psychiatrique
(Lire en « Région »)



Nos documents. — En haut : Reggane, samedi 13 février à 7 h. 04, une bouée de feu montée dans le ciel, la première bombe atomique française vient d'exploser.
En bas : M. Pierre Guillaumont, ministre délégué à l'Energie Atomique, était sur les lieux pour assister à l'explosion. Voici le ministre accompagné de l'administrateur P. Cloutier (de gauche à droite), les généraux Rochet, Allard et Lemaud et l'administrateur P. Cloutier (de gauche à droite). (U.F.I. Téléphotos)

LA COUPE DE FRANCE

DEUX GROSSES SURPRISES :

Toulouse éliminé par les amateurs de Gardanne et le Racing battu par Sète

LE HAVRE
ANGERS
et **RENNES**
qualifiés
ROUEN
difficilement
battu
par **REIMS**

* **BASKET**
France bat
Belgique (61-56)

* **CYCLO-CROSS**
MEUNIER
champion
de France

* **BOXE**
COLIN - ROUX
match nul
(Lire en « Sports »)

Le cardinal KOENIG
archevêque de Vienne
grièvement blessé



en se rendant
aux obsèques
de Mgr STEPINAC

M. Koenig, cardinal-archevêque de Vienne et primat d'Autriche, a été victime d'un grave accident de la route samedi matin, alors qu'il se rendait à Steyr, aux obsèques du cardinal Stepinac.
(Lire page 3.)

Dramatique
incendie à
Fontenay-sous-Bois
Un mort

Dans la nuit de vendredi à samedi, un jeune homme de 21 ans, M. Damien Pigeon, a péri dans un incendie en flammes à Fontenay-sous-Bois. Les autres occupants de la maison ont pu se sauver en sautant par les fenêtres.
(Lire page 3.)

La sage-femme de la reine est arrivée à Buckingham
Naissance prévue dans les 48 heures

Chessman :
« suspense »
La Cour suprême des Etats-Unis a rejeté samedi l'appel de Chessman, celui-ci a adressé un dernier appel à la Cour d'appel de Californie à réexaminer l'arrêt.
(Lire page 3.)

Le sous-marin du Golfe Nuevo est-il soviétique ?
Des bombes sous-marines américaines, appartenant de grandes profondeurs ont été tirées à la Marine argentine, qui poursuit ses opérations contre le sous-marin argentin. D'après des observations rapides, le sous-marin serait bien soviétique.
(Lire page 3.)

Figure 4 : « La bombe A française : «un gigantesque champignon» », première page de *Ouest-France*, le 15 février 1960.

II / La souveraineté nucléaire selon le général de Gaulle

A. La politique étrangère du général

Durant les derniers moments de la IV^e République, impuissante à résoudre la crise algérienne, le Président de la République, René Coty, décide de faire appel au général de Gaulle. Face à la crise, ce dernier fait une déclaration de presse le 15 mai 1958 :

« La dégradation de l'État entraîne infailliblement l'éloignement des peuples associés, le trouble dans l'armée au combat, la dislocation nationale, la perte de l'indépendance. Depuis douze ans, la France, aux prises avec des problèmes trop rudes pour le régime des partis, est engagée dans ce processus désastreux. Naguère, le pays dans ses profondeurs m'a fait confiance pour le conduire tout entier jusqu'à son salut. Aujourd'hui, devant les épreuves qui montent de nouveau vers lui, qu'il sache que je me tiens prêt à assumer les pouvoirs de la République⁵⁵. »

René Coty décide d'annoncer aux assemblées qu'il appelle « le plus illustre des Français » pour former de ce qui est le dernier gouvernement de la IV^e République. Le général de Gaulle est ainsi le dernier président du Conseil de la IV^e. En effet, le 3 juin, avec 350 voix pour et 161 contre, l'Assemblée Nationale donne au général de Gaulle mandat de préparer une nouvelle Constitution, soumise le 28 septembre 1958 au peuple français. Puis de Gaulle est élu premier président de la V^e République, le 21 décembre 1958.

L'arrivée de de Gaulle fait changer le programme politique en officialisant la volonté de la France de se doter d'une force de dissuasion nucléaire autonome. L'objectif du général de Gaulle est de garantir l'indépendance nationale. Raymond Aron, sociologue, philosophe et journaliste, inscrit dans ses *Mémoires* un de ses articles du 15 septembre 1966 : « Du moment que les grandes puissances possèdent des armements nucléaires, la France doit en posséder elle aussi. Autrement, elle cesserait d'être la France, elle aurait perdu l'indépendance militaire qui est, aux yeux du général de Gaulle, l'essence même de la nation et de l'État⁵⁶. »

L'arme nucléaire et la dissuasion qu'elle permet sont ainsi des éléments fondamentaux de la souveraineté nationale de la France sur le plan politique et diplomatique, un moyen

⁵⁵ Déclaration de presse du général de Gaulle à Colombey-les-Deux-Églises, le 15 mai 1958 : https://www.assemblee-nationale.fr/histoire/de_gaulle.asp (consulté le 08/04/2023)

⁵⁶ Nicolas Roche, *Pourquoi la dissuasion*, op.cit., p. 97.

essentiel de préserver les intérêts vitaux de la nation. De même, pour le général, il est nécessaire de ne plus partager la bombe, ni avec les Européens, ni avec l'Otan, ni avec qui que ce soit dans le monde. C'est une arme nucléaire qui est intrinsèquement française.

Déjà en 1954, de Gaulle résumait les fondements de la politique extérieure et militaire mise en place lors de ses premières années à la tête de la nation. Lors de sa conférence du 7 avril, martelant la conception stratégique nucléaire de la défense nationale française indépendante de toutes puissances étrangères, il déclarait :

« Sans renoncer aucunement à l'Alliance dont elle est un élément essentiel, il lui [la France] faudrait une politique qui soit sa politique et non pas seulement l'adaptation unilatérale de son action à celle des autres. Il lui faudrait un système de défense proportionné, certes, à ses ressources et associé à celui de ses alliés, mais autonome et équilibré. Il lui faudrait être, elle aussi, une puissance atomique⁵⁷. »

La première partie de sa politique étrangère a été influencée par la guerre d'Algérie, la recherche de la paix jusqu'à l'indépendance du pays, malgré la forte présence d'une population européenne sur le sol algérien. Elle est également marquée par le dégagement progressif de la France de l'Organisation du Traité Atlantique Nord et la fin de ses obligations de partenaire de cette alliance. En 1955, le Pacte de Varsovie pouvait revendiquer une capacité de frapper le territoire américain. Les États-Unis ne pouvaient plus user de la menace nucléaire sans se trouver eux-mêmes menacés en retour. Tout cela avait remis en cause la stratégie militaire de l'OTAN et la défense de l'Europe. Pour les États-Unis, il fut désormais impossible de déclencher un conflit généralisé pour un conflit localisé en Europe. Cela amène en 1962 à la conception américaine de la « riposte graduée » : seuls les États-Unis estiment le niveau de réaction à utiliser en cas d'attaque soviétique.

La France constate un affaiblissement de la protection américaine qui se double d'une crainte de voir l'Europe se transformer en champ de batailles nucléaires. C'est un point fondamental acté par le général de Gaulle, maintenant aux commandes du pays. Il fait donc de l'arme atomique un outil essentiel, cardinal, de sa politique extérieure. Le 17 septembre 1958, le général de Gaulle avait adressé au président américain Dwight D. Eisenhower un mémorandum dans lequel la France exposait la nécessité d'une réforme des structures intégrées de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le mémorandum avait été transmis, en même temps, au Premier ministre de Grande-Bretagne, Harold Macmillan.

⁵⁷ Dominique Mongin, « Genèse de l'armement nucléaire français », *La dissuasion nucléaire, op.cit.*, p. 14.

L'absence de réponse de Washington est le prétexte tout trouvé pour sortir de la structure militaire intégrée, et conforte la politique d'indépendance nationale. Dans une allocution devant l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (IHEDN), le 3 novembre 1959, de Gaulle se prononce sur le rôle de la France :

« Il faut que la défense de la France soit française [...] Un pays comme la France, s'il lui arrive de faire la guerre, il faut que ce soit sa guerre. Il faut que son effort soit son effort. S'il en était autrement, notre pays serait en contradiction avec tout ce qu'il est depuis ses origines, avec son rôle, avec l'estime qu'il a de lui-même, avec son âme. Naturellement, la défense française serait, le cas échéant, conjuguée avec celle d'autres pays. Cela est dans la nature des choses. Mais il est indispensable qu'elle nous soit propre, que la France se défende par elle-même, pour elle-même et à sa façon⁵⁸. »

En 1964, dans la *Revue de la Défense Nationale*, le général Charles Ailleret observe « que l'échange nucléaire, même simplement tactique, écrasera complètement l'Europe sur 3 000 kilomètres de profondeur, depuis l'Atlantique jusqu'à la frontière soviétique. Cette solution ne nous paraît donc pas pouvoir être jugée satisfaisante par les Européens car, si elle leur évite l'invasion, elle ne les protège pas de la destruction⁵⁹. »

Pour de Gaulle, le retrait de la structure militaire intégrée de l'Alliance atlantique est cohérent avec l'accès de la France au rang de puissance nucléaire indépendante. De plus, au début des années 1960, le désengagement militaire de la France vis-à-vis de l'OTAN est précipité par de Gaulle lors de la présentation du projet américain de force multilatérale. La force multilatérale a pour objectif de limiter le nombre des puissances militaires et d'établir dans l'OTAN un contrôle central américain sur les armes atomiques.

En 1961, lors de la visite du président américain John F. Kennedy à Paris, Charles de Gaulle l'informe qu'une fois la crise en cours à Berlin passée, il annoncera le retrait de la France de l'Otan. Pour de Gaulle, la construction d'un projet nucléaire pouvait se concevoir face à Washington. La bombe était un moyen selon lui d'« exister par nous-mêmes et, en cas de drame, de choisir nous-mêmes notre direction⁶⁰. »

⁵⁸ Exposition Résistance et Dissuasion, archives historiques CEA :

<https://www.cea.fr/Documents/exposition-resistance-dissuasion-nucleaire> (consulté le 11/04/2023)

⁵⁹ Ailleret Charles, « Opinion sur la théorie stratégique de la "flexible response" », *Revue de la défense nationale*, n°227, août-septembre 1964, p. 1328.

⁶⁰ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Gallimard, 2002, p. 1408.

Le retrait de l'Alliance Atlantique était la suite logique de l'édification d'une force nucléaire autonome. Le 21 février 1966, à l'Élysée, de Gaulle décide de quitter l'organisation militaire de l'OTAN, volonté présentée comme un acte d'indépendance :

« Le monde occidental n'est plus aujourd'hui menacé comme il l'était à l'époque où le protectorat américain fut organisé en Europe sous le couvert de l'Otan. Mais, en même temps que s'estompaient les alarmes, se réduisait aussi la garantie de sécurité, autant vaut dire absolue, que donnaient à l'Ancien Continent la possession par la seule Amérique de l'armement atomique et la certitude qu'elle l'emploierait sans restriction dans le cas d'une agression⁶¹. »

Une autre raison comprend l'engagement des États-Unis dans les conflits internationaux et le risque d'engagement pour les pays de l'OTAN, dont la stratégie est dirigée en partie par les États-Unis, De Gaulle dans la conférence ajoute que :

« D'autre part, tandis que se dissipe, tout au moins dans une certaine mesure, la perspective d'une guerre mondiale éclatant à cause de l'Europe, voici que d'autres conflits où l'Amérique s'engage dans d'autres parties du monde, comme avant-hier en Corée, hier à Cuba, aujourd'hui au Vietnam, ces conflits peuvent, en vertu de la fameuse escalade, prendre une extension telle qu'on aboutisse à une conflagration générale. Et dans ce cas l'Europe, dont la stratégie est dans l'OTAN, la stratégie de l'Amérique, y serait automatiquement impliquée, impliquée dans la lutte, même si elle ne l'avait pas voulue⁶². »

D'autre part, la possession par la France d'un armement nucléaire national lui acquiert l'image d'une puissance qui assume ses responsabilités politiques et stratégiques autonomes : « Il faut ajouter que notre pays devenant, de son côté, et par ses propres moyens, une puissance atomique, est amené à assumer lui-même les responsabilités politiques et stratégiques que cela comporte. Et responsabilité que leur nature et leur dimension rendent, évidemment, inaliénables⁶³. »

Une dernière déclaration, primordiale, lors de cette même conférence de presse, concerne la souveraineté de la France et l'incompatibilité entre le souci d'indépendance

⁶¹ Conférence de presse du 21 février 1966 : <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00113/conference-de-presse-du-21-fevrier-1966.html> (consulté le 11/04/2023)

⁶² *Id.*

⁶³ *Id.*

nationale et l'appartenance à une organisation de défense où la France se retrouverait en position subordonnée :

« Et enfin, la volonté de la France de disposer d'elle-même, ce qui est indispensable pour qu'elle croie à son propre rôle, et pour qu'elle puisse être utile aux autres, cette volonté de la France est incompatible avec une organisation de défense dans laquelle elle est subordonnée [...] il s'agit de rétablir une situation normale de souveraineté, dans laquelle ce qui est français, en fait de sol, de ciel, de mer, de force, et tout élément étranger qui se trouverait en France ne relèveront plus que des autorités françaises. On voit qu'il ne s'agit là, non pas du tout d'une rupture, mais d'une nécessaire adaptation⁶⁴. »

Le président français prévient officiellement le nouveau président américain, Lyndon B. Johnson, du retrait de la France de l'OTAN, le 7 mars 1966. Les pays membres sont alertés que leurs forces stationnées en France devront quitter le territoire national pour le 1^{er} juillet 1967. Il s'agit d'un contingent de 20 000 hommes, avec des structures logistiques et des matériels conséquents, en plus de l'État-Major qui migre de la région parisienne à Bruxelles.

L'année 1966 permet cette rupture pour plusieurs raisons. D'abord, on retiendra le dégel des relations américano-soviétique après la crise de Cuba. De même, le général de Gaulle effectue une visite diplomatique en URSS, où il assiste à un tir de satellite et à celui d'un missile balistique intercontinental. Ce voyage diplomatique donne lieu à la création d'une ligne de communication directe entre le Kremlin et l'Élysée. La guerre du Vietnam valide de surcroît cette rupture. Dans son discours prononcé à Phnom Penh, capitale du Cambodge, le 1^{er} septembre 1966, le Président de la République française met l'accent sur son désir de voir le retrait des troupes américaines hors du Vietnam. Il y affirme « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », déclaration consécutive à la décolonisation et à l'indépendance de l'Algérie en 1962, constituant une rupture de la politique étrangère de la France coloniale. Dans ce discours il ajoute :

« Eh bien, la France considère que les combats qui ravagent l'Indochine, n'apportent par eux-mêmes et eux non plus, aucune issue, suivant elle, s'il est invraisemblable que l'appareil guerrier américain puisse jamais être anéanti sur place, d'autre part, il n'y aucune chance pour que les peuples de l'Asie se soumettent à la loi d'un étranger venu de l'autre rive du Pacifique [...]

⁶⁴ *Id.*

Elle [la France] le dit à cause de l'amitié exceptionnelle et deux fois séculaire, qu'elle a pour l'Amérique, de l'idée qu'elle s'en fait depuis longtemps et que celle-ci se fait d'elle-même. A savoir : celle d'une nation championne de la conception suivant laquelle il faut laisser chaque peuple disposer à sa façon de son propre destin. Elle le dit compte tenu des avertissements que Paris a multipliés à l'égard de Washington, quand rien n'avait encore été accompli d'irréparable. Elle le dit avec la conviction qu'au degré de puissance, de richesse, de rayonnement, auxquels sont actuellement parvenus les États-Unis, le fait de renoncer à leur tour à une expédition lointaine, qui apparaît sans bénéfice, et sans justification, et de lui préférer un arrangement international organisant la paix et le développement dans cette importante région du monde, n'aurait rien qui puisse blesser leur fierté, contrarier leur idéal et nuire à leurs intérêts⁶⁵. »

Les grands discours prononcés sur la scène internationale des années 1966 prétendent faire de la France un acteur important parmi les puissances mondiales. D'ailleurs le président déclare au général Buchalet, responsable de l'armement nucléaire français, que la bombe n'est autre qu'« un moyen politique lui permettant de s'asseoir à la table des Grands⁶⁶. »

La politique du général résulte de cette volonté d'indépendance stratégique, alors que les États-Unis n'ont plus les arguments valables pour protéger les Européens. Les efforts effectués après 1945 au niveau de la modernisation et de la recherche amènent la France à user de cette souveraineté dans les décisions européennes mais aussi à l'échelle mondiale. Le pays n'est plus dans une posture de « dépendance stratégique, et donc politique », selon de Gaulle⁶⁷.

Lors de la fin de son voyage international, de Gaulle se rend en Polynésie où les trois premières bombes atomiques françaises tirées dans le Pacifique ont explosé dans l'atmosphère, durant le mois de septembre 1966.

Le président déclenche lui-même le tir *Bételgeuse* (photo page suivante), le 11 septembre 1966, explosion expérimentale d'une arme destinée à équiper les missiles sol-sol balistiques stratégiques. La France dévoile une nouvelle triade stratégique, composée d'avions Mirage IV, de missiles tirés de sous-marins et d'engins abrités dans des silos terrestres. C'est l'assemblage d'une force de frappe.

⁶⁵ Discours du général de Gaulle à Phnom-Penh : <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00116/discours-de-phnom-penh.html> (consulté le 15/04/2023)

⁶⁶ Jean Guisnel, Bruno Tertrais, *Le président et la Bombe*, op.cit., p. 40.

⁶⁷ *Id.*



Figure 5 : C'est à bord du *De Grasse* que le général De Gaulle tourna la clef qui ordonna le tir Bételgeuse le 11 septembre 1966. De toute l'histoire des essais atomiques français, le Général De Gaulle sera le seul président de la République à assister à une expérimentation nucléaire (Image de la Défense : <https://imagesdefense.gouv.fr/fr/betelgeuse-essai-nucleaire-polynesie-de-gaulle>)

B. La construction d'une force de frappe

Le 7 février 2020, le président français Emmanuel Macron se rend au Centre des Hautes Études Militaires. C'est le premier chef de l'État depuis de Gaulle à venir en ces lieux. Le président Macron réaffirme ainsi le devoir de l'arme nucléaire, qui reste au cœur de la stratégie de défense de la France : « Dans cette stratégie, notre force de dissuasion nucléaire demeure, en ultime recours, la clé de voûte de notre sécurité et la garantie de nos intérêts vitaux. Aujourd'hui comme hier, elle garantit notre indépendance, notre liberté d'appréciation, de décision et d'action. Elle interdit à l'adversaire de miser sur le succès de l'escalade, de l'intimidation ou du chantage⁶⁸. »

Emmanuel Macron énonce alors la politique de dissuasion nucléaire de sa présidence, 60 ans environ après le discours du général de Gaulle du 3 novembre 1959, et la mise en œuvre de la force de frappe. Cette dernière est entrée dans le vocabulaire politico-militaire français. Ainsi de Gaulle :

« C'est qu'évidemment, il faut que nous sachions nous pourvoir d'une force capable d'agir pour notre compte. Il faut que nous sachions nous pourvoir, dans les années qui commencent, de ce qu'on est convenu d'appeler une force de frappe susceptible d'agir pour notre compte, à tout moment et n'importe où. Il va de soi qu'à la base de cette force doit être l'armement atomique, que nous le fabriquions ou que nous l'achetions, mais qui doit nous appartenir. Et puisqu'on peut détruire la France, éventuellement, à partir de n'importe quel point du monde, il faut que notre force, à nous, soit faite pour pouvoir agir en n'importe quel point du monde⁶⁹. »

Disant cela, de Gaulle impose la méthode de la capacité de frappe immédiate et permanente. L'historien Bruno Tertrais, spécialiste dans l'analyse géopolitique et stratégique, définit le principe de dissuasion. Il explique qu'

⁶⁸ Discours du président Emmanuel Macron, le 7 février 2020 : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/02/07/discours-du-president-emmanuel-macron-sur-la-strategie-de-defense-et-de-dissuasion-devant-les-stagiaires-de-la-27eme-promotion-de-lecole-de-guerre> (consulté le 17/04/2023)

⁶⁹ Discours du général de Gaulle, le 3 novembre 1959 : <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00335/vision-de-la-defense-de-la-france.html> (consulté le 17/04/2023)

« il s'agit d'empêcher une action en persuadant la personne ou l'entité concernée que le jeu n'en vaut pas la chandelle. La dissuasion est un mode de prévention de l'agression sans emploi de la force, comme la diplomatie ou la sécurité collective. Il ne s'agit pas d'inciter un acteur à faire tel ou tel geste, par le raisonnement ou par la contrainte, mais de l'inciter à ne pas agir. Il ne s'agit pas non plus de neutraliser concrètement la capacité de nuisance de l'adversaire, mais d'influencer son processus de décision⁷⁰. »

La dissuasion permet à la France d'exister dans un contexte de Guerre Froide. La doctrine française de la dissuasion est déclamée lors de la conférence de presse du général de Gaulle, le 23 juillet 1964 :

« La carrière de la dissuasion nous est donc désormais ouverte. Car le fait d'attaquer la France équivaldrait, pour qui que ce soit, à subir lui-même des destructions épouvantables. Sans doute les mégatonnes que nous pourrions lancer n'égalleraient pas en nombre celles qu'Américains et Russes sont en mesure de déchaîner. Mais, à partir d'une certaine capacité nucléaire, et pour ce qui concerne la défense directe de chacun, la proportion des moyens respectifs n'a plus de valeur absolue. En effet, puisqu'un homme et un pays ne peuvent mourir qu'une fois, la dissuasion existe dès lors qu'on a de quoi blesser à mort son éventuel agresseur, qu'on y est très résolu, et que lui-même en est bien convaincu⁷¹. »

L'essentiel des investissements, des efforts techniques et doctrinaux, se concentrent alors sur le développement de cette force de frappe et la constitution du triptyque nucléaire représentant les vecteurs de la bombe, c'est-à-dire les trois moyens différents de lancer une arme nucléaire (l'aérien, le terrestre et le maritime).

La première composante de la dissuasion réalisée est la Force Aérienne Stratégique (FAS). L'arme déployée est une bombe à fission pure et communément appelée « bombe atomique » mais aussi « AN-11 ». C'est la première arme nucléaire française. Celle-ci est portée par le bombardier Mirage IV. Les premières bombes sont livrées durant l'année 1963 et la force aérienne stratégique est mise en service le 7 janvier 1965.

La deuxième composante est le système sol-sol balistique stratégique (SSBS). C'est un type de missile français, armé de tête nucléaire à fission pure, lancé à partir d'un site

⁷⁰ Bruno Tertrais, *l'arme nucléaire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, p. 29.

⁷¹ Conférence du général de Gaulle, le 23 juillet 1964 :

<https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00095/conference-de-presse-du-23-juillet-1964> (consulté le 19/04/2023)

souterrain vers un objectif terrestre. Les premiers missiles sont mis en silos au plateau d'Albion⁷² le 2 août 1971.

La troisième composante, celle qui va nous intéresser, est la Force Océanique Stratégique (FOST). Le navire le *Redoutable* est mis en chantier à Cherbourg. Sa construction débutée en 1964, il est le premier des sous-marins lanceurs d'engins (SNLE), armé de 16 missiles nucléaires avec des têtes nucléaires à fission exaltée, il est basé à l'Île Longue en presqu'île de Crozon dans le département du Finistère, et admis au service opérationnel le 16 décembre 1971.

La mise en place, durant ces années 1960, du programme des Mirage, de l'aménagement du plateau d'Albion et d'une flotte de sous-marins, vise donc à porter le danger nucléaire n'importe où et à n'importe quel moment. La France, par cette doctrine, pourrait même potentiellement devenir une menace pour quiconque en cas de changement de régime. Washington y voit comme une intimidation et conteste cette prétention de la France, en considérant qu'elle doit se satisfaire d'un rôle régional.

En 1967, le général Charles Ailleret, chef d'état-major français des Armées, précise cette stratégie et défend la doctrine « tous azimuts » dans un article de la *Revue de Défense Nationale* :

« Or, dans l'arsenal des armements modernes, ceux qui ont le meilleur rendement, c'est-à-dire les plus efficaces pour un prix donné, sont et de très loin les armements nucléaires. Ce sont par ailleurs ces armes qui, par leur action à grande distance, sont capables, par la menace de leurs terribles effets, de dissuader des attaques éventuelles en les rendant hors de proportion avec les bénéfices à en attendre. Il est donc nécessaire, si la France veut pouvoir échapper aux risques qui pourraient la menacer, qu'elle dispose, en quantités significatives, qui n'ont point besoin d'être très grandes du fait de leur puissance unitaire, d'engins balistiques mégatonniques à portée mondiale dont l'action pourrait dissuader ceux qui voudraient, de quelque partie du monde qu'ils agissent, nous utiliser ou nous détruire pour aider à la réalisation de leurs buts de guerre. Être le plus fort possible d'une manière autonome et individuelle, et posséder en propre l'armement à très grande portée et à très grande puissance capable de dissuader n'importe quel agresseur quel que soit son point de départ [...] Notre force autonome intrinsèquement aussi puissante que possible, devrait également, puisque nous ne savons pas d'avance de quel point du monde pourra venir, pour les générations qui suivront la nôtre, le péril qui les menacera, n'être

⁷² Zone de hautes plaines situés sur les départements du Vaucluse, de la Drôme et des Alpes-de-Haute-Provence dédiée à la force de dissuasion nucléaire entre 1971 et 1996.

point orientée dans une seule direction, celle d'un ennemi a priori, mais être capable d'intervenir partout, donc être ce que nous appelons dans notre jargon militaire, tous azimuts⁷³. »

La volonté de la dissuasion gaullienne est de créer, avec ses propres moyens nucléaires, le doute sur les cibles potentielles. Selon ses zéloteurs, cette politique de dissuasion permettra d'échapper à certaines guerres futures et de déterminer librement le destin de la France. Par exemple, ne plus jamais connaître de défaite telle qu'en 1940, marqueur qui reste dans la mémoire collective comme une humiliation nationale. Dans cette hypothèse, Pierre Messmer, ministre des Armées, déclare à l'Assemblée nationale, le 6 décembre 1968 :

« En cas de crise ouverte, l'action des forces terrestres, navales et aériennes doit permettre au gouvernement et au commandement d'être informés sans équivoque sur les intentions réelles d'un agresseur et obliger l'adversaire, qui voudrait attaquer avec des chances raisonnables de succès, à s'engager avec des moyens tellement importants qu'il se désignerait comme l'agresseur manifeste et s'exposerait à une riposte massive et justifiée⁷⁴. »

A l'issue d'un essai atomique, de Gaulle énonce clairement : « Eh bien messieurs, sachez que cette responsabilité je la prendrai ⁷⁵. » On pourrait traduire cela par le fait que le déclenchement de l'arme atomique ne peut se réaliser que sous les ordres d'un seul homme, d'une seule Constitution, celle de la V^e République.

En 1969, le général laisse à la France une politique de dissuasion nucléaire qui ne sera remise en cause par aucun chef d'État, ni dans ses fondements ni dans ses éventuelles utilisations, et ce, malgré son coût financier pour l'État.

⁷³ Charles Ailleret, « Défense “dirigée” ou défense “tous azimuts” », *Revue défense nationale*, n°805, Comité d'études de Défense Nationale, 2017, p. 42.

⁷⁴ *Journal officiel de la République française*, 6 décembre 1968 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000697452> (consulté le 19/04/2023)

⁷⁵ Jean Guisnel, Bruno Tertrais, *Le président et la Bombe*, op.cit., p. 68.

C. La concentration des pouvoirs nucléaires dans les mains du président de la V^e République

Dès 1958, la V^e République s'est caractérisée par un renforcement du rôle de la présidence de la République. L'apparition de l'arme nucléaire française a modifié par essence le statut du président.

La Constitution du 4 octobre 1958 accorde des pouvoirs au chef de l'État en tant qu'acteur principal de la dissuasion française. L'article 5 mentionne que le président de la République est le garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire ⁷⁶. Quant à l'article 15, il en fait le chef des armées ⁷⁷. Il préside les conseils et Comités supérieurs de la défense nationale en définissant les enjeux de ce qui concerne la programmation militaire, la conduite des opérations extérieures et la dissuasion, lui seul décidant de l'emploi de la force nucléaire. Le maniement de l'arme nucléaire le rend *de facto* chef de la diplomatie française. Le politologue Samy Cohen parle de la politique étrangère de la France comme d'une « monarchie nucléaire⁷⁸ ».

De Gaulle, en tant que chef d'État, établit le principe « du domaine réservé » pour la Défense et les Affaires Étrangères. Il devait empêcher les partisans de l'Algérie française, au sein du parti gaulliste, de contester la prééminence du chef de l'État. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée Nationale en 1959, distingue le domaine réservé pour le président en ce qui concerne l'Algérie, la Communauté Européenne, les Affaires Étrangères et la Défense Nationale de celui des affaires courantes gérées par le gouvernement, le « secteur ouvert ⁷⁹ ». La Constitution de 1958 impose la prééminence du président dans la vie institutionnelle alors que nombre de ses opposants réclament un modèle plus parlementaire.

De Gaulle souhaite renforcer sa légitimité et celle de ses successeurs en inscrivant dans la Constitution l'élection du président de la République au suffrage universel direct. Il souhaitait déjà faire part de cette volonté, lors de son discours de Bayeux en 1946. Il estime

⁷⁶ Article 5 de la Constitution de 1958 : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006527459 (consulté le 29/04/2023)

⁷⁷ Article 15 de la Constitution de 1958 : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006527478 (consulté le 29/04/2023)

⁷⁸ Samy Cohen, *La monarchie nucléaire : Les coulisses de la politique étrangère sous la Ve République*, Hachette, 1986.

⁷⁹ Jean Guisnel, Bruno Tertrais, *Le président et la Bombe, op.cit.*, p. 57.

nécessaire que le prochain président de la République, pour disposer de l'autorité indispensable à l'exercice de sa charge, soit élu par le peuple au suffrage universel car celui-ci « étant désigné par le peuple » est le seul qualifié pour tenir un pouvoir qui serait d'engager la force nucléaire.

Depuis les accords d'Évian du 18 mars 1962 et l'accession de l'Algérie à l'indépendance le 3 juillet de la même année, les forces politiques traditionnelles sont décidées à remplacer de Gaulle pour pouvoir restaurer un Gouvernement Parlementaire. L'année 1962 marque une alliance entre la gauche hostile au régime de la V^e République et une droite nostalgique de l'Algérie française.

L'attentat du Petit-Clamart, le 22 août 1962, organisé par le lieutenant-colonel Jean Bastien-Thiry et visant à assassiner le général de Gaulle, donne à ce dernier l'occasion de justifier ses pouvoirs. L'attentat montre que la crise algérienne n'est pas terminée. Ainsi de Gaulle propose une révision constitutionnelle pour assurer la continuité de l'État, lors de son allocution, le 12 septembre 1962, dans l'objectif de justifier la révision proposée en rappelant la situation de la France au moment de son retour au pouvoir, et le mérite de la solidité des institutions de la V^e République⁸⁰.

Son discours le 20 septembre 1962 annonce un référendum sur la question, justifiant le rôle prépondérant d'un président de la V^e République :

« La clé de voûte de notre régime, c'est l'institution nouvelle d'un Président de la République désigné par la raison et par le sentiment des Français pour être le chef de l'Etat et le guide de la France. [...] Suivant la Constitution, le Président est en effet garant, vous entendez bien, garant, de l'indépendance et de l'intégrité du pays ainsi que les traités qui l'engagent. Bref, il répond de la France. D'autre part, il lui appartient d'assurer la continuité de l'Etat et le fonctionnement des pouvoirs. Bref, il répond de la République. Pour porter ses responsabilités suprêmes, il faut au Président des moyens qui soient adéquats. La Constitution les lui donne. C'est lui qui désigne les ministres et d'abord choisit le premier. C'est lui qui préside leur conseil. C'est lui qui, sur leurs rapports, prend par décret ou par ordonnance, toutes les décisions importantes de l'Etat. C'est lui qui nomme les fonctionnaires, les officiers, les magistrats, dans les domaines essentiels de la politique extérieure et de la sécurité nationale, il est tenu à un rôle direct. Puisqu'en vertu de la Constitution, il négocie et conclut les traités puisqu'il est le chef de

⁸⁰ Allocution du général de Gaulle, le 12 septembre 1962 : <https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000000091/allocution-du-general-de-gaulle-du-12-septembre-1962.html> (consulté le 29/04/2023)

l'armée, puisqu'il préside à la défense. Par-dessus tout, s'il arrive que la patrie et la République soient immédiatement en danger, le Président se trouve investi en personne de tous les devoirs et de tous les droits que comporte le salut public. Il va de soi que l'ensemble de ces attributions permanentes ou éventuelles amènent le Président à inspirer, à orienter, à animer l'action nationale. [...] En somme, comme vous le voyez, un des caractères essentiels de la Constitution de la Cinquième République c'est qu'elle donne une tête à l'Etat⁸¹. »

Cependant, l'Assemblée Nationale dépose une motion de censure visant le gouvernement de Georges Pompidou et l'article 11 de la Constitution ⁸², article qui permet un référendum législatif d'initiative gouvernementale. De Gaulle, ayant les pouvoirs requis, décide de dissoudre l'Assemblée Nationale et d'organiser de nouvelles élections législatives.

Un référendum est bien organisé, se traduit par une victoire politique du chef de l'État, avec environ plus de 62% des suffrages exprimés approuvant le projet de loi.

Avec cette victoire, Charles de Gaulle concentre entre ses mains toutes les compétences régaliennes, rendant les autres membres de la classe politique sans pouvoir réel. En parallèle, l'élection du président de la République au suffrage universel direct renforce sa légitimité sur la maîtrise de l'arme nucléaire, qui, auparavant, dans la Constitution relevait de la compétence du Premier Ministre.

L'apparition de la bombe nucléaire est à la fois cause et conséquence de la réforme et de la légitimité du président sur cet outil de nouvelle génération. Pierre Messmer, ministre des Armées, écrivait sur le nouveau statut de la politique nucléaire de la France : « Le chef de l'État a seul l'emploi de la force nucléaire stratégique. La conséquence, dans le régime démocratique, est que le chef de l'État ne peut plus être l'élu de quelques parlementaires. Il doit être celui de toute la nation qu'il peut plonger dans de terribles épreuves⁸³. »

Pour graver dans le marbre, le décret du 14 janvier 1964 relatif aux forces aériennes stratégiques de l'armement nucléaire stipule par son article 5 que : « Le commandant des forces aériennes stratégiques est chargé de l'exécution des opérations de ces forces sur ordre d'engagement donné par le Président de la République, président du conseil de défense et chef

⁸¹ Allocution du général de Gaulle, le 20 septembre 1962 :

<https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaullle00080/1-election-du-president-de-la-republique-au-suffrage-universel.html> (consulté le 02/05/2023)

⁸² Article 11 de la Constitution de 1958 :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000019241004 (consulté le 02/05/2023)

⁸³ Pierre Messmer, « Notre politique militaire », *Revue de la défense nationale*, mai 1963, p. 760.

des armées⁸⁴. » Le nucléaire est devenu l’emblème du régime politique de la V^e République. Le Président, la figure détentrice du feu nucléaire. La France est le pays dans lequel la possession de l’arme nucléaire a un impact sur la nature intrinsèque du régime politique.

⁸⁴ Décret du 14 janvier 1964, relatifs aux forces aériennes stratégiques : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000504087> (consulté 02/05/2023)

III / À la recherche d'un site pour accueillir la dissuasion nucléaire française

A. Les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE)

Les SNLE sont vecteurs éminents de la puissance militaire d'une nation. De nos jours, les SNLE représentent plus de 80 % de la puissance nucléaire stratégique française, le reste étant dédié à la composante aérienne⁸⁵. Mais posséder une flotte de SNLE suppose un changement de paradigme militaire concernant la logistique induite, une véritable montée globale en compétences.

Déjà, un SNLE est de conception complexe. Plus qu'un sous-marin ordinaire, son essence même le contraint, à commencer par son obligation de charge et d'autonomie, ce qui est quasi-antinomique. Il se décompose en plusieurs tranches. A l'avant une tranche tactique avec les armes de défense représentées par les torpilles. En évoluant vers la poupe, on retrouve les lieux de vie de l'équipage avec le cœur opérationnel du sous-marin, dont le poste de commandement de navigation et d'opération (PCNO). C'est au milieu du sous-marin que sont verticalement entreposés en silos les 16 missiles balistiques. Enfin, le réacteur à propulsion nucléaire forme, à l'arrière, la dernière partie du sous-marin, avec en toute fin l'hélice, pièce non négligeable.

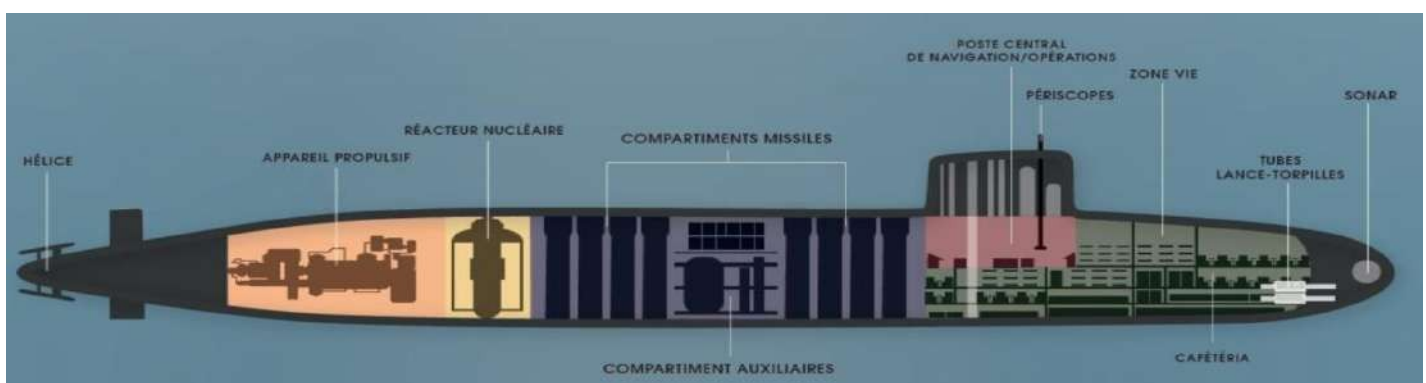


Figure 6 : SNLE Schéma (Marine Nationale

<https://www.defense.gouv.fr/marine/nos-equipements/marins-nucleaires-lanceurs-dengins-snle>)

⁸⁵ Catherine Biaggi et Laurent Carroué, « Affirmer sa puissance : forces sous-marines et dissuasion nucléaire, enjeux géographiques et géostratégiques », *Géococonfluences*, 2020 : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/articledossiers-scientifiques/puissance-sous-marins-nucleaires> (consulté le 18/05/2023)

Le SNLE est donc un système invraisemblable car c'est l'assemblage d'un sous-marin comme porteur, d'une chaufferie nucléaire pour propulsion, d'une base de lancement de fusées de missiles à têtes nucléaires pour armement, le tout devant être mobile dans un milieu subaquatique et exempt d'émission sonores.

Le 11 octobre 1963, l'amiral Rousselot prononce une conférence pour montrer l'intérêt que représente le sous-marin nucléaire comme arme principale de la dissuasion française⁸⁶. Cet exposé s'intitule *Le Sous-Marin, arme stratégique, son évolution technique*. On peut en retenir quelques passages pour mettre en valeur la question des SNLE dans la force stratégique nucléaire française.

Les prémices des sous-marins sont les réalisations du *Plongeur* de Bourgois en 1863, du *Gymnote* en 1887 et du *Goubet* en 1895 par l'ingénieur Laubeuf. Elles aboutissent en 1898 au premier submersible français militaire, le *Narval*, capable d'approcher l'ennemi et de l'attaquer avec succès en plongée périscopique.



Figure 7 : Le Narval (1899), le sous-marin révolutionnaire
(<https://www.agasm.fr/le-narval-1899-le-sous-marin-revolutionnaire/>)

Les deux guerres mondiales sont un moyen pour le sous-marin, un instrument de guerre récent, de se perfectionner et d'explorer des nouvelles tactiques de la guerre. À la sortie de la guerre, le sous-marin classique atteint ses limites face à l'évolution de la lutte anti sous-marine. Les U-Boot allemands, si efficaces en début de conflit, ont été décimés ensuite.

⁸⁶ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1166 dossier 19, Diffusion d'une conférence prononcée au C.H.E.M (Centre des Hautes Études Militaires) par le contre-amiral : Courrier (novembre 1963).

La réalisation d'un sous-marin à propulsion nucléaire est conceptuellement d'une autre utilisation. En 1954, les États-Unis construisent le *Nautilus*, disposant d'un réacteur nucléaire permettant de se libérer de tous contacts avec la surface. Cet avantage amène les Américains à réaliser les premiers SNLE de l'histoire avec la mise au point du lancement en plongée des engins balistiques *Polaris*⁸⁷ chargés pour la première fois sur le *USS George Washington*, le 20 juillet 1960.

Donc, d'après l'amiral Rousselot, les avantages du sous-marin nucléaire comme plateforme de dissuasion sont « la mobilité et la discrétion, qualités qui lui confèrent une haute invulnérabilité. Le sous-marin nucléaire dispose pour ses déplacements de l'immense étendue des océans, y compris éventuellement, comme l'ont démontré les traversées polaires américaines, de zones prises par les glaces et de ce fait impraticables à tout autre navire⁸⁸. » L'avantage d'un SNLE est la possibilité de s'équiper de l'arme nouvelle pour riposter face à une attaque et donc miser sur une politique de dissuasion :

« Ainsi le système d'armes stratégiques qu'il porte peut-être utilisé à l'échelle de la planète car on peut voir facilement sur une carte du globe que pratiquement aucun point des continents n'est hors de portée d'un missile du type *Polaris* tiré à partir d'un sous-marin convenablement placé. On peut donc faire porter la menace de l'arme nucléaire en n'importe quel point du globe sans avoir pour cela à faire de grande redistribution de forces ou déplacement d'infrastructure⁸⁹. »

Ce qui rend le sous-marin nucléaire avantageux est sa capacité à se déplacer à n'importe quel endroit du globe sans se faire remarquer, mais aussi :

« l'impossibilité pour l'adversaire de pointer sur lui une contre batterie fixe capable de détruire à coup sûr, préventivement, avant une agression projetée, la force de dissuasion qu'il représente. C'est ensuite la difficulté supplémentaire que représente pour une contre batterie de l'adversaire au moment de lancement des engins, le fait qu'ils soient lancés de points non connus d'avance. Or la cadence de tir réalisable est telle que la durée totale de l'opération de lancement du stock complet d'engins d'un sous-marin est du même ordre de grandeur que la

⁸⁷ Un missile mer-sol balistique stratégique lancé par sous-marin développé à partir de 1955.

⁸⁸ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1166 dossier 19, Diffusion d'une conférence prononcée au C.H.E.M (Centre des Hautes Études Militaires) par le contre-amiral : Courrier (novembre 1963).

⁸⁹ *Id*

durée de trajet d'un engin. On voit mal dans ces conditions comment l'adversaire pourrait espérer détruire le sous-marin avant le lancement de tous ses missiles⁹⁰. »

En conclusion l'amiral Rousselot affirme que :

« la France, pour la réalisation de sa force nucléaire stratégique, s'est lancée résolument dans la construction de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. [...] ceux qui y travaillent pourront avoir la satisfaction, non seulement d'avoir créé un instrument hautement perfectionné pour la défense de notre pays, mais encore d'avoir fait progresser des techniques essentielles pour l'avenir de notre industrie⁹¹. »

Le SNLE n'est pas qu'un vecteur de dissuasion. Il représente la modernité et la performance des avancées technologiques et industrielles d'une nation. Il s'agit de pouvoir entreprendre un changement de braquet imposant et innovant dans tous les domaines de la composante, la tête nucléaire, le missile, le bateau, les transmissions, les équipages et, nous ne l'oublierons pas, les ports-bases.

La France avait déjà tenté en 1955 la construction d'un sous-marin à propulsion nucléaire (Q-244) muni d'un moteur à uranium naturel et à eau lourde. Ce fut un échec et le projet fut abandonné. L'objectif est relancé dans les années 1959-1960. La loi de programmation militaire (1960-1964) du 8 décembre 1960 votée par le Parlement, crée et finance la force de frappe nucléaire française. La France fait face à plusieurs enjeux technologiques pour la création de son sous-marin. Il sera cette fois à l'uranium enrichi comme l'ont fait les Américains pour leurs premiers SNLE. La problématique qui se présente cependant est d'une part, que la France ne produit pas encore d'uranium enrichi et, d'autre part, que la seule solution pour s'en procurer est de se tourner vers les États-Unis. Mais les relations franco-américaines sont inconstantes, avec le retrait des forces aéronavales en Méditerranée des structures de commandement de l'OTAN en 1959, et le refus d'autoriser le stockage en France d'armes nucléaires américaines.

En février 1959, le général de Gaulle envoie à Washington des représentants de la Marine Nationale et du CEA afin de négocier l'achat d'un compartiment-moteur de sous-marin nucléaire. Mais les Américains refusent d'en céder un seul⁹². La France obtient

⁹⁰ *Id*

⁹¹ *Id*

⁹² Amiral Marcel Duval « Les décisions concernant l'armement nucléaire : pourquoi, comment, quand ? », *Armement et V^e République*, 2002, p. 298.

malgré tout l'achat d'uranium enrichi destiné à un prototype à terre (PAT)⁹³. Jacques Chevalier, en tant que directeur du groupe de propulsion nucléaire créé au CEA en juin 1959, se voit confier la mission de réaliser le prototype, à terre, d'un moteur atomique capable de propulser un sous-marin. Le système est construit et le prototype à terre devient en 1964 le premier réacteur pour un sous-marin nucléaire⁹⁴. Il servira dans ses toutes premières années à la mise au point de la partie proprement nucléaire de la propulsion du *Redoutable*, puis fut utilisé comme outil d'instruction pour les équipages de SNLE et les agents chargés de la maintenance des réacteurs embarqués, mais aussi pour tester et valider les évolutions à apporter à ces réacteurs. Ces résultats permettent de prévoir, dans la deuxième loi de programmation militaire, adoptée à la fin de cette même année 1964, l'entrée en service du premier SNLE sous le nom de *Redoutable*, ainsi que la mise en chantier de deux autres SNLE du même type.

Sans aide américaine mais avec la possession d'uranium enrichi, les architectes navals entreprennent les études du futur SNLE. Il s'agit de concevoir un sous-marin de grandes dimensions, capable de naviguer à plusieurs centaines de mètres d'immersions, propulsée par l'énergie nucléaire et donc apte à rester en plongée sans contact avec la surface. Le sous-marin doit également pouvoir accueillir un équipage de 130 sous-marinières pour des périodes supérieures à deux mois. La raison pour laquelle un sous-marin doit être en service pendant un minimum de 72 jours, c'est que durant 60 d'entre eux il doit maintenir sa zone de patrouille et que pour rallier celle-ci, il faut compter 12 jours de navigation aller-retour compris⁹⁵.

La construction du *Redoutable* débute en novembre 1964. Elle est confiée à l'établissement de Cherbourg de la Direction des Constructions Navales (DCN), organisme étatique maritime issu des arsenaux et spécialisé de longue date dans la construction des sous-marins. Le lancement du premier SNLE, présidé par le général de Gaulle, a lieu le 29 mars 1967. Le *Redoutable* quitte Cherbourg à la fin de l'année 1970.

Un SNLE seul ne suffisait pas pour exercer la mission de dissuasion. En cette époque de Guerre Froide, la France souhaitait maintenir trois sous-marins simultanément en patrouille, donc disposer de minimum 6 SNLE. Ce furent successivement l'apparition de la

⁹³ Réacteur nucléaire de recherche, il a permis le développement des sous-marins à propulsion nucléaire.

⁹⁴ Jacques Chevallier « la genèse de la force de dissuasion nucléaire française », *Armement et V^e République*, 2002, p. 286.

⁹⁵ Conférence de Patrick Boureille à l'Université de Bretagne Sud, *Le problème des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins* (1962-1965), 2016 : <https://www.youtube.com/watch?v=68G1dqc9B-M> (consulté le 22/05/2023)

première série de SNLE appartenant à la classe du *Redoutable* : le *Terrible* (1973), le *Foudroyant* (1974), l'*Indomptable* (1976), le *Tonnant* (1980) et l'*Inflexible* (1985).

Mais un système d'armement de ce type plonge les autorités dans l'obligation de la localisation adaptée d'un port-base. C'est une question complexe, car devront être établis, dans un périmètre assez restreint, l'entrepôt d'armes nucléaires et de missiles dont toute avarie aurait de graves conséquences, le port sécurisé des bateaux aux technologies supérieures et contraignantes, et les capacités de ressources humaines particulières. Dans cette optique, faut-il créer *ex nihilo* une nouvelle base, mais possiblement dépourvue d'un environnement logistique complet ? Faut-il au contraire utiliser un site déjà constitué, mais aux infrastructures sans doute difficilement adaptables et suffisamment extensibles ? Pourquoi ne pas chercher une solution intermédiaire ?



Figure 8 : Enveloppe postale le premier jour du SNLE le *Redoutable* (Fonds privé Yves Cariou).

B. Le projet Coelacanth et la volonté d'établir dans la rade de Brest le futur de la dissuasion française

L'échec, en 1955, de la construction du Q-244, le premier sous-marin à énergie nucléaire, était attribué à la mauvaise coordination de conduite du projet. Le rôle du comité directeur des navires à propulsion atomique, créé pour le projet, reste énigmatique. Ce comité rassemble les deux maîtrises d'œuvre, le sous-marin et le réacteur, mais engendre un manque de compétence de l'autorité de coordination à cause des problèmes de conception et de réalisation. Les autorités qui dirigeaient le comité directeur étaient le « comité de liaison Marine - CEA ». Ses membres occupaient des fonctions tels qu'administrateur général du CEA, chef d'État-Major de la Marine, directeur central des constructions et armes navales... Mais cela ne garantissait pas leurs compétences et une convergence de points de vue favorisant des décisions dans un nouveau domaine que représentait la conception des sous-marins à propulsion nucléaire. Il était donc apparu que la conception du sous-marin, celle du missile balistique et celle de la tête nucléaire étaient à ce point interdépendantes que l'on n'arrivait pas à des résultats satisfaisants.

En découle de la création, à la fin de l'année 1962, de l'organisation « Coelacanth », qui vise, au sein de l'État, à imposer une synergie entre acteurs. Cette organisation repose sur l'action de plusieurs intervenants majeurs désignés sous le terme « maître d'œuvre », en abrégé « MO Coelacanth ». Le réseau réunit à son baptême⁹⁶ :

- Le maître d'œuvre de la propulsion nucléaire, appartenant au département de propulsion nucléaire du CEA.
- Le maître d'œuvre missile mer-sol balistique stratégique (MSBS) appartenant à la direction des engins de la Délégation ministérielle à l'armement (DMA) ayant en charge les projets de missiles.
- Le maître d'œuvre tête nucléaire appartenant à la Direction des applications militaires (DAM) du CEA.
- Le maître d'œuvre du sous-marin appartenant au service technique de la direction des constructions navales de la DMA.
- Le maître d'œuvre d'ensemble, officier général appartenant à l'État-Major de la Marine, désigné sous l'appellation d'amiral Coelacanth.

⁹⁶ Emmanuel Duval, « L'aventure des SNLE français », *Revue maritime*, n°491, 2011, p. 10-21.

- Le maître d'œuvre principal du projet Coelacanthé désigné, sous l'appellation MOP Coelacanthé, directeur du programme SNLE et donc simultanément directeur du programme d'ensemble. Le MOP Coelacanthé obtient la responsabilité d'assurer la coordination technique et calendaire entre les différents MO Coelacanthé.

L'amiral Coelacanthé et le MOP Coelacanthé animent respectivement cette organisation. L'amiral rapporte au Chef d'État-Major de la Marine, le MOP, lui, à la Direction Ministérielle pour l'Armement. Ce mode de fonctionnement contribue enfin au succès de la constitution d'une force océanique stratégique.

Le comité Coelacanthé exécute ses décisions par l'intermédiaire du MOP assisté des différents maîtres d'œuvre, ces derniers étant présents aux réunions du comité. En outre, on différencie deux groupes de travail - l'un à vocation opérationnelle, présidé par l'amiral Coelacanthé, et l'autre à vocation technique, présidé par le MOP - chargés d'étudier sous leurs différents aspects les problèmes posés ou les difficultés rencontrées et de proposer les décisions éventuellement nécessaires au comité⁹⁷.

Toutes les autorités concernées sont représentées au comité directeur, à des niveaux de responsabilité suffisamment élevés pour que des décisions puissent être prises et que des arbitrages puissent être rendus en connaissance de cause, afin ne pas reproduire l'échec de 1955⁹⁸.

Il faut noter que la réussite de cette organisation bénéficie en partie de la diminution du poids des conseillers des cabinets ministériels. Cela résulte d'une « volonté politique » désirant limiter le volume des dossiers justificatifs à produire avant les décisions. Certaines directions impliquées n'ont pas été soumises à l'obligation de séparer leurs services étatiques et industriels, comme c'est le cas pour le CEA. Mais de manière générale, il en résulte une grande économie de moyens humains pour faire avancer dans les temps le projet. André Gempp, ingénieur militaire de la Marine et MOP Coelacanthé de 1966 à 1972, explique que :

« l'organisation Coelacanthé répondait à un objectif extrêmement simple : puisque nous avions affaire à des structures assez rigides, assez hiérarchisées, celles qu'on appelait verticales, il fallait créer une vaste organisation de coordination de cet ensemble, de façon à ce que les liaisons, au lieu de s'établir en passant par la voie hiérarchique, passent plutôt entre les individus eux-même, c'est à dire qu'elle soit plutôt fondées sur les relations entre individus que sur les

⁹⁷ Jean Touffait, « La construction du *Redoutable* », *Armement et V^{ème} République*, CNRS Editions, 2002, p. 341.

⁹⁸ *Id*

relations de services. On avait des accès permanents et faciles avec tous nos camarades des autres directions, Direction des Engins, Commissariat à l'énergie atomique, Département des propulsions nucléaires⁹⁹... »

Parmi les problèmes que doit résoudre l'organisation Coelacanthé figure évidemment le point d'implantation en France du port-base et des infrastructures nécessaires pour mettre en œuvre une force maritime de dissuasion crédible en pleine Guerre Froide. Il est indispensable de construire des installations d'envergure, et l'amiral Cabanier, chef d'état-major de la Marine, en éclaire la conception :

« Le port-base, doit être en mesure d'assurer le soutien logistique nécessaire à tout sous-marin, c'est-à-dire entretien, réparations, ravitaillement, courant électrique, alimentation en eau, casernement, détente ; il doit aussi être prévu pour la manipulation, le stockage, l'entretien et l'assemblage des engins et des charges nucléaires, le démarrage des réacteurs, l'évacuation des effluents radioactifs, le changement de cœur des réacteurs. Ceci pose des problèmes nouveaux, mais qui peuvent être résolus sans difficulté majeure. [...] La protection de ce port-base est évidemment très importante. Des mesures et des moyens de sûreté particulièrement étudiés seront mis en place autour des sous-marins et de leur infrastructure opérationnelle¹⁰⁰... »

La France ne manque pas de côtes, mais la plupart ne sont pas adaptées pour accueillir les installations de cette nature. Il est en effet impératif de disposer d'une rade-abri en eau profonde pour permettre une évolution aisée des sous-marins, mais suffisamment contraignante pour être protégée des intrusions. Une surface territoriale doit être suffisamment imposante et disponible pour stocker les missiles (lanceurs voire têtes nucléaires), un centre opérationnel et administratif, et des casernements pour les différents personnels.

La Corse fait partie des hypothèses primitives. Elle remplit plusieurs conditions, mais l'éloignement de toute installation industrielle s'avère rédhibitoire et conduit le comité Coelacanthé à écarter cette possibilité. Pareillement, le comité exclut la côte d'Azur pour des raisons essentiellement touristiques, tandis que les rivages du Languedoc-Roussillon se révélaient trop plats et trop linéaires et bientôt voués à la même fonction. Les recherches se concentrent sur la façade atlantique. Il est, de plus, nettement mieux approprié d'établir un port-base en Atlantique qu'en Méditerranée pour assurer la sortie des bateaux discrètement et

⁹⁹ Boris Dänzer-Kantof, Félix Torres, *Les atomes de la mer - La propulsion nucléaire française, histoire d'un outil de dissuasion*, Paris, Le cherche-Midi, 2022.

¹⁰⁰ Jean-Yves Besselievre, Patrick Boureille, Didier Cadiou, *L'Île Longue - Histoire d'un site exceptionnel*, Palantines, Quimper, 2010, p. 72.

rapidement dans les profondeurs de l'Atlantique. Le passage du détroit de Gibraltar serait un vrai problème pour la sécurité des patrouilles.

La Rochelle n'est pas retenue, pour des raisons identiques que celles évoquées concernant les options méridionales. Cherbourg et le Cotentin sont déjà la zone du port constructeur des SNLE. Le secteur souffre de sa faible hauteur d'eau dans ses abords, et de la forte densité du trafic maritime dans la Manche. Il reste donc la Bretagne.

Les visées de l'installation du port-base à la pointe de l'Armorique sont confirmées par le service des constructions navales et armes navales, organisme de la Marine nationale qui annonce, le 12 janvier 1963, que les SNLE y seront basés et entretenus. A ce propos, une mission d'information dirigée par l'amiral Rousselot se rendra à Brest le 17 et 18 janvier 1963¹⁰¹.

La rade de Brest présente l'avantage d'être à mi-chemin des deux principales zones de patrouilles, « si l'on estime que la cible principale est bien Moscou », avec des durées de transit comparables¹⁰². En effet étant donné la portée des missiles balistiques de type M1, de l'ordre de 2 500 km, deux zones d'opérations sont possibles pour les SNLE. La première est la zone de la Mer de Norvège et l'entrée de la mer de Barents. La deuxième zone se situe de la côte orientale de la Sicile jusqu'aux côtes de Syrie et du Liban¹⁰³ (voir la figure 9).

¹⁰¹ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1167 dossier 30, Chronologie des opérations d'infrastructures.

¹⁰² Conférence de Patrick Boureille à l'Université de Bretagne Sud, *Le problème des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins* (1962-1965), 2016 : <https://www.youtube.com/watch?v=68G1dqc9B-M> (consulté le 22/05/2023).

¹⁰³ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1166 dossier 4, Élément d'un exposé sur Brest port-base des SNLE et sur les opérations des SNLE à partir de ce port.



Figure 9 : Carte provenant du SHD de Lorient datant de 1960 et montrée lors de la conférence de Patrick Boureille en 2016 à L'Université de Bretagne Sud
<https://www.youtube.com/watch?v=68G1dqc9B-M>

La rade de Brest pourrait, au premier abord, souffrir de l'étroitesse de son point de passage que forme son goulet. On l'imagine aisément bloqué par un adversaire en cas de conflit. Mais cette crainte possible n'est pas retenue comme un obstacle, car le principe de la dissuasion repose sur la menace représentée par les sous-marins en patrouille. L'attaque du port-base, ainsi que du goulet, constituerait *de facto* un *casus belli* suivi d'une riposte instantanée.

Si nous nous permettons de remonter le temps jusqu'en avril 1683, lorsque Vauban découvre la ville et le port de Brest, il manifeste immédiatement son enthousiasme : « Si Brest est l'un des meilleurs ports du monde, sa rade est une des plus excellentes et de la plus grande étendue [...] Voici la plus belle pièce d'eau de l'Univers ¹⁰⁴. » Dans la même perspective et environ trois siècles plus tard, le 15 février 1965, de Gaulle, après avoir assisté au défilé naval de Lanvéoc-Poulmic en presqu'île de Crozon, regagne Brest à bord du dragueur océanique *Colmar*. A sa demande, le navire vire du côté de la pointe des Espagnols. A la passerelle, le chef de l'État déclare, en contemplant la rade de Brest : « La géographie a peut-être fait de Brest un haut lieu de notre destin¹⁰⁵. »

Le choix d'un site de la rade est aussi inhérent à la proximité des nombreuses zones militaires permettant sa protection, et l'interaction des centres déjà opérationnels avec le port-base des SNLE. Les hélicoptères de la Base Aéronautique Navale (BAN) de Lanvéoc-Poulmic, l'ensemble de l'aviation de chasse de la Force maritime de l'aéronautique navale situé à Landivisiau inauguré en 1965 en forment le maillon aérien. À Lorient, sont postés les sous-marins d'attaque à propulsion diesel et la 2^e escadrille de dragage, essentiels à la sécurisation des points de passage des SNLE. Complément essentiel au maillon aérien, les avions de patrouille maritime stationnent à la BAN de Lann-Bihoué. Un projet de base d'hélicoptères est évoqué sur l'île d'Ouessant, mais la Marine y renonce devant l'hostilité de la population locale et du conseil général du Finistère¹⁰⁶.

¹⁰⁴ Sébastien Le Prestre de Vauban, *Les oisivetés de Monsieur Vauban*, Champs Vallon Editions, Seyssel, 2007, p. 304.

¹⁰⁵ « Le général de Gaulle en contemplant la rade de Brest “La géographie a peut-être fait de Brest un haut lieu de notre destin” », *Le Télégramme*, 17 février 1965. (Sauf mention contraire aucun article du *Télégramme* de notre corpus n'est signé).

¹⁰⁶ « Folklore, bonne humeur et détermination, hier à Ouessant à la manifestation contre le projet d'implantation d'un héliport dans l'île », *Le Télégramme*, 9 janvier 1969.

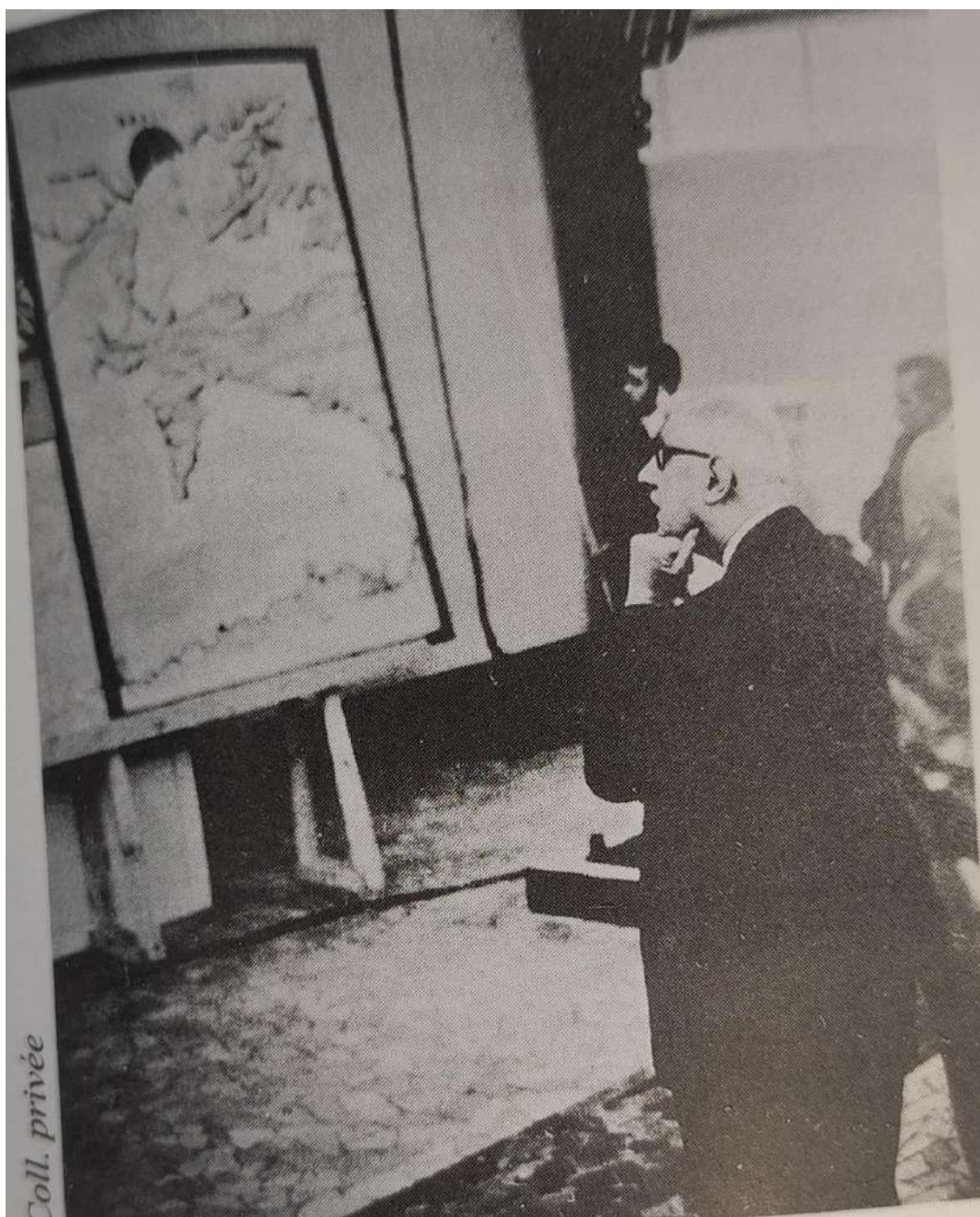


Figure 10 : Reçu en mairie de Brest, le Général de Gaulle contemple une carte de la Presqu'île de Crozon et de la rade de Brest, en arrière plan à gauche on aperçoit le sénateur Gabriel de Poulpiquet et à droite le maire de Brest Georges Lombard (Photo : *Avel Gornog*, « l'Île Longue »).

INSPECTION
du GÉNÉRAL DE GAULLE
Président de la République
15 FÉVRIER 1965

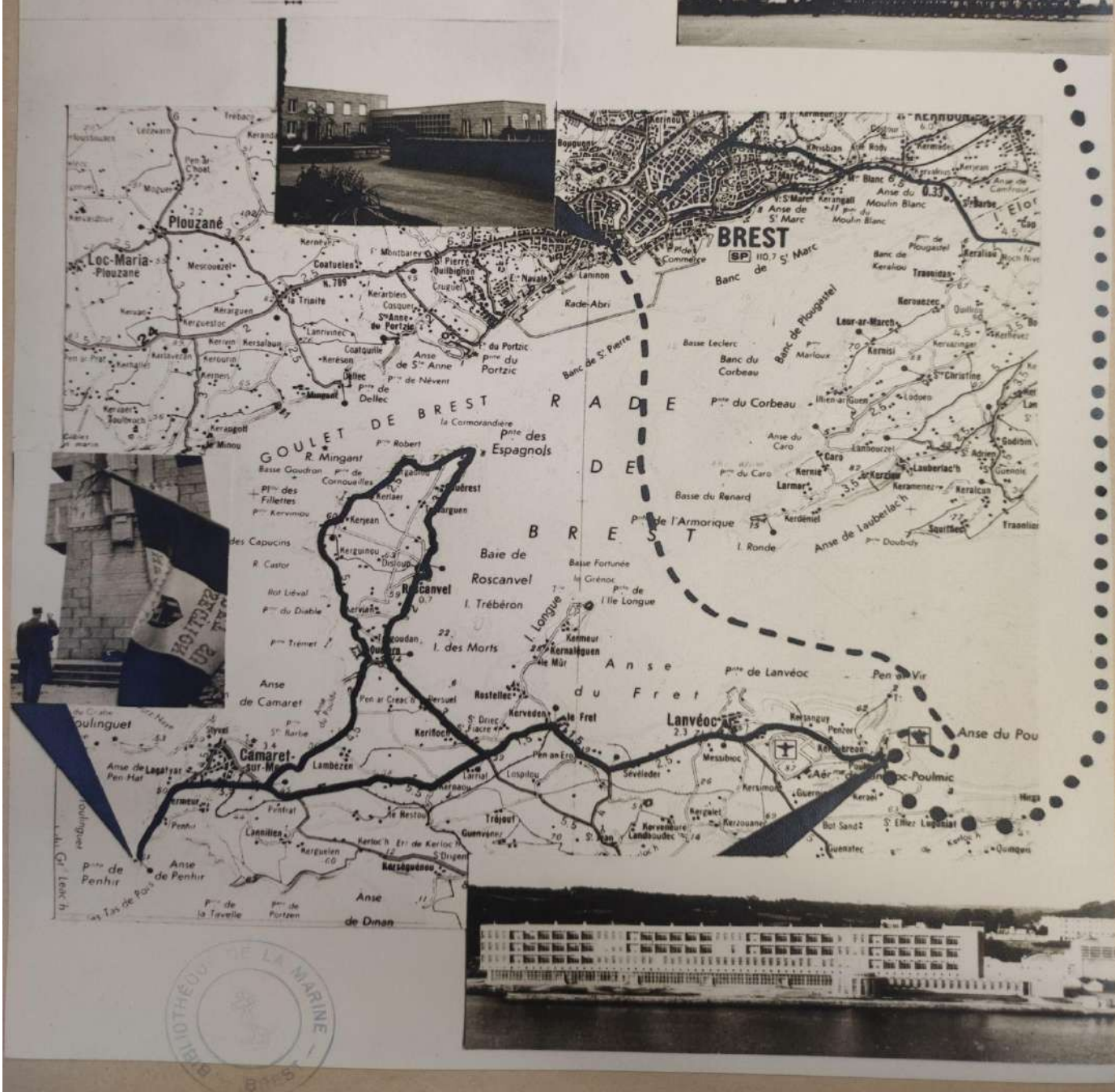


Figure 11 : Inspection du général de Gaulle le 15 février 1965 (SHD de Brest, fonds iconographiques série U).

C. Le choix de l'Île Longue

Procédons de façon chronologique quant aux différentes localisations étudiées par le comité Coelacanthé pour abriter les SNLE et leurs différentes composantes, une fois la rade de Brest s'avérant le choix définitif. Nous partirons des premières évocations de sites pour parvenir à la décision finale d'installer le port-base à l'Île Longue, et les missiles à Guenvenez.

Une première conférence des membres Coelacanthé a lieu à Brest, le 17 janvier 1963 lors de la mission dirigée par l'amiral Rousselot. Cette conférence envisage d'abord la possibilité d'installer deux postes d'amarrage et un bassin (pour carénage et chargement d'engins) à la Pointe de l'Artillerie, à l'embouchure de la Penfeld, sur sa rive droite, dans la base navale de Brest (voir figure 12). Le stockage des missiles et des matières radioactives pourrait être effectué à la pyrotechnie Saint-Nicolas (voir figure 13). Celle-ci, déjà opérationnelle, possède l'avantage de pouvoir être étendue dans l'amont de la vallée de Kerhuon. Les casernements et locaux d'entraînements peuvent être basés à la Pointe, côté Recouvrance, à Brest¹⁰⁷. Dès mars 1963, des études sont effectuées à l'entrée de la Penfeld pour mesurer la houle¹⁰⁸. Le site semble dans un premier temps convenir grâce à la faculté de grouper les installations, et la proximité des installations industrielles de l'arsenal.



Figure 12 : La pointe de l'Artillerie

(<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/photographies-aeriennes-1950-1965>).

¹⁰⁷ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1167 dossier 30, Chronologie des opérations d'infrastructures.

¹⁰⁸ *Id*

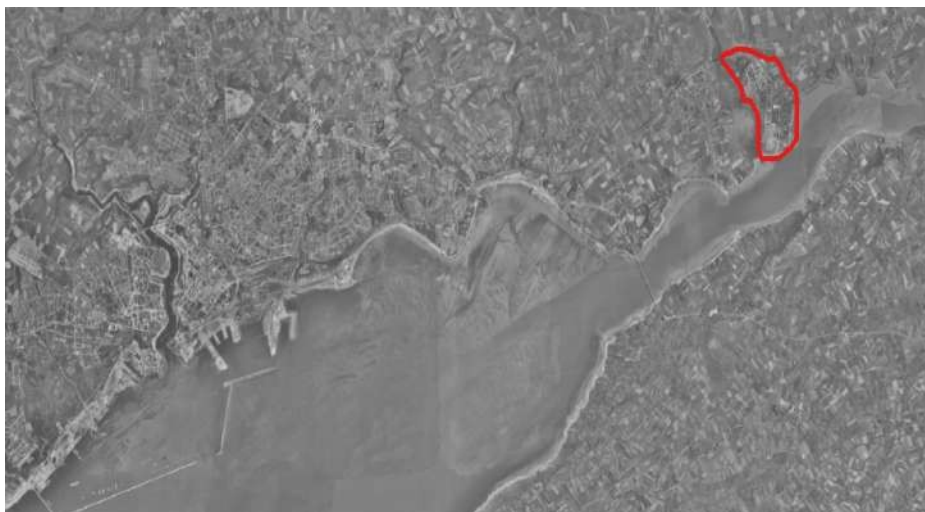


Figure 13 : La pyrotechnie Saint-Nicolas

(<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/photographies-aeriennes-1950-1965>).

Le comité Coelacanthé établit de prime abord un rayon de sécurité de 400 mètres. Concernant les manipulations d'engins correspondant à l'explosion simultanée de 7 missiles¹⁰⁹, un rayon d'un kilomètre. Les estimations des zones de sécurité sont reprises des normes américaines. La pointe de l'Artillerie se révèle peu adaptée dans ces conditions. En effet, elle est quand même adossée à la ville de Brest. À la fin de l'année 1963 est donc établie une Commission de sécurité des armes atomiques pour habilitier les distances nécessaires à l'utilisation du nucléaire.

Le 20 novembre 1963, lors d'une réunion à Paris, le groupe Coelacanthé rejette définitivement la pointe de l'Artillerie. Distant de moins de 400 mètres des immeubles de Recouvrance, l'hypothétique base manque également de discrétion, l'emplacement envisagé étant en vue plongeante de la ville¹¹⁰.

Le comité envisage de maintenir le port-base à Brest car le site possède les installations nécessaires, ce qui induit des coûts d'infrastructures plus supportables. L'amiral Coelacanthé, Henri Rousselot, estime qu'en restant dans la rade-abri, l'emplacement le plus approprié est la grande jetée Sud, près de l'ancienne base sous-marine allemande de Laninon¹¹¹ (voir figure 14). L'emplacement est examiné du point de vue de la sécurité. La distance de 800 mètres des premières habitations civiles est considérée comme suffisante. Les terrains situés aux abords de l'arsenal appartiennent à la Marine, les possibilités d'approche de

¹⁰⁹ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1166 dossier 1, Projet Coelacanthé historique (1963-1966).

¹¹⁰ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1166 dossier 17, Compte rendu des réunions Coelacanthé.

¹¹¹ *Id*

l'urbanisation civile sont donc limitées. Les représentants du CEA notent que l'emplacement présente des avantages par la possibilité d'établir un dock flottant autour de la grande digue. Le voisinage de l'ancienne base des sous-marins allemands, qui a le bénéfice d'être bétonnée et de pouvoir convenir pour les installations d'entretien du réacteur, n'est pas négligeable.



Figure 14 : La grande jetée sud comprenant l'ancienne base sous-marine allemande de Laninon (<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/photographies-aeriennes-1950-1965>)

Durant cette période, le comité ne projette pas la création d'une base complète de sous-marins. Des études sont ainsi lancées pour l'enracinement de la grande digue avec ses avantages et ses conséquences.

Toutefois, le comité réfléchit à des solutions secondaires en dehors de la rade-abri de Brest. Mais en cette fin d'année 1963, la construction d'une base complète de SNLE en dehors de Brest est sous-estimée par manque de fonds susceptibles d'être suffisants ¹¹². Malgré tout, lors de la réunion du 20 novembre 1963, certaines solutions en dehors de Brest sont évoquées. Un premier emplacement remarqué est l'anse du Portzic (voir figure 15) pour ses possibilités d'extension portuaires en continuité à l'ouest des emprises de l'arsenal. Cependant les problèmes de proximité d'établissements civils se posent de façon identique à la rade-abri.

Le deuxième emplacement repéré est la Pointe des Espagnols (voir figure 16). Sa disposition favorable, s'agissant des fonds marins à l'entrée du goulet, et de son aptitude à l'aménagement des terres-pleins, est appréciée. Le comité pense que l'achat des terrains sur la pointe des Espagnols ne pose aucun problème et qu'il est possible de créer une vaste zone d'isolement.

¹¹² *Id*

Enfin, le troisième emplacement relevé est l'Île Longue, au sud de la rade, près du village du Fret. Ce site présente des caractéristiques intéressantes pour le comité mais il est déjà occupé par des installations militaires. Un centre d'expérimentation des torpilles est en effet situé au nord de l'île et n'apparaît pas transférable¹¹³.



Figure 15 : Anse du Portzic

(<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/photographies-aeriennes-1950-1965>).



Figure 16 : Pointe des Espagnols

(<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/photographies-aeriennes-1950-1965>).

¹¹³ *Id*

Le 24 novembre 1963, 4 jours après la réunion de Paris, le capitaine de frégate Wurter, membre du projet Coelacanthé, partage dans ses notes quelques réflexions¹¹⁴. Ce dernier assure que la rade-abri de Brest présente des inconvénients récurrents. Par exemple, l'éloignement des fonds de 100 mètres obligerait le SNLE à un transit de plusieurs dizaines de milles nautiques dans des zones faciles à miner. De plus, les mouvements des SNLE se produisant à proximité de zones civiles seraient faciles à détecter. Le danger présenté pour la ville par des navires à propulsion nucléaire porteurs d'armes de destructions massives n'est pas à négliger. Enfin, il retient que Brest sera un objectif nucléaire indéniable pour l'ennemi.

Le capitaine de frégate propose les conditions suivantes pour l'installation d'un port-base : être aussi près que possible des fonds de 100 mètres, être isolé d'une grande agglomération et d'un grand arsenal, soit un changement total de paradigme. Dans ces notes, il préconise, en adéquation avec ces référencements, une installation sur l'île d'Ouessant. Cette dernière possède des eaux profondes, et la baie de Lampaul présente la possibilité d'être aménagée pour y construire toute l'infrastructure d'une base de SNLE. L'île est décrite peu habitée, et offre de vastes surfaces avec des hauteurs pour la création d'une zone sécurisée. La perspective d'une installation sur Ouessant a donc existé. Mais l'absence de garantie de maintien permanent du lien au continent fragilise le projet.

Au début de l'année 1964, des travaux sont entrepris par le Groupe d'Études Atomiques pour valider les différents sites possibles. Le 20 février 1964, le préfet maritime alerte le ministre concernant des projets de zone industrielle entre Kerhuon et la Forest-Landerneau et sur leurs interférences possibles avec le projet Coelacanthé car l'Armée, en attente des différentes solutions envisagées, n'a pas réservé les terrains¹¹⁵. La France se développe aussi économiquement et la concurrence foncière est rude.

Le 19 mars 1964, le Cap de la Chèvre est également visité comme solution de rechange pour l'établissement d'un port-base, nommé projet « Capricorne¹¹⁶ ».

Une nouvelle réunion du projet Coelacanthé est présidée par l'amiral Cabanier¹¹⁷, le 4 juin 1964. L'amiral Rousselot expose la solution de stockage souterrain des missiles dans la vallée de Kerhuon, l'assemblage des propulseurs à la pyrotechnie de Saint-Nicolas et l'assemblage des têtes nucléaires au Portzic¹¹⁸. L'amiral et le MOP Bensussan précisent que ce

¹¹⁴ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1166 dossier 4, Élément d'un exposé sur Brest port-base des SNLE et sur les opérations des SNLE à partir de ce port.

¹¹⁵ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1167 dossier 30, Chronologie des opérations d'infrastructures.

¹¹⁶ *Id*

¹¹⁷ Georges Cabanier (1906-1976), Chef d'état-major de la Marine de 1960 à 1968.

¹¹⁸ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1167 dossier 30, Chronologie des opérations d'infrastructures.

projet est le seul envisagé et a l'avantage de se rattacher à des installations existantes ¹¹⁹. L'affaire semble entendue.

Mais les choix de l'amiral sont immédiatement critiqués par le comité. Le 6 juin 1964, une fiche de la Division « Navires Armés » critique la dispersion des installations et des difficultés de transport que cela induit. En l'espèce, sont pointés les emplacements des zones d'assemblages considérées trop proches des agglomérations. Le 8 juin 1964, une fiche du comité Coelacanthé envisage que le stationnement des SNLE soit maintenu en rade-abri mais concède que le chargement des missiles pourrait s'effectuer en rade, soit à un quai implanté au lieu de stockage, soit à un bâtiment de dépôt.

Le 6 juillet 1964, le projet « Capricorne », jugé défavorable par l'amiral Rousselot, est abandonné, car considéré comme trop coûteux. Certains avaient imaginé un long tunnel pour traverser la presqu'île de Crozon et rejoindre Brest. On s'arrête *a priori* définitivement sur la solution d'un stationnement des SNLE dans la rade-abri sur la jetée sud avec un dock flottant.

Le stockage des missiles et des têtes nucléaires et leurs assemblages ne peuvent être réalisés près de l'agglomération brestoise à cause des restrictions de protection imposées par la Commission de Sécurité des Armes Atomiques. Dès lors, le comité décide de s'éloigner de Brest et de regarder les possibilités au sud de la rade. On retient trois sites pour le stockage des têtes et le montage éventuel des engins, la Pointe de l'Armorique sur la Presqu'île de Plougastel (voir figure 17), la pointe des Espagnols et l'Île Longue sur la Presqu'île de Crozon¹²⁰ (voir figure 18).



Figure 17 : La pointe de l'Armorique
(<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/photographies-aeriennes-1950-1965>).

¹¹⁹ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1166 dossier 17, Compte rendu des réunions Coelacanthé.

¹²⁰ *Id*



Figure 18 : L'Île Longue

(<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/photographies-aeriennes-1950-1965>).

À la fin de l'année 1964, des levés gravimétriques sont effectués dans l'arsenal de Brest (jetée sud, quai d'armement), à la Pointe de l'Armorique au bout de la presqu'île de Plougastel, et à l'Île Longue. La Pointe des Espagnols a été abandonnée pour construire des infrastructures, les courants y sont trop violents¹²¹.

Le 24 novembre 1964, une demande ministérielle prescrit au port de Brest d'étudier le stationnement et les carénages des SNLE autour d'un môle à construire le long de la grande jetée de la rade-abri. Elle prescrit d'y effectuer des sondages. Le 10 décembre 1964, la Direction des Travaux Maritimes suggère d'effectuer, dans le même temps, des sondages à la pointe Nord-Est de l'Île Longue. Le 15 décembre 1964, est transmise à Paris une demande de crédit pour opérer ces sondages. Durant le dernier mois de l'année 1964, ce dernier site commence à intéresser de plus en plus le comité Coelacanthé¹²².

Pourtant, le 20 janvier 1965, une fiche de renseignement écrite par l'amiral Rousselot est envoyée aux membres Coelacanthé pour justifier son intention du choix du port de Brest comme port-base principal des SNLE. Il note que l'avantage du port de Brest réside dans sa

¹²¹ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1167 dossier 26, Dossier C levés gravimétriques.

¹²² SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1167 dossier 30, Chronologie des opérations d'infrastructures.

situation d'éloignement maximum de l'ennemi potentiel. Il indique aussi que Brest est une région stable du point de vue politique et social et que la population est traditionnellement favorable et accueillante à la Marine. Enfin, il souligne que Brest est le port devant accueillir la plus grande partie de la future flotte française et doit s'équiper d'infrastructures conséquentes. L'amiral veut s'efforcer, compte tenu des contraintes de sécurité nucléaire, de rattacher l'infrastructure nécessaire aux SNLE à celle déjà existante de la base navale de Brest. De cette façon, il opte pour la version opposée à celle créant un nouveau port externe. Il note péremptoirement dans son courrier que la rade de Brest se présente assez mal pour une telle création¹²³.

La visite du général de Gaulle, en février 1965, oblige la finalisation du projet d'installation. Le 6 mars 1965, malgré les options de l'amiral, la demande est adressée à Paris d'une équipe d'hydrographes pour les mesures de courants à l'Île Longue¹²⁴. En mars 1965, les campagnes de sondages couvrent deux sites, la rade-abri de Brest et l'Île Longue.

Le moment charnière est la visite en Presqu'île de Crozon, le 11 mars 1965, du représentant Jaubert, chef du Bureau d'Armes et Munitions faisant partie de la Direction Centrale des Constructions et Armes Navales et membre du comité Coelacanthé. Il reconnaît les sites possibles pour le stockage des missiles. Quatre sites sont identifiés dans la Presqu'île de Crozon lors de cette mission. Le premier sont les parages du Fret à proximité de l'Île Longue. Le deuxième est le site de Quélern à côté de Roscanvel. Le troisième est situé à Landaoudec au nord de Crozon. Enfin le quatrième est le site de Guenvenez situé au nord-ouest de Crozon¹²⁵ (voir figure 19).

¹²³ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1166 dossier 4, Élément d'un exposé sur Brest port-base des SNLE et sur les opérations des SNLE à partir de ce port.

¹²⁴ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1167 dossier 28, Dossier G Études des conditions hydrographiques.

¹²⁵ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1167 dossier 30, Chronologie des opérations d'infrastructures.

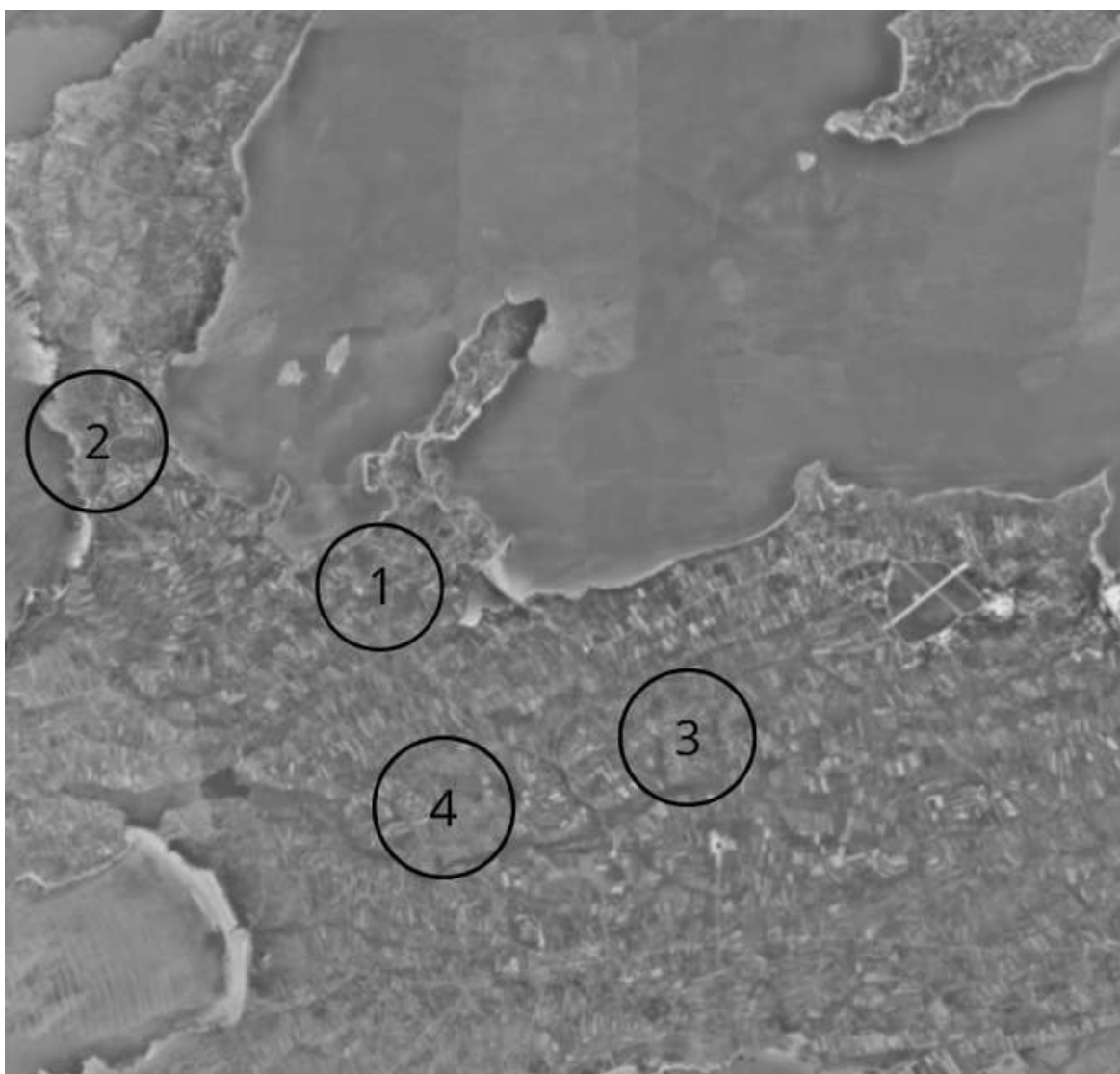


Figure 19 : Les emplacements étudiés pour le stockage des missiles
 (<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/photographies-aeriennes-1950-1965>).

L'emplacement de stockage des missiles dans la Presqu'île de Crozon prend dès lors du crédit. L'Île Longue devient alors la première option devant la rade-abri de Brest. Le site est validé par le Groupe d'Etudes Atomiques et la Commission de Sécurité des Armes Atomiques comme port potentiel d'embarquement et de débarquement des missiles, pour le stockage des têtes, et pour l'assemblage des têtes et des propulseurs¹²⁶.

Le 3 juin 1965, les MO et le MOP Coelacanthé valident définitivement le port-base à l'Île Longue, avec l'installation des engins à l'annexe de Guenvenez. Un courrier est transmis à l'État et indique les terrains à acquérir par voie d'expropriations¹²⁷. À partir de ce moment, l'Île Longue devient officiellement un territoire affecté aux besoins de la Défense Nationale.

¹²⁶ *Id*

¹²⁷ *Id*

L'installation de la base à l'Île Longue est l'achèvement d'une politique menée depuis 1945 par les différents protagonistes pour permettre à la France de se doter d'une dissuasion nucléaire, et d'être capable de se maintenir comme une puissance mondiale. L'Île Longue et ses habitants subissent les actions entreprises par les différents gouvernements français de l'après-guerre. En 1965, l'Île Longue est encore un « paradis ¹²⁸ » pour ses occupants, l'île connaît ses derniers moments de vie civile avant qu'elle ne devienne un site militaire.



Figure 20 : Les différents lieux étudiés par le comité Coelacanthé pour le port base des SNLE ou le stockage des missiles dans la rade de Brest

(<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/photographies-aeriennes-1950-1965>).

¹²⁸ Terme utilisé à plusieurs reprises par les expropriés pour décrire l'Île Longue.

Partie 2 : Des début du projet de l'installation jusqu'à l'arrivée du premier SNLE

I / Un emplacement dédié aux besoins de la défense nationale

A. La révélation du projet

Le projet d'installation d'une base de Sous-marins Nucléaires Lanceurs d'Engins (SNLE) est officialisé le 26 juin 1965, à Quimper, lors d'une réunion d'information organisée à l'initiative de Gabriel Eriau, préfet du Finistère. Si cette date correspond au dévoilement officiel du projet, certaines personnes connaissaient les intentions de l'État. En presqu'île de Crozon certainement, soit par des fuites ministérielles ou militaires mais aussi par des soupçons éclairés de la population locale.

Au début de l'année 1965, lors de sa visite à Brest, le général de Gaulle avait évoqué la possibilité de voir des infrastructures militaires de types nouveaux apparaître dans le paysage de la rade de Brest, sans préciser qu'elles seraient destinées aux SNLE. Cependant, des journalistes travaillant sur le sujet, dont Yves Cariou¹²⁹, s'interrogeaient sur l'emplacement dédié à la dissuasion française. Le 16 février 1965, dans *Le Télégramme*, est publié un article sur la réunion à la Préfecture maritime des amiraux Cabanier, Barthélémy et Amman avec le général de Gaulle. Le journaliste s'interroge sur les sujets abordés à cette occasion : « Au nombre de ces sujets, très secrets, figurèrent sans aucun doute les futurs sous-marins atomiques français dont on a déjà dit qu'ils seraient basés à Brest. Mais où ? ¹³⁰ » Le lendemain, après la visite de la rade de Brest par le général de Gaulle, le journaliste Yves Cariou appuie ses propos de la veille :

« En prononçant ces paroles [“La géographie a peut-être fait de Brest un haut lieu de notre destin”], le chef de l'Etat se penche sans doute, certainement même, sur des considérations d'ordre militaire et stratégique. Brest, qui d'ici peu, recevra la partie la plus active de notre flotte conventionnelle, est appelé à partir de 1970, à devenir le port d'attache de notre ou “nos” sous-marins atomiques. A une infrastructure importante qui existe déjà, s'ajoutent d'innombrables possibilités, particulièrement de l'autre côté de la rade, dans la presqu'île dotée de hautes falaises dont certaines déjà recèlent d'importantes installations souterraines. Il n'est

¹²⁹ Journaliste et ancien rédacteur en chef du *Télégramme*, spécialiste de l'évolution de la force nucléaire dans la rade de Brest.

¹³⁰ Yves Cariou, « À Lanvéoc-Poulmic, le Général de Gaulle a visité hier l'école navale », *Le Télégramme*, 16 février 1965.

pas impossible que d'autres s'y créent. Mais nous entrons là dans un domaine où le silence est de rigueur dans les milieux intéressés¹³¹. »

Le 17 février 1965, dès le retour de son voyage dans le Finistère, le général de Gaulle réunit au Palais de l'Élysée le conseil des ministres auquel il annonce « que les perspectives de Brest et le rôle capital que cette base est appelée à jouer dans la défense française, sont tout à fait satisfaisants¹³² ».

Durant le mois de mars 1965, une enquête est effectuée dans la Presqu'île de Crozon par le commissaire principal de la sûreté nationale Jouannic concernant les propriétés de terrains situés sur la commune de Crozon et susceptibles d'être expropriés pour le compte de la Marine Nationale¹³³. Dans son rapport, il indique qu'il est difficile d'identifier les propriétaires des terrains des futures expropriations du fait du caractère très confidentiel des recherches et qu'il n'y a aucune possibilité d'obtenir des renseignements en dehors de la gendarmerie de Crozon. Ces difficultés sont également dues à l'absence d'éléments complets d'état-civil et à une matrice cadastrale communale très ancienne non tenue à jour. Le rapport dévoile que 19 personnes concernées sont connues de la gendarmerie locale, dont deux défavorablement. Le commissaire craint que l'opposition à l'installation de la base s'aggrave autour de personnes qui destinent leur terrain à l'installation d'une résidence secondaire, de membres du parti communiste ou de syndicats agricoles¹³⁴.

De fait, c'est une enquête partielle de la sécurité nationale qui est transmise. Elle sera prolongée plus tard par l'Administration des Domaines pour obtenir des précisions sur les actes de propriétés. On peut constater qu'il ne semble pas négligeable pour la Marine Nationale d'anticiper les futures contestations au projet. En effet dans ce même rapport du 10 mars 1965, le commissaire confirme « que des spéculateurs sont déjà à l'affût des incidences du projet Coelacanthé¹³⁵ ».

L'inquiétude des habitants de l'Île Longue se manifeste durant le mois de mai. Le 10 mai 1965, une campagne de mesures de courants marins débute à l'Île Longue. Le lendemain,

¹³¹ Yves Cariou, « Le général de Gaulle en contemplant la rade de Brest “La géographie a peut-être fait de Brest un haut lieu de notre destin” », *Le Télégramme*, 17 février 1965.

¹³² Didier Cadiou, « Histoire, Nature et Vie en Presqu'Île de Crozon, L'Île Longue », *Avel Gornog*, n°18, juillet 2010, p.95.

¹³³ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1192 dossier 533, Renseignements destinés au bureau logistique et concernant les propriétaires de terrains situés sur le territoire de la commune de Crozon (29) susceptible d'être expropriés pour le compte de la marine nationale.

¹³⁴ *Id.*

¹³⁵ *Id.*

la Marine de Brest rend compte à l'État-Major des rumeurs circulant déjà dans la presqu'île sur l'utilisation possible de l'Île Longue ¹³⁶. Les habitants constatent que leur île commence à beaucoup intéresser l'Armée. Ce constat est avéré par les témoignages de certains d'entre eux, que l'on retrouve dans les entretiens réalisés en 2005 par Serge Borvon ¹³⁷ avec Francis Sénéchal et Alexandre Magadur, tous deux expropriés :

Serge Borvon : « Quand avez-vous appris que ce site allait être retenu ? »

Alexandre Magadur : « Vous savez, on a vu apparaître sur la route des gens qui n'étaient pas du coin, des messieurs surtout. Oui ça s'est passé drôlement. Un jour ma belle-mère me dit : "Tu sais, on va partir de l'île longue. Moi je ne crois pas ça". Vous savez, ma belle-mère parlait un petit peu nature. "Moi je ne crois pas ça" qu'elle me dit. Et elle était obligée de se rendre à l'évidence, et un jour elle m'a dit : "Tu sais, je ne suis pas propriétaire, c'est de Gaulle mon propriétaire", ça a été dur pour elle, très dur. Mon père, d'ailleurs, s'est laissé presque... oui, il s'est laissé presque... mon père n'a plus réagi après¹³⁸. »

Alexandre Magadur fait un résumé de la période relatant les rumeurs des habitants et la venue soudaine d'intrus et ce jusqu'à l'annonce de l'expropriation. L'expression « De Gaulle c'est mon propriétaire » est le ressenti de l'exproprié : c'est le chef de l'État, représentant de l'ordre et de la justice, qui s'approprie le bien des habitants, et le citoyen ne peut qu'avouer son impuissance face à l'autorité suprême.

Avant l'annonce publique du programme militaire, le 12 mai 1965, le ministre des Armées envoie une lettre au ministre de l'Education Nationale lui demandant la création d'un Collège d'enseignement secondaire à Crozon. Le ministre des Armées y évoque l'implantation d'infrastructures nouvelles dans la presqu'île sans toutefois en préciser le contenu :

« Mon attention vient d'être appelée par le Chef d'État-Major de la Marine sur le fait qu'il n'existe aucun établissement d'Enseignement Secondaire dans la presqu'île de Crozon au moment où se fonde l'espoir pour la Marine de pouvoir disposer d'un groupe assez important de logements dans la presqu'île. [...] Une telle demande paraît d'autant plus opportune que le nombre de logements mis à la disposition du personnel de la Marine ira croissant du fait de

¹³⁶ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1167 dossier 30, Chronologie des opérations d'infrastructures.

¹³⁷ Serge Borvon est un ancien conseiller municipal de Plougastel-Daoulas et appartient politiquement à des partis écologistes, il était candidat plusieurs fois pour le parti Europe Ecologie les Verts (EELV). Grâce à un entretien qui m'a accordé le 6 février 2024, j'ai pu avoir l'opportunité de consulter son mémoire de L3 intitulé *Les expropriés de l'Île Longue*, comprenant deux témoignages.

¹³⁸ Serge Borvon, *Les expropriés de l'Île Longue*, mémoire de L3 Ethnologie, UBO, Brest, 2005, p.7.

l'implantation dans la région d'organismes nouveaux et importants intéressants la Défense Nationale¹³⁹. »

Le 9 juin 1965, le préfet du Finistère reçoit une lettre d'information ministérielle confirmant le choix de l'Île Longue et les travaux qui s'y préparent. Le 25 juin 1965, le ministre des Armées annonce la construction d'un collège d'enseignement secondaire à Crozon et son ouverture en 1966.

La réunion d'information du 26 juin 1965 est donc organisée à l'initiative du préfet Gabriel Eriau et du préfet maritime Maurice Amman. Les difficultés que posent une telle opération sont déjà connues dans le département. En effet, deux ans auparavant, la base aérienne de Landivisiau a été implantée. C'est précisément dans l'objectif d'informer les représentants élus de la région, tels que les parlementaires, le conseiller général et les maires, mais aussi pour avertir la population locale qu'a lieu cette réunion. Y participent : Charles le Goasguen, député de Brest et membre de la commission de la Défense nationale; Suzanne Ploux, député et maire de Pont-de-Buis; Jean Mévellec, président de la chambre d'agriculture; le docteur Louis Jacquin, maire de Crozon et président du comité de tourisme; René Heise, maire de Camaret; Marcel Le Noir, maire de Lanvéoc; Georges Guénéron, maire de Roscanvel; Paul Bastard, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Jean Deniel, ingénieur général du génie rural¹⁴⁰.

Le préfet Gabriel Eriau précise dès le début de la réunion que « la décision prise par le Gouvernement est d'acquérir des terrains pour les besoins de la Défense Nationale. Cette décision est définitive et il ne peut être question d'y revenir ¹⁴¹ ». Puis il donne quelques garanties concernant l'acquisition des terrains :

« Ces acquisitions de terrains pour l'intérêt général de la nation ne vont pas sans inconvénients pour certains citoyens. Il faut donc régler l'affaire dans l'intérêt de la nation, mais en prenant toutes les mesures nécessaires pour faire droit aux intérêts légitimes en cause. C'est le souci de l'amiral Amman et le mien. Nous voudrions d'abord que la population soit informée avec exactitude et que ses élus notamment puissent l'informer et l'aider. Toutes les précautions seront prises pour défendre ses intérêts¹⁴². »

¹³⁹ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1196 dossier 721, Implantation de groupes scolaires dans la presqu'île de Crozon - juin 1965.

¹⁴⁰ « L'île Longue et un terrain de Crozon affectés aux besoins de la défense nationale », *Le Télégramme*, 26-27 juin 1965.

¹⁴¹ « La création d'une base de la marine à l'île longue et à Crozon », *Ouest-France*, 28 juin 1965.

¹⁴² *Id.*

Toutefois, malgré le dispositif étatique engagé, certains habitants de l'Île Longue conservent l'espoir de ne pas être mis en demeure de quitter les lieux. Ils sont cependant étonnés que toutes ces dispositions les concernant aient été prises sans qu'ils n'en soient avisés autrement que par la presse locale. Ils auraient souhaité une communication du maire de Crozon¹⁴³.

Lors de la réunion, l'amiral Amman justifie ainsi devant la presse, le choix de l'Île Longue :

« Brest a été choisie comme grande base de la Marine pour l'Atlantique. L'affectation des grands porte-avions à Brest, a déjà amené à créer la base de Landivisiau. Ce choix entraîne un développement assez important des moyens. En outre, une certaine dispersion de ces moyens nouveaux est nécessaire. Le ministre a donc recherché des terrains hors de Brest et sur la rade de Brest. La Marine possède déjà des terrains dans la presqu'île Térénez-Lanvéoc. Nous avons depuis longtemps des installations à la pointe de l'Île Longue (base d'essai de torpilles). Le choix s'est donc porté sur l'Île Longue qui serait acquise entièrement, ainsi qu'une zone de 150 hectares, au nord du fort de Crozon et du village de Guenvenez¹⁴⁴. »

Le seul moyen pour les habitants de connaître les intentions de la Marine concernant leur territoire est la presse locale. D'après la direction de la sécurité militaire¹⁴⁵, les habitants méconnaissaient la politique de dissuasion nucléaire française : « Pour le moment, les habitants sont encore sous l'effet de la surprise; s'ils pensaient que des travaux militaires devaient être entrepris dans la presqu'île, ils en ignoraient la nature. Certains ne savaient même pas qu'un sous-marin atomique était en construction à Cherbourg¹⁴⁶. »

Formellement, la seule source d'information des habitants est la presse : « Sur la nature des travaux prévus dans la région de l'Île Longue, les riverains n'ont connaissance que des seules précisions fournies par les articles de presse. (*«Télégramme»*)¹⁴⁷ »

La presqu'île de Crozon étant avant tout un éparpillement de hameaux et villages, on constate que les habitants de l'Île Longue constituaient une communauté vivant en vase clos,

¹⁴³ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, A/S de l'implantation de la Marine à l'Île Longue (29 juin 1965).

¹⁴⁴ « La création d'une base de la marine à l'île longue et à Crozon », *Ouest-France*, 28 juin 1965.

¹⁴⁵ Renseignement du poste de sécurité militaire de la deuxième région maritime à Brest sous la direction de la sécurité militaire (ancien service de renseignement militaire relevant de l'autorité du ministère des Armées).

¹⁴⁶ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, A/S de l'implantation de la Marine à l'Île Longue (29 juin 1965).

¹⁴⁷ *Id.*

principalement de l'agriculture, de la pêche mais aussi de l'exploitation de carrières de microgranite. Dans l'arrière pays de la presqu'île, on ne s'intéresse pas ou peu aux actualités nationales. De la même manière, les « îliens », comme on les appelle dans la presqu'île de Crozon, étaient considérés comme quasiment des étrangers par les habitants du Fret, à seulement 3 km.

D'après le rapport d'information maritime du 29 juin 1965, la Marine ne prévoit plus de contestation de la part des expropriés : « Les intéressés estiment qu'en tout état de cause ils ne pourront s'opposer aux mesures prévues; ils n'envisagent d'action concertée que dans le but d'obtenir une compensation substantielle à leur préjudice¹⁴⁸. »



Figure 21 : Image prise de l'Île Longue avant les travaux, date inconnue (Fonds privé Yves Cariou).

¹⁴⁸ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Réactions suscitées par le projet d'implantation d'une base pour sous-marins à l'Île Longue – documents de presse et courrier.

B. Les aménagements prévus en Presqu'île de Crozon

Le complexe militaire élaboré par le groupe Coelacanthé prévoit trois implantations fondamentales¹⁴⁹ :

- Sur le site de l'Île Longue, les installations d'entretien des SNLE entre les patrouilles. La structure majeure sera composée de deux bassins parallèles (pouvant servir soit de bassins à flots, soit de cales sèches) et d'un atelier de décontamination, complété d'un atelier d'escadrille. S'y trouvera également une pyrotechnie rassemblant le stockage des têtes nucléaires, l'assemblage des missiles et leur chargement sur les SNLE.
- Sur le site de Guenvenez, situé entre l'Île Longue et le bourg de Crozon, seraient stockés les propulseurs.
- Une bicéphalité concernant les escadrilles SNLE, l'une à l'Île Longue qui assurerait le séjour au port et l'entretien des SNLE ainsi que la protection et la sûreté du site, l'autre à Brest qui regrouperait les moyens de commandement, d'administration, d'entraînement et d'instruction.

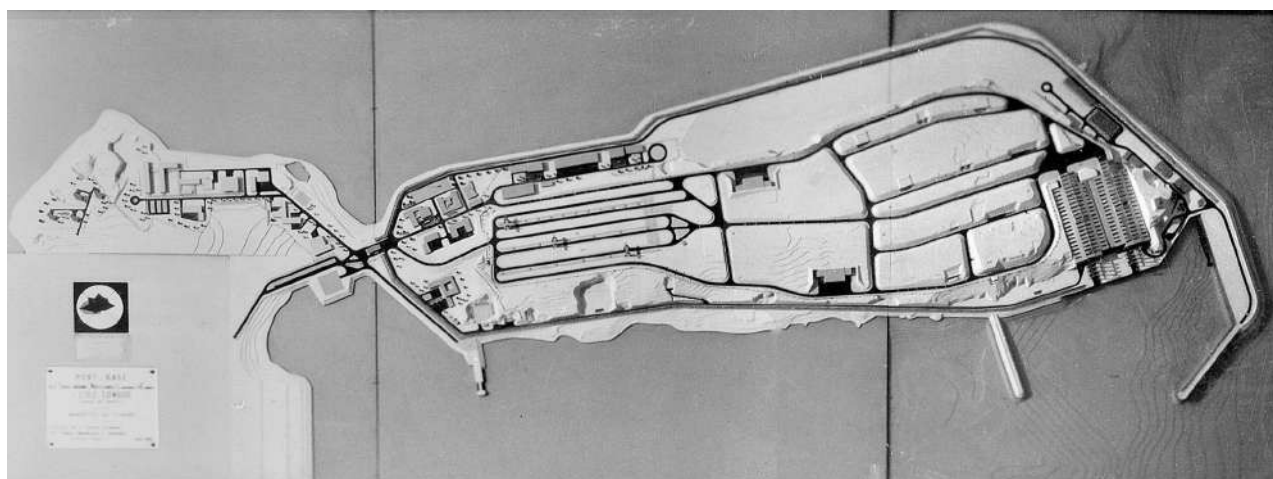


Figure 22 : La maquette de la base de l'Île Longue, utilisée pour la présentation au général de Gaulle en 1969 (Fonds privé Yves Cariou).

Avec le dévoilement public du projet d'installation d'une base de sous-marins nucléaires, surgissent alors des interrogations autour des zones susceptibles d'intéresser précisément la Marine. L'amiral Amman souligne que le terme d'« occupation » des terrains implique leur acquisition par la Marine, par la voie amiable, mais si besoin par l'expropriation¹⁵⁰.

¹⁴⁹ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1166 dossier 1, projet Coelacanthé historique.

¹⁵⁰ « Les aménagements prévus dans la presqu'île de Crozon », *Le Télégramme*, 28 juin 1965.

Au problème d'occupation des terrains *stricto sensu*, s'ajouterait également un périmètre de protection établi par la Marine Nationale, au travers d'une zone de protection. Cette zone-tampon serait frappée de diverses servitudes, en particulier la servitude *non aedificandi* (non constructible). Cette servitude correspondra à une interdiction de construction sur la zone qui y sera soumise.

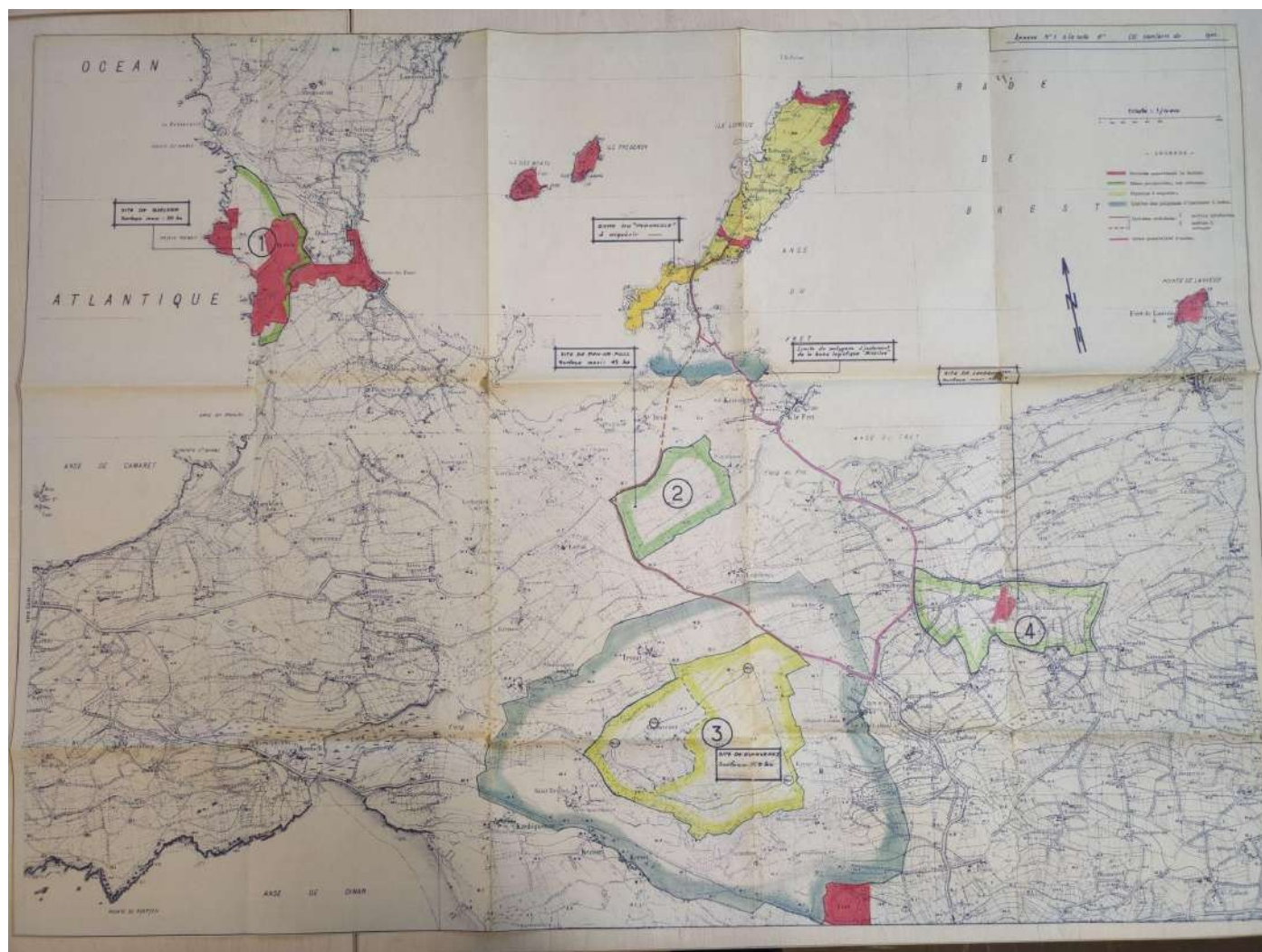


Figure 23 : Carte de projection d'occupation territoriale de la Marine en 1965 (SHD Brest, FONDs COELACANTHE, 6/A/1192 dossier 531 : Achat ou expropriation des périmètres « jaunes » ou « bleu » - plan et courrier).

En rouge, ce sont les terrains appartenant déjà à la Marine. En vert, et chiffré, les terrains intéressant la Marine pour le stockage des missiles (basé à l'annexe de Guenvenez n°3) mais qui ne seront pas retenus. Au total, ce sont environ 230 hectares qui sont concernés par une expropriation : 80 à l'Île Longue et 150 à Guenvenez, figurés en jaune. S'y ajoutent les surfaces « d'isolement », en bleu sur la carte, où s'appliquent les servitudes liées à la

sécurité des abords de la base. Il s'agit notamment d'empêcher une augmentation de la population à proximité des emprises sensibles.

Le périmètre bleu de Guenvenez pose toutefois des difficultés à la commune de Crozon. En effet, la zone comprend la route touristique Crozon-Camaret et le hameau de Kerret au sud de la route. Le maire Louis Jacquin souhaite alors que le périmètre bleu s'arrête à la route. Dans cette zone, la mairie envisage la construction de logements à caractère touristique. Cependant, la question d'une réduction de la zone bleue n'est pas envisageable pour les responsables de la mise en œuvre du projet. Les ingénieurs ont effectué leur tracé, et c'est précisément le versant sud de Guenvenez qui a été déterminant pour le choix du site de part cette formation naturelle¹⁵¹.

Quelques jours après la réunion à Quimper, le ministre des Armées, Pierre Messmer, communique au maire de Crozon les informations concernant les différentes zones, les voies de communication et le danger du nucléaire¹⁵² :

- Mis à part les deux zones jaunes, le gouvernement n'envisagerait dans l'avenir proche aucune autre expropriation à des fins militaires dans la presqu'île de Crozon.
- Les liaisons routières entre les zones jaunes de l'Île Longue et Guenvenez seront améliorées. Les routes resteront du domaine public et ouvertes à la circulation.
- La route Crozon-Camaret ne sera soumise à aucune restriction de circulation.
- Il est confirmé que tout risque d'explosion nucléaire est totalement exclu dans les deux zones considérées, mais la nature des opérations et des stockages qui y seront effectués obligeront, dans l'intérêt même des populations, à prendre certaines dispositions de sécurité aux alentours. Ces dispositions seront les mêmes que celles qui sont déjà appliquées dans les polygones d'isolement des pyrotechnies, comme celle de Saint Nicolas, près de Brest.
- Dans les zones de protection (zone bleue), aucune démolition de construction n'est envisagée, mais, à l'avenir, les permis de construire ne pourront y être accordés qu'avec l'autorisation du ministre des Armées. Dans les faits, seront accordées facilement les modifications destinées à améliorer l'habitabilité. Par contre, seront proscrites les autorisations de constructions nouvelles.

Dans les aménagements prévus, est aussi actée la construction de plusieurs immeubles autour du Fort de Crozon pour loger les militaires chargés de la surveillance des sites de l'Île Longue et Guenvenez. Cet aménagement est l'objet de nombreux désaccords concernant les

¹⁵¹ *Id.*

¹⁵² *Id.*

zones de servitudes de cette emprise datant de la seconde partie du XIX^{ème} siècle. Les militaires veulent garder le terrain secret et se passer de permis de construire, tandis que la mairie demande à retirer le fort de Crozon des servitudes, car les logements seront occupés par une population principalement familiale, donc civile (les femmes et les enfants des militaires).

Ce désaccord entre la mairie et la Marine Nationale est l'une des nombreuses querelles qui vont affecter leurs relations durant les années suivantes. Notons que le maire de Crozon, Louis Jacquin, connaissait le projet de la Marine avant son dévoilement. Lors de sa victoire aux élections municipales de mars 1965, il est invité par l'amiral Amman à Brest. Il s'y rend avec ses adjoints Auguste Dizerbo et Jean Rolland. L'amiral leur confie alors sous le sceau du secret, la décision prise d'installer une base nucléaire à l'Île Longue¹⁵³. Cette opposition de la mairie ne convient guère à l'administration française, comme le démontre le rapport rédigé après la réunion de juillet 1965 :

« On perçoit l'amorce d'une manœuvre de chantage : la délivrance du permis de construire pour les soi-disant logements Marine du fort de Crozon serait subordonnée à la suppression des zones de servitude du fort. Quelle que soit la décision que le ministère des Armées prendra en définitive sur les zones de servitude et polygone d'isolement, je pense qu'il serait bon de formuler dès maintenant par écrit auprès de Monsieur le sous-préfet de Châteaulin, les plus expresses réserves vis-à-vis du plan directeur proposé, en dénonçant accessoirement la manœuvre amorcée par les services de construction, manœuvre inefficace car nous avons pas besoin de permis de construire, au sens strict du terme, pour édifier des casernes sur terrain militaire clôturé¹⁵⁴. »

Un *modus vivendi* est prononcé entre les deux camps sur l'extension de la ville de Crozon par le sud vers Morgat, par l'ouest vers le Goulien et par l'est vers Tal-Ar-Groas. Le nord de Crozon est réservé aux terrains militaires, dont l'annexe de Guenvenez¹⁵⁵. Actuellement, un demi-siècle plus tard, on peut remarquer le contraste entre le nord de la presqu'île, consacré à l'agriculture et aux activités militaires, et le sud de la presqu'île dédié presque uniquement au tourisme.

Statistiquement, mais surtout concrètement, l'Île Longue et Guenvenez comptent alors 260 propriétaires avec 70 parcelles contenant des habitations. Sur l'Île Longue, se trouvent

¹⁵³ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1192 dossier 534, conférence de presse du docteur Jacquin le 17 juillet 1965 à Crozon.

¹⁵⁴ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1205 dossier 875, réunion du plan d'urbanisme directeur de la commune de Crozon.

¹⁵⁵ *Id.*

une centaine de personnes qui représentent une quarantaine de foyers dont 24 propriétaires de maisons, sept locataires et 10 propriétaires de résidences secondaires. Mais également cinq cultivateurs. À Guenvenez, on y compte huit foyers, dont trois fermes. Tous ces propriétaires et locataires sont sujets à expropriation.

C. Les impératifs d'expropriations

À peine le projet est-il communiqué, le 26 juin 1965, que les délais pour quitter les lieux sont immédiatement annoncés par l'amiral Amman. Concernant l'Île Longue, les terrains doivent être libérés pour la Marine dans les 18 prochains mois, au 1^{er} janvier 1967. En ce qui concerne Guenvenez, le délai n'est pas précisé et pourrait être à terme plus éloigné.

Durant la réunion d'information, les débats se concentrent sur les indemnisations, donc sur les moyens de réparer le préjudice subi par les propriétaires. Pour les terrains de la zone occupée (zone jaune), cela se traduit par un règlement financier. Seulement, la difficulté consiste à estimer la valeur des maisons et des terrains, à la croisée des intérêts de deux parties dont les avis risquent légitimement d'être divergents. L'indemnisation du polygone d'isolement (zone bleue) est déjà plus épineuse.

Le maire de Crozon et la députée de Châteaulin insistent sur le préjudice causé par une limitation au droit de propriété des habitants et précisent que les terres situées au sud de l'Île Longue ont une valeur d'au moins 20 francs le mètre carré, en raison de l'attrait touristique grandissant du site¹⁵⁶. Mais comment, dès lors, évaluer le préjudice s'il ne s'agit que de servitudes, dont celle de non constructibilité ? Dans cette perspective, le montant moyen proposé déclenche, *a contrario*, une réaction négative *a posteriori* d'une population indirectement concernée. Par le fait, les expropriés lanvéociens, auxquels, quelque temps auparavant, le service des Domaines n'avait proposé, que la somme d'un franc d'indemnisation au m² pour l'extension de la base aéronavale de Lanvéoc-Poulmic, montent au créneau.

Lors de cette même réunion, le président de la chambre d'agriculture, Jean Mevellec, fait plusieurs propositions à la Marine. La première concerne la zone bleue : « Pourquoi ne pas la résoudre de la manière suivante : la marine achète les terrains de la zone bleue comme ceux de la zone jaune, elle dédommage bien entendu les propriétaires auxquels elle loue ensuite les terres en leur imposant les servitudes qu'elle désire¹⁵⁷. » Sa seconde proposition est de proposer une rente viagère de départ qui constitue une retraite pour ceux dont les terres sont occupées par des personnes âgées. Toutefois ces deux propositions ne sont pas retenues par la Marine, en raison de leur coût financier.

La députée Suzanne Ploux propose, lors de cette même réunion, de libérer l'anse de Dinan, à l'ouest de Crozon sur les bords de la mer d'Iroise et d'y regrouper les expropriés de

¹⁵⁶ « Les aménagements prévus dans la presqu'île de Crozon », *Le Télégramme*, 28 juin 1965.

¹⁵⁷ *Id.*

l'Île Longue puisque il s'agit d'une emprise de la Marine Nationale. Cette initiative est formulée aux personnes concernées, mais elle ne fera pas l'unanimité chez les expropriés, ceux-ci n'appréciant pas l'anse de Dinan : « La mer fait rouler les galets et ceux-ci nous empêcheraient de dormir¹⁵⁸ ». Chacun préférera alors choisir sa nouvelle résidence.

À la fin de la réunion, l'Amiral Amman affirme que chaque propriétaire concerné sera contacté pour que chacun puisse négocier le dédommagement des terrains. C'est ainsi que l'Administration des Domaines procède, dès les jours suivants, à l'évaluation des terrains. Dans les faits, c'est cette prise de contact qui va officialiser, sur le terrain, la réalité du projet. Alexandre Magadur, exproprié de l'Île Longue, se souvient de l'arrivée de cette Administration des Domaines :

Serge Borvon : « Donc, vous avez appris en voyant des gens arriver ? »

Alexandre Magadur : « Eh bien oui, deux ou trois expropriateurs, un peu le genre de gendarmes déguisés en civil. Il y en avait un, un rouquin, souvent on dit que les rouquins sont tout bons ou tout mauvais, mais celui-là n'était pas du genre très facile. Il disait franchement aux gens, aux pauvres veuves qui ont mis toute une carrière pour faire un penty : "Si vous ne signez pas, la prochaine fois ce sera moins", et alors elles perdaient un peu les pédales¹⁵⁹. »

On remarque ici un sentiment d'injustice, se manifestant par une hostilité envers les expropriateurs, apparaissant comme malsains. Cette rancœur se confirme avec le recours au stéréotype du rouquin caractérisant, pour l'exproprié, la méchanceté.

Depuis l'annonce du projet, la Marine Nationale et les différents partenaires impliqués observent et notent les réactions de la population ainsi que les *verbatim*, jugés « désabusés »¹⁶⁰ :

- « Petit à petit, la presqu'île de Crozon deviendra domaine militaire. Le tourisme sera tué. »
- « Les Allemands, qui stockaient des munitions dans l'île, n'ont jamais cherché à éloigner les habitants. »
- « Il serait plus utile de désarmer que d'armer¹⁶¹. »

¹⁵⁸ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Objet : « Ile Longue » (30 juin 1965).

¹⁵⁹ Serge Borvon, *Les expropriés de l'Île Longue*, op.cit. p.8

¹⁶⁰ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Objet: « Ile Longue » (30 juin 1965).

¹⁶¹ *Id.*

Le 6 juillet 1965, le préfet du Finistère émet un arrêté autorisant à pénétrer sur les propriétés privées pour les opérations de relevés topographiques dans le cadre de l'exécution des travaux militaires. Le préfet adresse aussi des plans cadastraux délimitant les terrains concernés par les opérations. Une enquête est effectuée pour connaître exhaustivement les propriétaires des terrains. En témoignent, *infra*, deux exemples du cadastre de Rostellec (hameau situé à l'entrée du sillon de l'Ile Longue) dont la limite d'expropriation est fixée par une ligne rouge. Le premier est vierge (figure 23) et le deuxième (figure 24) est nettement complété après enquête :

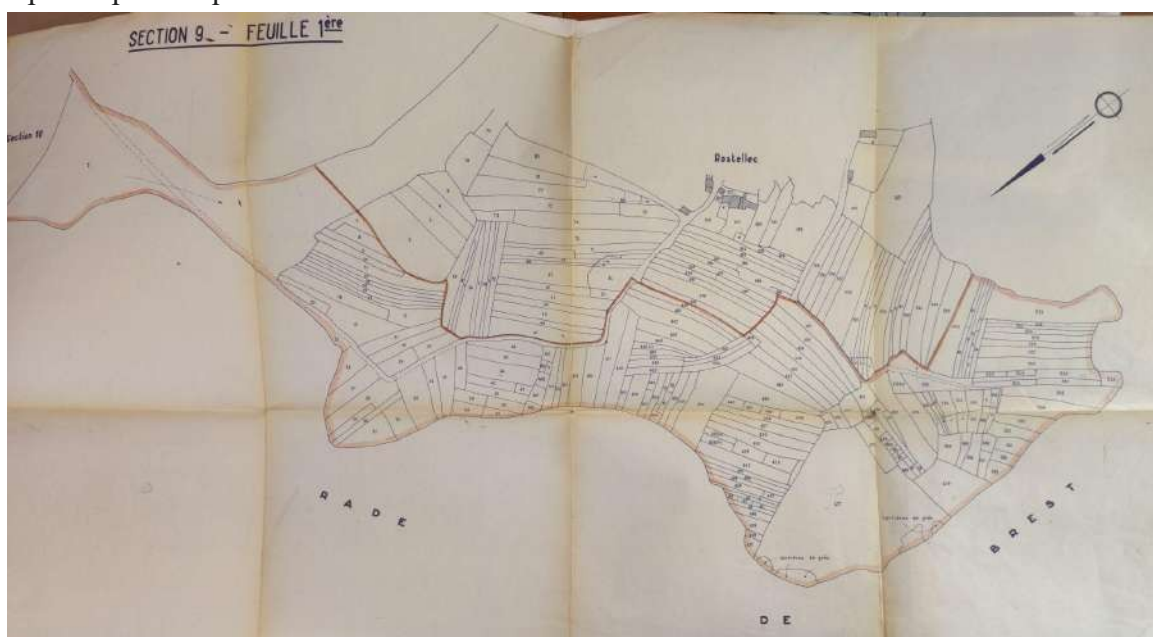


Figure 24 : Plan cadastral de Rostellec (Archives municipales de Crozon, série H affaires militaires).

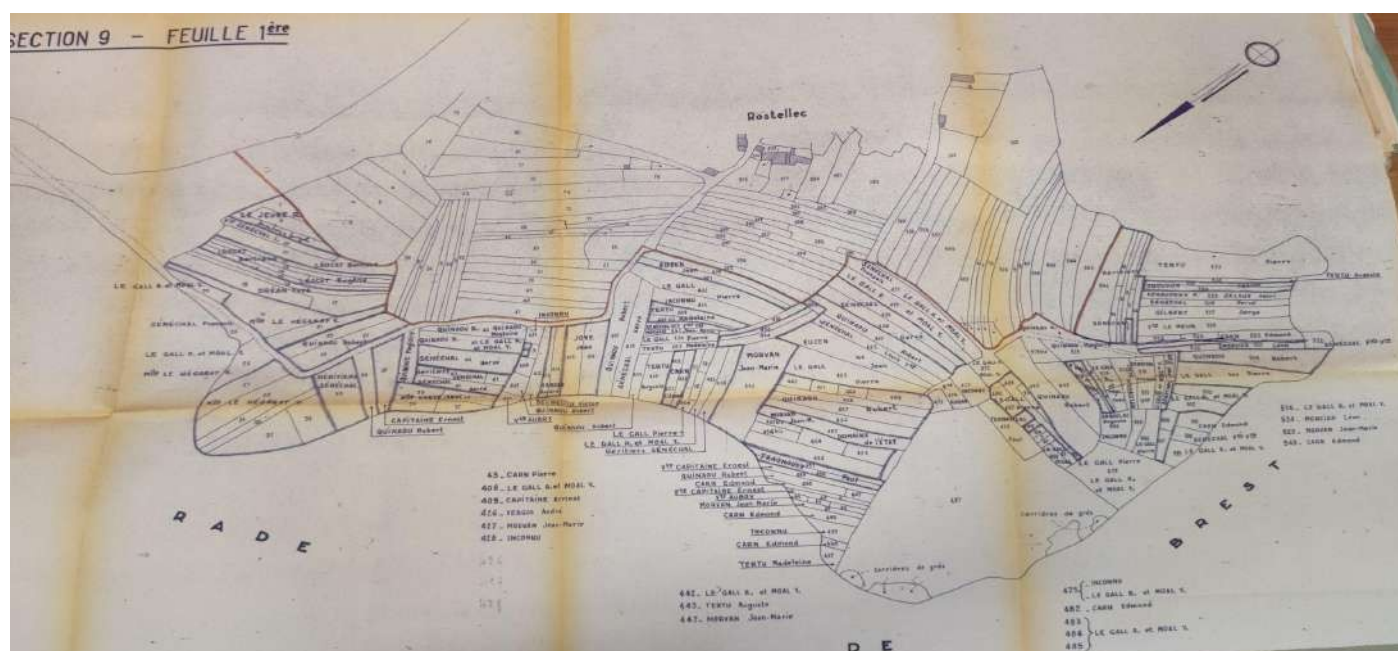


Figure 25 : Plan cadastral de Rostellec avec les propriétaires de chaque terrain (Archives municipales de Crozon, série H affaires militaires).

Le préfet transmet à la mairie de Crozon les positions exactes du polygone d'isolement décrété par la Marine ¹⁶². Au nord, la ligne bleue correspond à la fin de la zone d'expropriation illustrée par le cadastre de Rostellec et marque effectivement le début de la zone d'isolement. Au sud, la ligne rouge correspond à la fin de cette limite :



Figure 26 : Le polygone d'isolement de l'Île Longue (Archives municipales de Crozon, série H affaires militaires).

Ces plans d'expropriations décidés par la Marine sont évidemment contestés. On y voit parfois, dans les zig-zag du découpage, le fruit d'arrangements avec supposés proches des services maritimes les laissant du bon côté des conséquences. Des services de renseignements remontent que des rumeurs ¹⁶³ circulent et qu'un propriétaire, non-identifié, a fait remarquer que les courbes délimitant les zones d'expropriations n'englobent étonnamment pas des

¹⁶² *Id.*

¹⁶³ *Id.*

enclaves particulières. Et que celles-ci appartiendraient respectivement à un contrôleur général de la Marine et au colonel Roger Podeur, adjoint au commandement de subdivision.

Parallèlement, Guenvenez est aussi délimité par la zone d'expropriation et le polygone d'isolement. Malgré le fait que les travaux y commenceraient plus tard que ceux de l'Île Longue, les plans de limitation sont déjà fixés par la Marine ¹⁶⁴. Ainsi, la carte est centrée sur l'axe Guenvenez-l'Île Longue avec, entouré en vert, les limites d'expropriations et en rouge les polygones d'isolements.



Figure 27 : Plan de limitation des zones maritimes de l'Île Longue et des zones terrestres de l'Île Longue et Guenvenez (Archives municipales de Crozon, série H affaires militaires).

¹⁶⁴ *Id.*

Mais un polygone d'isolement terrestre ne suffisant pas pour une base nucléaire de SNLE et ses dépendances, il est créé un polygone d'isolement maritime¹⁶⁵. Celui-ci entoure l'Île Longue, englobant l'île de Trébéron et l'île aux Morts, déjà historiquement terrains militaires. Tel qu'il est cartographié, ce polygone d'isolement est basé sur les alignements géographiques de la rade de Brest.

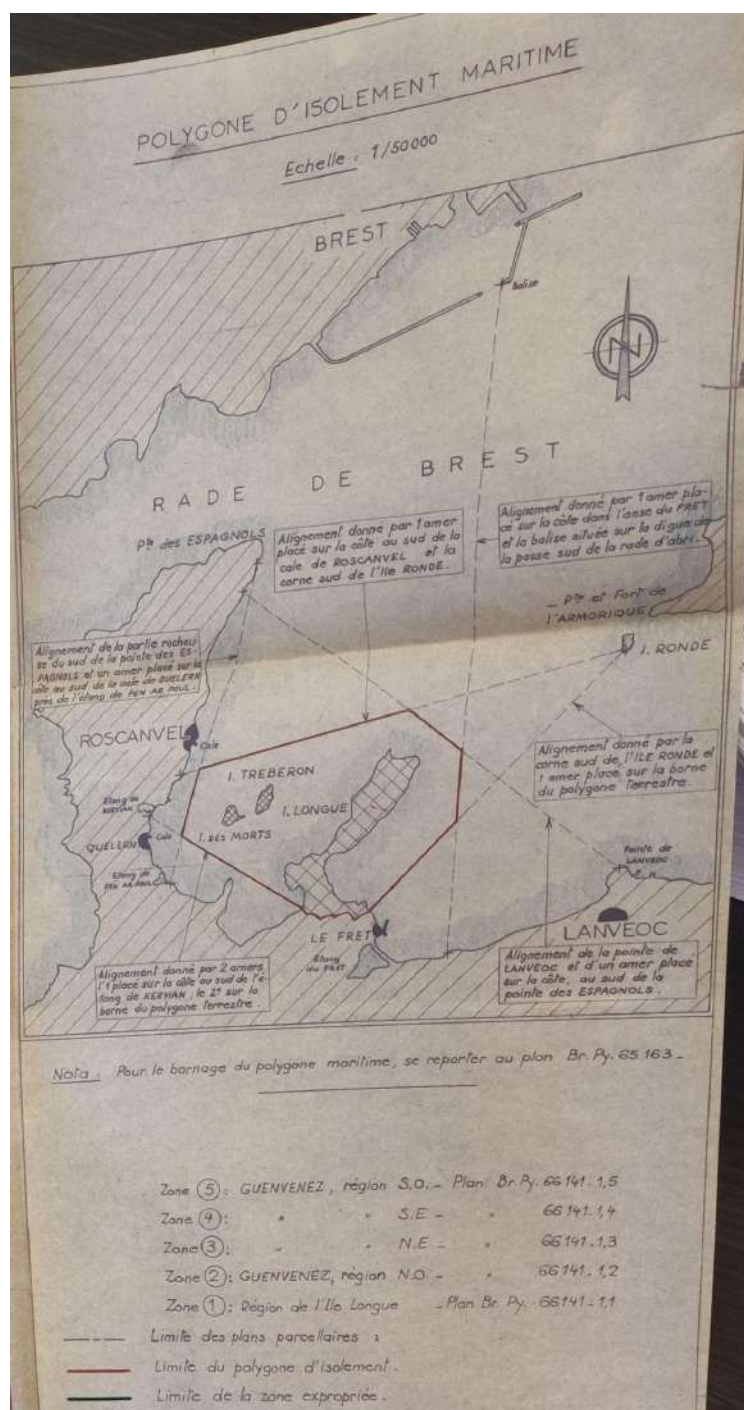


Figure 28 : Polygone d'isolement maritime (Archives municipales de Crozon, série H affaires militaires).

¹⁶⁵ Id.

En apprenant l'ensemble de ces décisions, le maire de Crozon convoque une réunion, le 3 juillet 1965, pour essayer de répondre aux nombreuses questions des habitants concernés. Une quarantaine de personnes, propriétaires, locataires ou estivants sont présentes. Les habitants y déclarent que ces mesures les touchant auraient pu être évitées, surtout pour les délais des expropriations et les réalisations à effectuer : « 18 mois pour construire nos maisons c'est trop juste¹⁶⁶ » déclarent-ils. Les participants y envisagent pour la première fois la création d'un syndicat de défense des intérêts des expropriés¹⁶⁷.



Figure 29 : Reconstitution du paysage de l'Île Longue avant 1965 (Jean-Yves Besselièvre, Patrick Boureille, Didier Cadiou, *L'Île Longue - Histoire d'un site exceptionnel*, Quimper, Palantines, 2010).

¹⁶⁶ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Projet d'implantation de la marine à l'Île Longue et Rostellec (5 juillet 1965).

¹⁶⁷ *Id.*

II / La riposte locale face au projet

A. La création d'un comité de défense

Après l'annonce du projet suit une semaine de confusion. Une assemblée se tient à la mairie de Crozon, le 3 juillet, à laquelle participent le maire Louis Jacquin, ses adjoints Jean Rolland et Augustin Dizerbo, plusieurs notaires dont Maîtres Conan, Le Lann et Berthou ainsi que différents propriétaires et cultivateurs.

Un comité provisoire de défense des intérêts de l'Île Longue se constitue de la façon suivante : président d'honneur, Louis Jacquin ; président, Marcel Montillet ; adjoints, Luc Collet, Denis Andrieux, Alexandre Magadur, René le Loat et Henri Fouillen.

Le comité constate l'impossibilité d'une solution unique pour des gens avec des profils aussi différents que les habitants de l'Île Longue. Il rejette immédiatement le projet de relogement en habitat à loyer modéré (HLM), considéré comme une solution inadéquate. En effet, les retraités, comme les ouvriers, profitent des avantages de la culture de leur jardin ou de la pêche. C'est pour eux une quasi assignation à résidence que de se retrouver en appartement en ville. Le choix de la solution de relogement est intensément débattu lors de cette réunion. Le site de la pointe de Dinan étant peu apprécié, l'étang de Pen ar Poul, au sud de Quélern, jugé trop proche des zones militaires, chacun craint de plus une nouvelle expropriation en cas d'agrandissement de la zone d'isolement. Le délai de dix-huit mois accordé pour l'évacuation est inacceptable pour le comité et le problème de l'indemnisation reste toujours un souci majeur des habitants de l'Île Longue. Les futurs expropriés sont pris de panique et quelques-uns sortent même des panneaux « à vendre »¹⁶⁸.

La première action du comité provisoire de défense est de distribuer une fiche individuelle de renseignements¹⁶⁹ concernant les habitants de l'Île Longue. Ce questionnaire permet de connaître les intentions des futurs expropriés et, par la même occasion, de connaître le positionnement de ces habitants. On y retrouve tous les sujets débattus lors de l'assemblée à la mairie de Crozon¹⁷⁰.

¹⁶⁸ « La création d'un comité de défense des intérêts de l'Île Longue », *Le Télégramme*, 4 juillet 1965.

¹⁶⁹ Voir annexe n°1, p.286-287

¹⁷⁰ Archives municipales de Crozon, série H affaires militaires, comité de défense de l'Île Longue.

La presse écrite est un moyen de communication idéal pour communiquer dans les années 1960. La presse locale (*Le Télégramme* et *Ouest-France*) se fait l'écho du comité en insistant sur une juste indemnisation devant compenser l'expropriation. Le 17 juillet 1965, le maire de Crozon, Louis Jacquin, organise une conférence de presse pour faire le point sur la situation et en profite pour se poser en défenseur de tous les habitants de la presqu'île. Il revient sur les événements passés et argumente, indiquant qu'il ignorait que la Marine avait pour projet de créer un polygone d'isolement :

« Je demandais une audience à Monsieur l'Amiral Amman, préfet maritime, qui me reçut aussitôt avec la courtoisie qu'on lui connaît et qui me mit au courant des intentions de la Marine concernant l'Île Longue et Guenvenez. Au cours de cette entrevue, il ne fut question que de l'Île Longue et d'une zone située à proximité de Rostellec pour y installer, si ma mémoire est fidèle, des immeubles administratifs et des logements pour le personnel. Il ne fut pas question d'une zone de protection, dite par la suite "zone bleue". C'est à la réunion d'information, tenue par le préfet, en présence de l'Amiral que nous entendîmes parler, pour la première fois, de la zone jaune (zone à exproprier) et de la zone bleue (zone de protection), véritable zone "*non aedificandi*"¹⁷¹. »

On peut y cerner la raison de la réaction presque indolente de la population. Une confusion aurait pu être entretenue, laissant penser que les opérations d'expropriation pourraient s'effectuer sans trop de douleur. À cela le maire répond :

« Nous sommes des gens réfléchis et avant de réagir, nous avons voulu recueillir le maximum d'informations. Il ne faudrait pas prendre pour de la passivité, ce qui est de la réflexion et de la pondération. Il n'est pas question aujourd'hui "de casser la baraque", mais de faire le point sur cette question. Le maire de Crozon, les adjoints et tous les conseillers auront à cœur de défendre âprement les intérêts légitimes de leurs administrés. Nous avons invité les intéressés à se regrouper en une association tous les moyens en notre pouvoir¹⁷². »

Une deuxième interrogation concerne l'emprise de la Marine sur la presqu'île de Crozon. Le maire veut calmer les tensions de ses concitoyens, il joue sur la relation de confiance qu'il possède avec l'Amiral Amman et ses garanties prononcées à l'égard du maire :

¹⁷¹ SHD Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1192 dossier 534, conférence de presse du docteur Jacquin, le 17 juillet 1965.

¹⁷² *Id.*

« Aujourd’hui l’inquiétude de la population est très grande. A tort ou à raison, beaucoup de nos concitoyens sont persuadés que cette opération n’est qu’une première étape et qu’un jour viendra où toute la presqu’île sera transformée en un vaste camp retranché, pour protéger le joujou précieux basé à l’Île Longue. Ce serait la mort du tourisme dans cette magnifique presqu’île et ceci nous ne l’accepterons jamais. M. Le préfet Maritime et M. Le préfet du Finistère nous ont déclaré et je cite textuellement leurs paroles : “Que les implantations projetées représentaient le maximum prévisible”. Je n’ai aucune raison de mettre en doute la parole de deux préfets. Je connais bien l’amiral Amman et je sais que dans toute cette affaire, il est décidé d’agir “humainement”. Il est donc indispensable que des apaisements soient donnés à la population et que ces apaisements viennent du Gouvernement. Il faut que des garanties nous soient données, en ce qui concerne le maximum prévisible. Si nous avons dans les mois à venir, la conviction qu’il existe des arrières pensées, alors il vaudrait mieux tout de suite, “casser la baraque”¹⁷³. »

Le problème de la zone bleue est évoqué par Louis Jacquin, qui ne comprends pas l’intérêt qu’elle peut avoir sur les habitations à proximité :

« Le tracé de la zone à exproprier concernant Rostellec nous montre un tracé curieux. Il paraît impensable d’imaginer qu’il soit, dans les intentions de la Marine de construire un “rideau de fer” entre Rostellec-Village et la zone à exproprier de Rostellec. Ceci m’amène à penser l’hypothèse que cette zone “jaune de Rostellec” serait destinée à l’édification de bâtiments administratifs ou à usage d’habitation pour le personnel me paraît vraisemblable. Dans ces conditions, l’on ne voit vraiment plus de raison valable pour étendre la zone bleue “*non aedificandi*” jusqu’aux abords du Fret. Cette zone devrait être comptée à partir de l’entrée de l’Île Longue et ne devrait en aucun cas dépasser Taladec’h. Si la Marine recule la zone bleue dans ces limites, nous commencerons à reprendre confiance et à penser qu’il n’y a aucune arrière pensée¹⁷⁴. »

Le maire propose, dans la continuité de ces paroles, que la Marine fasse des concessions territoriales à la commune de Crozon en compromis à la cession de l’Île Longue:

« Pourquoi, aussi, autour de la zone de Guenvenez, étendre la zone bleue au-delà de la route départementale Crozon-Camaret en direction de l’anse de Dinan ? Et ceci m’amène à vous parler du problème de Dinan. Cette plage est l’une des plus belles de Bretagne. Or

¹⁷³ *Id.*

¹⁷⁴ *Id.*

malheureusement, elle sert de champ de tir pendant 10 mois de l'année et il est actuellement impossible de l'exploiter pour le développement touristique de la région. Il paraît évident qu'au moment où l'on ampute la commune de Crozon d'une vaste portion de son territoire, pour créer une base logistique, on lui donne la possibilité de mettre en valeur une zone aussi intéressante que l'anse de Dinan. A l'époque atomique, il peut paraître invraisemblable, que l'on attache une importance capitale dans les milieux militaires à un champ de tir qui est et restera une source d'ennuis et de conflits. Si la Marine veut donner confiance à la population crozonnaise, qu'elle abandonne ce champ de tir, pour donner à la municipalité crozonnaise la possibilité de mettre en valeur son patrimoine touristique¹⁷⁵. »

Louis Jacquin se penche sur les problèmes des indemnisations concernant les zones jaune et bleue. Il donne l'exemple de Tignes, village de Savoie déplacé par la construction d'un barrage EDF. en 1952 :

« En ce qui concerne la zone jaune d'expropriation, je crains que l'évaluation des Domaines ne soit pas de nature à donner les apaisements nécessaires. Et pourtant que représentera le prix des terrains en comparaison du prix que coûteront toutes les installations de la base logistique. La zone bleue est en grande partie une zone en plein développement touristique et l'on vient aujourd'hui empêcher les propriétaires de ces terrains de construire leur maison. Leur terre n'aura plus aucune valeur du fait de l'interdiction de bâtir. Il y a une véritable spoliation que l'on ne peut accepter. Pourquoi ne pas reconstruire les villages de l'Île Longue dans le secteur du Fret, comme cela se fait à Tignes ? Pour Guenvenez, la population est moins nombreuse et il devrait suffire de lui donner des fermes équivalentes dans la presqu'île¹⁷⁶. »

Pour conclure sa conférence de presse, le maire de Crozon se pose en défenseur inconditionnel des futurs expropriés de l'Île Longue, et ce jusqu'à défier la Marine :

« Avant d'évacuer la population, il faudra régler tous les problèmes (indemnisations et relogements). Si par malheur, rien n'était réglé avant le 31 décembre 1966, le conseil municipal de Crozon ne fuirait pas ses responsabilités par une démission. Il ne lui resterait que la solution de s'enfermer dans l'Île Longue avec la population et d'y attendre l'expropriation "manu militari"¹⁷⁷. »

¹⁷⁵ *Id.*

¹⁷⁶ *Id.*

¹⁷⁷ *Id.*

Pourtant, les services de renseignements raillent cette déclaration du maire et indiquent dans le rapport de la conférence de presse : « L'Île Longue - Fort Chabrol !!! » . Si cette évocation du siège d'un immeuble parisien où en 1899 s'était retranché le président de la ligue antisémite Jules Guérin, pourchassé par la police pour complot contre la sûreté de l'État, relève de l'ironie, elle dit cependant que l'on est bel et bien dans des problèmes d'ordre national.

La prise de position du maire peut faire figure de mot d'ordre municipal en faveur de la presqu'île de Crozon mais, surtout, des expropriés de l'Île Longue. Le maire chercherait à trouver des futures voies électorales pour les prochaines élections municipales, en effet, lors des élections de mars 1965, Louis Jacquin, candidat divers droite, n'avait obtenu dans le secteur de l'Île Longue que 80 voix sur 320 votants, le principal des suffrages se portant sur la liste de gauche¹⁷⁸.

Durant la conférence, la parole est donnée aux représentants du récent comité de défense de l'Île Longue et Guenvenez, qui en plus des revendications exposées par le docteur Jacquin, exprime le désir que la Marine n'entrave pas l'ostréiculture et qu'elle ne porte pas préjudice à la pêche en rade de Brest, car cela sonnerait la fin des activités maritimes de cette partie de la presqu'île.

Pour clore la conférence, Marcel Montillet, président du comité de défense, communique les premiers résultats de l'enquête. Sur les 38 réponses, 36 familles ont exprimé le désir d'être relogées à proximité du Fret. Le comité de défense, avec l'aide de la municipalité, se met en ordre de bataille, accélérant l'information des habitants, obtenant le concours d'un juriste et organisant des réunions sur place¹⁷⁹.

Le 25 juillet 1965, en prévision d'une rencontre avec le ministre des Armées Pierre Messmer, Suzanne Ploux, députée Union pour la Nouvelle République (UNR), gaulliste et maire de Pont-de-Buis, préside une réunion d'information chez Marcel Montillet. Elle reçoit les doléances du comité, notamment concernant les possibilités de relogement et la période des délais d'expropriation. Une question reste prégnante, celle d'être assuré de pouvoir s'installer dans la zone du Fret.

Au début du mois d'août, le comité provisoire se réunit à maintes reprises. Toutefois, des divergences de vues commencent à surgir au sein du comité. Certains habitants tentent de

¹⁷⁸ SHD Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Synthèse de l'évolution sur l'affaire de l'Île Longue : Exposé et Renseignements (26 octobre 1965).

¹⁷⁹ « Un comité de défense s'est constitué », *Ouest-France*, 19 juillet 1965.

politiser le problème sans l'accord de la municipalité de Crozon. D'autres veulent amener la Marine à renoncer au projet¹⁸⁰.

Le 7 août 1965, lors d'une réunion chez Suzanne Ploux à Lestrevet (Plomodiern), il est conseillé au comité d'adhérer à une association parisienne d'expropriés. Mais le comité n'a pas qualité pour prendre une telle décision, tant que les membres n'ont pas été élus par une assemblée, qu'un bureau définitif n'aura pas été désigné et les statuts légalement déposés, conformément à la loi sur les associations de 1901.

Dans la suite logique, les habitants de l'Île Longue, Rostellec et Guenvenez se réunissent en assemblée générale le 15 août 1965 à l'Île Longue. Quatre cents personnes y participent. Nourri du retour des questionnaires de mi-juillet, le compte-rendu de l'assemblée générale, apporte des précisions quant au nombre de personnes résidant sur les territoires de l'Île Longue, Rostellec et Guenvenez¹⁸¹ :

Population permanente.....	98	dont 25 enfants.
" en résidence secondaire.....	121	dont 55 enfants.
" supplémentaire saisonnière		
logée en maisons.....	258	dont 90 enfants.
" scolaire ou post scolaire.....	30	
Travailleurs salariés travaillant dans les		
environs immédiats.....	20	
Locataires.....	18	
Résidences principales.....	30	
Résidences secondaires.....	38	
(à noter que ces résidences sont destinées à devenir principales au départ en retraite des propriétaires).		
Nombre de maisons habitables = 70 dont 3 commerces et 10 fermes.		
Nombre de foyers permanents = 40		

Figure 30 : Compte-rendu de l'Assemblée (Archives municipales de Crozon, série H affaires militaires, comité de défense de l'Île Longue).

¹⁸⁰ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Objet: « La Presqu'île de Crozon » (16 août 1965).

¹⁸¹ Archives municipales de Crozon, série H affaires militaires, comité de défense de l'Île Longue.



Figure 31 : Photo d'une partie de l'Assemblée à l'Île Longue (*Le Télégramme*, le 15 août 1965).

Sont retenues les propositions suivantes :

- « - L'assemblée élève une protestation véhémement contre le projet d'expropriation de l'Île Longue, Rostellec, Guenvenez, qui constitue à son avis une atteinte caractérisée au droit de propriété reconnu par la Constitution.
- L'assemblée s'inquiète de ce projet, dont aucune notification officielle n'a encore été faite par les autorités aux propriétaires et aux locataires, qui n'ont été mis au courant que par des articles de la presse locale.
- La population de l'Île Longue, Rostellec et Guenvenez compte sur la solidarité agissante de toute la population de Rostellec et du Fret qui ne tardera pas à se rendre compte des difficultés consécutives à la neutralisation importante des surfaces de terrains. Cette opinion doit être également partagée par les communes de Roscanvel, Lanvéoc et Camaret¹⁸². »

À l'issue de cet exposé, l'assemblée procède à l'élection définitive du comité de défense¹⁸³ et à l'établissement des statuts de l'association dite « comité de défense de l'Île

¹⁸² *Id.*

¹⁸³ Voir annexe n°2 et 3, p.288-289

Longue, Rostellec et Guenvenez ¹⁸⁴ ». L'assemblée adopte dans le même temps le principe de manifestation et d'actions de masse déclenchées à l'initiative du comité de défense. Marcel Montillet, fraîchement élu président du comité, organise une manifestation publique à Crozon le 20 août. Il en ressort que les habitants sont fermement résolus à ne pas quitter leur foyers. Le comité de défense durcit ainsi ses positions vis-à-vis des autorités et prépare ses prochaines actions de défense.

¹⁸⁴ Archives municipales de Crozon, série H affaires militaires, comité de défense de l'Île Longue.

B. Les actions du comité de défense

À l'initiative du comité de défense, une première manifestation est programmée à Crozon dès le vendredi 20 août 1965. Dans la matinée, les automobilistes séjournant à Crozon trouvent sur leur pare-brise et leurs essuie-glaces, des tracts sur lesquels est écrit :

« Aujourd'hui l'Île Longue, demain la presqu'île toute entière. À l'heure des rampes mobiles de lancement de missiles, faut-il occuper tant d'hectares, faut-il démanteler un complexe touristique de premier ordre, faut-il mettre dans la peine plusieurs centaines de familles, souvent de pauvres gens ? Habitants de la presqu'île, venez montrer votre détermination et votre solidarité vendredi 20 août, à 10h30, à la mairie de Crozon¹⁸⁵. »

La manifestation débute au carrefour de Lanvéoc par un cortège d'une centaine de voitures dont les toits sont surmontés de pancartes clamant l'opposition des habitants de l'Île Longue, Rostellec et Guenvenez au projet militaire. Sur les véhicules de la manifestation sont fixées de larges bandes de tissu ou de carton libellés ainsi : « Des touristes, pas de militaires ¹⁸⁶ » ; « L'Île Longue aux touristes¹⁸⁷ ». Puis le cortège automobile arrive à Crozon par la route du Fret et se masse à la place de la mairie. Environ 600 manifestants s'y retrouvent devant la mairie pour demander l'abandon du projet.

Sur les photos (figure 32 et figure 33), on note les nombreuses banderoles déployées en face de la mairie de Crozon. Sur celles-ci sont indiqués « Expropriés NON » ; « Expropriation = Vol » ; « Résolus à rester chez nous » ; « La presqu'île veut vivre » ; « NON au sous-marin atomique à l'Île Longue ». Sur la figure 33, on aperçoit que les manifestants sont de toutes les générations d'âge.

¹⁸⁵ « Les futurs expropriés de l'île longue ont manifesté leur mécontentement », *Le Télégramme*, 21-22 août 1965.

¹⁸⁶ *Id.*

¹⁸⁷ *Id.*



Figure 32 : Photo des manifestants du 20 août 1965 (*Ouest-France*, 21 et 22 août 1965).

Lorsque la foule se rassemble avec ses banderoles revendicatives, le maire, Louis Jacquin apparaît au balcon de la mairie. Il est accueilli par des mouvements divers, parmi lesquels les cris de « démission ¹⁸⁸ ». Le docteur Jacquin répond : « Le conseil municipal ne prendra pas la décision de démissionner. Ce ne serait pas un geste courageux... Par contre, si dans 16 mois, à l'époque où l'affaire des expropriations n'est pas réglée, si les habitants de l'Île Longue ne sont pas relogés, il faudra nous expulser par la force ¹⁸⁹. »

En fait, cette manifestation a lieu à son initiative. Il a conseillé à Marcel Montillet de prendre place devant à la mairie de Crozon : « Un vendredi matin, à cette heure là, je suis au moins sûr qu'il y aura du monde sur la place ¹⁹⁰. » Louis Jacquin a informé le préfet du Finistère du contenu de la manifestation et s'est assuré que plusieurs journalistes soient sur place pour couvrir l'événement ¹⁹¹. Le maire semble orchestrer son opération de communication.

¹⁸⁸ Didier Cadiou, « L'Île Longue c'était notre paradis », *art.cit.*, p.97.

¹⁸⁹ « Les futurs expropriés de l'île longue ont manifesté leur mécontentement » *Le Télégramme*, 21-22 août 1965.

¹⁹⁰ Archives municipales de Crozon, série H affaires militaires, comité de défense de l'Île Longue.

¹⁹¹ *Id.*



Figure 33 : Photo des manifestants du 20 août 1965, (*Ouest-France*, 21 et 22 août 1965).

Le maire de Crozon, et président du comité départemental du tourisme, déclare :

« Je m'adresse non seulement aux habitants de l'Île Longue, mais également aux touristes. Depuis déjà quelque temps un certain nombre de projets étaient connus concernant diverses expropriations dans la presqu'île. Pour des raisons que je ne connais pas mais qui intéressent la Marine nationale, les autorités supérieures ont jeté leur dévolu sur l'Île Longue et la zone de Guenvenez. Il est certain qu'il vaudrait mieux qu'elles s'adressent ailleurs¹⁹². »

Un manifestant s'exclame alors en criant « À Morgat ! », le maire lui répond :

« Qu'ils aillent à Morgat au lieu de l'Île Longue, le problème sera le même pour la presqu'île de Crozon. Et si vous voulez que tous les gens de la presqu'île vous appuient, ce n'est pas la peine d'essayer de dresser une partie de la population contre une autre. La presqu'île c'est un tout et tout le monde sait très bien que les artichauts se mangent feuille par feuille. Si donc aujourd'hui c'est le tour de de la région de l'Île Longue et de Guenvenez, nous nous demandons

¹⁹² « Les habitants de l'Île Longue, Rostellec et Guenvenez ont manifesté hier à Crozon puis à Morgat », *Ouest-France*, 21-22 août 1965.

si la presqu'île toute entière ne sera pas, dans les années qui viennent, transformée en un vaste camp retranché. Je l'ai dit à l'amiral Amman, ceci nous ne l'accepterons jamais. Je demande aujourd'hui aux touristes qui sont ici, à ceux qui aiment la presqu'île, à ceux qui savent qu'elle est l'un des plus beaux joyaux du Finistère, d'unir leur action à la nôtre¹⁹³. »

Le maire de Crozon insiste sur la vocation touristique de la presqu'île et achève son discours par : « Nous préférons voir des touristes en civil plutôt que des touristes en uniforme ». Il recueille l'approbation et les applaudissements de la foule. Par la suite, Marcel Montillet, officier des équipages en retraite présente devant les manifestants les membres du bureau définitif du comité de défense et la résolution adoptée. Il fixe une date pour une nouvelle assemblée générale des propriétaires, à l'Île Longue le 22 août, durant laquelle plusieurs décisions importantes seront prises. Le comité de défense rappelle qu'il désire l'abandon définitif du projet, et le maire de Crozon propose de saisir le conseil général du Finistère, en vue que celui-ci émette un vœu demandant que la presqu'île soit dotée d'installations industrielles plutôt que d'installations militaires¹⁹⁴.

Les manifestants continuent de distribuer des tracts aux touristes de passage, et dont les voitures circulent aux abords de la mairie de Crozon. « Aujourd'hui l'Île Longue, demain la presqu'île toute entière » est le mot d'ordre de la manifestation du 20 août.

Malgré une visibilité réduite (figure 34 et 36), par exemple pour les pancartes, à cause de la prise du cliché d'époque, on remarque tout de même sous différents angles le déroulé de la manifestation (figure 34, 35 et 36). Sur les figures 34 et 35, les manifestants sont le long de la route dans le bourg de Crozon à côté de l'église. Ils montrent leur mécontentement aux différents conducteurs de passage à Crozon. Sur la figure 36, on découvre un plan plus large de la manifestation en face de la mairie, par rapport à la figure 33. Sur les banderoles, on aperçoit des nouvelles inscriptions comme « Laissez-nous en paix » ; « Respectez nos droits » ; « NON à l'arbitraire » ; « Écartez vous de 90 kms des rampes de lancements de missiles » ; « Coup de balai NON » ; « NON aux armes atomiques ».

¹⁹³ *Id.*

¹⁹⁴ « Les futurs expropriés de l'île longue ont manifesté leur mécontentement », *Le Télégramme*, 21-22 août 1965.



Figure 34 : Photo de la manifestation de Crozon (SHD, 6/A/1192 dossier 535).



Figure 35 : Photo de la manifestation de Crozon (SHD, 6/A/1192 dossier 535).



Figure 36 : Photo de la manifestation de Crozon (SHD de Brest, 6/A/1192 dossier 535).

Vers midi, à la fin des déclarations du maire et du comité de défense, les manifestants regagnent leurs véhicules. Le cortège motorisé se reforme et prend la direction de Morgat où il se fait voir et entendre, « Un concert de klaxon à Morgat » comme l'expriment les journalistes locaux¹⁹⁵.

Morgat n'est pas choisi au hasard comme lieu de fin de la manifestation : c'est la station balnéaire de la commune de Crozon, prisée des notables, préfets, notaires. De grandes familles industrielles y ont des villas, comme la famille Peugeot. Le fils du général de Gaulle, l'Amiral Philippe de Gaulle occupait la villa Kermonique lors de son affectation à l'Ecole Navale de Lanvéoc, et son père y séjournait parfois ¹⁹⁶. Mais Morgat c'est aussi les vacanciers en pleine période estivale.

Le lendemain de la manifestation, L'inspecteur Guivarc'h, de l'Administration des Domaines, vient exposer au comité de défense et à la municipalité de Crozon les réparations du préjudice causé aux intéressés par l'annexion des terrains au profit de l'Armée. Les

¹⁹⁵ « Les habitants de l'Île Longue, Rostellec et Guenvenez ont manifesté hier à Crozon puis à Morgat » *Ouest-France*, 21-22 août 1965.

¹⁹⁶ « De Gaulle à Morgat en toute discrétion », *Le Télégramme*, 24 novembre 2010.

évaluations de terrains se font sur la base des actes passés dans la presqu'île de Crozon depuis deux ans (sauf Morgat du fait de la distorsion touristique). Pour les commerçants, cette valeur se base sur le chiffre d'affaires des trois dernières années. Il résulte de l'exposé de l'administrateur des Domaines que le propriétaire d'une maison ne pourra pas reconstruire la même maison dans un autre lieu avec les sommes et les indemnités mises à sa disposition¹⁹⁷.

Le 22 août, une assemblée se tient chez Marcel Montillet à l'Île Longue. Il demande aux éventuels expropriés de ne pas traiter seuls, mais de passer par le comité de défense afin de sauvegarder les intérêts de tous. Le comité de défense annonce une manifestation sur Quimper et à laquelle seront conviées toutes les municipalités de la presqu'île. Le comité décide de faire appel aux divers syndicats et particulièrement à celui des pêcheurs, pour que des manifestations de masse, dont l'assemblée a adopté le principe, aient plus de poids¹⁹⁸.

Durant l'assemblée, plusieurs personnes expriment leur mécontentement à l'égard du président d'honneur du comité de défense, Louis Jacquin. On lui reproche son absence à la présente réunion et sa non participation en tête du cortège à Crozon. Le comité fait savoir que si le maire n'est pas à sa tête lors de la marche de Quimper, il sera mis en demeure de se désister publiquement de son poste de président d'honneur.

Mais le projet de marche sur Quimper est rapidement abandonné. Le préfet du Finistère a, en effet, fait pression sur le comité et Marcel Montillet pour ne voir aucune manifestation sur Quimper. Si elle avait eu lieu, des forces mobiles auraient été déployées pour maintenir l'ordre public. Le préfet Gabriel Eriau ne veut pas admettre une manifestation qui puisse remettre en cause la décision du chef des Armées, le Président de Gaulle. En contrepartie, le comité est invité à la préfecture¹⁹⁹. À cet entretien, le préfet fait comprendre aux représentants du comité la décision inexorable du gouvernement. La Marine ne peut revenir sur la décision d'acquérir l'Île Longue : « Cette décision est ferme et catégorique et c'est perdre son temps que de vouloir se battre sur un terrain où vous êtes battu d'avance²⁰⁰ », précise-t-il.

Face à cette irrévocabilité affirmée par le préfet, les habitants de l'Île Longue se questionnent en conséquence sur la radioactivité qu'ils pourraient subir. Un article du 31 août

¹⁹⁷ « L'affaire de l'Île Longue, le comité de défense décide l'opposition à toute expertise des Domaines tant qu'aucune notification officielle ne sera parvenue aux intéressés. », *Ouest-France*, 23 août 1965.

¹⁹⁸ *Id.*

¹⁹⁹ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Réunion du comité de défense de l'Île Longue, le dimanche 22/8/65 (23 août 1965).

²⁰⁰ « "Décision irrévocable" confirme le préfet du Finistère », *Le Télégramme*, 27 août 1965.

dans *Ouest-France* met en avant les dangers potentiels de la radioactivité dans la presqu'île de Crozon. Le journaliste, R. Lemoigne témoigne d'une nouvelle psychose née chez les habitants. Ces derniers font un rapprochement avec la base américaine d'Holy-Loch en Ecosse où l'intensité des radiations, communiquée par le ministère de la Marine britannique, a fait l'objet d'un article dans la presse britannique. Cette radioactivité proviendrait des déchets rejetés par les réacteurs des sous-marins. Marcel Montillet, pour *Ouest-France*, évoque ce problème :

« N'en sera-t-il pas de même ici ? Beaucoup ici considèrent que nous avons là entre les mains un atout majeur. La base de Holy-Loch est à 80 kilomètres au moins de toute agglomération, tandis que l'Île Longue... Quand le vent soufflera du nordet, toute la presqu'île sera arrosée de poussières atomiques et quand il soufflera du suroît, ce sera la ville de Brest et ses 150 000 habitants. Il y a aussi le cas des pêcheurs, coquilleurs et autres. Il ne se font pas d'illusion, si l'on prend l'Île Longue, c'est toute la rade qui sera un jour soustraite à leur activité²⁰¹. »

Le journaliste partage dans l'article le témoignage d'une habitante de l'Île Longue, Madame Stum, qui tient une petite maison : « J'ai 60 ans et j'élève trois enfants. Je suis née ici et je voudrais y mourir. Qu'on me fasse une maison comme celle-ci, et qu'on me donne de la terre pour travailler autant que j'en possède ici. J'ai toujours cultivé la terre. Mais où aller ? Je suis trop pauvre pour m'installer en ville et d'ailleurs je ne puis être heureuse qu'ici. » Puis le journaliste se rend à la mairie de Crozon pour avoir l'avis du maire :

« Personne n'est content, chacun est inquiet sur son propre sort. Tout le monde doit être évacué et chacun se demande à quelle sauce il va être mangé. Comment la Marine va-t-elle s'y prendre, pour protéger la population contre le danger possible des radiations ? Il y a des corps radioactifs multiples, et leur période de vie est extrêmement longue. Dans tout cela on peut se demander si l'on ne joue pas un peu, aux apprentis sorciers... Les sous-marins atomiques, voilà un genre d'engins qui inquiète les gens. Nous voudrions des assurances formelles à leur sujet ²⁰². »

Le journaliste lui pose enfin la question : « Est-ce que pour vous les craintes ne sont pas exagérées ? » :

²⁰¹ R. Lemoigne, « Les habitants demandent : "La radio-activité augmentera-t-elle comme à la base de Holy-Loch en Ecosse. Ils voudraient être rassurés" », *Ouest-France*, 31 août 1965.

²⁰² *Id.*

« Exagérés ou pas, et pour mon compte personnel je ne les éprouve pas, il faudrait qu'on soit assuré qu'il n'y a pas de risques. Ce que nous voulons c'est qu'on épargne les déchets radioactifs. L'inquiétude des habitants est née de diverses informations et d'articles de presse. Il s'agit dans ce cas d'une psychose collective. On craint que le cadeau ne soit empoisonné. Je vous le répète, ce qu'il faut pour couper court à cette psychose, c'est qu'on sache vraiment si oui ou non, il y a du danger. Personnellement, je ne le pense pas, mais une mise au point officielle émanant d'un savant atomiste serait éminemment souhaitable²⁰³. »

La psychose du danger du nucléaire s'exprime en slogans sur les routes comme avec cet exemple sur l'image ci-dessous à l'Île Longue :



Figure 37 : Inscription sur une route à l'Île Longue (*Ouest-France*, 31 août 1965).

²⁰³ *Id.*

Le lendemain, 1^{er} septembre, le journaliste Lucien Barnier, du *Ouest-France*, publie un article sur la radioactivité et considère que les risques d'accidents nucléaires sont très faibles :

« Le rôle de l'homme est de réduire au minimum des minima ce risque d'accident. C'est ce que l'on a cherché à faire dans toutes les installations nucléaires créées depuis vingt ans. On doit reconnaître que le nombre d'accidents imputables à des installations nucléaires est infime. D'autre part, il est certain qu'aucun navire nucléaire, qu'il soit américain, soviétique ou français ne rejette, ni rejettera jamais ses cendres radioactives dans l'océan. Certes, une centrale nucléaire quelconque peut tomber en panne. Mais, tout compte fait, elle est encore moins dangereuse pour la sécurité des populations environnantes que les dépôts d'essence ou de gaz²⁰⁴. »

Les propos tenus par le journaliste du *Ouest-France* sont repris le lendemain par le maire de Crozon dans une interview avec le journaliste Jacques Elies, rédacteur au *Télégramme*. Le journaliste l'interroge sur l'avenir du tourisme en presqu'île de Crozon²⁰⁵ : « Selon vous, la venue du sous-marin atomique et l'installation de bases militaires signifient-elles la mort du tourisme dans la presqu'île ? » Le maire répond : « Dans la psychose collective actuelle de l'atome, le coup porté au tourisme sera rude pendant un certain temps, n'en doutons pas. C'est pourquoi il est si important que cesse cette psychose. Je persiste à penser que la présence du sous-marin ne représente pas un plus gros risque que l'existence d'un gros dépôt d'essence à l'Île Longue. » Le journaliste questionne alors le maire sur les risques radioactifs, on remarque qu'en deux jours depuis sa dernière interview pour *Ouest-France*, le 31 août, le maire de Crozon change totalement de position sur les dangers possibles du nucléaire :

« À mon avis il est très faible et même à peu près nul. Il est extrêmement rare de voir exploser une fusée à tête nucléaire. Je crois que cela s'est produit une seule fois. Tout est affaire de mesures de protection et on peut tenir pour assuré qu'elles seront très sérieuses et constantes. Le sous-marin atomique en soi ne présente pas de danger. Il existe certes un moment délicat lorsqu'il faudra changer les barres du réacteur pour les remplacer par d'autres. Mais encore une fois, il suffira de s'entourer de toutes les précautions élémentaires pour écarter tout danger. Je suis convaincu que les déclarations de l'amirauté britannique à propos de la base d'Holy-Loch ne reposent sur rien de sérieux. À mon avis, elles entrent dans un contexte politique qui n'a

²⁰⁴ Lucien Barnier, « Le problème de l'île longue, Lucien Barnier : "aucun navire nucléaire ne rejette ni ne rejettera jamais ses cendres radioactives dans l'océan" », *Ouest-France*, 1^{er} septembre 1965.

²⁰⁵ Jacques Elies, « Le Dr Jacquin : "Le secret militaire ne justifie pas l'absence d'informations précises sur l'installation d'une base de sous-marins atomiques à l'Île Longue" » *Le Télégramme*, 2 septembre 1965.

d'autre objet que de protester contre l'installation d'une base de sous-marins nucléaires américains. Toute autre interprétation me paraît impensable²⁰⁶. »

Jacques Elies revient ensuite sur les propos du maire qui affirmait rester sur l'Île Longue et n'en être délogé que de force par l'armée si les expropriations se finissaient en expulsions : « Êtes-vous toujours disposé avec vos administrés à rester sur place jusqu'à l'expulsion ? » Le maire change de vision et s'engage dans une voie pacifique :

« Vous venez de soulever le problème de l'expulsion. L'amiral, préfet maritime, indique que l'évacuation des habitants devra être terminée au 31 décembre 1966. C'est matériellement impossible. Si les autorités n'admettaient pas de délai plus raisonnable, alors oui, il est probable que les habitants de l'Île Longue s'asseoiraient sur la route et qu'il faudrait les déloger manu militari. mais je pense qu'un compromis peut-être trouvé. Je crois sincèrement que la Marine et les gens de l'Île Longue peuvent cohabiter pendant un certain temps, durant la première phase des travaux par exemple²⁰⁷. »

On observe que le maire, Louis Jacquin n'engage plus la municipalité de Crozon dans des actions de lutte contre l'État, mais évoque plus vaguement « les habitants de l'Île Longue ». Le changement de position de la municipalité est confirmé par la question suivante du journaliste qui interroge le maire quant à l'espoir pour les habitants de voir le projet annulé :

« Il serait vain, à mon sens, de nourrir la moindre illusion. Je sais bien que certains interprètent le silence du ministère pendant le mois d'août, comme un élément encourageant. Ils trouvent dans le précédent de Béniguet un facteur de réconfort. Mais c'est une erreur, si le mois d'août n'a apporté aucun élément nouveau à l'affaire, c'est tout simplement parce que nous étions en période de vacances, que la vie ministérielle tournait au ralenti ou était au point mort. D'autres caressent l'espoir que le gouvernement renoncerait au projet que l'on sait, si les prochaines élections présidentielles apportent un profond changement d'orientation dans la politique nationale. Mais là encore, je crois que l'on fait fausse route. En toute hypothèse, rien ne serait modifié²⁰⁸. »

Cette interview, donnée par le maire désormais très favorable à l'installation de la Marine, change la position du comité de défense envers la municipalité de Crozon. Les

²⁰⁶ *Id.*

²⁰⁷ *Id.*

²⁰⁸ *Id.*

habitants de l'Île Longue se sentent trahis par cette sortie médiatique et accusent le maire de jouer un double jeu. On lui reproche sa collusion avec les autorités, son désintéressement et le fait qu'il aurait parlés des expropriés en évoquant « les quelques Canaques de l'Île Longue ²⁰⁹ ». Ces nombreuses déclarations allaient lui aliéner la confiance du comité de défense.

La journée de manifestation du 20 août à Crozon et les déclarations de la municipalité sont commentés par deux expropriés :

Serge Borvon : « Pourquoi à votre avis le choix de l'Île Longue ? »

Alexandre Magadur : « J'ai eu l'occasion de discuter avec une personne très bien placée à l'Île Longue, il y a eu une conférence et je suis allé le voir un peu à la fin. "Dites donc, monsieur, j'ai fait partie du comité de défense de l'Île Longue, pour vous est-ce que c'était un bon choix, l'Île Longue ?" : "Pour moi, c'était le plus mauvais choix, vu la population de Brest à une distance de huit kilomètres, il fallait un départ direct sur la mer, le mieux était vers le cap de la Chèvre". Alors si cela avait été Morgat, on mettait le feu à la presqu'île, il y avait des intérêts, il y avait des maires, des notaires, ils avaient tous des terrains. Le choix s'est porté sur l'Île Longue par rapport au trajet, il fallait que les militaires puissent rentrer chez eux le soir²¹⁰. »

Cet avis d'Alexandre Magadur était partagé par le comité de défense. Magadur évoque ensuite son combat lors des manifestations, tandis que Francis Sénéchal s'exprime sur les rapports entre les élus et les expropriés :

Alexandre Magadur : « J'ai essayé de lutter, mais j'ai vite compris, même avec les élus de Crozon, que les intérêts n'étaient pas les mêmes. Ceux qui ont défendu le plus ce sont les touristes, l'été, qui ont manifesté avec nous, mais les gens du Fret et de Crozon, non : il y avait trop d'intérêts. »

Serge Borvon : « J'ai lu dans les journaux qu'il y a eu de grandes manifestations ? »

Francis Sénéchal : « Oui, nous voulions manifester à Quimper. Vous savez comment on a été accueilli par le préfet du Finistère ? "Monsieur Sénéchal, si un jour vous faites des manifestations à Quimper, je vous briserai" Tiens ! je dis pourtant que quand il y a des manifestations de paysans vous ne faites rien. À Crozon, nous avons été pris pour des révolutionnaires, à Morgat on était mal vu. Eh oui, autrefois les gens de l'Île Longue

²⁰⁹ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Point de situation à l'Île Longue et Rostellec et informations sur les principaux animateurs du mouvement de défense (19 septembre 1965).

²¹⁰ Serge Borvon, *Les expropriés de l'Île Longue*, op.cit., p.9.

travaillaient dans les carrières, c'étaient des ouvriers, des petits gens, et alors ils votaient à gauche. Vous comprenez pourquoi nous étions délaissés par les élus et que le maire n'était pas contre l'Île Longue²¹¹. »

Les habitants de l'Île Longue étaient des fils de carriers et votaient par tradition à gauche²¹². Rares étaient les manifestations à Crozon et Morgat. De plus, ces manifestations ont toujours eu une connotation politique de gauche. Les habitants de Crozon ont donc plus ou moins assimilés les expropriés à des révolutionnaires.

Devant le manque d'informations apportées par la Marine et les déclarations du maire dans les journaux, le comité de défense, le 4 septembre, prend contact avec des syndicats ouvriers, agricoles et maritimes dont la CGT (Confédération Générale du Travail) et la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail), mais également avec les partis d'opposition en vue des élections présidentielles²¹³. Le comité se politise et cherche des forces de contestation.

²¹¹ Serge Borvon, *Les expropriés de l'Île Longue*, op.cit., p.6.

²¹² *Id.*

²¹³ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Information sur une campagne lancée par le parti communiste français sur la défense de l'Île Longue (6 septembre 1965).

C. Un mouvement qui se politise à l'approche des élections présidentielles de 1965

Le 5 septembre 1965, l'*Humanité Dimanche* publie plusieurs articles sur l'Île Longue. Stephan Claude, originaire de Brest, est le signataire des articles du journal, organe du Parti communiste. Il est connu pour ses activités au sein du parti communiste français (PCF). Face aux intentions de la Marine Nationale, le PCF lance une campagne pour la défense de la presqu'île de Crozon. La section de Crozon du PCF diffuse sur ce même thème des tracts²¹⁴ dénonçant la politique gaullienne et la ruine de la région à venir²¹⁵. On peut y lire :

« Ainsi en a décidé De Gaulle. Il veut la construction d'une force de frappe dont la mise sur pied est la ruine pour l'économie de notre pays. Des milliards, ceux que vous payez comme impôts, sont engloutis dans la construction de bombes atomiques et sous-marins nucléaires. [...] Pour mettre en place sa force de frappe, De Gaulle n'hésite pas à vous chasser de vos maisons, de vos terres ! [...] Habitants de la zone jaune, l'expropriation est le seul choix que le pouvoir vous accorde et il n'est pas un cas dans notre pays où les indemnités ont été suffisantes pour permettre aux expulsés de retrouver, les mêmes conditions de vie dans une autre région. Habitants de la zone bleue, vous êtes condamnés à ne pas pouvoir construire, à voir vos terrains perdre leur valeur²¹⁶ ! »

Les grands titres du tract sont : « La rade de Brest ne doit pas devenir le Holy-Loch breton » ; « Habitants de la Presqu'île nous sommes tous concernés » ; « La lutte de tous et de toutes est indispensable²¹⁷ ». Ainsi le parti communiste propose « à tous les partisans de la paix à exiger la renonciation à la force de frappe, à lutter contre la menace thermonucléaire, à imposer une politique de paix ». Il appelle « la population de la presqu'île à se grouper, à redoubler d'ardeur afin que cesse la mainmise de l'armée gaulliste sur notre si belle région²¹⁸. »

Le 7 septembre 1965, le comité de défense refuse de prendre part à la réunion du lendemain à la Préfecture, refusant de participer à toute discussion sur les expropriations tant que les habitants n'auront pas reçu la note officielle de la Marine Nationale. Marcel Montillet

²¹⁴ Voir annexe n°4, p.290-291

²¹⁵ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Information sur une campagne lancée par le parti communiste français sur la défense de l'Île Longue (6 septembre 1965).

²¹⁶ *Id.*

²¹⁷ *Id.*

²¹⁸ *Id.*

déclare : « Lors de la réunion du 26 juin, à la préfecture, il avait été décidé que les intéressés seraient avisés individuellement du projet d'expropriation, dans les jours à venir. Or rien n'a encore été fait dans ce sens ²¹⁹. » Il manifeste sa rupture avec les pouvoirs publics. Le comité rassemble, lors de la même réunion, les représentants de divers syndicats : marins, pêcheurs, ouvriers (CGT et CFDT) et paysans (FDSEA). Cette réunion a pour objet de confronter les points de vue sur les dangers de la radioactivité dans les divers secteurs de l'économie locale²²⁰. La CGT se déclare également du côté des expropriés et refuse de voir le département du Finistère être voué à devenir un réduit militaire ²²¹. Un tract²²² du 6 septembre 1965 dit en substance que :

« se précisent, étape par étape, les dangers de voir le Finistère être voué à un réduit militaire, où se rencontreront de moins en moins d'industries et de plus en plus les écriteaux : "Terrains militaires, défense d'entrer ! L'union départementale indique, qu'accepter les expropriations de l'Île Longue et de Guenvenez, discuter des zones jaune, bleue ou autres et de prix des terrains, ce serait volontairement ou pas se trouver à très brève échéance devant l'extension des expropriations et la perspective du chômage et de l'exode, du désert breton. [...] L'union départementale CGT dit non aux expropriations, non à la base atomique, non aux bases militaires, car les dispositifs militaires poursuivis dans le Finistère rendent plus que problématique l'équipement des zones à industrialiser, comme celle notamment du port de Brest, enclavée dans cette rade réservée au domaine militaire²²³. »

La section marins-pêcheurs de la CFDT s'élève aussi contre le projet et déclare : « Notre gagne-pain est directement menacé, de nouvelles restrictions à nos droits seraient catastrophique, bien que l'amiral Amman ait déclaré qu'aucune restriction ne serait apportée à l'exercice des pêches ²²⁴ ». Ces professionnels de la mer partagent le point de vue du comité de défense mais leurs problèmes sont autres. Il s'agit de connaître réellement la délimitation de la zone de protection autour de la base, d'autant plus que les meilleurs gisements coquilliers y sont situés, tout comme les parcs ostréicoles qui contribuent également au dynamisme économique de la région. La crainte de voir une main-mise de la Marine sur la rade de Brest

²¹⁹ « Le projet d'expropriation des terrains examiné mercredi à Quimper », *Le Télégramme*, 6 septembre 1965.

²²⁰ *Id.*

²²¹ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Un tract de la C.G.T. à propos de l'Île Longue (10 septembre 1965).

²²² Voir annexe, n°5, p.292-293

²²³ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Un tract de la C.G.T. à propos de l'Île Longue (10 septembre 1965).

²²⁴ « L'affaire de la base des sous-marins atomiques de l'Île Longue », *Le Télégramme*, 10 septembre 1965.

est prégnante, car ce sont deux mille familles qui vivent de la pêche dans la rade ²²⁵. Un discrédit peut même être envisagé sur la qualité de la ressource de la rade à cause des contaminations éventuelles supposées, même si elles sont niées par les autorités.

Les travaux préliminaires d'arpentage débutent malgré tout à l'Île Longue le 13 septembre et se poursuivent sur des parcelles appartenant à des particuliers, sans faire l'objet d'aucune entrave de la part des habitants. Le comité de défense avait pourtant décidé de les empêcher par des manifestations et des dégradations. Cependant il renonce à provoquer des incidents, craignant des conséquences juridiques ²²⁶. Le comité préfère les éviter et insiste sur les problèmes politiques et économiques.

Le 6 octobre 1965, un colloque de la paix se tient à la maison du peuple de Brest ²²⁷. Quelques représentants du comité de défense et un attaché du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) y sont présents, ainsi que plusieurs organisations : Mouvement de la paix, Ligue des Droits de l'Homme, Pax Christi, La Libre Pensée, l'Union des Femmes Françaises (UFF), La Solidarité Nationale et Internationale (SNI), La Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO), le Parti Communiste Français (PCF), le Parti Social Unifié (PSU), l'Union de la Jeunesse Communiste de France (UJCF) et l'Union des étudiants communistes (UEC). Les différents orateurs s'y élèvent contre la prolifération des bases militaires dans le Finistère et contre le projet de la base de l'Île Longue, en mettant en évidence les dangers de la radioactivité dans la rade. Les différentes organisations adoptent le principe d'un grand rassemblement, le dimanche 21 novembre à Crozon. De son côté, le comité de défense prévoit une grande réunion à la chambre de commerce de Quimper, le 25 octobre. Les services de renseignements de la Marine épient les agissements du comité de défense, surtout quand celui-ci rencontre des partis d'oppositions. Dans un rapport sur la réunion, l'agent observateur note : « Le problème de l'expropriation des habitants de l'Île Longue est présentement exploité par les organisations politiques et syndicales. Le comité de défense n'a pas pu limiter son action à la seule défense de ses intérêts matériels, et ce, malgré le désir de la plus grande partie de ses membres ²²⁸. » Ressurgissent aussi des désaccords entre le comité de défense et les habitants de la presqu'île de Crozon, comme en a témoigné Francis Sénéchal :

²²⁵ *Id.*

²²⁶ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Synthèse de l'évolution sur l'affaire de l'Île Longue : Exposé et Renseignements (26 octobre 1965).

²²⁷ *Id.*

²²⁸ *Id.*

Serge Borvon : « Les gens se sont divisés dans la population ? »

Francis Sénéchal : « Au début, ils [l'Etat] ont donné du travail aux gens, vous comprenez ; alors là, ça a commencé à vriller. Oui les gens se sont divisés dans la population. Naturellement ils ont dit : “Pourquoi voulez-vous que l'on fasse partie de ce comité de défense puisqu'on nous donne du travail ?” On leur a dit aussi que ça n'était pas plus dangereux que la pompe à essence d'un garagiste à Crozon. C'est la municipalité qui avait inventé ça²²⁹. »

Le lundi 25 octobre, la salle consulaire de la chambre de commerce de Quimper est le théâtre d'une importante réunion présidée par Marcel Montillet. De nombreuses personnalités politiques et syndicales y participent, dont le sénateur André Monteil, le maire de Quimper Yves Thépot, le maire de Briec et président du comité d'expansion économique de Cornouaille (CECOR) Pierre Stephan. On retrouve aux premiers rangs de l'assemblée différents syndicats, des notaires et les maires de la Presqu'île de Crozon et des alentours, sauf celui de Crozon, représenté par son premier adjoint. Au final, 300 participants se réunissent dans la réprobation du projet gouvernemental²³⁰. Cet événement est l'occasion pour le comité de défense de l'Île Longue de compter ses forces pour la poursuite de ses actions.

Georges Morizo'o, président de la chambre de commerce, anime les débats. En début de séance, le président du comité de défense, Marcel Montillet, rappelle l'historique de l'affaire de l'Île Longue. Il souligne les incidences qu'aurait l'installation d'une base atomique, outre l'expropriation des habitants : la perte du site, l'influence de l'implantation de cette base sur l'essor économique et touristique et les dangers de la radioactivité. Il précise aussi que l'installation de la base pourrait entraîner une militarisation croissante du Finistère : « C'est pour toutes ces raisons que le comité de défense organise ce soir ce débat. Il ne s'agit pas uniquement de défendre les futurs expropriés, mais d'empêcher que le Finistère ne devienne une immense base militaire. A cet égard, ce sont tous les Finistériens qui sont touchés par le projet du gouvernement²³¹ ». Le comité de défense décide d'étendre son action à tous les échelons. Georges Morizo'o déclare que la Défense Nationale ne devrait pas s'arrêter là dans le domaine de l'expansion. Il indique que « des bruits inquiétants circulent dans le Sud Finistère au sujet d'une future annexion de la base des Glénans. Tous les Finistériens sont

²²⁹ Serge Borvon, *Les expropriés de l'Île Longue*, op.cit., p.5.

²³⁰ « Le comité de défense de l'île longue a décidé : d'étendre son action à l'échelon départemental », *Le Télégramme*, 27 octobre 1965.

²³¹ « Le débat sur les incidences de l'installation de bases nucléaires à l'île longue a fait l'unanimité autour du comité de défense », *Ouest-France*, 27 octobre 1965.

touchés par ces mesures²³² ». Après l'exposé de Marcel Montillet, les divers orateurs développent leurs thèses et expliquent leur hostilité au projet visant à l'implantation de la base. L'assemblée unanime s'érige contre le projet.

Pierre Stephan, en tant que président, expose le point de vue du comité d'expansion économique de Cornouaille. Il fait état d'une lettre de protestation qu'il a adressée au Ministre des Armées, au nom de son comité :

« Le CECOR n'entend pas mettre en cause les impératifs militaires de la nation. Il n'empêche que notre région du bout du monde a le droit de prétendre à un autre destin que celui de réduit militaire. Cette presqu'île constitue pour le tourisme finistérien l'une des ses plus grandes possibilités. C'est son avenir économique et démographique qui est en cause. Cette carte de l'économie départementale est vouée à un dépeuplement accéléré²³³. »

La réponse du Ministre lui apparaît peu convaincante : « Toutes précautions ont été prises, les atteintes portées à la liberté de la population sont mineures. Tout sera mis en œuvre pour conserver à la région toutes ses possibilités de développement ²³⁴ ». Le maire de Briec déclare qu'il soutient le comité de défense dans ses actions : « Il faut que toutes les forces vives de ce département se liguent. Il faut tout faire pour empêcher les réalisations envisagées²³⁵ ».

Hémery, vice-président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), montre combien l'économie d'une région militarisée est précaire et fragile. Il cite l'exemple de Brest « paralysé dans son expansion par les servitudes militaires ». Il ajoute que « l'économie est condamnée, le discrédit est jeté sur le pays et sa production agricole ; ce sont des investissements productifs que nous réclamons, non aux dépenses improductives²³⁶. Dans l'avenir qui voudra venir bâtir à proximité d'une base nucléaire? Celle-ci condamne toute notre économie, du fait du risque de discrédit ²³⁷ ». Georges Morizo'o ajoute que « la presqu'île est une des richesses de notre province. Les gens auront peu de goût

²³² SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Fiche de renseignements sur les activités du comité de défense (27 octobre 1965).

²³³ « Le comité de défense de l'île longue a décidé : d'étendre son action à l'échelon départemental », *Le Télégramme*, 27 octobre 1965.

²³⁴ *Id.*

²³⁵ « Le débat sur les incidences de l'installation de bases nucléaires à l'île longue a fait l'unanimité autour du comité de défense », *Ouest-France*, 27 octobre 1965.

²³⁶ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Fiche de renseignements sur les activités du comité de défense (27 octobre 1965).

²³⁷ « Le débat sur les incidences de l'installation de bases nucléaires à l'île longue a fait l'unanimité autour du comité de défense », *Ouest-France*, 27 octobre 1965.

à y venir l'été. Et ce sera la ruine de la contrée. Ce qui touche d'abord quelques habitants risque de toucher un jour toute la région²³⁸ ».

L'adjoint au maire de Crozon, Jean Rolland, évoque le spectre du départ de la population, qui était pourtant demeurée sur place au cours des bombardements de Brest durant la Seconde Guerre mondiale : « Je regrette que la mise en place de tels engins exige de tels sacrifices. Le gouvernement aurait pu porter son choix sur un coin moins peuplé que la presqu'île²³⁹. »



Figure 38 : Vue partielle de l'assemblée le 25 octobre 1965 dans la chambre de commerce de Quimper (*Ouest-France*, 27 octobre 1965).

Prenant à son tour la parole, le secrétaire départemental du parti communiste, Paul Le Gall, s'insurge contre la politique militaire du Gouvernement :

« Le problème nous préoccupe tous. Nous sommes convaincus que les intérêts du département sont en jeu et en cause. Est-il raisonnable d'installer une telle base nucléaire à quelques kilomètres d'une agglomération de 150.000 habitants? C'est une menace pour l'avenir, pour nos familles. Les spécialistes eux-mêmes ne peuvent affirmer qu'il n'y aura pas de danger de radioactivité. L'expansion du port de Brest est menacée. Le trafic portuaire est déjà en déclin. Les zones d'interdiction seront certainement étendues. Des radars, des engins sol-air vont être implantés. La Marine vient de créer des bases au Cranou, à Bodilis. D'autre part, le touriste ne

²³⁸ *Id.*

²³⁹ *Id.*

sera plus attiré par une zone qui sera militarisée. C'est pourquoi nous disons non à la base de l'île Longue. La puissance militaire de la France n'en sera pas affectée²⁴⁰. »

Dans la continuité du discours politique, Hervé Mao, maire de Châteaulin (SFIO), nie la pertinence du projet face aux deux géants opposés dans la Guerre Froide et assure la population de l'appui total de son parti : « La région de Châteaulin est solidaire. Notre potentiel militaire est ridicule par rapport à celui des USA ou de l'URSS et cette base nucléaire n'a pas lieu d'être²⁴¹. »

Mais durant la réunion, l'exposé qui suscite le plus grand intérêt est celui d'André Monteil, sénateur, membre du groupe de l'Union Centriste, et maire de Quimper entre 1954 et 1959. Il élève le débat sur le plan de la politique générale et ajoute que les parlementaires ont été tenus dans l'ignorance du projet de l'Île Longue. Il souligne les imperfections de la politique militaire et critique le favoritisme dont jouit la région parisienne au détriment des zones sous-développées comme la Bretagne. De plus André Monteil est rapporteur du budget de la Marine devant le Sénat. Or il affirme n'avoir pas été informé qu'au budget 1965 figuraient les premiers crédits de la Marine concernant les installations de la force nucléaire stratégique (fusées Polaris et dépôt de têtes nucléaires) :

« Ce débat n'est pas un débat politique, de politique partisane, j'entends. Il n'empêche que le problème est politique au plus haut sens du terme. La façon dont on traite les habitants et les représentants élus de cette population est pour le moins curieuse. Un bruit au départ, la chose se fait subrepticement et, un beau jour, la nouvelle éclate. Je peux vous dire que moi, ancien ministre de la Marine et malgré ma qualité de rapporteur auprès du Sénat, j'ai appris la nouvelle par la lecture des journaux. Je signale le fait que je suis le seul parlementaire présent. Où sont les députés de la majorité ? Il m'apparaît également que les circonstances ne devraient pas conduire le pouvoir à porter un nouveau préjudice à la Bretagne. Les réponses du ministre aux diverses questions que j'avais posées, me sont parvenues vendredi seulement. Il m'a répondu que tout risque d'explosion nucléaire était à écarter, que tout risque d'explosion classique était hautement improbable et qu'il n'y avait aucun risque de pollution des eaux côtières. Malgré ce que déclare le gouvernement une décision n'est jamais irrévocable.²⁴². »

²⁴⁰ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Fiche de renseignements sur les activités du comité de défense (27 octobre 1965).

²⁴¹ « Le comité de défense de l'île longue a décidé : d'étendre son action à l'échelon départemental », *Le Télégramme*, 27 octobre 1965.

²⁴² *Id.*

André Monteil donne alors son opinion au sujet de l'installation d'une base nucléaire dans la presqu'île :

« En cas de conflit nucléaire, la première attaque de l'agresseur est portée sur les propres bases de l'adversaire. En temps de paix les risques que fait courir la radioactivité ne sont pas négligeables, cela est si vrai que cette semaine vont être examinés deux projets de loi visant à faire couvrir ces risques par des compagnies d'assurance. À tort ou à raison, la présence d'une base nucléaire fait naître des craintes et nuit au développement économique en empêchant l'implantation d'industries. Il paraît que dans le budget figurent des crédits destinés à indemniser les expropriés. Je ne les ai pas vus. Est-on sûr d'autre part que l'évaluation du préjudice matériel et moral sera faite de façon satisfaisante. J'en arrive à la conclusion : on dit que la décision des pouvoirs publics est irrévocable, que le pouvoir public ne recule jamais, le moment est peut-être favorable, nous avons jusqu'au 5 décembre²⁴³ pour la faire reculer²⁴⁴. »

Après la déclaration du sénateur, Georges Morizo'o demande aux délégués présents de prendre l'engagement de faire publier dans la presse, chacun à leur tour, des communiqués de protestation. Dans la perspective des présidentielles, pour conclure, Marcel Montillet fait adopter une motion en cinq points à l'unanimité au nom du comité qui :

- « - Considère que le projet est inhumain pour les habitants chassés de leur demeure
- S'indigne en tant que Bretons des conséquences catastrophiques qu'aurait pour toute la presqu'île l'installation de sous-marins atomiques et des dangers imprévisibles.
- Souhaite que les personnalités responsables et habitants du Finistère prennent conscience du danger qui les menace.
- Déploire que le gouvernement n'ait songé à la presqu'île et au Finistère que pour des utilisations militaires.
- Constate que les habitants de l'Île Longue, Guenvenez, Rostellec, en accord avec le comité, sont résolus à ne pas quitter leurs habitations et demandent le rejet du projet²⁴⁵. »

Le 3 novembre 1965, Noël Barazeur, l'un des dirigeants du Mouvement de la Paix, une organisation pacifiste, écrit aux différents maires du Finistère pour demander d'appuyer le rassemblement de Crozon prévu pour le 21 novembre 1965 :

²⁴³ Date du premier tour des élections présidentielles.

²⁴⁴ « Le comité de défense de l'île longue a décidé : d'étendre son action à l'échelon départemental », *Le Télégramme*, 27 octobre 1965.

²⁴⁵ *Id.*

« Nous considérons en effet que la militarisation sans limite de notre département menace gravement son avenir. Nul ne peut rester indifférent à cette situation, en premier lieu les élus municipaux. Nous vous demandons d'appuyer le rassemblement de Crozon. Nous serions désireux de vous voir publier votre position dans la presse régionale, de nous la faire également connaître. Il serait également souhaitable que votre conseil municipal se prononce sur ces problèmes²⁴⁶. »

Durant le mois de novembre, le Mouvement de la Paix²⁴⁷, le Parti Communiste²⁴⁸ et les différents mouvements²⁴⁹ distribuent des tracts dans la Presqu'île de Crozon et dans la région Brestoise pour développer le mouvement de contestation. Les tracts sont centrés sur la militarisation du Finistère, l'opposition à la force de frappe, « le Finistère : un cimetière atomique, la Bretagne : une région sacrifiée », le sous-développement, les élections présidentielles. Dans le tract, le Mouvement de la Paix concentre ses propos autour des armes atomiques :

« En effet, une base de sous-marins nucléaires pose des problèmes de défense, aussi verra-t-on dans quelques temps s'installer dans un large périmètre autour de celle-ci des rampes de lancement de fusées de protection ; ce processus de mutilation fait de notre département un véritable camp retranché. Transformera-t-on un jour nos HLM en casernes ? [...] Le spectre du péril nucléaire plane au dessus de nos têtes, les événements qui se déroulent actuellement, tant au Vietnam que la guerre Indo-Pakistanaise nous montrent, les dangers d'une guerre généralisée et thermo-nucléaire et les conséquences pour notre région de servir de câble aux engins nucléaires, verrait l'anéantissement total du Finistère. [...] Il n'existe pas et il n'existera jamais de protection contre les engins à charge nucléaire. Le Finistère ne veut pas devenir un cimetière atomique pas plus qu'un désert industriel. Populations de Brest-Crozon et du Finistère, montrons notre volonté de paix²⁵⁰ ! »

Tandis, que le Parti Communiste s'appuie sur la militarisation du Finistère et appelle à voter François Mitterrand lors des prochaines élections présidentielles :

« Notre département est l'un de ceux qui sont appelés à subir le plus les conséquences d'une telle politique. C'est en effet dans la rade de Brest, à l'Île Longue, que sera basé le

²⁴⁶ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532.

²⁴⁷ Voir annexe, n°6, p.294-295

²⁴⁸ Voir annexe n°7, p.296-297

²⁴⁹ Voir annexe n°8, p.298

²⁵⁰ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532.

sous-marin atomique. C'est le Finistère qui doit servir de réduit en cas de guerre. Autrement dit, c'est nous qui sommes aussi désignés pour recevoir la riposte. Le rôle de réduit que l'on veut nous faire jouer et la présence du sous-marin conduisent à une militarisation excessive du Finistère. Des bases françaises ou de l'OTAN sont installées un peu partout. [...] Ainsi des centaines de milliards sont gaspillés pour la force de frappe ; dans le même temps, l'industrialisation de notre région est délaissée et, de ce fait, les travailleurs des villes et des champs connaissent une situation plus difficile. L'augmentation des impôts n'est pas étrangère au paiement de la force de frappe. L'avenir de notre région est menacé. Il est évident que la rade de Brest va devenir presque exclusivement militaire (atomique) et, qu'en conséquence, aucun effort ne sera fait pour développer sa vocation commerciale. [...] Toutes ces luttes menées peuvent certes influencer dans une certaine mesure sur les décisions du pouvoir gaulliste ; mais, pour obtenir des changements favorables et durables, il est indispensable de changer de politique, de mettre fin au pouvoir personnel. Avec l'accord de toute la gauche sur la candidature de François Mitterrand, s'ouvre la perspective du changement démocratique²⁵¹. »

Sur le tract de tous les partis d'opposition à l'installation de la base nucléaire, intitulé « Le Finistère veut vivre », on remarque une affiche plus générale que les deux précédentes évoquées avec une réelle volonté d'inscrire la programmation de la prochaine manifestation à Crozon. Les titres dénonciateurs sont plus gros et plus visible, et ce qui ressort le plus c'est « Non à la force de frappe et à la mort atomique » ; « Non aux expropriations de l'Île Longue » ; « De graves conséquences » ; « Manifestez, le 21 novembre, à Crozon²⁵² ».

On constate tout de même que l'Île Longue est presque devenue un problème de second plan. La question centrale est la légitimité morale de l'armement atomique français. Paul Trémintin, militant socialiste brestois appelle, dans la *Tribune socialiste*, à rejoindre la manifestation contre l'implantation de la base, et à voter le 5 décembre contre le général de Gaulle : « Les Finistériens montreront le 21 novembre leur volonté de ne pas se laisser faire. Ils auront l'occasion de le montrer le 5 décembre car, si jusqu'ici ils ont en majorité voté pour de Gaulle (tous les députés du département sont U.N.R sauf deux), ils n'en sont guère récompensés. Espérons qu'ils s'en rendront compte la prochaine fois ²⁵³ ». Le Finistère a en effet élu, en novembre 1962, de nombreux députés appartenant à la majorité présidentielle. Aussi, l'opposition compte profiter du rejet de l'implantation pour séduire une partie des électeurs gaullistes.

²⁵¹ *Id.*

²⁵² *Id.*

²⁵³ Patrick Boureille, « L'implantation de la base de l'Île Longue: un enjeu local trop vite oublié » art.cit., p.210.

La manifestation est suivie de très près par les autorités militaires et plus particulièrement par le chef d'escadron Pierron, commandant du groupement de gendarmerie du Finistère. Dans un rapport du 15 novembre à destination du préfet du Finistère et du préfet maritime, il note que la réunion doit se faire chez Monsieur Hascoët, au café des sports dans le centre de Crozon. En complément, il signale que le comité de défense semble dépassé par les événements :

« A priori le rassemblement ne devrait pas être suivi par une manifestation de masse sur la voie publique. Cependant il est à craindre qu'en raison de la campagne électorale en cours, la réunion dépasse le cadre de l'information et l'ordre public risque d'être troublé. Il semblerait que le comité de défense de l'Île Longue, présidé par Monsieur Montillet, soit un peu dépassé en la circonstance et serait même quelque peu inquiet de voir le Mouvement de la Paix en prendre l'initiative. Il rechercherait le cautionnement des autorités religieuses. Mais le mouvement Pax Christi ne s'associerait pas à la manifestation. Par contre, dans certaines agglomérations du département, les comités de soutien à la candidature de Monsieur Mitterrand annoncent qu'ils participeront à la manifestation de Crozon et organisent les convois pour transporter ceux qui désirent y assister. Des mesures pour maintenir l'ordre public seront envisagées²⁵⁴. »

Le 17 novembre, *Le Télégramme* reçoit du conseil municipal de Crozon une résolution qui résume la position du maire. La municipalité de Crozon refuse de s'associer à une manifestation à caractère politique :

« Le conseil municipal de Crozon, réuni en séance extraordinaire le 15 novembre 1965, assure la population de l'Île Longue et Guenvenez que ses intérêts légitimes sont et seront défendus. Le maire de Crozon a déjà eu deux entretiens à ce sujet avec Louis Joxe, ministre d'Etat. Après les élections présidentielles, les contacts seront repris immédiatement avec le gouvernement en place. Le conseil municipal regrette que la défense des intérêts de la population dont il a la charge, soit actuellement exploitée à des fins politiques. Conscient de défendre au mieux les intérêts de la population crozonnaise, il refuse, dans la conjoncture actuelle, de s'associer à la manifestation projetée par certains groupements politiques le 21 novembre, ainsi qu'à toutes autres manifestations à caractère uniquement politique²⁵⁵. »

²⁵⁴ *Id.*

²⁵⁵ « Le conseil municipal de Crozon refuse de s'associer à une manifestation à caractère politique », *Le Télégramme*, 17 novembre 1965.

Dans la lettre du Mouvement de la Paix adressé à toutes les municipalités de la presqu'île, seule la municipalité de Crozon prend position publiquement, mais les autres municipalités refusent également de s'associer à la manifestation²⁵⁶. À la suite du refus de la municipalité de Crozon de s'associer au mouvement, le propriétaire du café des sports de Crozon, dont la salle avait été retenue pour la manifestation, refuse également la location de son établissement aux organisateurs. Le choix du mouvement est donc porté sur la salle de l'Hôtel de l'Aber, propriété de L. Lagathu, restaurateur à Tal-Ar-Groas, aux confins de la commune de Crozon. Il est connu des renseignements pour sa sympathie pour le Parti Communiste²⁵⁷.

Les représentants des 16 organisations répondent au refus de la municipalité de Crozon de prendre part à la manifestation. Les contestataires publient une réponse dans *Le Télégramme* du 20 novembre :

« Les 16 organisations et mouvements qui préparent le rassemblement pacifique regrettent la prise de position de M. Jacquin, maire de Crozon. Une telle attitude ne peut que gêner le développement des luttes en faveur de la paix et de l'avenir même de la presqu'île. Aucune organisation n'a demandé à qui que ce soit d'abandonner ses opinions et n'a accepté d'aliéner sa liberté. La porte a été largement ouverte à tous ceux qui ont bien voulu participer à la lutte. Ainsi, le prétexte de politisation invoqué par M. Jacquin ne tient pas²⁵⁸. »

Toutefois, le comité de défense se range à l'avis du maire de Crozon quant à la tournure politique que prend cette manifestation, à l'approche des élections présidentielles. La majorité des membres déplore cette politisation du combat. Par ailleurs, le comité de défense est sollicité pour assurer la présidence de la manifestation à venir. Elle refuse, mais accepte d'y assister, ne pouvant reculer, après sa participation au colloque du 6 octobre²⁵⁹.

La manifestation du 21 novembre 1965, à Tal-Ar-Groas, attire près d'un millier de personnes à l'appel des 16 organisations politiques, syndicales, ou philosophiques, dont principalement le Mouvement de la Paix, la Fédération de l'Education Nationale (FEN), la CGT et le PC. Jean Perrin, représentant du FEN et militant syndical du Syndicat National des

²⁵⁶ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Fiche de renseignements sur les activités des mouvements politiques et du Comité de Défense de l'Île Longue (19 novembre 1965).

²⁵⁷ *Id.*

²⁵⁸ « M. Hascoët, café des sports à Crozon, fait savoir que sa salle ne sera pas à disposition des organisateurs de la manifestation du 21 novembre », *Le Télégramme*, 20 novembre 1965.

²⁵⁹ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Fiche de renseignements sur les activités des mouvements politiques et du Comité de Défense de l'Île Longue (19 novembre 1965).

Instituteurs (SNI), préside à cette manifestation, entouré de Marcel Montillet et Corentin Léon, secrétaire du comité de défense.

En ouvrant la séance, Jean Perrin précise l'objet du meeting : l'influence de l'implantation d'une base atomique à l'Île Longue sur l'essor économique et touristique de la presqu'île et la militarisation progressive du département. Marcel Montillet présente l'historique de l'affaire et rappelle le débat public à la chambre de commerce à Quimper, le 25 octobre en insistant sur un point : « Nous œuvrons avec tous ceux qui veulent nous soutenir dans notre lutte, pour obtenir satisfaction, abstraction faite de toute politique. Nous ne pouvons ni ne voulons faire de politique et entendons rester neutres dans les élections présidentielles²⁶⁰. » Corentin Léon, précise toutefois : « Tous les candidats à la présidence ont approuvé notre action, sauf un... Vous savez qui²⁶¹ ».

À la fin de la réunion, après le vote de la motion, les manifestants prennent la route pour se regrouper autour du monuments aux morts de Crozon où une gerbe est déposée²⁶². Les manifestants rendent ainsi hommage aux presqu'îliens ayant participé aux efforts de la nation française durant la Première Guerre mondiale. Le lieu de la fin de la manifestation est choisi volontairement. On suppose que c'est un message adressé au gouvernement. Les presqu'îliens veulent montrer qu'ils ont été des bons Français par le passé tout en continuant à l'être et qu'ils ne méritent pas d'être ainsi maltraités.



Figure 39 : Photo des manifestants au monument aux morts de Crozon (*Ouest-France*, 22 novembre 1965).

²⁶⁰ « Le rassemblement pour la défense de l'Île Longue à Crozon, “Nous continuerons la lutte” déclarent les manifestants », *Ouest-France*, 22 novembre 1965.

²⁶¹ *Id.*

²⁶² *Id.*

Le 5 décembre 1965 a lieu le premier tour des élections présidentielles. Le 5^e bureau de la commune de Crozon (bureau de Saint-Fiacre) représente le quartier du Fret et de l'Île Longue. 573 personnes se déplacent pour voter sur 744 inscrits, soit un taux de participation de 77%. Au premier tour, François Mitterrand arrive en tête avec 287 voix, Charles de Gaulle deuxième avec 150 voix. Les deux candidats sont suivis de Jean Lecanuet (Mouvement Républicain Populaire) avec 101 voix, Jean-Louis Tixier-Vignancour (les comités Tixier-Vignancour) récolte 24 voix, Marcel Barbu (candidat sans parti) 8 voix, puis Pierre Marcilhacy (candidat centriste) 3 voix²⁶³.

Mais sur l'ensemble des bureaux de vote de Crozon, Charles de Gaulle rassemble 2136 voix, suivi par François Mitterrand avec 804 voix. Le bureau de Saint-Fiacre est le seul de la commune de Crozon sur 6 bureaux à avoir élu en première position le candidat socialiste. Ce n'est pas un changement de vote car le bureau a toujours voté pour une tendance politique de gauche, mais l'écart avec les autres partis politiques s'est tout de même agrandi lors de ces élections. Dans les autres bureaux, de Gaulle arrive donc largement en tête. La question de l'installation de la base de l'Île Longue est un enjeu territorialement prononcé à l'intérieur de la presqu'île de Crozon où les convictions sont géographiquement nettement tranchées.

Au niveau national, le général de Gaulle est mis en ballottage, pour un second tour. Les candidats défaits au premier tour appellent exclusivement à voter, à moins, contre le général de Gaulle, ou, explicitement, pour François Mitterrand.

Avant le second tour des présidentielles, les enseignants de Crozon militent auprès de la population de Crozon pour François Mitterrand censé « pratiquer une politique nouvelle de progrès social et défendre les œuvres de vie contre les œuvres de mort (défense de l'Île Longue et de la Presqu'île)²⁶⁴ ».

Le 19 décembre 1965, Charles de Gaulle remporte les élections présidentielles avec 55,2% des voix. Dans le bureau de Saint-Fiacre, François Mitterrand arrive premier avec 358 voix, devant Charles de Gaulle avec 211 voix. Comme au premier tour, c'est le seul bureau de la commune de Crozon à avoir voté à gauche. En rassemblant les votes des différents bureaux de Crozon, Charles de Gaulle obtient 2587 voix et Mitterrand reçoit 1173 voix, soit 68,8% des suffrages exprimés en faveur du président sortant²⁶⁵.

²⁶³ Archives Municipales de Crozon, 1K23 élections présidentielles (1965-1981).

²⁶⁴ « Appel des enseignants de Crozon pour les élections présidentielles », *Le Télégramme*, 10 décembre 1965.

²⁶⁵ Archives Municipales de Crozon, 1K23 élections présidentielles (1965-1981).

La Bretagne, majoritairement acquise au général, le demeure en l'adoubant à hauteur de 63,3 %, soit près de 8% de plus que la moyenne nationale. L'Île Longue est définitivement condamnée à recevoir les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

III / Une décision définitive et irrévocable

A. L'essoufflement du comité de défense face au projet militaire

Après les élections présidentielles de décembre 1965, le comité de défense se réunit à Châteaulin avec plusieurs maires des communes riveraines. A l'issue de cette assemblée, la ville de Brest est choisie pour une nouvelle réunion importante. Le maire de Brest, Georges Lombard accepte le principe de la réunion et met à disposition la salle du Nouveau Théâtre. Il est essentiel pour les expropriés de concevoir une assemblée apolitique dans la plus grande ville du Finistère, et de mobiliser la population brestoïse autour d'un sujet qui la concerne du fait de la courte distance à vol d'oiseau de la future base. Le comité diffuse des tracts²⁶⁶ dans les écoles publiques de Brest²⁶⁷, afin de sensibiliser les parents quant à l'avenir de leurs enfants, mais aussi de leur faire prendre conscience des problèmes économiques, industriels et touristiques que pourrait provoquer la création de la base. Dans le préambule du tract, il est intéressant de constater qu'on se pose en victime de la Seconde Guerre mondiale : « Vous qui avez tant souffert de la guerre, vous ne devez pas rester insensible à la menace d'expropriation qui frappe ces régions. Les habitants de l'Île Longue, Guenvenez et Rostellec, qui ont souffert de la guerre + occupation allemande, immeubles endommagés, ne veulent pas être chassés de chez eux²⁶⁸. »

Le 29 janvier 1966, se déroule cette nouvelle réunion au Nouveau Théâtre de Brest. La séance est présidée par Georges Morizo'o, vice-président du comité d'expansion de Cornouaille, et par Marcel Montillet, président du comité de défense. Tous les maires de la presqu'île de Crozon et des alentours sont présents dont celui de Crozon, Louis Jacquin. Des représentants des syndicats CGT et CFDT assistent à la réunion. Cependant, aucun parti politique n'est représenté. Quelques habitants de Brest sont venus, mais ce sont principalement les habitants de la presqu'île de Crozon ainsi que les pêcheurs de la rade qui semblent avoir rempli la salle²⁶⁹.

²⁶⁶ Voir annexe, n°9, p.299

²⁶⁷ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Information sur une réunion à Brest au sujet de l'Île Longue (29 janvier 1966).

²⁶⁸ *Id.*

²⁶⁹ « Meeting à Brest pour la défense de l'Île Longue », *Ouest-France*, 31 janvier 1966.



Figure 40 : Une partie de l'assemblée à la réunion (« Meeting à Brest pour la défense de l'Île Longue », *Ouest-France*, 31 janvier 1966.)



Figure 41 : Marcel Montillet (à gauche) et Georges Morizo'o (à droite) lors de la réunion (« Meeting à Brest pour la défense de l'Île Longue », *Ouest-France*, 31 janvier 1966.)

Georges Morizo'o regrette l'absence des parlementaires. Il argumente en évitant de politiser son propos : « Après tout, il s'agit de défendre un coin de notre terre bretonne et les intérêts légitimes de la population²⁷⁰. »

« Défendre l'Île Longue, c'est défendre le Finistère tout entier²⁷¹ » est également le thème de l'allocution du docteur Jacquin et de ceux qui lui succèdent à la tribune. Le président

²⁷⁰ *Id.*

²⁷¹ *Id.*

du comité du tourisme, parlant aussi au nom du président du Conseil général, déclare que l'implantation de la base va avoir des conséquences néfastes sur les activités économiques et touristiques de toute la région. En effet, Louis Jacquin, président du comité régional du tourisme, nourrit de grandes ambitions pour la baie de Douarnenez. En cette année 1966, quinze communes, de Plogoff à Crozon, se réunissent pour créer le syndicat intercommunal pour le développement touristique de la baie de Douarnenez, avec pour objet « l'étude et la réalisation d'aménagements et d'équipements touristiques de toutes sortes susceptibles de concourir au développement du tourisme de la région considérée ²⁷² ». L'idée est de faire de la baie de Douarnenez un stade nautique permettant d'accueillir des compétitions de classe internationale, comptant plusieurs ports de plaisance (Morgat et l'Aber en Crozon, Trez-Bellec en Telgruc, Douarnenez) complétés d'ensembles résidentiels, tout en préservant un certain nombre de sites emblématiques, comme le Cap de la Chèvre ou la Pointe du Raz. Louis Jacquin veut, peut-être, voir dans l'acceptation du projet d'installation de la base une garantie de l'État contre une extension éventuelle des zones militaires, qui fut discutée par lui-même et l'Amiral Amman en juillet 1965. De ce point de vue, l'installation de la base de l'Île Longue est propice à son projet, car le maire de Crozon obtiendra plus tard un don de la Marine d'environ 1 million de francs pour la réalisation du port de plaisance de Morgat²⁷³.

Durant la réunion, les marins-pêcheurs exigent, eux, des assurances formelles. Le silence de la Marine Nationale alarme le millier de familles qui vivent de la pêche dans la rade de Brest. Puis les syndicats CGT et CFDT déclarent à leur tour que ces dépenses militaires sont improductives : « La base fournira un travail durant sa construction et ce sera tout. Nous soutiendrons l'action du comité de défense parce qu'elle va dans le sens des intérêts économiques de la région ²⁷⁴. » Les représentants de la chambre d'agriculture apportent le soutien du syndicalisme paysan à la lutte : « Les campagnes sont désertées, à cause de la mécanisation de l'agriculture. Il faut donc des usines pour réemployer sur place les cultivateurs qui quittent la terre. Or cette base sous-marine ne sera pas créatrice d'emplois²⁷⁵ ».

Le maire socialiste de Châteaulin, Hervé Mao, explique que, malgré les résultats de l'élection présidentielle, il suit son hostilité à l'installation de la base :

²⁷² Didier Cadiou, « L'Île Longue c'était notre paradis », *art.cit.*, p.96.

²⁷³ Archives Municipales de Crozon, registres de délibération, 1966.

²⁷⁴ « Défendre l'Île Longue, c'est défendre tout le Finistère », *Le Télégramme*, 31 janvier 1966.

²⁷⁵ *Id.*

« Parce que la force de frappe est ridicule et ruineuse pour le pays, parce que se posent des problèmes humains, parce qu'il existera toujours un danger de radiations. La décision n'est pas irrévocable. Il faut que toutes les forces de la région : ouvriers, paysans, commerçants s'allient et se serrent les coudes. Luttons ne désespérons pas et nous triompherons²⁷⁶ ».

Edouard Le Jeune, maire de Dinéault (Union Centriste) et conseiller général estime que « l'État nous a fait là un cadeau empoisonné qui va à l'encontre des intérêts du département²⁷⁷. » Depuis l'officialisation du projet, l'expression « cadeau empoisonné » revient régulièrement chez les maires de la région pour décrire la future base de sous-marins nucléaires.

Comme résolution, l'assemblée adopte à Brest, les vœux de Louis Jacquin et Pierre Stephan. Ces vœux avaient été adoptés quelques jours plus tôt par le Conseil général du Finistère :

« Le Conseil général conscient de défendre les intérêts légitimes de la population de la presqu'île de Crozon s'étonne que le Ministère des Armées ait choisi comme lieu d'implantation de la base logistique des sous-marins atomiques, l'Île Longue en Crozon. Sans qu'il veuille s'immiscer dans des considérations d'ordre stratégique, il lui paraît a priori contestable de choisir pour y entreposer des engins nucléaires, une zone située à proximité immédiate d'une ville de plus de 150 000 habitants et au coeur d'une région dont la vocation touristique est unanimement reconnue. Il demande donc au Gouvernement de bien vouloir reconsidérer sa position. En toutes circonstances, le conseil général constate qu'en cette affaire, il n'a pas été tenu compte suffisamment des graves intérêts sociaux et économiques de la population finistérienne. Il demande qu'en toute hypothèse cette situation soit reconsidérée sur un plan humain²⁷⁸. »

Pour conclure, Louis Jacquin regrette qu'aucune information officielle n'ait été donnée et qu'aucun décret d'utilité publique n'ait été publié. L'article du *Ouest-France* titre d'ailleurs : « Pourquoi le Ministère des Armées se tait-il obstinément ?²⁷⁹ ».

La réponse ne se fait pas attendre. L'irrévocabilité du projet est confirmée moins d'un mois plus tard, le 22 février 1966. Un décret interministériel déclare d'utilité publique et urgente l'acquisition des terrains à l'Île Longue, Guenvenez et Rostellec, pour l'installation

²⁷⁶ *Id.*

²⁷⁷ *Id.*

²⁷⁸ Archives municipales de Crozon, série H affaires militaires, comité de défense de l'Île Longue.

²⁷⁹ « Meeting à Brest pour la défense de l'Île Longue », *Ouest-France*, 31 janvier 1966.

d'ouvrages militaires. Du fait du caractère secret de l'opération, le décret²⁸⁰ n'est pas publié au Journal Officiel dans l'instant, il sera quelques mois plus tard le 5 mai 1966. Les notifications du décret sont effectuées par lettre²⁸¹. L'article 1 annonce qu'il :

« est déclaré d'utilité publique et urgente l'acquisition, au besoin par voie d'expropriation, au profit du ministère des Armées et pour la création du port-base des sous-marins atomiques, des terrains bâtis et non bâtis ci-après désignés, situés sur le territoire de la commune de Crozon, d'une contenance totale de 256 ha environ tels qu'ils sont délimités en jaune sur les plans annexés au présent décret²⁸². »

La procédure d'extrême urgence est un fait rarissime, elle entraîne une prise de possession des parcelles concernées dès le prononcé de l'utilité publique. Le général de Gaulle voulait que la base soit opérationnelle pour 1970, date prévue de l'arrivée du *Redoutable*.

Les Travaux Maritimes font parvenir une copie du décret à la municipalité de Crozon, le 29 mars 1966. Le même jour, une réunion se tient chez Marcel Montillet. Louis Jacquin et Suzanne Ploux sont présents. Les protagonistes s'interrogent sur la forme du décret et en particulier le fait qu'il n'ait pas été publié au Journal officiel. De plus, la décision d'expropriation n'a pas été débattue en Conseil d'État, comme le prévoit le décret n°59 680 du 19 avril 1959. Par ailleurs, le comité s'étonne que la préfecture du Finistère n'ait pas communiqué aux intéressés le décret d'expropriation²⁸³, alors que le préfet a accusé réception du décret le 21 mars 1966²⁸⁴.

Durant le printemps 1966, le directeur des Domaines, un dénommé Guivarc'h, procède aux estimations des terrains expropriés à l'Île Longue. Selon les services de renseignements, lors d'une précédente visite, il avait commis certaines maladresses, ayant déclaré à quelques habitants devant être expropriés : « Vos maisons ne valent rien²⁸⁵ ».

Le 17 avril 1966, le comité de défense réunit à nouveau la population. A cette date, les habitants auraient admis l'irrévocabilité de l'implantation de la base de SNLE. C'est en tout

²⁸⁰ Voir annexe n°10, p.300-301

²⁸¹ Archives municipales de Crozon, série H affaires militaires, comité de défense de l'Île Longue.

²⁸² *Id.*

²⁸³ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Fiche sur l'Île Longue et Crozon (31 mars 1966).

²⁸⁴ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/1167 dossier 30, chronologie des opérations d'infrastructures, annexe 1966.

²⁸⁵ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Fiche sur l'Île Longue et Crozon (31 mars 1966).

cas ce que prétend un journaliste de *Ouest-France* : « Les faits sont là et les habitants de l'Île Longue et de Guenvenez sont actuellement sûrs d'une chose : tôt ou tard, il leur faudra partir²⁸⁶. » À présent, ce sont les montants des indemnités ainsi que les questions de relogement qui inquiètent les expropriés. Indépendamment de ces conséquences matérielles, soulignons le préjudice moral subi par les expropriés, d'autant plus s'agissant d'une population comprenant beaucoup de personnes âgées, déracinées d'un moment à l'autre. Ceux qui envisagent de s'établir sur la commune de Crozon, reçoivent la promesse du docteur Jacquin de faciliter leur acquisition de terrains²⁸⁷.

Les occupants de l'Île Longue se divisent en trois catégories : les propriétaires de résidences principales et secondaires, les propriétaires de petits *pentty*²⁸⁸, et les locataires. Les expropriés établissent soit un accord à l'amiable avec l'État ou, dans le cas d'un refus, les autorités les expulseront *manu militari*.

En 1966, le comité de défense a rompu avec les partis politiques. La cellule du PCF de Crozon continue pourtant de politiser l'affaire en dépit de l'audience assez limitée du parti sur l'ensemble de la circonscription. Ce dernier semble vouloir reprendre l'initiative malgré les distances prises à son égard par le comité de défense de l'Île Longue. Toutefois, c'est la dernière action d'un parti politique en rapport avec l'installation de la base de l'Île Longue. Ainsi, un des derniers tracts²⁸⁹ diffusés dans les boîtes aux lettres au cours de la nuit du 23 au 24 avril 1966²⁹⁰ et intitulé « L'affaire de l'Île Longue nous concerne tous, accepter la dissuasion ou refuser²⁹¹ ? ».

Les futurs expropriés se réunissent le 8 mai, dans le contexte d'évaluation des propriétés. Corentin Léon, membre du comité de défense, annonce que : « Maintenant nous arrivons au moment crucial, celui de discuter l'évaluation de nos propriétés²⁹². » Le directeur des domaines expose qu'il doit d'abord reconnaître l'ensemble des terrains et immeubles bâtis pour son étude générale définissant les catégories de terrains et les bases d'estimation, puis à l'aide des documents parcellaires, faire des offres amiables aux propriétaires²⁹³.

²⁸⁶ « Crozon : deux graves problèmes pour les futurs expropriés de l'Île Longue : indemnisation et relogement », *Ouest-France*, 18 avril 1966.

²⁸⁷ *Id.*

²⁸⁸ Petite maison bretonne, située à l'écart du village et le plus souvent en bord de mer.

²⁸⁹ Voir annexe, n°11, p.302-303

²⁹⁰ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Tracts du parti communiste français (28 avril 1966).

²⁹¹ *Id.*

²⁹² « Les membres du comité de défense de l'Île Longue ont tiré hier, au cours d'une réunion fort calme, les conclusions de leur démarche et de leur action », *Ouest-France*, 9 mai 1966.

²⁹³ Archives municipales de Crozon, série H affaires militaires, comité de défense de l'Île Longue.

Les habitants de l'Île Longue, Guenvenez et Rostellec se rassemblent en assemblée générale, le 21 août, à l'Île Longue, afin d'informer les propriétaires des prix proposés par le Service des Domaines. Marcel Montillet expose la situation de ces derniers mois, dont sa visite, avec Suzanne Ploux et Louis Jacquin, au ministre des Armées, Pierre Messmer, le 13 juin 1966. La délégation remet un questionnaire²⁹⁴ au ministre, qui restera sans réponse²⁹⁵. Dans le questionnaire, on retrouve différentes interrogations sur l'évacuation des habitants : « A quelle date faut-il envisager l'évacuation de l'Île Longue et Guenvenez ? Dans quelles conditions ? L'évacuation sera-t-elle échelonnée ou non, suivant l'acheminement des travaux²⁹⁶ ? » Mais aussi sur le problème des relogements : « La municipalité souhaiterait connaître dans les meilleurs délais les conditions dans lesquelles la Marine Nationale envisage le problème de relogement des locataires de l'Île Longue²⁹⁷. »

Le territoire de l'île est divisé en trois catégories pour indemnisation. Les prix proposés varient en fonction de l'endroit et de l'emplacement du terrain. Leurs terrains étant dits de « meilleure qualité » les expropriés possédant une propriété au sud du Mur de retranchement de l'Île Longue reçoivent plus que ceux dont les lots sont situés au nord. Ces différences de prix provoquent une incompréhension et de nombreuses récriminations chez les expropriés. Marcel Montillet propose : « Tous les terrains et immeubles situés sur l'étendue touchée par l'expropriation, devraient être évalués au même prix. Nous souhaitons un prix unique et surtout acceptable et non pas des tarifs différents pour une surface identique et un terrain de même qualité, lorsque les lieux sont situés à des endroits différents²⁹⁸. »

Il est convenu que les expropriations individuelles seront refusées si les prix ne sont pas reconsidérés et uniformisés pour tous les terrains. Le comité de défense adopte une motion en cinq points adressée à la presse, et dans laquelle il :

- « - S'élève contre la discrimination abusive dans l'évaluation des terrains.
- Appelle les élus locaux à soutenir les intérêts légitimes de toute la population expropriée ; les indemnisations proposées ne permettant pas un relogement des expropriés.
- Demande que les problèmes de relogement soient précisés.
- Demande que les prix soient reconsidérés et qu'un prix unique et acceptable soit appliqué.

²⁹⁴ Voir annexe, n°12, p.304-305-306.

²⁹⁵ Archives municipales de Crozon, série H affaires militaires, comité de défense de l'Île Longue.

²⁹⁶ *Id.*

²⁹⁷ *Id.*

²⁹⁸ « Réunion mouvementée à l'Île Longue », *Ouest-France*, 23 août 1966.

- Demande une fois encore que soient prévues des indemnités pour les zones d'isolement dites zones bleues²⁹⁹. »

Le président du comité de défense, Marcel Montillet, après avoir rendu compte de la motion, s'accorde à dire que l'expropriation était inéluctable et qu'il faut plutôt oeuvrer à la reconsidération des indemnisations³⁰⁰. À l'unanimité, l'assemblée rend hommage au dévouement inlassable du comité de défense et surtout de Marcel Montillet, lequel avoue que si l'action du comité avait été payante, ce dernier n'avait pourtant pas réussi à maintenir dans l'île la population qui y vivait ou qui y avait été attirée, par son charme³⁰¹.



Figure 42 : Marcel Montillet, photographié en août 1976 à Kerifloc'h devant la maison acquise après son expropriation de Kernaléguen à l'Île Longue (Didier Cadiou, « L'Île Longue c'était notre paradis », *art.cit.*, p.96).

²⁹⁹ « L'affaire de l'Île Longue, Le président Montillet déclare : "En fin septembre, les habitants de l'Île Longue recevront leur notification individuelle d'expropriation" », *Le Télégramme*, 23 août 1966.

³⁰⁰ SHD de Brest, FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532, Information sur la réunion d'information du Comité de Défense (22 août 1966).

³⁰¹ « L'affaire de l'Île Longue, Le président Montillet déclare : "En fin septembre, les habitants de l'Île Longue recevront leur notification individuelle d'expropriation" », *Le Télégramme*, 23 août 1966.

B. L'obligation de quitter les lieux pour le début des travaux

Entre le 8 et le 28 novembre 1966 sont déposés à la mairie de Crozon le plan et l'état parcellaire des propriétés concernées par la réalisation du projet. Initialement, la prise de possession avait été fixée au 1^{er} janvier 1967. Mais l'ordonnance autorisant l'expropriation pour cause d'utilité publique n'a été publiée que le 5 janvier 1967. Un report au 1^{er} avril 1967 est donc accordé par la Marine. Toutefois les expropriés demandent un relogement définitif avant cette date.

Le 29 septembre 1966, la mairie de Crozon prend contact avec le préfet du Finistère, ainsi que l'Administration des Domaines et les Travaux Maritimes, pour acheter, en vue du relogement, un terrain situé en dehors de la zone bleue et à proximité du Fret, au lieu nommé le Zorn, situé à 200 mètres de la mer face à l'Île Longue³⁰² (voir la carte ci-dessous, figure 43).

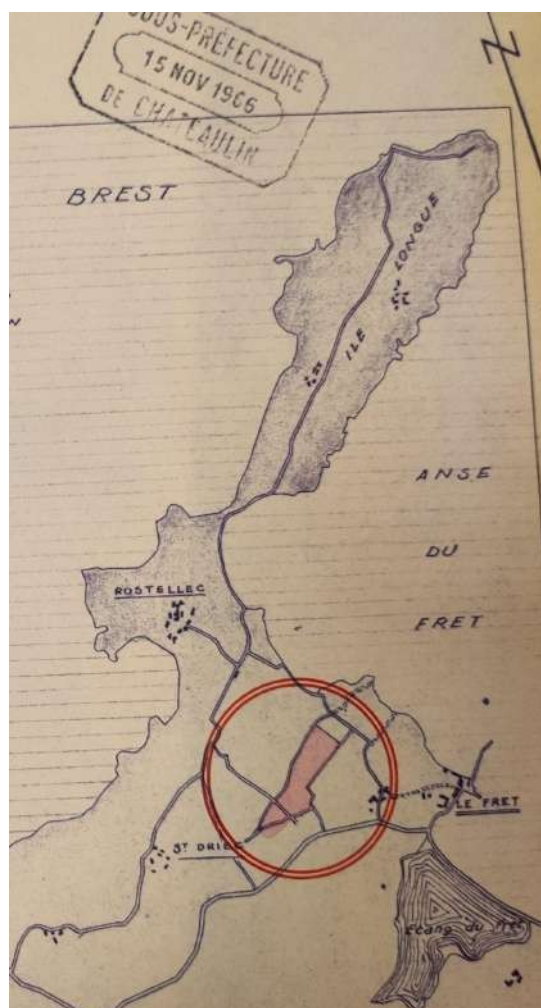


Figure 43 : Terrain du Zorn (Archives de Crozon municipales, Série M : lotissement communal du Zorn)

³⁰² Archives municipales de Crozon, Série M : lotissement communal du Zorn.

Il est décidé par la commune d'acquérir un terrain de 3 hectares et demi afin de reloger 21 propriétaires et 10 locataires. Le maire de Crozon, Louis Jacquin, veut construire dans cette zone pour être sûr que la Marine ne revienne sur la décision d'aucune autre expropriation, ni sur celle d'augmenter la zone du polygone d'isolement ³⁰³. Son idée est que si la Marine ne s'y oppose pas, elle n'ira pas plus loin.

En premier lieu, la mairie procède aux acquisitions des terrains nécessaires à la construction de trente habitations groupées, dont neuf locataires et 21 propriétaires de résidences principales ou secondaires. Le conseil municipal décide cette acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation ³⁰⁴. Le 12 novembre 1966, le conseil municipal demande au préfet du Finistère que l'acquisition des terrains nécessaires soit déclarée d'utilité publique, et qu'il soit fait application de la procédure d'urgence ³⁰⁵. Une expropriation en cache une autre³⁰⁶. Le projet concerne 84 parcelles et 42 propriétaires. Il s'agit pour la plus grande partie d'un plateau recouvert de landes.

Sur demande du maire, les Travaux Maritimes accordent une subvention de 200 000 francs à la commune de Crozon dont l'objet est de la décharger de son obligation de reloger. Les Travaux Maritimes versent également à la municipalité une indemnité de 360 000 francs représentant la valeur de construction des ouvrages publics indispensables à la mise sur pied du nouveau lotissement. Cette indemnité représente les biens, routes et réseaux divers.

La construction prochaine d'un nouveau lotissement ne rassure pas les expropriés. Selon *Le Télégramme*, « la guerre des nerfs » a commencé :

« On nous donne de l'argent. On prévoit pour nous recevoir, devant la décision irrévocable du Ministère des Armées, un lotissement entre le Fret et Rostellec, lotissement de plus de 3 hectares, il en faudrait 5. Mais quand sera-t-il prêt ? Si nous devons partir d'ici le 31 mars 1967, impérativement, où irons-nous en attendant de nous installer définitivement ? Recevrons-nous nos indemnités d'expropriations avant le délai fixé³⁰⁷ ? »

Le 13 janvier 1967, le préfet du Finistère, sur demande la municipalité de Crozon, déclare d'utilité publique le projet d'aménagement d'un lotissement communal au Fret, en vue

³⁰³ Archives municipales de Crozon, Série M : lotissement communal du Zorn.

³⁰⁴ *Id.*

³⁰⁵ *Id.*

³⁰⁶ Didier Cadiou, « L'Île Longue c'était notre paradis », *art.cit.*, p. 99.

³⁰⁷ « Pour les expropriés de l'Île Longue la "guerre des nerfs a commencé : recevront-ils leurs indemnités avant le 31 mars 1967 ?" », *Le Télégramme*, 21 novembre 1966.

du relogement des expropriés de l'Île Longue³⁰⁸. Ces derniers s'engagent par contrat³⁰⁹ à acheter une propriété dans ce lotissement³¹⁰.

La municipalité de Crozon avait pensé que les propriétaires concernés par cette expropriation du Zorn auraient accepté de la laisser prendre possession des terrains avant que la procédure ne soit terminée. Pourtant, ces propriétaires, eux aussi, ne veulent céder leur terrain que lorsque chacun aura connaissance du montant de son indemnité. Le docteur Jacquin estime qu'« en réalité, les propriétaires ne font pas une bonne affaire, car l'expression du gage sur le terrain risque d'être influencée par l'état de celui-ci, actuellement le Zorn est couvert d'une lande de deux mètres³¹¹ ». Le refus des propriétaires du Zorn complique le problème pour la municipalité et les travaux prennent du retard, le lotissement prévu n'est prêt qu'au printemps 1968.

Des expropriés de l'Île Longue opposés à l'arrangement à l'amiable, des propriétaires du Zorn refusant de libérer leurs terrains avant le versement de leurs indemnités, des travaux devant impérativement débiter : tout concourt à ce que les esprits s'échauffent. L'ingénieur en chef des Travaux de la Marine déclare aux expropriés qui se lamentent sur leur sort : « Le choix de l'implantation de la base appartenait aux élus locaux et au parlementaire de la circonscription³¹² ». Le docteur Jacquin proteste aussitôt : « Ni le Conseil municipal de Crozon, ni les parlementaires du Finistère, n'ont été consultés par le Ministre des Armées dans le choix du lieu d'implantation de la base³¹³ ».

Les propriétaires des terrains du Zorn reçoivent des offres d'indemnités durant le mois de février 1967. Nombreux sont ceux qui refusent le prix proposé. Toutefois, sur les 41 propriétaires concernés, 28 finissent par accepter le jugement du 29 septembre 1967, tandis que 13 autres font appel auprès de la cour d'appel de Rennes. De même, au début de l'année 1967, 90 % des expropriés de l'Île Longue et Guenvenez ont accepté de traiter à l'amiable. Seulement cinq d'entre eux se battent et refusent l'arrangement proposé par le service des Domaines. Ils veulent que leurs indemnités correspondent à celles émises par leurs experts. Ils sont convoqués chez le juge d'expropriation les 21 et 22 février 1967. Les indemnités jugées

³⁰⁸ Archives municipales de Crozon, Série M : lotissement communal du Zorn.

³⁰⁹ Voir annexe, n°13, p.307

³¹⁰ *Id.*

³¹¹ « Dernier hiver sur l'Île Longue », *Ouest-France*, 31 décembre 1966.

³¹² « Les esprits s'échauffent », *Ouest-France*, 22 février 1967.

³¹³ *Id.*

ne sont pas celles attendues, ils percevront moins que ceux habitants au sud du Mur de l'Île Longue.

Dans le même temps, la Marine recule la date pour l'évacuation obligatoire des habitants. Elle n'est plus fixée au 1^{er} avril 1967, mais au 22 mai 1967. Sur 17 propriétaires, deux seulement ont trouvé à se reloger ³¹⁴. Une pancarte est alors affichée sur le Mur de retranchement de l'Île Longue : « Entrée interdite Danger », « Obligation de quitter les lieux pour le 22 mai au plus tard ». Certains n'ont toujours pas reçu leurs indemnisations, ne savent pas où aller et restent sur l'île malgré le commencement des travaux et les dangers que cela implique.

Dans une lettre du 17 avril 1967 expédiée au maire de Crozon, le Ministre des Armées fait savoir qu'il n'assume aucune responsabilité quant à la potentielle mise en danger des habitants de l'Île Longue, et demande au maire de Crozon d'utiliser ses pouvoirs de police pour évacuer toute la zone située au nord du Mur avant le 22 mai 1967. Louis Jacquin estime que ce n'est pas à la mairie de Crozon de supporter le souci de l'expulsion des propriétaires ³¹⁵, et il demande un sursis jusqu'au 1^{er} septembre auprès du Ministère des Armées. Pour la Marine, il est urgent de commencer les travaux car le Redoutable a été lancé à Cherbourg, en présence du chef de l'État, le 29 mars 1967.

³¹⁴ « Obligation de quitter les lieux lundi pour les expropriés de l'Île Longue », *Le Télégramme*, 16 mai 1967.

³¹⁵ Archives municipales de Crozon, Série M : lotissement communal du Zorn.

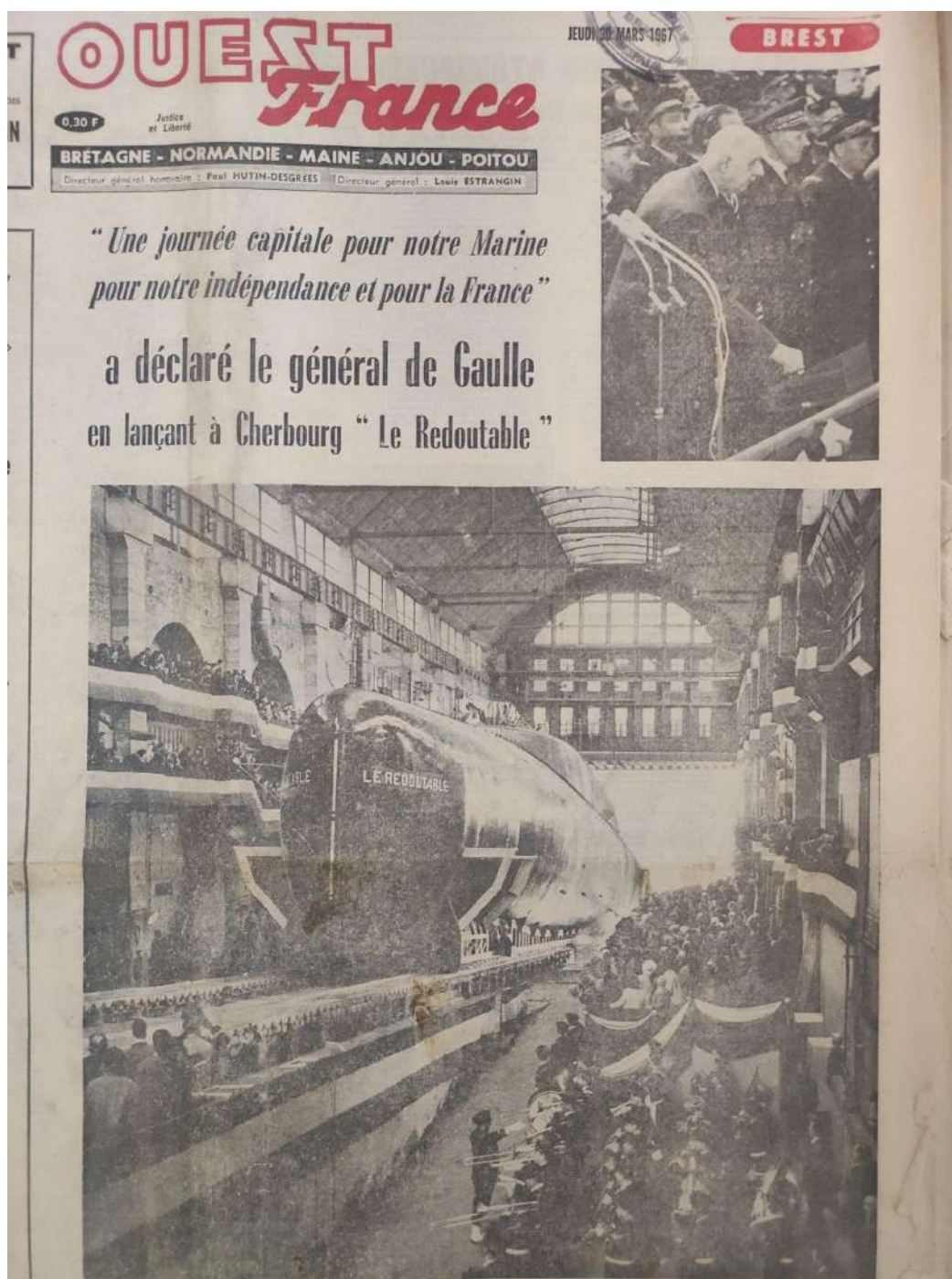


Figure 44 : « “Une journée capitale pour notre Marine, pour notre indépendance et pour la France” a déclaré le général De Gaulle en lançant à Cherbourg le *Redoutable* », première page de *Ouest-France*, le 30 mars 1967.

Le maire de Crozon invite les familles de locataires à occuper les logements laissés vacants dans la zone au sud du Mur. Les 10 familles de locataires, soit 35 personnes, sont provisoirement relogées³¹⁶.

³¹⁶ *Id.*

LISTE DES LOCATAIRES RELOGES DANS LA ZONE DITE " DU MUR "		
FAMILLE	Nombre de personnes composant la famille	LOGEMENT ATTRIBUE
DOUGUEDROIT Marcel	8	Maison LEON Fils (3 pièces)
KERIVEL Albertine (veuve)	1	Débarras DAVEAU (1 pièce)
LOUARN Marcel (veuf)	1	1er étage maison LE HEGARAT (1 pièce)
LARGENTON Marcel	7	Maison Lact <i>kurio</i> (4 pièces)
LARGENTON Emile	5	Maison DREAU (5 pièces)
MIGNON Michel	3	Maison LE HEGARAT rez de chaussée (2 pièces)
MORIN Pierre (célibataire)	1	- d° - 1 pièce à l'étage
POIGNANT Eugène	3	Maison MARC (3 pièces)
LARGENTON Hippolyte	4	Maison Lact <i>Lact</i> (3 pièces)
JANNOU Joseph	2	Reste sur place (rez de chaussée)
		Maison LE HEGARAT située en deçà du " MUR ".

Figure 45 : Liste des familles de locataires (Archives municipales de Crozon, Série M : lotissement communal du Zorn).

Le 16 mai 1967, le maire, Louis Jacquin, reçoit une délégation de femmes, propriétaires de résidences principales, accompagnées de Marcel Montillet. Elles sont venues protester du fait qu'elles se retrouveront sans logement le 22 mai. Le maire leur rétorque alors que leur refus d'envisager à l'origine leur départ comme une chose acquise les mène aujourd'hui dans une impasse. Il n'hésite pas à ajouter, outre l'obstination des propriétaires du Zorn qui a fait perdre à la mairie un temps précieux, qu'il aurait été plus judicieux de leur part, dès l'annonce du projet, de discuter des prix, des délais, des modalités de relogement, au lieu de remettre en question la création de la base des sous-marins ³¹⁷. Finalement, le 22 mai, à la date butoir, la députée de la circonscription, Suzanne Ploux, annonce que le Ministre des Armées autorise les familles des résidences principales se trouvant au nord du Mur, à occuper leurs maisons jusqu'au 1^{er} septembre. Cette autorisation ne concerne pas les résidences secondaires³¹⁸. Les premiers bâtiments des locataires, construits par l'entreprise brestoise Courté, sortent de terre durant l'été 1967 ³¹⁹. En octobre 1967, les 10 locataires de l'Île Longue peuvent ainsi se reloger. Pour les propriétaires, l'attente d'un relogement au Zorn se prolonge jusqu'au début de l'année 1968.

³¹⁷ Didier Cadiou, « L'Île Longue c'était notre paradis », *art.cit.*, p.98.

³¹⁸ « Les propriétaires de maisons principales chez eux jusqu'au 1er septembre », *Le Télégramme*, 22 mai 1967.

³¹⁹ « Sept nouveaux propriétaires de l'Île Longue ont choisi leur nouveau terrain au Zorn », *Le Télégramme*, 8-9 juillet 1967.

Les travaux de la base commencent le 1er août 1967 par le débroussaillage, suivi des nécessaires opérations de déminage et désobusage. Dans une lettre adressée au maire, le Ministère des Armées indique que les risques et dommages plausibles à la population encore présente sont le danger d'explosions d'obus et de mines, le bruit continu, ou les graves entraves à la circulation civile ³²⁰. Cet épisode du début des travaux est raconté par Alexandre Magadur, exproprié de l'Île Longue :

« Ce sont mes parents qui ont quitté les derniers l'Île Longue, ils ont quitté parce que les travaux avaient commencé. Ils n'avaient rien trouvé pour se reloger, et les ouvriers ont donc fait sauter les mines, et mon beau-père a failli être tué là, il y a un rocher qui est tombé à côté de lui. Et ma belle-mère a eu juste le temps de le retirer, et il a dit : "Cette fois-ci on s'en va, on ira n'importe où mais on s'en va". Ils faisaient sauter de plus en plus de mines et de plus en plus près pour les faire partir... Ils avaient du chagrin³²¹. »

Au début des travaux, en 1967, André Calvez, un des principaux responsables des Travaux Maritimes présents sur le site, se souvient d'avoir été, comme ses camarades, conspué et injurié par une partie des expulsés : « Ce fut un moment très pénible à supporter, nous étions là pour faire notre travail, certes, mais nous ne pouvions rester insensibles devant la détresse, réelle et compréhensible des expropriés. Ainsi la famille d'une femme âgée nous suppliait-elle de la laisser mourir chez elle. c'est sans doute l'épisode qui m'a le plus ému³²². »

À la fin de l'année 1967, les locataires laissent donc place aux propriétaires. Les habitations au sud du Mur logent les derniers natifs de l'Île Longue. La Marine consent à ne pas détruire les habitations où sont logés les expropriés avant la fin des travaux de relogement au Zorn³²³. À la suite, le dernier enregistrement des propriétaires expropriés de l'Île Longue et le moment de leur relogement définitif (figure 46).

³²⁰ *Id.*

³²¹ Serge Borvon, *Les expropriés de l'Île Longue*, *op.cit.*, p.9.

³²² Jean-Yves Besselievre, Patrick Boureille, Didier Cadiou, *L'Île Longue - Histoire d'un site exceptionnel*, *op.cit.*, p.78.

³²³ Archives municipales de Crozon, Série M : lotissement communal du Zorn.

LISTE DES PROPRIETAIRES EXPROPRIES DE L'ILE LONGUE ----- ET RELOGES AU " MUR "				
NOMS	SITUATION DE FAMILLE	RELOGEMENT PROVISOIRE AU MUR	DISPOSITIONS PRISES POUR LE RELOGEMENT DEFINITIF	SOLUTION TRANSITOIRE ENVISAGEE PAR LES INTERESSES
M. MONTILLET	: 1 personne	: Maison LEON	:	: 1 appartement chez M. STRUILLON - LE FRET
M. et Mme MAGADUR	: 2 personnes	: Maison LEON	: Construction en cours - terminée en Juin 1968	: rien
M. et Mme BERGOT	: 3 personnes	: Maison DAVAUX	: Construction en cours au ZORN	: rien
Mme DOUGUEDROIT	: 2 personnes	: Maison LEON	: Construction en cours au ZORN - Terminée en mars 1968	: rien
Mme LE STUM	: 2 personnes	: Maison DAVAUX	: Construction en cours à LANVEOC - Terminée en mai 68	: rien
M. Alain DOUGUEDROIT	: 1 personne	: Maison LEON	: Construction en cours au ZORN - Terminée en Avril 1968	: rien
Mme CARN	: 3 personnes	: Maison DAVAUX	: Construction en cours au ZORN - Terminée en mars 1968	: rien
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:

Figure 46 : Les derniers propriétaires expropriés de l'Île Longue (archives municipales de Crozon, Série M : lotissement communal du Zorn).

À Guenvenez, les démarches sont décalées, puisque la première ordonnance portant expropriation d'urgence pour cause d'utilité publique ne date que du 18 avril 1968. Les derniers jugements de fixation des indemnités pour ce site datent du 19 décembre 1969.

Pendant ce temps-là les habitants ont évacué définitivement l'Île Longue au printemps 1968. Dès lors, la Marine n'a plus aucune contrainte dans la gestion des travaux pour la métamorphoser en une base nucléaire militaire.



Figure 47 : On suppose que la photo a été prise à la fin de l'année 1967, au début des travaux de terrassement. Les quelques habitations de Kernaléguen et de Kermeur subsistent toujours au centre de l'île. Au sud de l'Île, on retrouve les maisons de relogement en attendant les habitations du Zorn. Le Mur de retranchement de l'Île Longue porte bien son nom (Fonds privé Yves Cariou).



Figure 48 : Photo prise au printemps 1968, au moment où le village du Mur s'apprête à être rasé, seule la villa Léon ne sera pas détruite et reste intacte de nos jours (Didier Cadiou, « L'Île Longue c'était notre paradis », *art.cit.*, p.99).

C. L'Île Longue opérationnelle et l'arrivée du *Redoutable* (1967-1970)

La construction de la base de l'Île Longue est confiée à la direction des Travaux Maritimes de Brest, sous la responsabilité de Paul Gendrot. Ce dernier délègue la mission de construire la base à un ingénieur, Pierre Pommellet, âgé de 29 ans, qui avait pris part aux études préliminaires du choix du site. Il est familier de la Marine Nationale, son père étant ingénieur du génie maritime, et son grand-père employé à l'arsenal de Brest³²⁴.



Figure 49 : Pierre Pommellet à son bureau à Brest en 1968. Après avoir pratiquement terminé la base de l'Île Longue en 1970, il se voit confier la direction du port de Brest et le plan routier breton, suite au discours du général De Gaulle à Quimper en 1969 (Fonds privé Yves Cariou).

Après sa sortie de Polytechnique en 1960, puis de l'école des Ponts et Chaussées en 1963, Pierre Pommellet se voit confier la responsabilité des travaux à la fin de l'année 1965. Sous la forme d'un entretien datant de 2010, il partage ses souvenirs du projet :

« J'ai accepté d'emblée, en mesurant bien ce qui me tombait dessus. On est un peu inconscient à cet âge. Finalement, tout s'est bien passé, mais la chance m'a beaucoup accompagné. Et j'ai surtout bénéficié d'un excellent encadrement constitué d'ingénieurs des Directions des Travaux chevronnés. Le planning était ambitieux. Dieu le père, c'est-à-dire le général, ayant fixé comme échéance début de l'année 1970. En février 1969, le général de Gaulle est venu à Brest, il y avait autour de lui, le ministre des Armées, le préfet Maritime, le MOP Coelacanthé. Mais le préfet Maritime ne connaissait pas très bien le chantier, de Gaulle lui a dit "qui est l'ingénieur chargé des travaux de l'Île Longue ?" Le préfet maritime m'a présenté, j'étais très impressionné. De Gaulle m'a regardé, il venait d'être opéré de la cataracte et avait

³²⁴ Notons que depuis 2020, son fils, Pierre Eric Pommellet, est président-directeur général de Naval Group, anciennement Direction des Constructions et Armes Navales (DCAN).

des gros verres ; et il a déclaré “C’est ce jeune homme ?” Il m’a demandé “En quoi est faite l’Île Longue ?”. Je lui dis que c’était du microgranite très dur que l’on appelle l’aplite et il me répond “Donc c’est du granite, cela ne m’étonne pas de la Bretagne”. Pour lui la Bretagne, c’est la solidité du granite. Peu après, il a dit quelque chose de magnifique lors de la réception chez le sous-préfet de Brest, à laquelle j’étais invité. Il faisait beau pour le mois de février, les fenêtres étaient ouvertes et on voyait l’Île Longue avec les grands projecteurs, qui illuminaient le chantier au sud de la rade car on travaillait en trois huit. De Gaulle regardait l’Île Longue et récitait du Chateaubriand. Dans les mémoires d’Outre-Tombe, il y a un passage qui décrit l’arrivée de la grande flotte tirant avec tous ses canons après ses victoires sur les Anglais en Amérique sous le commandement de l’Amiral de Grasse. Beaucoup de monde vint l’écouter et le pauvre ingénieur principal des Travaux Maritimes que j’étais fut éjecté par les ministres, députés et autres personnalités. De Gaulle avait alors indiqué à la fin : “L’Île Longue, messieurs, sera un jour le haut lieu du destin de la France et, au-delà, de l’Europe”. Que dire de plus³²⁵. »

Pour l’attribution des travaux, deux groupes sont retenus. Le premier est l’Entreprise des Grands Travaux Hydrauliques (EGTH), qui se voit confier l’aménagement des bassins et la zone pyrotechnique. Le second est l’entreprise Campenon-Bernard, chargée de la construction des jetées et des quais, ainsi que des bâtiments de casernement et d’exploitation³²⁶. 1 500 personnes vont travailler jour et nuit sur le chantier. Les personnels des Travaux Maritimes amenés à y œuvrer signent un formulaire qui exige d’eux la plus grande discrétion. En effet, cet impératif au secret n’est pas anodin, car, dans la région, des couples d’origine russe ou américaine³²⁷ y sont maintenant recensés, ils attirent donc la méfiance des autorités. Ces dernières aperçoivent aussi de nombreux camionneurs étrangers égarés dans la presqu’île de Crozon, pour la plupart des pays de l’Europe de l’Est³²⁸. De même, durant les années de construction de la base, de nombreux chalutiers soviétiques ou de cargos du bloc de l’Est sont victimes d’avaries ou contraints de s’abriter dans la rade de Brest, et plus particulièrement sous les falaises de la presqu’île de Roscanvel. L’Île Longue est bien sûr au centre des affaires d’espionnage.

³²⁵ Les souvenirs de Pierre Pommellet sous la forme d’un entretien avec René d’Ambrières et Jean-Louis Rotrubin, *Concevoir et réaliser l’infrastructure de l’Île Longue*, 2010, SABIX, Fonds privé Yves Cariou.

³²⁶ Jean-Yves Besselièvre, Patrick Boureille, Didier Cadiou, *L’Île Longue - Histoire d’un site exceptionnel*, *op.cit.*, p.76.

³²⁷ Yves Cariou, *FOST - Force Océanique Stratégique*, Marines Editions, 2013, p.31.

³²⁸ *Id.*



Figure 50 : Tous les ingénieurs et techniciens des Travaux Maritimes affectés à la construction de la base rassemblés sur le chantier pour une photo souvenir (Fonds privé Yves Cariou).

Pour former les bassins, quatre porte-vantaux de 150 tonnes chacun ont été fabriqués par la DCAN de Brest, qui sur le site, creuse le roc, coule du béton mais également sollicitée pour la mise en place des équipements spécifiques propres aux SNLE et à leurs armes.



Figure 51 : Centrale à béton sur le chantier de l'Île Longue en 1967 (Fonds privé Yves Cariou).



Figure 52 : photo prise le 8 novembre 1967 de la pointe de l'Île Longue avec l'atelier d'essais des torpilles datant du début du XX^e siècle (Fonds privé Yves Cariou)



Figure 53 : Photo prise de la partie nord de l'Île Longue durant l'année 1968, avec l'impressionnant tracé des routes de communication pour le bon déroulement du chantier (Fonds privé Yves Cariou).

La partie la plus importante du chantier concerne le port, comprenant une rade-abri pour l'évolution des sous-marins, et à laquelle s'ajoutent 300 mètres de quai. Deux bassins couverts de la même taille sont édifiés. Mesurant 200 mètres de long, 20 mètres de large et 20 mètres de haut, ils sont calculés pour recevoir le *Redoutable* et ses sisterships. Ils constituent les alvéoles destinées à accueillir les bateaux entre deux patrouilles. C'est ici que les missiles armés de leur ogive nucléaire seront chargés à bord. Ils sont taillés dans la roche, le plus souvent avec un foudroyage à la dynamite, mais aussi à l'aide de brises-roche, de pelleteuses. Olivier le Bars, ancien chef de chantier aux Travaux Maritimes, précise que « pour creuser, on procédait par tranche de cinq mètres. Le dynamitage achevé, les camions évacuaient la rocaille vers le rivage, et l'on recommençait l'opération selon le même processus ³²⁹. » Les deux bassins sont séparés par un abri bétonné (le blockhaus) conçu pour recevoir des matières radioactives. Ci-dessous, plusieurs photos montrent l'évolution des deux bassins.



Figure 54 : Les deux bassins en cours de construction, milieu de l'année 1968 (Fonds privé Yves Cariou).

³²⁹ Jean-Yves Besselièvre, Patrick Boureille, Didier Cadiou, *L'Île Longue - Histoire d'un site exceptionnel*, op.cit., p.81.



Figure 55 (ci-dessus) et figure 56 (ci-dessous) : Photo prise à l'intérieur d'un bassin en 1968 (Fonds privé Yves Cariou).

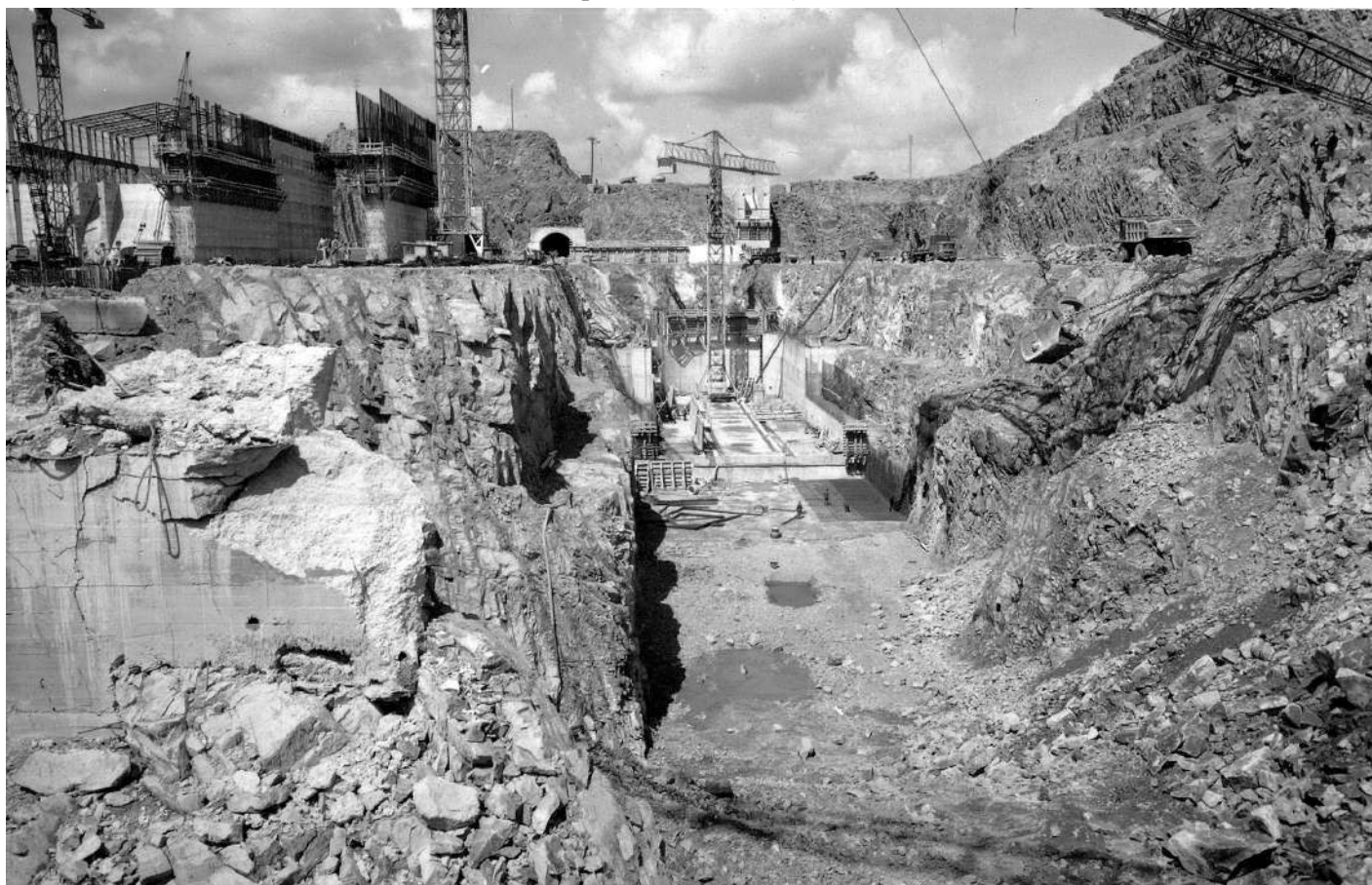




Figure 57 (ci-dessus) et figure 58 (ci-dessous) : Photo des bassins durant l'année 1969 (Fonds privé Yves Cariou).





Figure 59 (ci-dessus) et figure 60 (ci-dessous) : Les blockhaus en construction en 1969 (Fonds privé Yves Cariou).

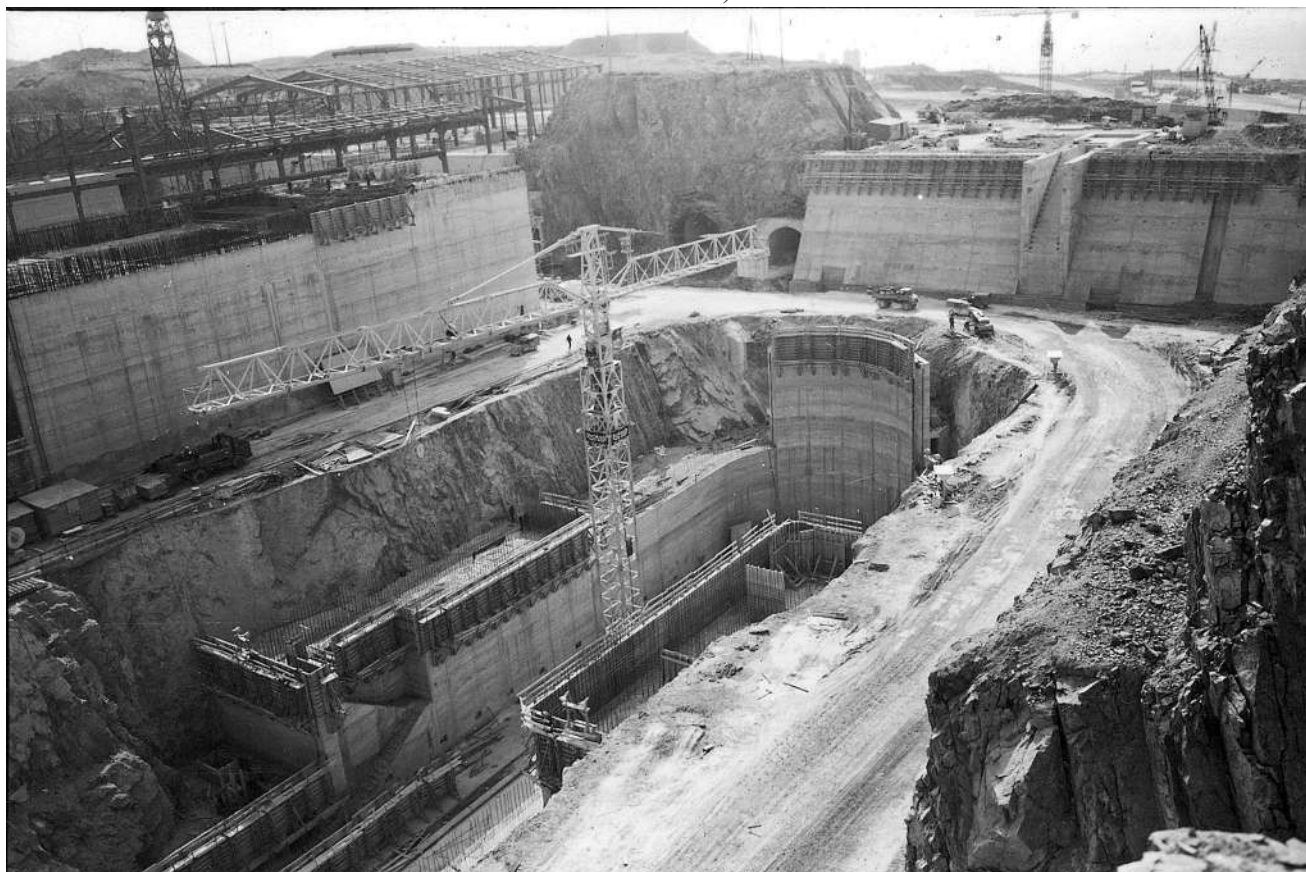




Figure 61 (ci-dessus) et figure 62 (ci-dessous) : Finalisation des bassins à la fin de l'année 1969 (Fonds privé Yves Cariou).



Pour la construction des deux jetées, les Travaux Maritimes utilisent la technique induite par Eugène Freyssinet, l'inventeur du béton précontraint, et connu dans la région pour la réalisation du pont de Plougastel entre 1926 et 1930 (pont Albert Louppe). Ainsi, débute la construction, dans un bassin de l'arsenal de Brest, d'une centaine de caissons flottants. Ces derniers sont remorqués ensuite à travers la rade et immergés les uns près des autres sur les fonds marins. Les caissons pèsent près de 3.000 tonnes et leur hauteur atteint les 19 mètres ³³⁰. Ci-dessous un transfert des caissons.



Figure 63 : Photo des caissons sortant de la Penfeld en 1968 (Fonds privé Yves Cariou).



Figure 64 : Les caissons sont amenés à l'Île Longue pour la construction de la jetée (Fonds privé Yves Cariou).

³³⁰ *Id.*



Figure 65 : Photo de la jetée en construction (Fonds privé Yves Cariou).



Figure 66 : Photo en 1969 des deux jetés de l'Île Longue (Fonds privé Yves Cariou).

En deux années, la superficie de l'Île Longue passe de 80 à 110 hectares, 30 hectares étant gagnés sur la mer, principalement sur la côte occidentale. Les Travaux Maritimes renforcent le sillon d'entrée à l'Île Longue en élargissant cet étroit pédoncule qui rattache l'île et le continent. On trace des routes d'un bout à l'autre de l'île pour la circulation des engins de chantier. Ces opérations préliminaires sont indispensables à la réalisation des installations prévues, et aussi afin de prévoir éventuellement une extension dans la perspective de la modernisation future de sous-marins et de leurs armements, sans ainsi déborder du périmètre initial.



Figure 67 : Photo prise au milieu de l'année 1969 (Fonds privé Yves Cariou).

Finalement, trois entités différentes sont créées à l'Île Longue : au nord, les bassins et les appontements ; dans la partie centrale, une zone pyrotechnique pour les ateliers d'assemblage, et des silos destinés à recevoir les missiles à ogive nucléaire, au sud, près du village de Rostellec, se trouve la zone dite zone-vie. Cette dernière est destinée à recevoir du matériel et à abriter le personnel. S'y établiront, le commandement, les casernements, le bloc médical, les pompiers, un chenil.



Figure 68 (ci-dessus) et figure 69 (ci-dessous) : Photo de la zone sud de l'Île Longue en 1970 (Fonds privé Yves Cariou).



Le chantier de l'Île Longue est le plus important d'Europe à cette période, les relevés le démontrent³³¹ :

- le terrassement est quatre fois plus important que celui réalisé pour creuser le tunnel du Mont-Blanc (1959 à 1962), et en un an seulement.
- 300.000 m³ de béton soit environ un million de tonnes coulées.
- 6.000 tonnes de charpentes métalliques couvertes mises en place en 10 mois, l'équivalent, à peu de choses près, de la Tour Eiffel.
- 1.100 mètres de quais et jetées créés, ainsi que 200 km² de terre-plein.
- un réseau routier de 16 kilomètres établi, ainsi qu'un système indépendant d'adduction d'eau de 8.000 m³ constitué de 30 kilomètres de canalisations.
- une route à gabarit pour relier la base au site de Guenvenez prévu pour recevoir les corps des fusées.

Pour mettre en exergue l'immensité du chantier et la supériorité technique de la France en cette période des Trentes Glorieuses, une trentaine de représentants de la presse française y sont invités pour la première fois, le 22 avril 1969, lors d'une journée portes ouvertes. Le 23 avril 1969, *Le Télégramme* titre : « L'Île Longue : new look ».

En 2010, des chercheurs demandent à Pierre Pommellet si, au regard des multiples contraintes actuelles, un tel ouvrage pourrait s'effectuer dans les mêmes délais :

« Non certainement pas. Il faudrait sans doute le double de temps, car on a pris des risques. Je me suis rendu compte que j'avais pris des risques que je n'aurai pas pris 10 ou 20 ans plus tard. Ainsi on a creusé les bassins, protégés de la mer par un moignon de rocher, que l'on a fait sauter ensuite. On aurait pu attendre qu'il y ait le batardeau autour pour creuser mais cela retardait de trois mois, donc on a décidé de creuser tout de suite. Mais le problème était que l'aplite était légèrement fissurée. Or comme il y avait 20 mètres de différence de niveau avec la mer et une centaine d'ouvriers dans les deux bassins, il y aurait eu de graves conséquences, même si ce risque était minime, si le bouchon s'était mis subitement à fuir. Plus tard j'en ai même rêvé la nuit... Sur le fronton de l'ancienne école navale de Brest était écrit "l'enthousiasme est la seule vertu" et à l'époque nous étions enthousiastes³³². »

³³¹ « L'Île Longue "new look" : Le chantier a été ouvert à l'ensemble de la presse française », *Le Télégramme*, 23 avril 1969.

³³² René d'Ambrières, Jean-Louis Rotrubin, « Les souvenirs de Pierre Pommellet », *op.cit.*

Dans un article du *Télégramme* du 24 novembre 2019, Pierre Pommellet répond à Stéphane Jézéquel qui lui demande : « Lors de ce chantier à marche forcée, avez-vous eu à déplorer des accidents ? » : « Incroyablement, très peu. J'ai mesuré combien la chance est importante pour mener à bien ce genre de projet. Nous n'avons eu que quelques incidents mais aucun mort ni blessé grave³³³. »

Pourtant, le 3 février 1969, un accident mortel a eu lieu sur le chantier de l'Île Longue. Un ouvrier de 27 ans, Georges Perrenès, originaire de Camaret, décède suite à l'effondrement d'une grue que l'on démontait. Une rangée métallique s'écroule et près de 2 tonnes d'acier tombent sur l'ouvrier. Il est conduit au centre médical de Crozon où le docteur Jacquin lui prodigue les soins nécessaires sans pouvoir le sauver³³⁴. C'est le seul mort recensé sur le chantier.

Quelle imputation au budget de l'État aura nécessité l'installation de la base de l'Île Longue ? Difficile cependant d'en déterminer le coût car la somme initiale est en perpétuelle évolution et chaque étude relève de chiffres différents.

Aux préliminaires, des travaux, *Le Télégramme* avance les chiffres de 300 millions de francs pour le seul chapitre de génie civil. Mais cette somme a été largement dépassée, en y intégrant le prix, plus élevé, des installations techniques. Pierre Pommellet explique que l'Île Longue équivaldrait, de nos jours, à environ deux fois et demi ce que valait en 2004 le viaduc de Millau, soit environ 800 millions d'euros. Il précise que :

« Les Travaux Maritimes pouvaient se déclarer satisfaits des offres avancées par les entreprises, car on traversait, en 1967, une sorte de petite crise économique et les marchés d'une telle importance étaient vivement recherchés. Cela dit, c'est sans doute la seule fois de ma carrière où l'on ne m'ait guère opposé de restrictions budgétaires lorsque je présentais l'addition³³⁵ ! »

Pour preuve de ce précédent « quoi qu'il en coûte », le 28 avril 1973, Pierre Messmer, Premier ministre et ancien ministre des Armées, avait déclaré dans l'*Express* « qu'il y a des secrets militaires qui se traduisent par des silences budgétaires³³⁶ ».

³³³ Stéphane Jézéquel, « Les souvenirs de l'homme qui a dirigé le chantier de l'Île Longue », *Le Télégramme*, 24 novembre 2019.

³³⁴ « Accident mortel à l'Île Longue, un jeune ouvrier de l'E.G.T.H. écrasé en démontant le lest d'un pied de grue », *Le Télégramme*, 4 février 1969.

³³⁵ Jean-Yves Besselievre, Patrick Boureille, Didier Cadiou, *L'Île Longue - Histoire d'un site exceptionnel*, op.cit., p.107.

³³⁶ Yves Cariou., *FOST - Force Océanique Stratégique*, op.cit., p.31.

Le 5 janvier 1970, L'Île Longue est officiellement opérationnelle. Ce jour-là, l'amiral Joire-Noulens, premier commandement de la Force Océanique Stratégique (FOST), fait reconnaître comme commandant de cette toute nouvelle unité, le capitaine de frégate Jean-Marie Ladsous. Cet évènement est l'occasion de l'émission d'un timbre premier jour³³⁷ :



Figure 70 : Le timbre du premier jour de l'Île Longue (Fonds privé Yves Cariou).

En octobre 1970, on finalise encore le chantier, mais le bassin est suffisamment équipé pour recevoir une première fois le *Redoutable*. Le bateau rompt définitivement avec son port constructeur, Cherbourg, en faisant son entrée officiellement dans la rade de Brest.



Figure 71 : Photo du *Télégramme* sur l'arrivée du *Redoutable* à l'Île Longue, le 11 octobre 1970.

³³⁷ Fond privé Yves Cariou

Pour l'annexe de Guenvenez, le chantier ne commence qu'en 1971. Les concepteurs de la base de SNLE avaient estimé que la zone pyrotechnique de l'Île Longue serait suffisante en un premier temps pour recevoir les missiles et procéder aux assemblages. Puis, avec la montée en puissance de la FOST et l'augmentation du nombre de missiles embarqués, l'aire de stockage de Guenvenez est devenue indispensable.

Le chantier est livré aux engins de terrassement des entreprises Ducassou et GTE (Grands Travaux de l'Est). La colline est éventrée pour entreprendre la construction des six premiers entrepôts enterrés destinés à recevoir les missiles M1, puis déjà les M2 en 1974. Ci-dessous l'évolution de la construction de l'annexe de Guenvenez³³⁸.



Figure 72 : Comme pour l'Île Longue, la colline de Guenvenez subit les nombreux terrassements (Fonds privé Yves Cariou).

³³⁸ Fonds privé Yves Cariou

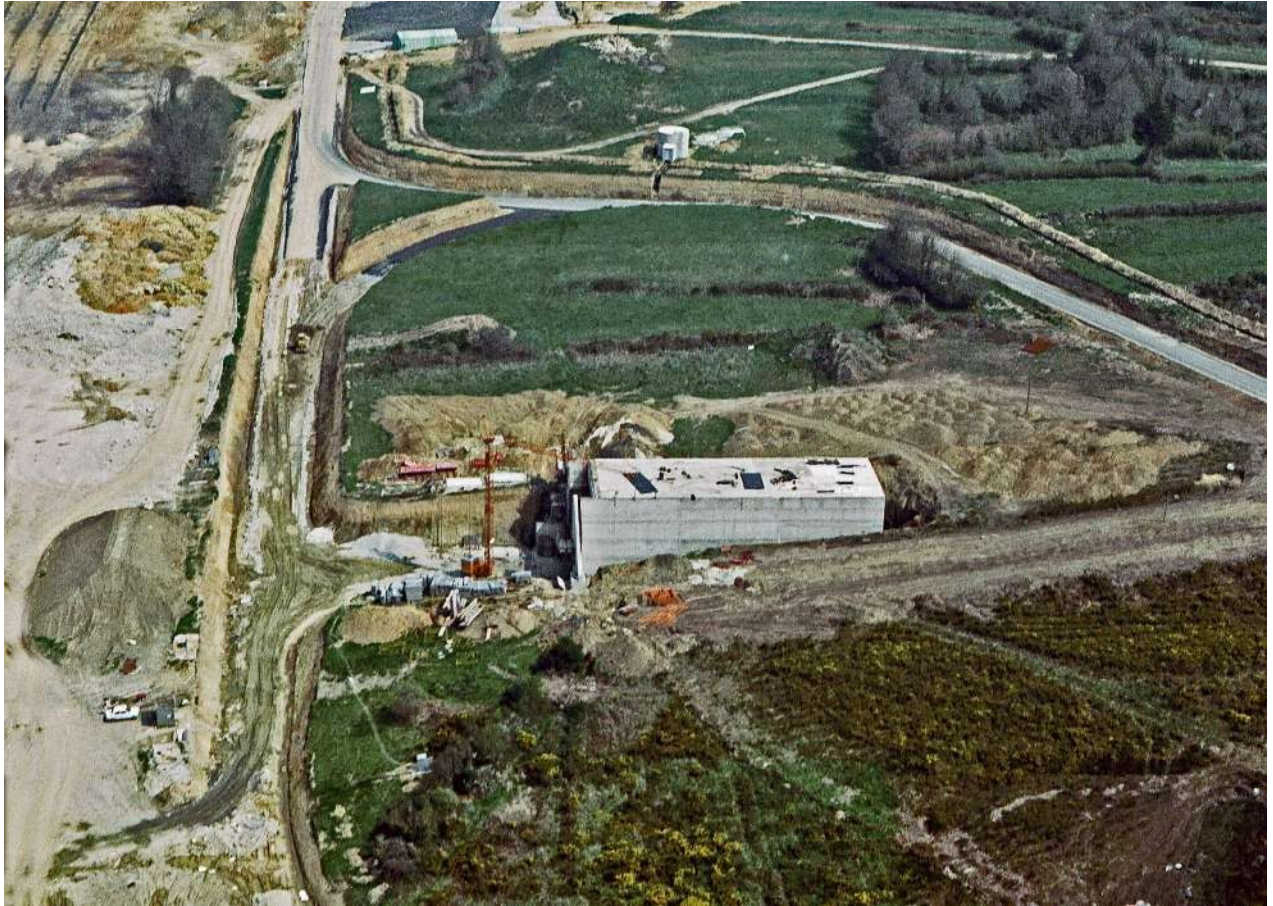


Figure 73 : Les premiers entrepôts émergent de la colline de Guenvenez (Fonds privé Yves Cariou).



Figure 74 : Photo des épaisses parois des entrepôts (Fonds privé Yves Cariou).



Figure 75 : Un entrepôt achevé avec une forme en casemate vue de l'extérieur dans les années 1970 (Fonds privé Yves Cariou).



Figure 76 : Photographie en haut de la colline de Guenvenez avec vue sur l'Île Longue et Brest (Fonds privé Yves Cariou).

Le port militaire de Brest abrite, pour sa part, le centre d’instruction des sous-mariniers ; le poste de commandement du préfet maritime, dans les souterrains de la préfecture ; et les installations industrielles à l’arsenal de Brest qui ont permis la construction, à l’embouchure de la Penfeld, du bassin 10, destiné aux futurs carénages des SNLE. L’Île Longue n’était pas envisagée pour ces grands travaux périodiques. À Brest, les bassins de la Penfeld sont trop petits et les deux grands bassins de Laninon (bassins 8 et 9) sont destinés aux constructions neuves et à l’accueil des portes-avions, activités alors bien plus florissantes que de nos jours. Dès lors, la construction d’une forme de radoub supplémentaire s’impose ³³⁹. Le bassin 10 est mis en chantier au début des années 1970 et devient opérationnel en 1974, paré à accueillir le *Redoutable* pour son premier grand carénage³⁴⁰.

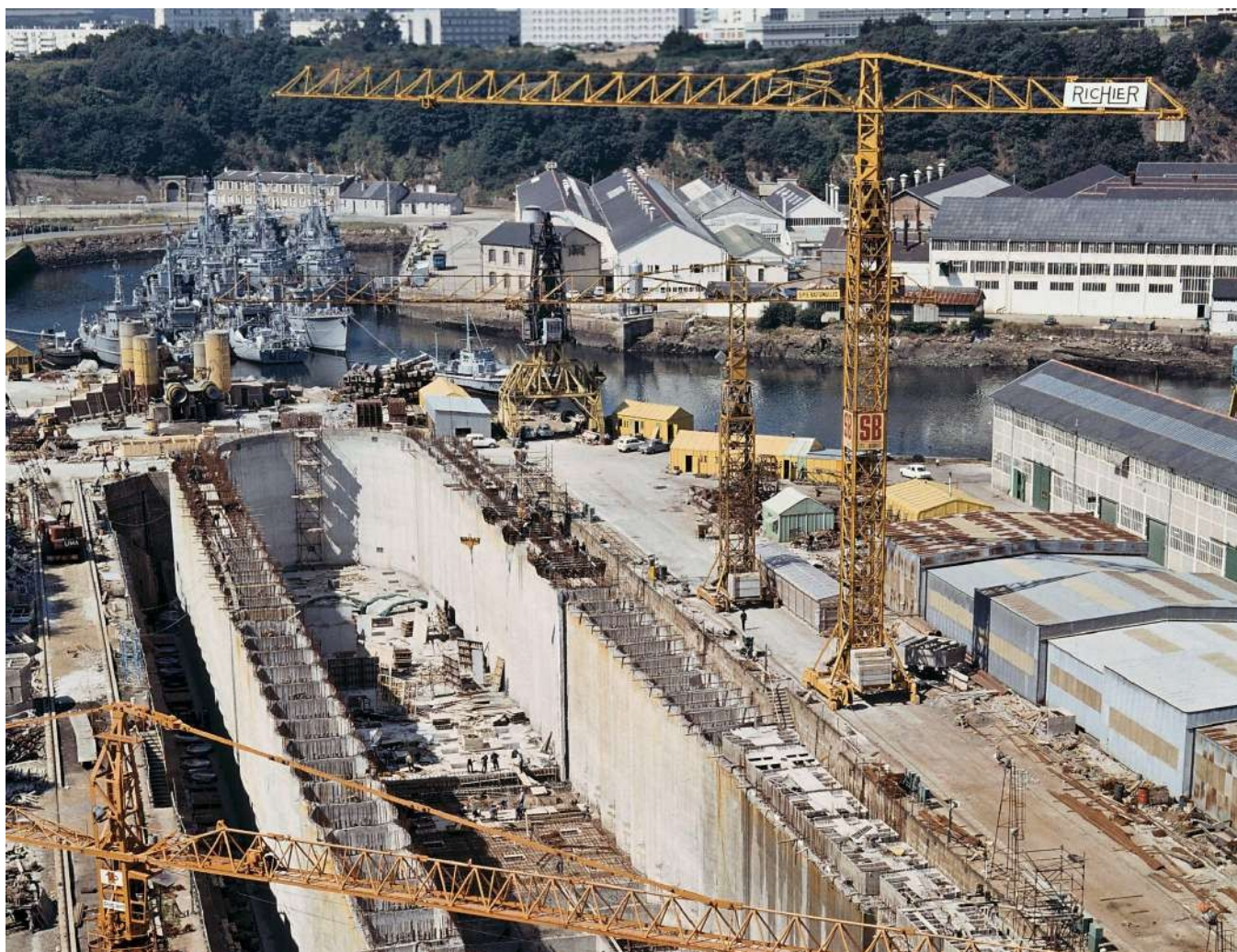


Figure 77 : Photo aérienne du bassin 7 au début des années 1970 (Fonds privé Yves Cariou).

³³⁹ Yves Cariou, *FOST - Force Océanique Stratégique, op.cit.*, p.45.

³⁴⁰ Le bassin 10 ne sert plus depuis les SNLE de nouvelle génération, ne répondant plus aux exigences techniques. Les SNLE font maintenant leurs carénages dans le bassin 8, car le Charles de Gaulle, seul porte-avion français opérationnel, construit à Brest, est basé à Toulon.

La FOST n'est totalement opérationnelle à l'Île Longue qu'au milieu des années 1970. Cherbourg lance au fur à mesure les différents SNLE de la classe le *Redoutable*, qui rejoignent leur aîné à l'Île Longue (le *Terrible* en 1973, le *Foudroyant* en 1974, l'*Indomptable* en 1976, le *Tonnant* en 1980 et l'*Inflexible* en 1985). Dans les années 1980, six SNLE sont basés dans la rade. La France est une puissance nucléaire mondiale de premier plan. Le général de Gaulle a imposé ce haut lieu et sa volonté a été réalisée.



Figure 78 : La base de l'Île Longue en 2007 avec dans sa partie inférieure le village de Rostellec (Fonds privé Yves Cariou).

Partie 3 : La presqu'île de Crozon et la rade de Brest à l'ère des SNLE

I / Une opposition face à la politique de l'État

A. *Le Peuple breton*, une publication fondé sur le rejet du militarisme

Classé en presse périodique régionale, *Le Peuple breton* couvre l'information de la Bretagne dite historique depuis 1964. Créé par des militants de l'Union Démocratique Bretonne (UDB), ce journal dépend financièrement du parti politique autonomiste aux valeurs de gauche un temps radicales³⁴¹. L'UDB y promeut l'autonomie politique de la Bretagne, accompagnée d'une démilitarisation de la région. Y est décliné un discours assez radical avec comme première cible la militarisation de la Bretagne. Au cours de ce chapitre, je m'attacherai à un travail d'analyse des différents articles publiés de l'année 1964 à 1980.

Dès les premiers mois, en mai 1964, *Le Peuple breton* s'attaque à la situation de la presqu'île de Crozon et aux chantiers militaires de Lanvéoc. Ses rédacteurs soulignent que le chantier n'emploie que de la main d'œuvre étrangère « bon marché » et qu'il ne reste que peu d'emplois pour les travailleurs locaux³⁴². Sur le chantier de l'Île Longue, 500 ouvriers étrangers participent à la construction de la base : des Espagnols, des Portugais et des Nords-africains³⁴³. De plus, le problème des reconversions après les chantiers militaires est dès lors mis en avant.

En février 1966, le mensuel fait sa une sur l'armée avec comme titre « Pour l'Armée, la Bretagne est-elle une colonie de rechange ? » En effet, après le dévoilement du projet de base à l'Île Longue et les élections présidentielles de 1965, les rédacteurs s'interrogent : la Bretagne ne serait-elle pas une région de remplacement suite à la décolonisation française d'après-guerre en cours ? L'auteur de l'article présente la période gaullienne comme une période de faible contestation du pouvoir en place, mais aussi d'insouciance générale des affaires des autres tant qu'elles ne situent pas sur son propre périmètre local :

« Savez-vous qu'aux élections présidentielles du 19 décembre, 80 % des électeurs du canton de Landivisiau ont voté De Gaulle ? Et 69 % de ceux de Crozon ? Ces deux villes ont été

³⁴¹ Tudi Kernallegenn, Romain Pasquier, *L'union démocratique bretonne, un parti autonomiste dans un État autoritaire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

Jean-Jacques Monnier, Lionel Henry, Yannick Quénéhervé, *Histoire de l'UDB, 50 ans de lutte*, Yoran Embanner, 2014.

³⁴² Hervé Grall, « Chantier militaire, une solution ? », *Le Peuple breton*, Mai 1964.

³⁴³ « 250 musulmans d'Algérie et du Maroc ont débrayé lundi à l'Île Longue », *Le Télégramme*, 23 octobre 1968.

cependant, ces dernières années, parmi les points chauds de Bretagne, parmi les endroits où l'on a critiqué le plus vivement la politique de colonisation militaire en Bretagne. Puis les journaux, ceux qu'on lit, *Ouest-France* et *Le Télégramme*, s'en mêlaient, confirmaient, infirmaient, reconfirmaient, en ménageant comme d'habitude la chèvre et le chou. Comme à Landivisiau, en 1962. Mais à Landivisiau, on s'en moque bien, au Conquet. Sauf quand même lorsqu'on apprend que Béniguet servira de terrain d'entraînement au tir pour les avions basés à Landivisiau. Tiens les deux problèmes seraient-ils liés ? Il n'y a pourtant pas eu beaucoup de Conquetois à protester contre l'implantation de la base à Landivisiau. Et quand le projet de Béniguet a été mis en sommeil, tout le monde s'est estimé satisfait. Et à Crozon, pour l'Île Longue ? On dit aussi que le site a été choisi comme base de sous-marins atomiques à cause de sa proximité de Landivisiau, ce qui assure la couverture aérienne. À Crozon en 1962, Landivisiau laissait tout le monde indifférent. Comme Crozon laisse maintenant indifférents Brest, ou Saint-Brieuc, ou Rennes ; comme si une implantation militaire de ce type n'intéressait pas tout un pays, n'était pas une affaire politique³⁴⁴. »

Le problème militaire en Bretagne n'est pas un sujet incandescent. La ligne éditoriale considère les Bretons trop soumis : « On entend trop souvent dire : C'est comme ça, on n'y peut rien ! Le sous développement n'est pas seulement économique, il est aussi politique et entretenu par le gouvernement et la présence de l'armée³⁴⁵. »

Pour entretenir le thème de « soumission » par l'armée, la Bretagne est dépeinte comme obéissante voire donc totalement soumise, cela résultant probablement de son rapport à la hiérarchie ecclésiastique. Au XX^e siècle, la Bretagne est considérée comme le bastion catholique de la France³⁴⁶. C'est donc un territoire idéal pour une installation sans contestation. Le militarisme institué est exactement le pendant du cléricalisme, qu'un titre comme *Le Peuple breton* conteste vigoureusement. Dans l'année 1966, en septembre, le journal fait le rapprochement entre des essais nucléaires en Polynésie, à Mururoa, et la situation de la presqu'île de Crozon. *Le Peuple breton* prend même à partie le chapitre épiscopal local :

« La réaction de ceux qui, dans notre pays, ont de par leurs fonctions, le plus de chance de se faire entendre, demeure singulièrement timide. Ainsi on aimerait voir le chef de la communauté bretonne, qui se trouve être le président de la branche française du mouvement catholique international pour la paix, souligner le danger que fait peser cette implantation

³⁴⁴ « Pour l'armée, la Bretagne est-elle une colonie de rechange ? », *Le Peuple breton*, février 1966.

³⁴⁵ *Id.*

³⁴⁶ Yvon Tranvouez, *Catholiques en Bretagne au XX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.

militaire. Imitant en cela des évêques sud-américains qui surent critiquer les essais atomiques français³⁴⁷. »

À vrai dire, la position de l'Église sur les armes nucléaires n'est pas simple à définir. Dans les années 1960, l'Église a qualifié de crime contre Dieu et contre l'homme lui-même tout emploi d'armes de destruction massive, même en cas de légitime défense. Mais si l'emploi de l'arme nucléaire a été condamné, la possession dans un but dissuasif non. La question est débattue en concile, qui en 1965, déclare une tolérance provisoire à la dissuasion nucléaire³⁴⁸.

À la fin des années 1960, la militarisation et la colonisation de la Bretagne ne sont plus évoquées dans *Le Peuple breton* : les événements de mai 1968 remplissent les pages. Toutefois, le sujet réapparaît durant l'année 1970, année où surgit la base de l'Île Longue opérationnelle. En effet la rédaction du *Peuple breton* s'attaque à une nouvelle cible, un potentat d'information régional, le journal *Ouest-France*, considéré, par les militants bretons, comme propagandiste de l'armée française. Les titres d'articles dénonciateurs se multiplient : « La militarisation quotidienne grâce à *Ouest-France* ³⁴⁹ », « Comment ils [les journalistes du *Ouest-France*] informent les Bretons³⁵⁰ », « *Ouest-France* : presse opium, agent de colonisation³⁵¹ ».

Pour dénoncer la politique militaire, la rédaction du *Peuple breton* modifie son argumentaire. Cette-fois, la Bretagne est vouée au dépeuplement à cause de la faible industrialisation, victime de trop nombreuses zones militaires assimilées à un cancer et dont l'Île Longue serait, de ce fait, la principale métastase. La rédaction utilise ce terme médical car « il lui évoque la réalité, tant du point de vue de l'occupation géographique que des effets secondaires non apparents³⁵² » des installations militaires en Bretagne.

Les rédacteurs emploient des termes forts et s'attaquent ensuite à un autre quotidien régional, *Le Télégramme*. En juillet 1970, les pêcheurs sont amenés par les autorités militaires à évacuer le mouillage à pied du Zorn et le chantier naval de Rostellec qui se trouve apparemment dans la zone de défense de la base de l'Île Longue en interdisant aux habitants de s'y rendre désormais, ce qui suscite une incompréhension de la population. L'amiral

³⁴⁷ R. Debroise, « De Mururoa à Crozon », *Le Peuple breton*, septembre 1966.

³⁴⁸ Jean-Yves Calvez, « Le retour des armes nucléaires », *Etudes*, n°403, 2005, p.589.

³⁴⁹ « La militarisation quotidienne grâce à *Ouest-France* », *Le Peuple breton*, Janvier 1970.

³⁵⁰ « Comment ils informent les Bretons ? : le démantèlement du réseau breton vu par *Ouest-France* », *Le Peuple breton*, Mars 1970.

³⁵¹ *Id.*

³⁵² « La militarisation dans le Finistère », *Le Peuple breton*, Janvier 1973.

Rousselot déclare au *Télégramme* « qu'il y a eu des malentendus et il y aura des dérogations pour faciliter le travail. Mais la population doit comprendre qu'il faut des restrictions à certains usages, étant donné le caractère particulier de l'Île Longue ³⁵³. » Le lendemain, le journaliste du *Télégramme* écrit :

« qu'il est évident qu'une base de l'importance de l'Île Longue doit être surveillée. Et c'est la raison pour laquelle une caserne de gendarmerie maritime a été implantée dans la commune pour assurer la sécurité de la base. Dans tous les pays, quels qu'ils soient, une base de cette importance ne peut-être ouverte au premier venu. Dans notre pays, il suffit de prendre contact, quand il y a des difficultés, avec les autorités responsables pour qu'une solution conforme au bon sens puisse intervenir³⁵⁴. »

L'article est dénoncé dans *Le Peuple breton* : « Serez-vous étonnés d'apprendre que *Le Télégramme* tire de cette affaire et du "compromis" qui en résulte une conclusion peu en accord avec la nôtre et, ma foi, bien patriotique ? Et comment donc³⁵⁵ ! »

Durant l'année 1970, le mensuel commence à illustrer sa politique, non plus à chaque fois par des discours radicaux, mais par des illustrations dénonciatrices ou des caricatures.

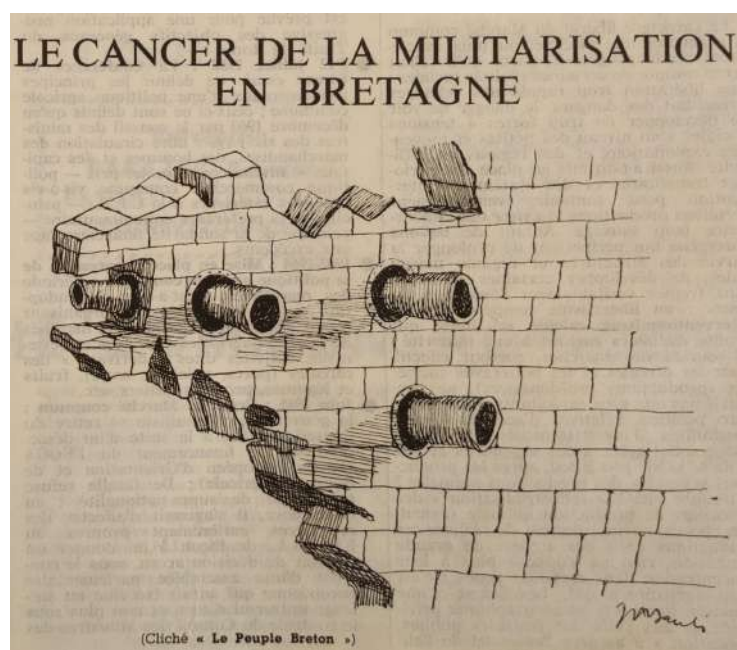


Figure 79 : La Bretagne est représentée comme un mur de brique ainsi que des canons sortis et pointés, avec comme titre « Le cancer de la militarisation de la Bretagne » La Bretagne est vue alors comme étant enfermée dans un domaine militaire (*Le Peuple breton*, janvier 1970).

³⁵³ « Les incidents de l'Île Longue », *Le Télégramme*, 10 juillet 1970.

³⁵⁴ « Après les incidents de l'Île Longue, la mairie de Crozon : un assouplissement est à l'étude », *Le Télégramme*, 11-12 juillet 1970.

³⁵⁵ « Île Longue : le cancer gagne du terrain », *Le Peuple breton*, Août 1970.



Figure 80 : On aperçoit la moitié du visage d'une bigoudenne avec sa coiffe traditionnelle et de l'autre un missile thermonucléaire. Le Peuple breton exprime la double image que ce fait l'Etat français avec : « "leur" Bretagne : base militaire et tourisme de luxe » (*Le Peuple breton*, août 1970).

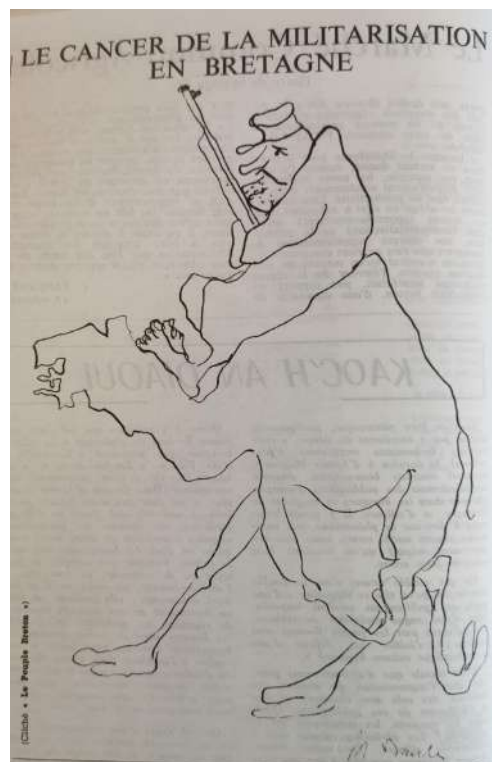


Figure 81 : L'illustration montre un dromadaire avec la tête représentant la Bretagne et sur son dos on suppose que c'est un colon français. Le rédacteur veut montrer l'image de la colonisation française en Bretagne (*Le Peuple breton*, février 1970).

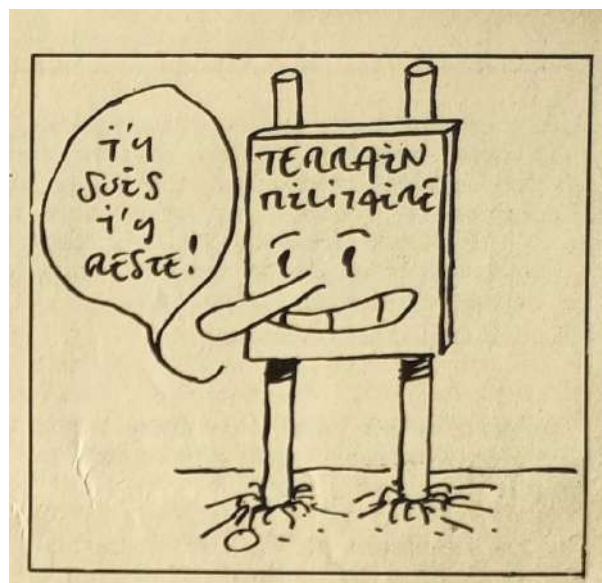


Figure 82 : Le rédacteur a personnifié une pancarte « Terrain militaire » avec un long nez pour le mensonge et un sourire narquois, dans la bulle la pancarte dit : « J’y suis j’y reste ! ». La ligne éditoriale veut nous faire comprendre que quand l’armée s’installe en Bretagne, elle ne repart jamais
(*Le Peuple breton*, novembre 1974).



Figure 83 : La Bretagne figure sur l’image avec quelques panneaux dispersés et où est inscrit « Terrain militaire danger » ou encore « Champ de tir danger ». Deux hommes sont représentés en s’interrogeant sur les endroits pour l’implantation d’usines mais en se demandant où ils vont les mettre. Le rédacteur veut montrer que les nombreux terrains militaires dans la région sont le problème du sous-développement industriel de la Bretagne. (*Le Peuple breton*, mars 1970).

L'image la plus emblématique concernant la militarisation de la Bretagne, que l'on retrouve dans plusieurs livraisons du journal est celle qui fait référence à Brest comme cible atomique (figure 84). Tandis que la mire vise l'Île Longue, Brest subit la propagation des retombées radioactives. Dans cette image, les rédacteurs du journal parlent aux brestoïses qui pour ces derniers ne se sentent pas concernés par rapport à l'Île Longue.

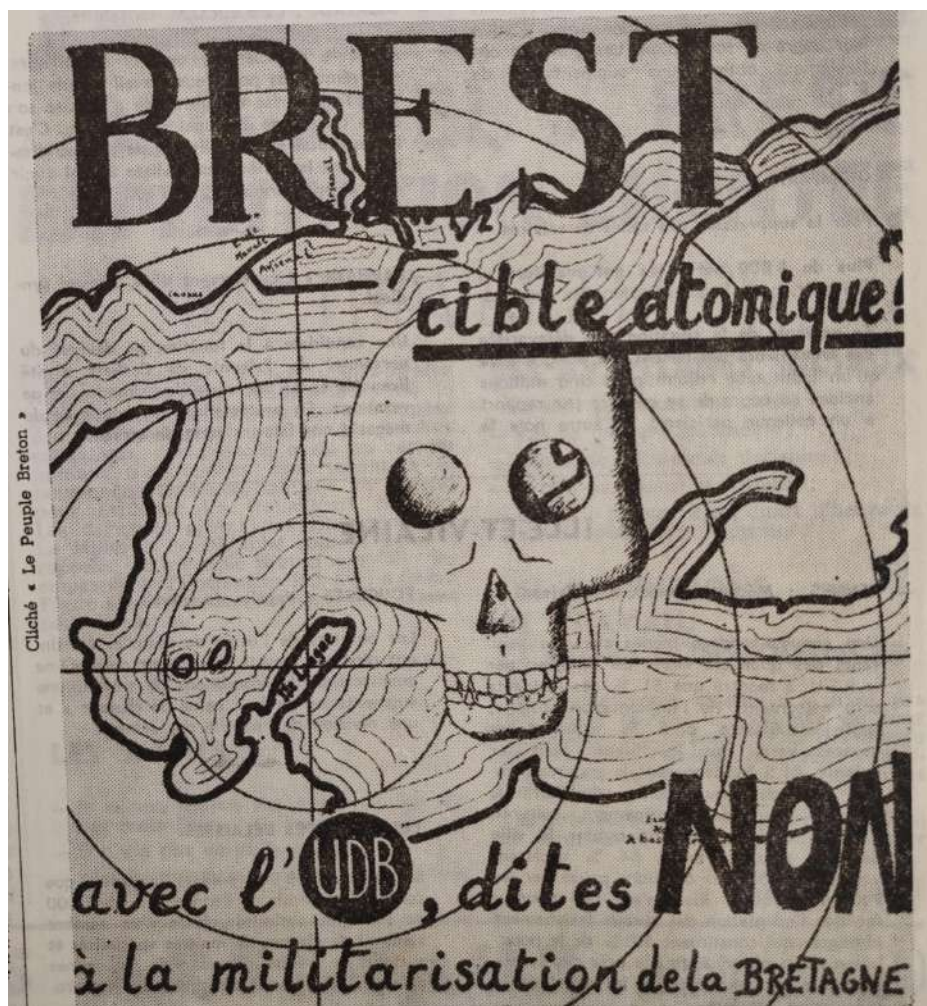


Figure 84 : *Le Peuple breton*, avril 1970.

En 1973, l'édition approfondit la question et entreprend des enquêtes sur les emplacements consacrés à la défense nationale en Bretagne. En janvier 1973, trois pages sont publiées sur la militarisation du Finistère et la liste des implantations militaires existantes dans le département³⁵⁶. En octobre 1974, cinq pages sont dédiées à la militarisation, mais cette fois-ci élargies à la Bretagne toute entière³⁵⁷. Cette même année, le journal adopte une nouvelle méthode d'information : les petits récits humoristiques sur l'armée en Bretagne³⁵⁸.

³⁵⁶ Section de Brest-Recouvrance, « La militarisation dans le Finistère », *Le Peuple breton*, Janvier 1973.

³⁵⁷ Section de Brest-Recouvrance, « Militarisation de la Bretagne : la carte exclusive des terrains militaires », *Le Peuple breton*, Octobre 1974.

³⁵⁸ R. Leprohon, « Le combat breton », *Le Peuple breton*, Juillet 1974.

En 1972, le FLB (Front de libération de la Bretagne) subit les premiers procès en raison des attentats commis sur les établissements étatiques en Bretagne. Par la suite, le FLB change d'orientation politique et tourne à l'extrême gauche tout en continuant à perpétrer des attentats sur tout ce qui représente le capital français. Dans les années 1970, l'UDB condamne les attentats du FLB mais trouve des excuses sur ces agissements à cause pour eux de la violence qu'exercerait le pouvoir central français : « Lors des attentats du FLB en 1968, l'UDB avait condamné l'infantilisme politique des attentats. Mais elle avait insisté sur le fait que le véritable responsable était le pouvoir gaulliste, capitaliste et centralisateur. [...] Face à la confusion et au rêve, l'UDB s'efforce d'opposer la patience et la lucidité³⁵⁹ ».

Dans la nuit du 29 au 30 septembre 1976, Yann-Kel Kernaleguen, membre du FLB, est tué par sa propre bombe alors qu'il s'apprêtait à commettre un attentat contre le site militaire de Ty-Vougeret en construction à Dinéault près de Châteaulin. Le camp de Ty-Vougeret est érigé pour y établir un régiment d'infanterie, chargé de la sécurité de la base de l'Île Longue. *Le Peuple breton* fait état de cet attentat et désapprouve l'utilisation de la violence :

« L'UDB constatait avec tristesse que le drame de Dinéault confirmait l'analyse qu'elle faisait début septembre de l'utilisation de la violence : Hormis dans le sang, il n'y a pas d'avenir pour le terrorisme, actuellement, en Bretagne. Que le premier mort du terrorisme breton soit le poseur de bombe lui-même ne change rien à l'inutilité de cette mort. Yann-Kel Kernaleguen est, comme le dit le comité de défense contre les implantations militaires de Ty-Vougeret une victime de plus : "victime de l'oppression de l'Etat français qui, avec l'appui des notables locaux, impose sa politique coloniale en Bretagne. Victime de l'indifférence de certains, indifférence qui a pu le pousser à un acte irréversible. Victime de sa bombe, c'est-à-dire une conception fausse de la lutte, conception selon laquelle les attentats pourraient résoudre les problèmes de la Bretagne". À la violence individuelle désespérée, l'UDB préfère la mobilisation la plus large possible de tous les travailleurs bretons. [...] Que le FLB dise comment il conciliera le socialisme pour lequel il prétend se battre et le désaveu de la majorité des travailleurs de la Bretagne³⁶⁰ ! »

Jusqu'en 1979, l'UDB condamne la violence politique mais soutient les actions du FLB. En octobre 1979, lors d'un procès contre des militants du FLB, *Le Peuple breton* titre « FLB l'impasse³⁶¹ », et condamne définitivement toutes ses actions. La rupture est définitive : «

Jean Le Roux , « Les rouges à l'Île Longue », *Le Peuple breton*, Septembre 1974.

³⁵⁹ Cité dans Tudi Kernalegenn, Romain Pasquier, *L'union démocratique bretonne, un parti autonomiste dans un État autoritaire*, op.cit., p.165.

³⁶⁰ « Après la mort de Yann-Mikael Kernaleguen », *Le Peuple breton*, Novembre 1976.

³⁶¹ « FLB, L'impasse », *Le Peuple breton*, Octobre 1979.

Faible dans son organisation, faible dans ses soutiens, faible dans son idéologie, faible en face de l'appareil policier français, victime de la justice, le FLB se condamne à la répétition de la violence qui ne peut plus intéresser les médias, sauf à devenir sanglante³⁶². »

À la fin des années 1970, puis au long des années 1980, *Le Peuple breton* abandonnera le discours radical. La rédaction adoptera une position moins vindicative : « Il ne s'agit pas pour nous de pratiquer un antimilitarisme toujours sommaire, mais d'évoquer les questions de fond concernant le rôle de l'armée en Bretagne ³⁶³ ». Les titres d'articles s'assimileront dorénavant à des euphémismes : « Une militarisation accrue ³⁶⁴ » ou « une cohabitation difficile³⁶⁵ ». L'acceptation de la force de frappe par la gauche à la fin des années 1970 changera la politique d'information de l'UDB qui restera certes toujours défavorables aux implantations militaires, mais ne pourra plus conspuer la politique gaulliste. Après la victoire de la gauche en 1981, et la présence du parti socialiste dans la vie politique régionale, l'UDB subira une baisse de ses effectifs militants, captés par le Parti Socialiste. La militarisation de la Bretagne et la base de l'Île Longue ne seront plus autant des sujets prégnants de contestation. Le nucléaire militaire fera office de mauvaise fortune quand sera déclenché un combat empreint d'une certaine gémellité, contre l'implantation du nucléaire civil à Plogoff.

³⁶² Cité dans Tudi Kernalegenn, Romain Pasquier, *L'union démocratique bretonne, un parti autonomiste dans un État autoritaire*, op.cit., p.165.

³⁶³ Section Nantes, « Questions sur l'armée », *Le Peuple breton*, Janvier 1976.

³⁶⁴ « Coëtquidan, Meucon : Les civils ne passeront pas ! », *Le Peuple breton*, Mars 1979.

³⁶⁵ Section U.D.B de Crozon, « Crozon, Vivre avec les militaires ? », *Le Peuple breton*, Mars 1980.

B. Le combat jumeau de Plogoff

À vol d'oiseau, une trentaine de kilomètres séparent l'Île Longue de Plogoff. Cette dernière est elle aussi confrontée à l'installation d'un emplacement nucléaire, mais cette fois-ci civil, une dizaine d'années après l'installation de la base de l'Île Longue. On essayera d'appréhender les différences de contestations entre ces deux affaires et ce qui a permis à Plogoff de gagner son conflit, à l'inverse de l'Île Longue.

En réaction au premier choc pétrolier de 1973, le gouvernement de Pierre Messmer lance le premier grand plan de programme nucléaire civil, connu sous le nom de « plan Messmer ». Le 6 mars 1974, le Premier ministre présente ainsi le plan gouvernemental sur l'énergie : « Notre grande chance, c'est l'énergie électrique d'origine nucléaire parce que nous avons une bonne expérience dans tout cela³⁶⁶. »

À la fin de l'année 1974, la carte des sites nucléaires est publiée. Erdeven (Morbihan), Beg-ar-Fri (Guimaëc, Finistère), Tréguennec (Pays bigouden, Finistère), Plogoff (Cap-Sizun, Finistère), mais aussi Le Pellerin (Basse-Loire, Loire-Atlantique), sont les sites pré-désignés pour la construction d'une centrale nucléaire en Bretagne. Comme pour la centrale nucléaire de conception à eau lourde de Brennilis, construite en 1965 dans les Monts d'Arrée, le gouvernement mise à nouveau sur des territoires déserts économiques.

Un comité de défense se crée le 6 juin 1978, à l'initiative du maire de Plogoff, Jean-Marie Kerloc'h. Ce comité s'inspire de la lutte du Larzac (1971-1981) contre l'extension d'un camp militaire et l'expropriation de leurs terres des paysans locaux. Et c'est le site de Plogoff, en Cap Sizun, qui est retenu, d'abord en septembre 1978 par le conseil régional, puis en novembre 1978 par le Conseil général du Finistère. Le 3 juin 1979, 15.000 personnes manifestent à la bergerie de Plogoff. Comme pour le Larzac, la bergerie devient le symbole de la contestation. Durant l'année 1980, le village capiste est le théâtre de plusieurs grandes manifestations, comme celles des 24 et 25 mai 1980, où environ 100.000 personnes manifestent pendant la « Pentecôte antinucléaire ».

Donc, l'Île Longue n'aura donc pas provoqué une contestation de la même ampleur que l'a fait Plogoff. En effet, les quelques années qui séparent ces deux événements marquent un changement social important quant à la question du nucléaire en France. La modernisation

³⁶⁶ Claire Le Renard, « Les débuts du programme électronucléaire français (1945-1974), de l'exploratoire à l'industriel, Géopolitique de l'environnement », *Hérodote*, n°165, 2017, p.53.

de la France lors des Trentes Glorieuses s'est imprégnée des notions du cadre de vie ³⁶⁷. C'est dans ce contexte qu'émergent progressivement des préoccupations écologiques. La modernité galopante crée une nouvelle ligne de débats dans l'espace public. Après mai 1968, une nouvelle génération consacrée au mouvement écologique participe au débat public, de nouveaux courants écologistes apparaissent ³⁶⁸. Des journaux écologistes naissent dans les années 1970, comme *Survivre* en 1970 ou *La Gueule Ouverte* en 1972. Mais aussi les mouvements écologistes anglo-saxons s'installent en France, comme *Friends of the Earth* en 1970.

L'ensemble de ces courants conduit à la présentation du premier candidat écologiste, René Dumont, aux élections présidentielles de 1974. Il est l'incarnation des personnalités issues du milieu scientifique ³⁶⁹, avant cette transition à venir, lui, l'ingénieur agronome de soixante-dix ans. Cette candidature popularise la thématique de l'écologie. Les nouveaux militants écologistes allaient ensuite réinvestir leur nouveau savoir-faire militant dans la lutte antinucléaire. Dans cette logique, les comités antinucléaires des années 1970 ont ainsi directement emprunté leur nom aux comités d'action de mai 1968 ³⁷⁰. Les comités poursuivent leur lutte et agissent dans les lieux où les citoyens sont concernés par les projets nucléaires.

L'établissement d'un rapport de force a été obtenu grâce à la création d'associations formalisées juridiquement. Les CLIN (comités locaux d'information nucléaire) sont des groupes militants dispersés sur le territoire français mais qui sont en lien constant. Par exemple, en 1976, le CLIN de Porsmoguer, dans le Nord Finistère, écrit à l'association *Evit buhez ar C'hap* (Pour la vie du Cap) basée dans le Sud Finistère, afin de solliciter des conseils pour lutter contre le projet d'une centrale nucléaire ³⁷¹. En 1978, avec Plogoff, les rôles sont inversés.

De plus, de nombreuses catastrophes écologiques comme le naufrage de l'Amoco Cadiz en mars 1978 et la marée noire qui a suivi sur la côte nord de la Bretagne, ont donné du poids à l'argumentaire des écologistes.

³⁶⁷ Gilles Simon, *Plogoff, l'apprentissage de la mobilisation sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p.36.

³⁶⁸ Tudi Kernalegenn, *Histoire de l'écologie en Bretagne*, Goater Editions, 2014.

³⁶⁹ Arthur Nazaret, *Le prophète qui avait raison, la présidentielle de René Dumont*, Paris, Seuil, 2024.

³⁷⁰ Gilles Simon, *Plogoff, l'apprentissage de la mobilisation sociale*, op.cit., p.41.

³⁷¹ Id.



Figure 85 : Dans les manifestations, les thèmes de l'opposition aux marées noires et aux centrales nucléaires se sont assemblés (Photo : Noël Guiriec, Gilles Simon, *Plogoff, l'apprentissage de la mobilisation sociale*, op.cit.)

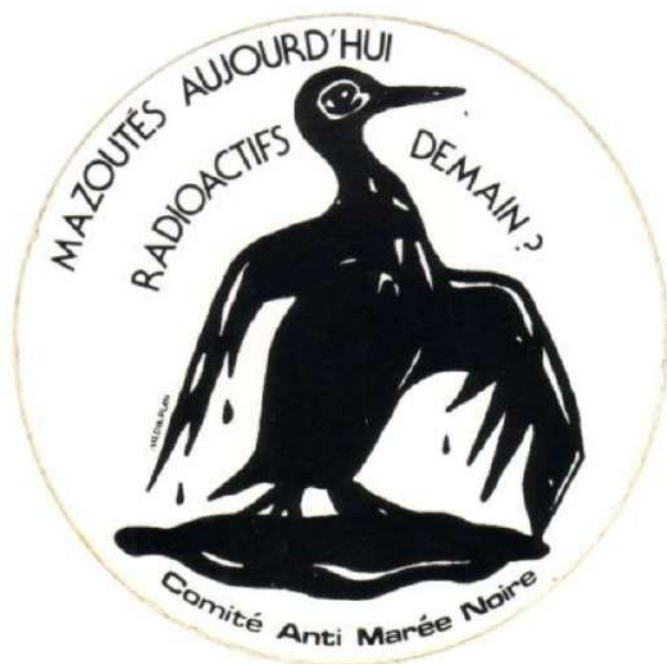


Figure 86 : Autocollant du comité anti marée noire en 1978, (Tudi Kernallegenn, *Les marées noires*, <https://ehne.fr/fr/node/14143/printable/print>)

Avec l'affaire de Plogoff, une structure solide émerge, un collectif antinucléaire breton s'illustre en 1978. Les CLIN du Nord Finistère prennent l'initiative de ce collectif. Ils réunissent alors de nombreuses associations de protection de la nature, comme la Société d'Etude et Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB) du Finistère, mais aussi des partis politiques comme l'Union démocratique bretonne (UDB). Puis les collectifs se nationalisent voire s'internationalisent. Ils commencent à se médiatiser. *Nukleel?* (journal breton d'information nucléaire) est un journal apparu en lien avec les actions antinucléaires de Plogoff, rédigé par le CLIN de Landerneau, déjà particulièrement actif dans la lutte contre le projet de centrale à Porsmoguer. De 1978 à 1982, 15 numéros vont être publiés. Cette publication est un lien essentiel entre les différents comités antinucléaires. Le nombre d'exemplaires distribués varie de 3000 à 5000.

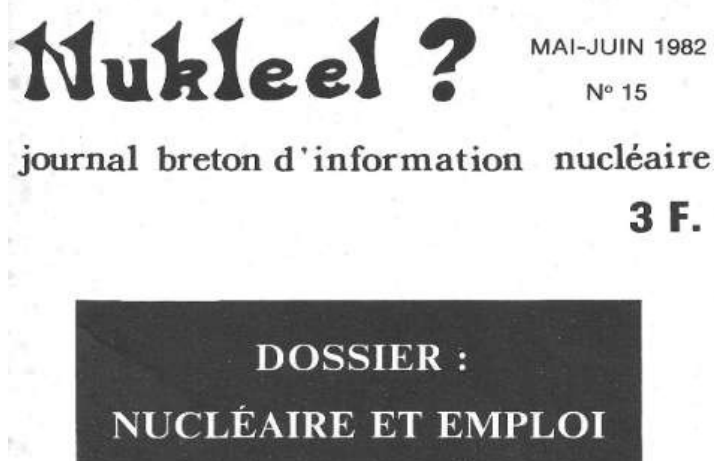
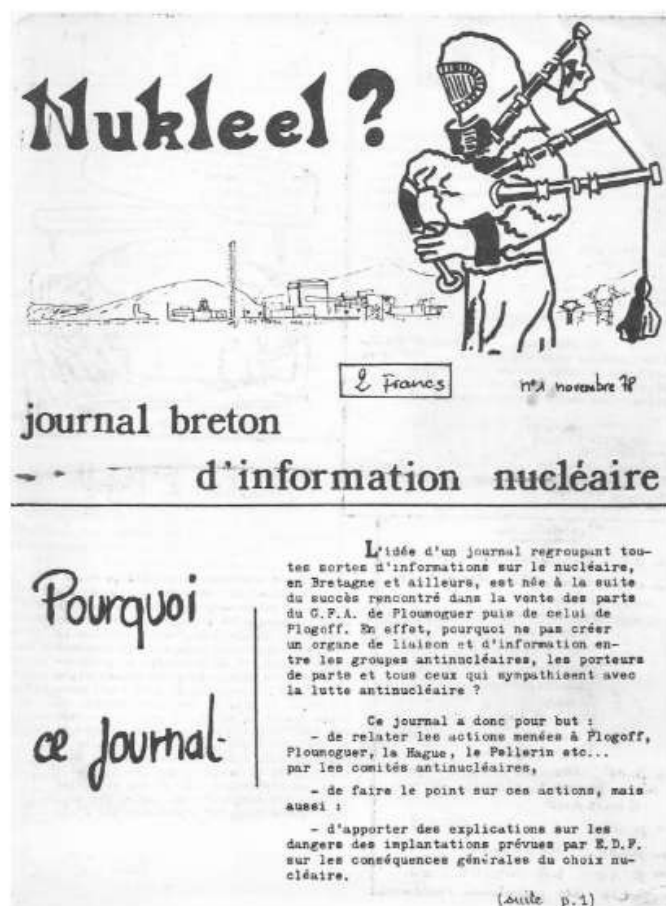


Figure 87 (à gauche) : Le premier numéro de la série. Figure 88 (à droite) : la dernière parution (Archives du journal breton d'information nucléaire *Nukleel?*, consultable sur le site :

<https://www.laka.org/docu/magazines/nukleel/index.html>).

C'est dans une démarche de solidarité entre les mouvements écologistes et antinucléaires que des liens sont créés entre différentes contestations en France après mai 1968. Par exemple, le moment fort de la contestation de Plogoff est l'arrivée des moutons du Larzac transportés par les agriculteurs aveyronnais luttant contre l'extension militaire du camp d'entraînement. Le jumelage avec la mobilisation du Larzac donne une portée médiatique plus large à Plogoff.

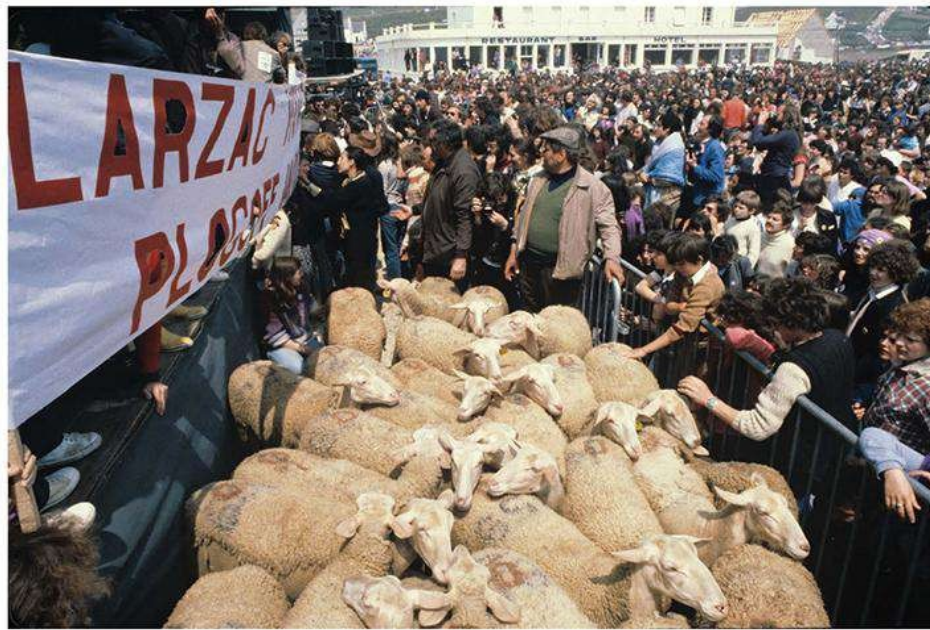


Figure 89 : Les moutons du Larzac à Plogoff (Photo : Eugène Le Droff, Gilles Simon, *Plogoff, l'apprentissage de la mobilisation sociale, op.cit.*).

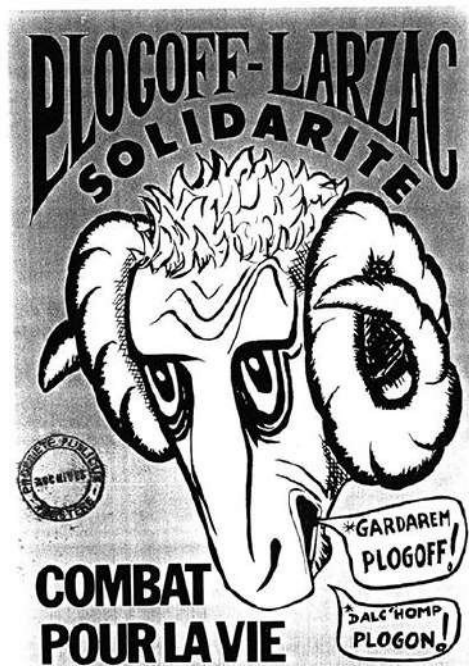


Figure 90 : Affiche lors des manifestations de 1980 à Plogoff (Gérard Borvon, *Plogoff - un combat pour demain*, Éditions Cloître, 2004).

À l'inverse de l'Île Longue, l'intérêt des médias nationaux contribue à faire de la mobilisation de Plogoff un problème politique national. Des représentants des oppositions politiques se rendent sur place. La lutte de Plogoff se déroule dans un contexte de forte poussée du Parti socialiste en Bretagne, déjà constatée aux municipales de 1977. Le 9 avril 1981, lors d'un meeting à Brest en pleine campagne présidentielle, François Mitterrand fait la promesse de retirer le projet de Plogoff s'il est élu. Dans les jours qui suivent, le représentant du Parti socialiste répond à une lettre des comités antinucléaires de Plogoff qui était adressée aux candidats aux présidentielles. Le 23 avril 1981, il fait retour de la lettre et écrit :

« Je crois au contraire que le nucléaire, question d'une importance vitale pour notre avenir, justifie pleinement l'organisation d'un vaste débat dans notre pays : enfin informés, les Français pourront se prononcer par référendum. Je me suis engagé à ne plus ouvrir de nouveau chantier de centrale nucléaire, en particulier celui de Plogoff, avant que la conclusion de ce débat ne soit connue³⁷² ».

Cependant, dans sa lettre adressée au comité de défense de Plogoff, François Mitterrand se prononce pour le maintien de la force de frappe et il en fait un des thèmes de sa campagne pour les présidentielles. En mai 1981, le président socialiste, fraîchement élu, renonce aux projets de Plogoff et du Larzac. Malgré sa prise de position contre les armes nucléaires en 1965, François Mitterrand décide de maintenir l'Île Longue et de continuer le développement de la base. Le parti socialiste est dorénavant partisan de la force de frappe.

Les CLIN de Landerneau, toujours engagés dans la lutte contre la centrale nucléaire de Plogoff, rédigent, en 1981, un nouveau numéro de la série *Nukleel?*, cette fois-ci consacré uniquement au nucléaire militaire.

³⁷² Cité dans Gérard Borvon, *Plogoff - un combat pour demain*, Éditions Cloître, 2004.

Nukleel ?

FEVRIER-MARS 81

n° 11 3 Francs

journal breton d'information nucléaire

**DOSSIER : NUCLÉAIRE MILITAIRE
LA BRETAGNE AU CŒUR DE LA CIBLE**

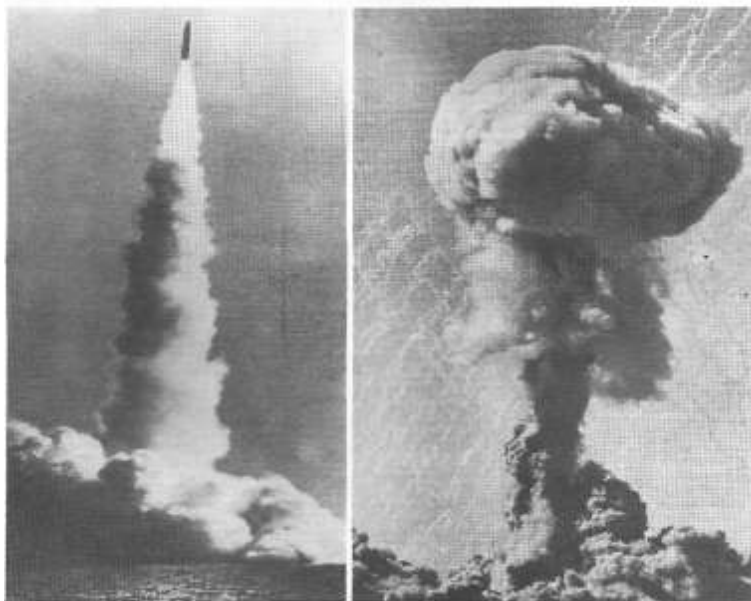


Figure 91 : *Nukleel?*, numéro 11, « dossier : nucléaire militaire », février-mars 1981.

Comme jadis *Le Peuple breton*, les rédacteurs du *Nukleel?* s'attaquent à la militarisation de la Bretagne, mais dans le domaine nucléaire. Des études entreprises par le CLIN de Landerneau sur l'impact du nucléaire militaire sont publiées dans ce numéro pour en dénoncer les conséquences écologiques, économiques et humaines sur la région³⁷³.

UNE ATTAQUE NUCLÉAIRE SUR BREST ET L'ILE LONGUE, QUEL BILAN ? SOMMES NOUS PROTÉGÉS ?

Figure 92 : Titres évoqués dans le numéro de la série (*Nukleel?*, numéro 11, « dossier : nucléaire militaire », février-mars 1981).

³⁷³ CLIN Landerneau, « Nucléaire militaire, la Bretagne au cœur de la cible », *Nukleel ?*, Février - Mars 1981.

LES RETOMBÉES RADIOACTIVES APRÈS L'EXPLOSION D'UNE BOMBE DE UNE MÉGATONNE

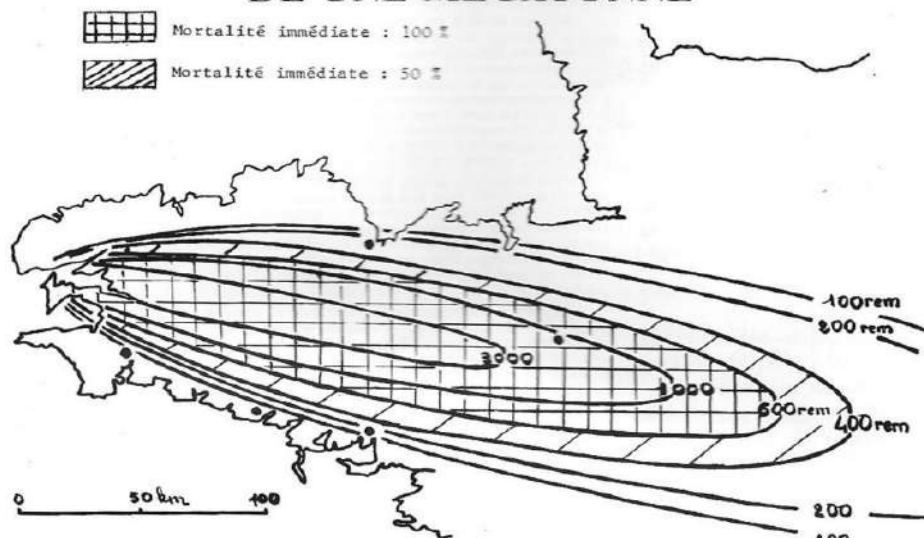


Figure 93 : Carte de l'Ouest de la France sur les retombées radioactives d'après les CLIN de Landerneau et publié dans le numéro 11 du *Nukleel?* (*Nukleel?*, numéro 11, « dossier : nucléaire militaire », février-mars 1981).

Il paraît peu probable qu'une explosion ait lieu dans la base de l'Île Longue lors de l'assemblage des missiles à ogives nucléaires. La seule explosion envisageable serait par une attaque de l'Île Longue, celle-ci prise comme une cible. Mais, toutefois, la dissuasion nucléaire ne sert-elle pas à l'empêcher ?

De plus, les rédacteurs du *Nukleel?* sont les premiers à dénoncer la radioactivité comme initiant de futures maladies professionnelles mais pourtant ils ne sont pas pris en compte par ceux travaillant dans la manipulation d'engins radioactifs. À l'Île Longue, il faut attendre la fin des années 1990 pour qu'un scandale éclate sur la santé du personnel à cause des nombreuses maladies repérées chez les ouvriers de la pyrotechnie de l'Île Longue. Depuis, ces derniers essaient de faire en sorte que les cancers en série qui les affectent soient reconnus comme maladie professionnelle, et que l'État reconnaisse « ses fautes »³⁷⁴. Pourtant en 1981, les CLIN affichaient déjà ce point de vue³⁷⁵ :

³⁷⁴ Amaury Caillault « Anciens ouvriers de l'Île Longue, ils luttent pour la reconnaissance des cancers à Brest », *Ouest-France*, 28 juin 2023.

³⁷⁵ *Id.*

TRAVAILLER POUR LES MALADIES

LE NUCLÉAIRE MILITAIRE... PROFESSIONNELLES

OU EN EST LA SITUATION DU POINT DE
VUE DES MALADIES PROFESSIONNELLES ?

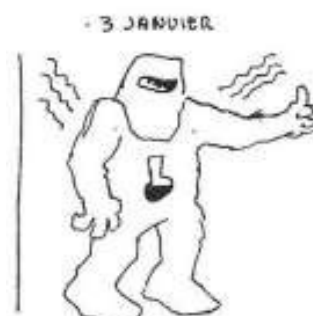


Figure 94 : Plusieurs représentations dans le *Nukleel?* sur les effets de la radioactivité (*Nukleel?*, numéro 11, « dossier : nucléaire militaire », février-mars 1981).

Dans le journal, les opposants reprennent le slogan du comité de défense de l'Île Longue en 1965 : « Aujourd'hui la presqu'île, demain le Finistère ». Mais on peut aussi reconnaître dans le bulletin des propos tenus par l'UDB dans les premières parutions du *Peuple breton* : « Une région militarisée est un ghetto » ; « Vers un désert militaire » ; « Une militarisation accrue » ; « On laisse crever la Bretagne sur le plan économique ». Par ailleurs, *Nukleel?* utilise aussi des caricatures pour dénoncer l'emprise du nucléaire militaire³⁷⁶ :

³⁷⁶ Id.

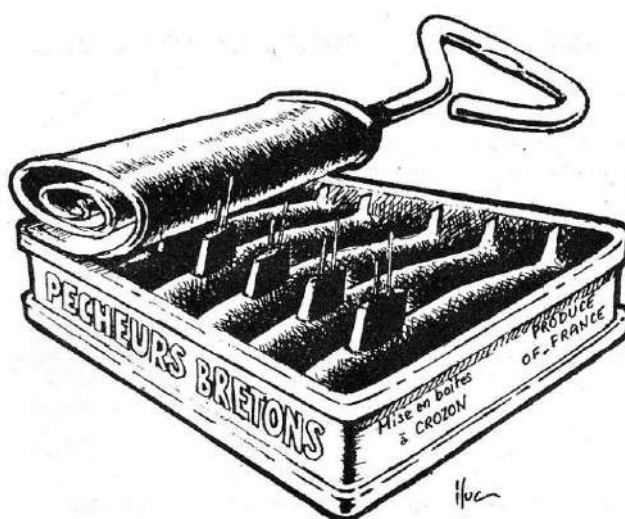


Figure 95 : Deux caricatures publiées dans le numéro 11 de *Nukleel?* (*Nukleel?*, numéro 11, « dossier : nucléaire militaire », février-mars 1981).

La première montre l'explosion d'une bombe atomique avec comme inscription à l'intérieur du nuage « Des écoles, des crèches, des hôpitaux sont cachés dans le paysage. Cherchez-les... » Sûrement pour dénoncer le manque d'investissement dans les établissements publics par rapport au financement de la force de frappe. La deuxième caricature représente des SNLE dans une boîte de conserves de sardines avec comme inscription sur le côté « Mise en boîtes à Crozon » ; « Produce of France ». On suppose que le rédacteur veut montrer que la pêche ne sera plus possible à cause du surnombre des SNLE.

L'île Longue était luxuriante
 C'était la plus belle du pays
 Et ils nous l'ont pris contre argent
 Alors les soldats l'ont violée
 Ils lui ont rasé la tête
 Des bulldozers ont labouré ses entrailles
 Aujourd'hui elle est méconnaissable
 Et de son ventre mutilé ne sortent
 Que monstres terribles et redoutables

Maurice Bihan
 Crozon sept80

An Eenez Hir a oa glaz brao
 Ar vrao kalz e oa er vro
 Gwerzet eo bet evel eur gast
 Ar zoudarded a zo lammet e barz
 Touzed eo bet dezhi e fenn
 Hag e boellou dismantied
 Gant ar bulldozer eo bet toullet
 A deuz e c'hof ne Denas er maez
 Nemed chass an Ankou Nevez

Maurice Bihan
 Kraon Gwengolo 80

Figure 96 : Poème de Maurice Bihan à Crozon en septembre 1980 (*Nukleel?*, numéro 11, « dossier : nucléaire militaire », février-mars 1981). On remarque que la version bretonne est plus violente et accusatrice, par exemple « *Gwerzet eo bet evel gast* / Elle a été vendue comme une pute » au lieu de « Ils nous l'ont pris contre argent ».

Les opposants à la centrale de Plogoff peuvent s'enorgueillir d'un nouveau statut politique, celui de manifestants antinucléaires. L'Île Longue devient alors le lieu de rassemblement des nouvelles contestations antinucléaires *post* Plogoff. Dans la continuité de la lutte de Plogoff, et seize ans après les manifestations du comité de défense de l'Île Longue, une manifestation est prévue à Crozon, le 27 juin 1981, contre les extensions militaires et le nucléaire militaire. C'est la première fois qu'une manifestation est, ici, à la fois anti-militaire et antinucléaire.

C. Les manifestations anti-nucléaires jusqu'à nos jours

La manifestation de Crozon en 1981 fait suite à différents événements survenus en presqu'île de Crozon, mais s'inscrit aussi dans la continuité de la lutte de Plogoff. Le 11 juin 1980, *Le Télégramme* publie un article sur les rumeurs concernant l'installation d'une seconde base de SNLE, au cap de la Chèvre :

« Selon les rumeurs, la Marine Nationale n'aurait pas assez de place à l'Île Longue pour la remise en condition de ses sous-marins stratégiques si ceux-ci étaient portés à 10 comme le recommandent certains chefs militaires et le RPR (Rassemblement pour la République). La rumeur situe au Cap de la Chèvre l'emplacement qui aurait été retenu par la Marine Nationale pour aménager une seconde base. Des bruits de couloir auraient circulé à ce propos lors de la récente session du Conseil Général³⁷⁷ ».

Aussitôt, un comité de lutte contre l'extension des terrains militaires dans la presqu'île de Crozon se crée, en juillet 1980, sous la présidence de Claude Yvenat, maire socialiste de Crozon et ancien représentant du comité de défense de l'Île Longue, mais aussi de Maryse Jagot, enseignante à Crozon. À cette époque, il existe de nombreux désaccords entre la municipalité de Crozon et l'État, qui depuis la fin des années 1970 portent sur le sujet de la taxe professionnelle. Tous ces facteurs de contestation entraînent une manifestation, le 27 juin 1981, à Crozon, contre les possibles extensions militaires et le nucléaire militaire.

Environ 1.500 personnes manifestent à Crozon, des jeunes essentiellement, selon *Le Télégramme*³⁷⁸. *Ouest-France* cite un échange entre des résidents de Crozon et Maryse Jagot :

« Commentaire d'un badaud : "Qu'est ce qu'ils veulent encore, maintenant que le gouvernement a changé ?" Commentaire d'un blasé : "Y'a pas beaucoup de gens du coin. On dirait qu'ils s'en fichent" "Non" a répliqué Maryse Jagot du comité de défense, "seulement depuis le temps que les militaires sont là, on a appris à faire avec. Et je suis sûr que si les rumeurs d'extensions se précisaient, les gens manifesteraient leur ras-le-bol. 30 % de la population de la presqu'île est militaire, c'est largement suffisant"³⁷⁹. »

³⁷⁷ Jean de Rosière, « Rumeur : une seconde base de SNLE au cap de la Chèvre ? », *Le Télégramme*, 11 juin 1980.

³⁷⁸ « 30 000 personnes à Plogoff : la fin de six ans de luttes anti-nucléaires », *Le Télégramme*, 29 juin 1981.

³⁷⁹ « Le maire et le député : Non à toute extension des terrains ou installations militaires », *Ouest-France*, 29 juin 1981.

Pour Annie Carval, présidente du comité de défense de Plogoff, le soutien à Crozon est un enchaînement logique à la lutte de Plogoff : « Plogoff, c'est terminé, mais pas le soutien à d'autres populations. Nous n' imposerons pas, c'est à Crozon de déterminer ce qu'il attend de Plogoff³⁸⁰. »

Durant la manifestation, une trentaine de moutons est réunie. Comme pour Plogoff, ces derniers évoquent le Larzac et représentent le symbole de solidarité entre les différents comités luttant contre les extensions militaires et le nucléaire dans toute la France. Le maire de Crozon, Claude Yvenat, et le député de Châteaulin, Jean Beaufort, tous les deux socialistes, reçoivent durant la manifestation le comité de défense et les représentants de Plogoff. Le maire précise une attitude personnelle vis-à-vis des susceptibles extension militaires : « Ces problèmes militaires nous les connaissons et devant l'implantation importante dans la presqu'île, il y a longtemps que notre décision est "non" à toute nouvelle extension. une emprise plus importante toucherait forcément les secteurs de la pêche, de l'agriculture, du tourisme et du bâtiment³⁸¹ ». Le député de Châteaulin, quant à lui, confirme les mêmes propos : « Je souligne mon entier accord au refus d'extension, tant dans la presqu'île que dans la région de Châteaulin. Mais les problèmes touchant l'emploi doivent être traités en priorité³⁸². »



Figure 97 : Le maire Claude Yvenat au premier plan à droite et le député Jean Beaufort derrière à droite accueillent Annie Larval, présidente du comité de défense de Plogoff (Photo : *Ouest-France*, 29 juin 1981).

³⁸⁰ *Id.*

³⁸¹ *Id.*

³⁸² *Id.*

Malgré les 1.500 personnes présentes à la manifestation de Crozon, on remarque un écart de protestation important avec Plogoff. Le lendemain, le 28 juin 1981, environ 30.000 personnes se rassemblent à Plogoff pour fêter une dernière fois la victoire des antinucléaires. Parmi les militants de Plogoff, « Non au nucléaire militaire » devient le nouveau slogan, ce qui ne manque pas de gêner certains maires socialistes, dont l'ancien maire de Plogoff, Jean-Marie Kerloc'h : « Là n'est pas la question. Mais, c'est aux gens de Crozon de prendre l'initiative dans leur lutte. Or, jusqu'à présent, là-bas, il n'y a pas eu encore beaucoup de choses³⁸³. » On observe aussi que ce sera la dernière fois que la municipalité de Crozon s'engage dans une manifestation antinucléaire et anti-militaire. Lors de sa visite à l'Île Longue, le 24 juillet 1981, François Mitterrand répond sur les rumeurs des extensions militaires dans la presqu'île de Crozon :

Le journaliste : « Monsieur le président, est-ce que ça va nécessiter une extension des installations ? »

François Mitterrand : « Non, non pas du tout. »

Le journaliste : « Vous savez l'opposition des gens de la presqu'île de Crozon à l'extension militaire ? »

François Mitterrand : « Oui, mais ils ne s'opposent à rien, puisqu'il n'y a pas d'extension prévue. Dans le cadre du périmètre militaire aucune extension n'est prévue. Cela est parfaitement possible dans le cadre actuel du périmètre déjà détenu par l'armée. Donc je peux répondre de la façon la plus claire, qu'il n'y aura aucune extension³⁸⁴. »

En 1984, une nouvelle manifestation antinucléaire se déroule en presqu'île de Crozon. En pleine crise des euromissiles, plusieurs manifestations antinucléaires et pacifiques se produisent en Europe. En France, à la fin de l'année 1981, le Comité pour le désarmement nucléaire de l'Europe (CODENE) est fondé à l'initiative de plusieurs mouvements dont le Parti socialiste unifié (PSU) pour lutter de manière non-violente contre les armes nucléaires en Europe. Il est particulièrement actif en Bretagne et organise une manifestation, le 10 juin 1984, à Crozon.

³⁸³ « Plogoff, le comité de défense continue à lutter », *Ouest-France*, 30 juin 1981.

³⁸⁴ L'Elysée, « Déclaration de M. François Mitterrand, Président de la République, à l'issue de sa visite à l'Île-Longue, Brest, vendredi 24 juillet 1981 », <https://www.elysee.fr/francois-mitterrand/1981/07/24/declaration-de-m-francois-mitterrand-president-de-la-republique-a-l-issue-de-sa-visite-a-lile-longue-brest-vendredi-24-juillet-1981> (consulté le 11 mai 2024).



Figure 98 : Affiche du Codene pour la manifestation de Crozon en 1984 avec la colombe survolant le Finistère, symbole de la paix (Gérard Borvon, « la Bretagne au cœur de la cible nucléaire », *Plogoff. Chronique d'une lutte contre le nucléaire*, 2014, consulté le 8 mars 2024 :

Plogoff. Chronique d'une lutte contre le nucléaire, 2014, consulté le 8 mars 2024 : <http://plogoff-chronique-de-la-lutte.over-blog.com/2014/11/la-bretagne-au-coeur-de-la-cible-nucleaire.html>).



Figure 99 : Affiche du Codene en 1984 représentant les moutons du Larzac avec un bélier à l'avant où l'on suppose, qui charge vers la presqu'île de Crozon (Gérard Borvon, « la Bretagne au cœur de la cible nucléaire », *Plogoff. Chronique d'une lutte contre le nucléaire*, 2014, consulté le 8 mars 2024 :

Plogoff. Chronique d'une lutte contre le nucléaire, 2014, consulté le 8 mars 2024 : <http://plogoff-chronique-de-la-lutte.over-blog.com/2014/11/la-bretagne-au-coeur-de-la-cible-nucleaire.html>).



Figure 100 : Affiche du Codene en 1984, voulant représenter l’emprise de la « pieuvre militaire » sur le Finistère (Gérard Borvon, « la Bretagne au cœur de la cible nucléaire », *Plogoff. Chronique d’une lutte contre le nucléaire*, 2014, consulté le 8 mars 2024 :

<http://plogoff-chronique-de-la-lutte.over-blog.com/2014/11/la-bretagne-au-coeur-de-la-cible-nucleaire.html>).

Le rassemblement a lieu côté sud de la pyrotechnie de Guenvenez, sur la route menant de Crozon à Camaret. Les inscriptions sur les banderoles clament « SS20 niet, Pershing no, M20 non³⁸⁵ » et montrent, par la même occasion, que ces pacifistes ne sont pas les mêmes que ceux du Mouvement de la paix (organisation pacifiste formée par des militants et sympathisants communistes et financée par le biais de l’URSS).

Le Codene réclame au pouvoir de gauche « des initiatives concrètes face à l’opinion publique mondiale, en faveur de la désescalade nucléaire³⁸⁶ ». Au total, 2.000 personnes sont présentes à la manifestation, et filmées par un hélicoptère de la gendarmerie mobilisé par Charles Hernu, ministre de la Défense. Vingt autres associations participent à la manifestation et vendent des badges :

³⁸⁵ « Pour la première manifestation Codene, 2000 manifestants antinucléaires à Crozon », *Ouest-France*, 12 juin 1984.

³⁸⁶ *Id.*



Figure 101 : Badge du Codene durant la manifestation de Crozon en 1984 (Gérard Borvon, « la Bretagne au cœur de la cible nucléaire », *Plogoff.Chronique d'une lutte contre le nucléaire*, 2014, consulté le 8 mars 2024 :

<http://plogoff-chronique-de-la-lutte.over-blog.com/2014/11/la-bretagne-au-coeur-de-la-cible-nucleaire.html>).

Les manifestants refusent de voir une différence entre le nucléaire civil et militaire. Pour les antinucléaires, ce sont des activités complémentaires. Gérard Borvon, porte-parole du Codene breton, propose « le gel de l'armement nucléaire français et l'engagement réel de la France dans une politique visant à débarrasser l'Europe de l'Ouest et de l'Est des armes nucléaires³⁸⁷. » Pour le Codene breton, l'argument de la création d'emploi dans la presqu'île de Crozon ne tient pas, car « ce dangereux voisinage empêche toute implantation de nouvelles branches d'activités³⁸⁸. » Toutefois, la grande absente de cette manifestation est la population de Crozon elle-même.

En octobre 1995, Crozon connaît sa plus grande manifestation antinucléaire, en lien avec la reprise des essais nucléaires sous la présidence de Jacques Chirac. En mai 1994, durant la cohabitation politique, François Mitterrand avait rappelé que l'utilisation de l'arme nucléaire dépendait du président de la République, et avait justifié l'arrêt des essais en 1992 en Polynésie. Il s'était alors présenté comme celui qui avait arrêté les essais nucléaires et au moment de quitter le pouvoir, il avait envoyé un message à son successeur :

³⁸⁷ « Un millier de manifestants antinucléaires à Crozon », *Le Télégramme*, 12 juin 1984.

³⁸⁸ « Pour la première manifestation Codene, 2000 manifestants antinucléaires à Crozon », *Ouest-France*, 12 juin 1984.

« Il se trouve que la conception que j'ai, en ma qualité de Président de la République - décideur en la matière - est celle que je vous ai exposée. Elle n'est pas faite pour choquer ou blesser ceux qui pensent autrement, notamment au sein du gouvernement, notamment au sein des autorités militaires, au sein du groupe d'ingénieurs qui nous ont apporté déjà les fruits très remarquables de leurs compétences, non pas non plus au sein de l'ensemble des parlementaires. Mais, c'est ma décision, telle que je viens de vous l'expliquer. Il n'y aura pas avant le mois de mai 1995, c'est-à-dire dans un an, il n'y aura pas d'autres essais. Eh bien, je vous dis, mesdames et messieurs : après moi, on ne le fera pas ! On ne le fera pas, sauf si les autres puissances nucléaires recommençaient leur essais, je l'ai déjà dit. On ne le fera pas parce que la France ne voudra pas offenser le monde entier en relançant le sur-armement nucléaire. Parce que la France ne voudra pas non plus être le pays qui relance la guerre atomique. Voilà une prévision. Je fais confiance à mon successeur et à mes successeurs, ils ne pourront pas faire autrement. Bien entendu, ils auraient tort de faire autrement, mais comme ils ne le pourront pas, je n'approfondirai pas la discussion³⁸⁹ ».

Cependant, un mois après l'élection de Jacques Chirac, le nouveau président décide de reprendre les essais, pour ensuite entreprendre la réalisation de simulations d'essais nucléaires : « Après mûres réflexions, larges consultations, j'ai pris la décision de reprendre les essais nucléaires pour parvenir à un niveau de technologie tel que nous pourrions ensuite simuler ces essais, comme le font déjà les États-Unis et la Russie. Cette décision est irrévocable³⁹⁰ ».

En réponse à la reprise des essais nucléaires, le Mouvement de la paix organise une manifestation antinucléaire aux abords de l'Île Longue, le 15 octobre 1995. Le rassemblement reçoit le soutien d'organisations politiques comme le PCF, à Gauche autrement, des divers gauche, l'UDB... En revanche, les partis de la majorité présidentielle, mais également le parti socialiste, ont refusé de s'associer à la manifestation. Les écologistes sont divisés sur leur participation. Les Verts appellent à s'y joindre, représentés par Dominique Voynet, tandis que Génération Ecologie refuse de manifester, car « le zéro nucléaire représente une politique irresponsable dans un monde instable peuplé d'intégristes et de petits dictateurs³⁹¹ ». Aucun élu de la presqu'île de Crozon ne participe à cette manifestation. Le maire d'Argol, François

³⁸⁹ « Intervention de M. François Mitterrand, Président de la République, sur la politique de défense de la France et la dissuasion nucléaire » à Paris, le 5 mai 1994, Direction de l'information légale et administrative, <https://www.vie-publique.fr/discours/130530-intervention-de-m-francois-mitterrand-president-de-la-republique-s> (consulté le 2 mai 2024).

³⁹⁰ Extrait de la conférence de presse de Jacques Chirac, INA, le 13 juin 1995, <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/cab95037632/extrait-conference-de-presse-jacques-chirac> (consulté le 3 mai 2024).

³⁹¹ « Manifestation antinucléaire dimanche à l'Île Longue », *Le Télégramme*, 14-15 octobre 1995.

Godoc (divers droite), a tenu à faire connaître son point de vue, partagé par l'ensemble des maires du territoire :

« Simple maire d'une petite commune rurale de 700 habitants dans la presqu'île de Crozon, je voudrais signaler à toutes les personnes qui manifesteront samedi aux environs de l'Île Longue que, en dehors de tout débat sur la "philosophie" du nucléaire, les établissements de la Marine Nationale dans la presqu'île, y compris celui de l'Île Longue, font vivre plusieurs milliers de personnes dans la région. Pour vivre au quotidien dans mes fonctions d'élus d'un petit village, non seulement les problèmes spécifiques des communes rurales, mais également les difficultés de tous ses habitants, je pense pouvoir rappeler que la Marine Nationale permet de maintenir en presqu'île de Crozon des habitants, des emplois directs ou indirects, des classes dans les écoles et collèges, des postes dans les services publics, des commerçants... Même si, au vu des sondages d'opinion plutôt antinucléaires, ce rappel va à l'encontre de l'opinion générale, un élu se doit de dire la réalité des choses et il me paraissait important d'informer les manifestants, dont je respecte tout à fait les idées, de cette réalité économique et sociale de notre secteur : sans la Marine Nationale et l'agriculture, la presqu'île de Crozon dix mois sur douze vivrait en quasi léthargie ; elle serait belle mais... vide, elle serait superbe mais... sans vie, elle serait splendide mais... presque morte³⁹². »

Le 15 octobre 1995, 10.000 manifestants, des représentants d'une cinquantaine d'associations et de quelques partis politiques, se mobilisent au Fret et devant la base de l'Île Longue.



Figure 102 : Le devant du cortège de la manifestation (*Le Télégramme*, 16 octobre 1995).

³⁹² *Id.*

Comme pour la manifestation de 1984, aucun maire ou député de la presqu'île de Crozon et de la région de Châteaulin ne participe à la manifestation. Les maires présents dans le cortège viennent des autres territoires du Finistère ou de la Bretagne, mais sont aussi des maires et élus communistes, comme Félix Leyzour, maire de Callac ; Robert Cleuziou, maire du Huelgoat ; Emile Bargain, maire de Tréguennec ; Jean le Borgne, maire d'Hennebont ; Daniel Maloïsel, adjoint au maire de Brest³⁹³.

Le slogan de l'événement est « Pour un monde sans armes, NON aux essais ». Du côté des nombreuses associations, on retrouve les prises de paroles habituelles, le seul changement étant l'internationalisation de la manifestation avec la présence de personnalités antinucléaires étrangères présentes comme l'amiral allemand, Elmar Schmailing, condisciple du prix Nobel de la Paix au sein du mouvement Pugwash, et Yoshiatsu Okaoa, président de la fédération japonaise contre les bombes A et H³⁹⁴.



Figure 103 : Photo prise d'un manifestant avec le chapeau traditionnel breton et de son chien lors de la marche cortège vers la base de l'Île Longue. Il est dans un carton, avec de nombreux slogans collés dessus. Les slogans sont dans une forme humoristique avec des jeux de mots. Par exemple « Penn Ar Bed (bout du monde) = fin du monde » ou encore « Pour une **rade** sans **grade** » faisant référence aux grades des militaires. (*Le Télégramme*, 16 octobre 1995).

³⁹³ Jean-Yves Manac'h, « le plus grand défilé des antinucléaires », *Ouest-France*, 16 octobre 1995.

³⁹⁴ Louis-Roger Dautriat, « 10 000 manifestants ont voté Non aux essais nucléaires », *Le Télégramme*, 16 octobre 1995.

Aucune manifestation après celle de 1995 ne fait état d'une telle mobilisation. Les suivantes ne dépassant pas le millier de participants. En 2005, l'association Greenpeace, sous la direction de Yannick Jadot, Xavier Renou et Pierrot le Guen, constitue une flottille pour agir en faveur de la préservation de la rade de Brest face à la possibilité de la voir polluée par les déchets radioactifs. Il s'agit en fait de mener une action pour attirer l'attention de la population sur les risques nucléaires. Le 15 mai 2005, une manifestation nautique quitte Brest dans la direction de la base de l'Île Longue ³⁹⁵. Une centaine d'embarcations, voiliers, planches à voiles rejoignent l'*Artic Sunrise*, bateau appartenant à Greenpeace. Pour l'association, c'est la commémoration des 20 ans de l'attentat contre le *Rainbow Warrior*, mais son objectif principal est de dénoncer la prolifération nucléaire de la France, laquelle ne se conforme pas au traité de non prolifération nucléaire entré en vigueur en 1970.

De nos jours, les manifestations antinucléaires ne mobilisent plus autant de personnes. Chaque année, un rassemblement antinucléaire dirigé par le collectif finistérien pour l'interdiction des armes nucléaires se rassemble en haut du Menez-Hom, avec vue sur la presqu'île de Crozon, la baie de Douarnenez et Brest. Le rassemblement a pour objectif de commémorer les bombardements atomiques d'août 1945 et de sensibiliser les citoyens au danger nucléaire.



Figure 104 : Photo du rassemblement sur le Menez-Hom, le 6 août 2022 (Image publiée par Jean Miossec, <https://www.4acg.org/Le-6-aout-2022-avait-lieu-le-rassemblement-anti-nucleaire-finisterien-du-Menez>).

³⁹⁵ Gérard Borvon, *Refuser l'arme nucléaire, de la Bretagne à la Polynésie*, l'Harmattan, 2022.

Néanmoins, l'information ne déborde pas les pages locales de la presse quotidienne régionale. Le port du Fret, proche de l'Île Longue, reçoit périodiquement quelques manifestants à chaque événement médiatisé concernant la base nucléaire, ou lors de crises internationales. Les associations antinucléaires et pacifiques n'attirent plus autant que lors du siècle précédent. À l'inverse des manifestations passées, on observe que les jeunes ne sont plus une force motrice des rassemblements. Ce constat est avéré par le mouvement Europe Écologie les Verts : « Il nous faut néanmoins prendre en compte l'émergence d'une génération qui n'a pas connu les essais nucléaires militaires ni la période de la Guerre Froide et dont la préoccupation majeure est la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre³⁹⁶. »

³⁹⁶ Louise Thomann, « "Position vieilloté" ou "valeur fondamentale" : les jeunes écologistes sont-ils toujours anti-nucléaire ? », *France Inter*, 2023, <https://www.radiofrance.fr/franceinter/position-vieilloté-ou-valeur-fondamentale-les-jeunes-ecologistes-sont-ils-toujours-anti-nucleaire-8118510>.

II / La présence de la Marine Nationale dans la presqu'île de Crozon depuis 1970

A. Le conflit de la taxe professionnelle

À l'achèvement de la base de l'Île Longue et de son annexe de Guenvenez, la commune de Crozon espère le paiement des patentes, qui deviendront la taxe professionnelle en 1975. Cette dernière est un impôt direct local³⁹⁷ perçu par les collectivités territoriales françaises, à leur propre profit.

Le maire de Crozon, Albert Le Lann, nouvellement élu en 1971, demande dès 1972 un versement de la patente auprès de l'occupant de la base. En effet, par les décrets du 23 janvier 1968 et du 21 mars 1969, les pyrotechnies de l'Île Longue et de Guenvenez ont été classées comme des établissements de la Marine servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs³⁹⁸. La commune de Crozon demande donc de bénéficier de la patente afférente à l'implantation de ces installations dans son territoire.

En cette année 1972, le maire fait parvenir ses demandes à la direction départementale des services fiscaux du Finistère, qui répond que, d'après la Direction des constructions et armes navales (DCAN), les pyrotechnies ne peuvent être assimilées à des établissements industriels pour la contribution des patentes. Toutefois, pour le maire, l'argument n'est pas recevable. La municipalité décide alors de se rapprocher du ministère. En octobre 1972, le maire écrit au ministre de l'économie et des finances, Valéry Giscard d'Estaing. Celui-ci lui fait savoir qu'il étudie la question. En novembre de la même année, un courrier est envoyé au ministre de la Défense, Michel Debré, avec les mêmes prétentions. Celui-ci se garde d'y opposer un refus sans cependant répondre favorablement.

En 1973, lors d'une session ordinaire du Conseil municipal, le docteur Jacquin, conseiller général du canton de Crozon (1949-1979), pose à plusieurs reprises la question de l'imposition à la patente des pyrotechnies de l'Île Longue et de Guenvenez. Le préfet du Finistère, Pierre Denizot, fait savoir que, d'après les Services fiscaux, l'impôt de la patente n'est pas dû par ces pyrotechnies :

³⁹⁷ L'impôt a été supprimé en 2010.

³⁹⁸ Voir annexe, n°14, p.308

« Si les dispositions législatives et réglementaires en vigueur prévoient que “les arsenaux, poudreries et usines mécaniques de l’Etat sont soumis à la contribution foncière et à la contribution des patentes pour l’ensemble de leur activité”, des exonérations toutefois existent pour les établissements qui ne se livrent à aucune fabrication et par conséquent ne sont pas productifs de revenus. Or, il apparaît que les deux pyrotechnies de l’Île Longue et Guenvenez entrent précisément dans cette catégorie. La base de l’Île Longue, exclusivement orientée vers des tâches de Défense nationale, a un caractère strictement opérationnel. Ses activités, qui sont placées sous la responsabilité directe des autorités militaires, sont limitées au maintien en condition opérationnelle des sous-marins à propulsion nucléaire. Quant à l’établissement de Guenvenez, il sert uniquement au stockage de munitions équipant les sous-marins. Aucune fabrication n’y est non plus assurée³⁹⁹. »

Une raison pour laquelle les deux installations ont été classées comme « des établissements de la Marine servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs » par l’État, est de faciliter la création d’un polygone d’isolement autour d’elles, permettant la mise en oeuvre de certaines mesures de sécurité.

Le 29 mai 1974, lors d’une session ordinaire avec le préfet du Finistère, la demande du conseiller général est renouvelée pour la contribution à la patente. Louis Jacquin ne veut céder et n’hésite pas à questionner le préfet : « L’Île Longue est-elle en Crozon ou la commune est-elle en territoire militaire⁴⁰⁰ ». Il prévoit même d’attaquer le ministre des Armées devant le tribunal administratif de Rennes :

« J’ai donc consulté des amis, éminents juristes, et la seule procédure que le Conseil Général vous invitera à suivre, monsieur le Préfet, est de citer le Ministre des Armées devant le tribunal administratif, puis, comme il y aura naturellement appel, devant le conseil d’Etat, afin que les deux collectivités : Département et commune de Crozon, puissent enfin, avec les rappels qui s’imposent, obtenir cette patente due et si nécessaire à l’équilibre de nos finances locales⁴⁰¹. »

Pour réponse, le préfet du Finistère confirme les propos tenus lors de la session ordinaire de 1973 et déclare : « Si le Conseil général du Finistère souhaite que j’intente au nom du département une action contre l’État devant la juridiction compétente, il lui appartient

³⁹⁹ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, 1973.

⁴⁰⁰ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, 1974.

⁴⁰¹ *Id.*

d'adopter une résolution me demandant de lui soumettre un rapport à cet effet lors de la prochaine session⁴⁰². » Toutefois le Conseil général ne prend pas la décision d'entrer dans une bataille juridique.

Le 7 novembre 1974, le président Valéry Giscard d'Estaing visite les installations militaires de l'Île Longue. A cette occasion, le conseiller général de Crozon, Louis Jacquin, lui remet un mémoire concernant deux problèmes gangrenant les relations de la presqu'île de Crozon avec la Marine Nationale : le paiement de la patente pour la pyrotechnie de l'Île Longue et la création éventuelle d'un lycée à Crozon.

Le ministre de la Défense Yvon Bourges et le ministre de l'Economie, Jean-Pierre Fourcade répondent le 28 février 1975 au mémoire du docteur Jacquin et précisent :

« Il ressort que les activités de la pyrotechnie et de son annexe ne portant que sur la conservation et la manipulation des munitions, à l'exclusion de toute fabrication ou activité à caractère industriel, ne peuvent être assimilées à celles des arsenaux, poudreries et usines mécaniques de l'Etat, visées par l'article 1453 du code général des impôts. De plus l'Île Longue comme Guenvenez sont des installations à caractère exclusivement militaire qui ne participent pas à une fabrication de produits et qui, n'étant pas productrices de revenus, ne peuvent être comparées à une entreprise privée au sens de l'article 165 de l'annexe 4 du code général des impôts. Dans ces conditions, les critères de l'assise de la patente sur ces deux établissements ne se trouvent pas réunis⁴⁰³. »

La question de la patente devenue la taxe professionnelle est au long des différents mandats un sujet qui demeure problématique, entre la municipalité de Crozon et l'État. Aucune nouvelle demande n'est effectuée pendant la fin du mandat du maire Albert Le Lann. Mais, en mars 1977, Claude Yvenat, socialiste, anciennement membre du comité de défense de l'Île Longue, est élu maire de la commune. Le 26 septembre 1977, il réitère la volonté initiale des élus de Crozon du paiement de la taxe professionnelle du complexe de l'Île Longue et de son annexe. Il rejette les explications fournies par les ministres le 28 février 1975, s'agissant des termes du décret du 23 janvier 1968 et du 21 mars 1969⁴⁰⁴. De plus, il exige que les installations soient soumises à la taxe foncière, ce qui pourrait permettre à la

⁴⁰² *Id.*

⁴⁰³ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, 1975.

⁴⁰⁴ Voir annexe, n°14, p.308

commune de Crozon d'avoir une certaine aisance budgétaire. Le maire transmet une lettre au sous-préfet de Châteaulin, à qui il fait part de son point de vue sur la question :

« S'il est exact que la vocation essentielle de l'Île Longue est le stockage et la surveillance des munitions, et a un caractère strictement opérationnel pour une partie de ses éléments, il n'en est pas moins vrai et sans violer les secrets de la Défense Nationale qu'une partie des superstructures et notamment certains ateliers sont destinés à la fabrication et à la réparation. Seuls, à mon avis, peuvent échapper à la taxe professionnelle ceux dans lesquels il n'est effectué aucune réparation ni fabrication et dont le caractère strictement confidentiel doit être préservé. En conséquence, je sollicite de votre bienveillance, l'imposition à la taxe professionnelle au nom de la commune de Crozon, des ateliers ayant un caractère professionnel. Je sollicite également leur imposition à la taxe foncière des propriétés bâties. Il va de soi que l'apport de cette taxe professionnelle dans la part communale, contribuerait dans une large part à l'essor de la commune de Crozon et à son équilibre budgétaire, compte tenu des travaux importants devant être effectués tant dans les domaines sociaux, économiques et touristiques ⁴⁰⁵. »

L'édile prend aussi en exemple la pyrotechnie de Saint-Nicolas, site militaire situé sur la commune de Guipavas, site de fabrication et de stockage des munitions qui est assujéti à la taxe professionnelle.

Durant l'année 1978, le maire insiste à nouveau auprès du préfet du Finistère pour régler ce problème. Il expédie deux lettres : une en janvier 1978, qui reste sans réponse, puis une autre en septembre 1978. Devant une telle instance, le préfet prend alors la décision de solliciter une nouvelle fois le récent secrétariat d'État chargé des collectivités locales, à la tête duquel vient d'être nommé le maire de Quimper, Marc Becam. Ce dernier fait savoir qu'il revient au ministre du Budget de déterminer l'imposition à la taxe professionnelle. La Direction générale des impôts informe en conséquence qu'elle entame une enquête de terrain en presqu'île de Crozon⁴⁰⁶.

Claude Yvenat avertit que l'apport de cette taxe professionnelle pourrait contribuer au nécessaire équilibre du budget de la commune de Crozon. En effet, la municipalité fait face à des difficultés majeures issues de l'entretien du port de plaisance de Morgat, des travaux entrepris pour la station d'épuration, de la construction d'une école, de l'élaboration du plan d'occupation des sols, ou de l'entretien des routes correspondant à de nouvelles fonctions

⁴⁰⁵ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, 1977.

⁴⁰⁶ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, 1978.

inhérentes à l'accroissement d'une population plutôt jeune. Les installations militaires couvrent plus de 300 hectares sur le territoire de la commune de Crozon et ont en conséquence contribué à ce que s'y fixe une nouvelle population, laquelle exprime des besoins.

Le sujet de la taxe professionnelle prend de l'ampleur en 1979. Dès le début de l'année, le préfet du Finistère, Pierre Jourdan, engage une nouvelle procédure d'expropriation concernant un chemin de Rostellec enclavé dans l'enceinte militaire. Son arrêté porte autorisation d'occupation au profit de la Marine. Ceci braque le conseil municipal qui se prononce contre toute extension territoriale de la Marine, et manifeste vivement contre de supposés abus de pouvoir du préfet⁴⁰⁷. Durant cette même année, le maire de Crozon s'impatiente à nouveau quant au suivi de l'enquête effectuée par la direction générale des impôts, sous tutelle du ministre du budget, Maurice Papon. L'enquête a-t-elle même eu lieu? Aucune trace écrite de celle-ci n'a été retrouvée. Le 20 avril 1979, Claude Yvenat continue ses requêtes épistolaires vers le secrétaire d'État aux collectivités locales, Marc Becam, pour qu'une décision soit définitivement prise :

« Je me permets de préciser que ma première correspondance au sous-préfet de Châteaulin date du 26 septembre 1977 et au préfet du Finistère, le 24 janvier 1978. Il va de soi comme je l'ai signalé dans mes précédentes correspondances que cet apport est d'une nécessité vitale pour la commune. Il serait souhaitable qu'une décision soit prise le plus rapidement possible pour me permettre éventuellement et dans le cas de refus par monsieur le ministre du Budget de porter ce différend devant le tribunal administratif⁴⁰⁸. »

Le 19 juillet 1979, la DCAN de Brest envoie une lettre au maire de Crozon concernant un rapport du ministre de la Défense, Yvon Bourges. Il y est rappelé que l'Île Longue constitue un ensemble exclusivement militaire, affecté au service public d'utilité générale de la Défense nationale et, qu'en conséquence, les activités exercées ne peuvent être assimilées à celle des arsenaux, poudreries et usine mécanique de l'État, comme l'est la pyrotechnie de Saint-Nicolas. Malgré cela, le maire de Crozon maintient son point de vue. Pour justifier l'imposition à la taxe professionnelle de l'Île Longue et Guenvenez, il retient la disposition de l'article 1447 du code général des impôts qui énonce que « la taxe professionnelle est due chaque année par les personnes physiques ou morales qui exercent à titre habituel une activité professionnelle ou salariée⁴⁰⁹ », puis s'appuie sur l'article 1 du décret du 21 mars 1969 pour

⁴⁰⁷ Didier Cadiou, « L'Île Longue c'était notre paradis », *art.cit.*, p.100.

⁴⁰⁸ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, 1979.

⁴⁰⁹ *Id.*

justifier à nouveau ses propos ⁴¹⁰. Une nouvelle fois, le sujet de la taxe professionnelle stagne et ne trouve aucune issue. Sans retour du ministre du Budget, la municipalité de Crozon décide unilatéralement d'agir. Le 8 août 1979, le maire prend ainsi l'initiative de réunir le conseil municipal et, rappelant les démarches entreprises depuis longtemps pour obtenir le paiement de la taxe professionnelle des établissements de l'Île Longue et Guenvenez, décide d'entreprendre plusieurs actions pour manifester le mécontentement municipal :

« Ces démarches ne semblent pas sur le point d'aboutir et il semble hors de question de supporter plus longtemps cette situation. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'interdire à compter de ce jour l'accès des installations sportives communales aux établissements militaires de la Presqu'île.
- de suspendre à compter du 1^{er} janvier 1980 toutes prestations à ces mêmes établissements militaires et notamment en ce qui concerne les ordures ménagères.
- donne pouvoir au maire pour dénoncer les convictions passées.

Bien entendu, ces décisions seraient susceptibles de révision en cas de solution au niveau du paiement de la taxe professionnelle⁴¹¹. »

À la suite de cette délibération, la municipalité sort un bulletin communal spécial ⁴¹² de quatre pages pour en informer les habitants de Crozon. Il est intitulé « BIM (Bulletin d'Information Municipal), taxe professionnelle, conflit : commune de Crozon - État ! Une loi pour qui ? » Le numéro contient le décret du 23 janvier 1968, avec l'article 1447 du code général des impôts, ainsi que la liste des nombreuses démarches effectuées auprès des différents préfets ou ministres. Claude Yvenat veut faire prendre conscience aux habitants de Crozon de l'importance du conflit sur la taxe professionnelle, et de ce que pourrait recevoir en retour la commune et qui permettrait la création ou l'amélioration de ces infrastructures publiques.

Maire socialiste et avant-gardiste en termes d'environnement, Claude Yvenat avait été élu en 1977 avec l'objectif d'améliorer le quotidien de vie des Crozonnais. Mais avec un budget insuffisant et des rentrées de fonds moindres, il mise sur un bras de fer avec l'État pour tenir les promesses de son mandat. En septembre 1979, pour calmer les tensions naissantes

⁴¹⁰ Voir annexe, n°14, p.308

⁴¹¹ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, extrait du registre des délibérations du conseil municipal 1979.

⁴¹² Voir annexe, n°15, p.309-310-311.

dans la ville de Crozon, le maire publie une lettre de déclaration ⁴¹³ aux habitants se voulant rassurant pour les Crozonnais travaillant pour la Défense nationale, qui représentent alors en effet un tiers de la population :

« Les militaires sont des Crozonnais à part entière, et leur affectation sur la commune de Crozon ne doit pas pénaliser leurs familles. Le contentieux opposant la municipalité de Crozon aux autorités militaires ne doit en aucun cas être perçu comme une attaque envers les personnels à quelque niveau qu'ils soient. Depuis notre élection, aucune de nos interventions ni actions n'a revêtu un caractère antimilitariste⁴¹⁴ ».

Dans la suite de la lettre, la municipalité revient sur ses prises de position contre l'État et exprime l'injustice que subit la population de Crozon :

« Nous réaffirmons notre position à l'égard des extensions des zones militaires : Non à toute emprise territoriale supplémentaire !! [...] L'Île Longue étant une pyrotechnie donc une entreprise soumise à la taxe professionnelle, toutes les démarches en ce sens depuis le 26 septembre 1977 sont restées lettres mortes. Une précision c'est la seule pyrotechnie de France à ne pas payer la taxe professionnelle. [...] Au nom de toute la population de Crozon nous dénonçons cette injustice qui pénalise les contribuables Crozonnais, y compris les familles de ceux travaillant à l'Île Longue. Compte tenu de cette situation, les relations entre les élus et les autorités militaires ne sont pas ce qu'elles devraient être. À qui la faute⁴¹⁵ ? »

À la fin, le maire de Crozon s'attaque au préfet du Finistère et dénonce ses agissements contre la municipalité crozonnaise :

« Pourquoi le refus du préfet du Finistère lorsque le Génie acceptait d'aider la commune pour la réfection du stade, remettant ainsi en cause une décision favorable du ministre des Armées ? De quel droit le préfet du Finistère impose-t-il au maire des décisions arbitraires. [...] La décision du préfet est illégale et relève de l'abus de pouvoir⁴¹⁶. »

Le 23 octobre 1979, la municipalité décide de déposer la délibération du 8 août 1979, à la sous-préfecture de Châteaulin concernant l'interdiction des installations sportives

⁴¹³ Voir annexe, n°16, p.312-313

⁴¹⁴ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, 1979.

⁴¹⁵ *Id.*

⁴¹⁶ *Id.*

communales aux établissements militaires et la suspension des ordures ménagères à ces mêmes établissements. Cette déposition fait réagir le préfet du Finistère, toujours Pierre Jourdan. Le 26 novembre 1979, un arrêté préfectoral déclare nulle de plein droit la délibération de la municipalité de Crozon :

« Article 1^{er} : La délibération susvisée du Conseil municipal de Crozon en date du 8 août 1979, en tant qu'elle refuse d'assurer l'élimination des ordures ménagères des établissements militaires de la presqu'île à compter du 1^{er} janvier 1980 est déclarée nulle de plein droit. La partie de la délibération frappée de nullité sera raturée sur le registre des délibérations du Conseil municipal. Le présent arrêté sera transcrit sur ledit registre en marge de cette délibération⁴¹⁷. »

Le 6 décembre 1979, la mairie de Crozon reste inflexible et consigne l'interdiction dans son registre de délibération. La mairie dénonce l'État qui ne paye aucun impôt pour l'élimination des déchets de l'Île Longue à la décharge municipale. De plus, ces déchets ne sont pas des « déchets ménagers » qui devraient subir un classement officiel :

« Il semble que les termes de la délibération du 8 août 1979 aient créé une certaine confusion dans l'esprit de monsieur le préfet du Finistère. En effet il n'entre pas dans les intentions de la commune de Crozon de se soustraire à l'obligation de la loi "élimination des déchets des ménages", mais simplement de dénoncer à compter du 1^{er} janvier 1980 les conventions passées entre la commune de Crozon et le ministère de la Défense pour l'Île Longue, le Cap de la Chèvre et le Fort de Crozon⁴¹⁸. »

Le 21 décembre 1979, le préfet du Finistère attire l'attention du maire de Crozon sur le fait que la loi ministérielle de 1975 ne se limite pas aux déchets des ménages, mais fait aussi obligation aux collectivités de recevoir les déchets d'autres origines. Pour le préfet et la Marine Nationale, la municipalité se met dans l'illégalité.

Face à la pression du préfet du Finistère et au refus du ministre du Budget de reconnaître l'assujettissement à la taxe professionnelle des établissements de la Marine Nationale, Claude Yvenat décide de recourir au tribunal administratif de Rennes. Il convoque le conseil municipal, le 29 février 1980, qui après avoir délibéré :

⁴¹⁷ *Id.*

⁴¹⁸ *Id.*

« Autorise monsieur le maire à représenter la commune devant le tribunal administratif de Rennes pour soutenir le recours en annulation de la commune contre la décision implicite du ministre du Budget rejetant la réclamation de la commune tendant à l'assujettissement à la taxe professionnelle des établissements de la Marine Nationale de l'Île Longue et de Guenvenez. Le conseil municipal autorise également le maire à présenter au nom de la commune tout recours administratif ou contentieux tendant à l'assujettissement aux impositions locales desdits établissements de la Marine et tendant à l'indemnisation de tout préjudice résultant des refus éventuels de l'Administration fiscale de procéder aux assujettissements qu'impose le Code général des impôts⁴¹⁹. »

En février 1980, la municipalité de Crozon entame une bataille juridique contre l'État français. Elle va durer six années.

⁴¹⁹ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 1980.

B. Une vraie bataille juridique

Le 15 avril 1980, un mémoire est présenté au tribunal administratif de Rennes par la commune de la Crozon, contre la décision implicite du ministre du Budget rejetant la réclamation de la commune de Crozon tendant à l'assujettissement des établissements de la Marine Nationale à la taxe professionnelle. La mairie de Crozon fait recours à Patrice Valadou⁴²⁰, avocat chargé de l'étude. Dans ce mémoire, la municipalité s'appuie sur l'article 1449 du Code général des impôts :

« Ne sont soustraites à l'assujettissement à la taxe professionnelle que les activités de l'Etat bénéficiant de l'exonération prévue par l'article 1449 du Code générale des impôts : “Les services et organismes de l'Etat sont exonérés lorsqu'ils ont une activité essentiellement : culturelle ou éducative, sanitaire et sociale, sportive ou touristique” en revanche l'État est imposable à la taxe professionnelle pour ses activités de caractère professionnel qui ne répondent pas aux caractéristiques citées précédemment. Or les établissements de l'Île Longue dépendent de la Direction des constructions et armes navales (DCAN) qui, dans l'organisation des arsenaux de la Marine est chargée des constructions et réparations des navires de surfaces ou submersibles, de l'artillerie et des munitions. Ces établissements assurent l'armement et l'approvisionnement des sous-marins nucléaires ; dépendant de l'arsenal de Brest, ils procèdent à l'assemblage des engins balistiques ou missiles. Ces établissements appartiennent sans conteste possible aux “arsenaux, poudreries et usines mécaniques” assujettis de la taxe professionnelle aux termes du paragraphe 37 de l'Instruction du 30 octobre 1975 relatif aux dispositions de l'article 1447 du Code général des impôts⁴²¹. »

Le 22 décembre 1980, par une lettre, le maire de Crozon réclame aux services fiscaux du Finistère le versement de la taxe professionnelle de l'année 1980, en justifiant son droit par les revendications présentées au tribunal administratif⁴²². La direction des services fiscaux rappelle au maire que ces propos ne peuvent être validés que par une visite des lieux par des agents des Services fiscaux autorisés par le ministre de la Défense :

⁴²⁰ Patrice Valadou, avocat pendant près de 40 ans, élevé au grade de Chevalier de la Légion d'honneur en 2016 et élu maire de la Forêt-Fouesnant (2014-2020).

⁴²¹ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, mémoire de la municipalité de Crozon présenté au tribunal administratif de Rennes le 15 avril 1980.

⁴²² Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, 1980.

« Il s'agit, en effet, de savoir si ces installations militaires sont assimilables, même partiellement, à des arsenaux et servent à la fabrication d'armements. Cette appréciation ne peut résulter que d'une visite des lieux qui, eu égard au secret entourant les installations en cause, ne peut être effectuée que par des agents des Services fiscaux habilités à cet effet. L'autorisation de procéder à cette visite a été demandée au ministre de la Défense mais, à ma connaissance, cette visite n'a toujours pas été autorisée, puisqu'il appartient en dernier ressort au ministre de la Défense, d'autoriser les visites en question⁴²³ ».

L'année 1981 est marquée par les Présidentielles et la victoire de l'Union de la gauche, menés par François Mitterrand. Les échanges autour de la taxe professionnelle sont un temps suspendus. Charles Hernu, nouveau ministre de la Défense, propose à Claude Yvenat une réunion au Ministère de la Défense, le 8 octobre 1981, pour évoquer les contentieux entre la commune de Crozon et l'administration fiscale, concernant l'assujettissement des établissements de la Marine aux taxes locales.

De cette réunion ⁴²⁴, il ressort que, selon le ministère de la Défense, les périmètres de protection ont été définis au regard de la législation sur la pyrotechnie simplement parce que le ministère ne disposait pas d'autre régime juridique pour instituer de tels périmètres. Ils ne sont donc pas liés à une activité taxable.

Le ministère, dans son argumentaire, insiste sur la distinction à faire entre les activités de la base, dont la vocation est essentiellement militaire, et les activités sur la base, telles l'entretien des sous-marins. La commune de Crozon répond qu'elle ne demande pas l'assujettissement de toutes les activités, que les activités purement militaires échappent évidemment à la taxe professionnelle, mais que les activités d'arsenal comparables à celles de Brest doivent y être assujetties, notamment les activités d'entretien.

Le ministre de la Défense autorise deux agents de l'Administration fiscale, habilités secret-défense, à visiter les installations de la Marine. Leur mission sera de constater les activités concrètement exercées. Puis, il reviendra au service de la législation fiscale de se prononcer sur l'existence et l'étendue des activités taxables. La commune de Crozon insiste sur la nécessité d'une intervention des agents fiscaux avant le 31 décembre 1981, afin que la taxe afférente à l'année 1978 ne sorte du délai de reprise. Le ministère de la Défense déclare qu'il se rangera à la décision de l'administration fiscale. Cependant, les visites ne seront effectuées que les 13 et 14 janvier 1982.

⁴²³ *Id.*

⁴²⁴ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, compte-rendu de la réunion au ministère de la Défense le 7 octobre 1981.

Quelques semaines après la réunion, Charles Hernu envoie une lettre à Claude Yvenat le remerciant d'avoir accepté la réunion au ministère de la Défense : « Je vous en remercie et je ne peux que me réjouir du dialogue qui a pu s'instaurer au sujet d'un contentieux datant de plusieurs années⁴²⁵. »

Seulement, le dialogue instauré ne dure pas vraiment. Sans nouvelles de la visite des agents fiscaux annoncée par le ministre de la Défense avant la fin de l'année 1981, le maire de Crozon envoie, le 30 décembre 1981, une lettre de mécontentement au ministre chargé du budget, Laurent Fabius. Claude Yvenat exige une indemnisation à la commune de Crozon, d'un montant égal au produit de la taxe professionnelle et de la taxe foncière pour les années qui deviendront dès lors hors délai, à compter du 1^{er} janvier 1982 :

« Ces refus ont eu pour conséquence de priver la commune du produit des impositions pour toutes les années qui étaient susceptibles de reprise par l'Administration fiscale, à la date où elle était saisie de ces réclamations. En refusant, de manière illégale, l'assujettissement demandé, votre Administration a commis une faute de nature à engager la responsabilité de l'Etat à son égard dès lors que la commune a subi un grave préjudice en ne disposant pas de l'intégralité des recettes fiscales. La commune de Crozon est devenue créancière, à l'encontre de l'Etat, d'une indemnité égale au montant du produit des impositions que votre Administration aurait dû recouvrer dans le délai de reprise. Par ces motifs la commune de Crozon sollicite l'octroi d'une indemnité d'un montant égal au produit de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties des établissements de l'Île Longue et de Guenvenez de la Marine Nationale, constituant une annexe de l'arsenal de Brest, pour les années insusceptibles de reprise par l'Administration fiscale à compter du 31 décembre 1981 (1976, 1977, 1978 pour la taxe professionnelle ; 1976, 1977 pour la taxe foncière). Le montant de cette indemnité ne sera exprimé en valeur absolue que lorsque la commune pourra disposer des renseignements relatifs aux éléments d'assiette de ces taxes dont l'accès lui est refusé tant par le ministère de la Défense que par votre Administration⁴²⁶. »

À la suite de cette intervention, le ministère de la Défense entre comme intervenant dans la procédure au tribunal administratif pour appuyer le ministère du Budget dans ce litige. Le ministre de la Défense communique au président du tribunal administratif de Rennes deux lettres, le 29 avril et 28 mai 1982, où figurent les résultats de la visite des enquêteurs fiscaux dans la presqu'île de Crozon :

⁴²⁵ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, 1981.

⁴²⁶ *Id.*

« Il a pu être constaté sur place que tous les travaux effectués à l'Île Longue et Guenvenez consistent en simple entretien, maintenance et stockage du matériel militaire et des armes opérationnelles. Le terme entretien qui peut prêter à confusion consiste dans le démontage, le contrôle et le remontage des pièces à bord ou dans des petits ateliers situés le long des deux bassins, ces tâches accomplies sont programmées à l'avance pour être effectuées à chaque séjour des sous-marins en indisponibilité d'entretien. A noter que les grosses réparations sont toujours effectuées à l'arsenal de Brest dans le cadre des opérations de grand carénage. La base de l'Île Longue a un caractère strictement opérationnel et ses activités sont limitées au contrôle de la condition opérationnelle des sous-marins, hors de toute opération à caractère industriel et de toute fabrication. Ces activités qui ne peuvent être assimilées ni à celles d'entreprises privées ni à celles des arsenaux, poudreries et usines mécaniques de l'Etat du code général des impôts, réunissent les conditions d'une exception de la taxe professionnelle. Quant aux taxes foncières, les installations tant de l'Île Longue que de Guenvenez sont les installations à terre des sous-marins nucléaires exonérées expressément par l'instruction⁴²⁷. »

Le ministère de la Défense justifie, par la même occasion, les causes de son intervention dans l'affrontement judiciaire près du tribunal administratif de Rennes et affirme que l'assujettissement est incompatible avec le secret défense :

« Le but de notre intervention n'est pas de nous substituer au ministère du Budget qui défend à juste titre la non-imposition de Crozon depuis bientôt neuf ans, mais d'appuyer cette position du ministère du Budget en portant à la connaissance du tribunal les éléments d'information relatifs au secret défense et à la protection des points sensibles qui sont plus spécialement sous la responsabilité de votre département. C'est ainsi que les obligations déclaratives qui découleraient de l'assujettissement que nous contestons sur le plan fiscal, sont rigoureusement incompatibles avec les impératifs de la protection du secret Défense nationale, singulièrement en ce qui concerne une de nos installations les plus sensibles⁴²⁸. »

Le 10 mai 1982, Laurent Fabius, ministre du Budget, contacte Pierre Mauroy, premier Ministre, sur le sujet de l'imposition à la taxe professionnelle des installations militaires de la presqu'île de Crozon⁴²⁹. Il l'informe que les installations de l'Île Longue et de Guenvenez ne

⁴²⁷ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, 1982.

⁴²⁸ *Id.*

⁴²⁹ *Id.*

sont pas soumises à la taxe professionnelle, mais qu'il a été envisagé, à l'issue de plusieurs réunions avec les élus locaux (Francis le Blé, maire de Brest ; Claude Yvenat, maire de Crozon ; Jean Beaufort, député du Finistère), une solution transactionnelle. Le ministre du Budget propose de retenir les 800 salariés appartenant à la DCAN de Brest et travaillant à l'Île Longue dans l'assiette d'une taxe professionnelle perçue au profit de la commune de Crozon. Dans un premier temps, il fallait l'accord du maire de Brest puisque les 800 salariés en cause étaient pris en compte dans l'assiette de la taxe professionnelle versée par la DCAN de Brest. Cet accord est intervenu entre les maires de Brest et de Crozon. Cependant, il faudrait concomitamment l'accord du ministre de la Défense. Or, ce dernier est réticent à l'opération de transfert de la taxe professionnelle envisagée, qui serait de nature à modifier la qualification de l'Île Longue. Pour Charles Hernu, l'Île Longue doit rester absolument une base militaire. D'autres communes sont dans une situation similaire vis-à-vis de la Défense nationale, et une telle décision risque de faire jurisprudence et engendrer un effet dominos. La deuxième raison évoquée est la question du secret militaire : aussi, la base devenant une annexe de l'arsenal de Brest, elle serait plus abordable à des contrôles ou visites qui iraient à l'encontre de cet impératif⁴³⁰.

Le 13 juillet 1982, le ministre du Budget présente un mémoire contre la commune de Crozon devant le tribunal administratif de Rennes. Le ministre du Budget revendique l'exonération des établissements de la Marine Nationale concernant la taxe professionnelle et la taxe foncière : « Pour ces motifs et ceux déjà exposés dans les précédents mémoires de l'administration, le ministre délégué chargé du Budget conclut, à ce qu'il plaise au tribunal administratif de Rennes, de déclarer irrecevables les prétentions de la commune de Crozon ⁴³¹. »

En réponse, au mois d'août 1982, la municipalité de Crozon se défend et dévoile un nouveau mémoire contredisant le ministre du Budget et le ministre de la Défense :

« L'essentiel de l'argumentation du ministre de la Défense se fonde sur des allégations à l'appui desquelles aucune justification n'est fournie et qui se borne en réalité à contester globalement la thèse de l'exposante, sans pouvoir une seul instant analyser sérieusement les moyens de fait et de droit par elle soulevés, et encore moins contester la valeur probante des pièces qu'elle a produites. Tout d'abord le ministre prétend qu'il n'y aurait qu'une "base militaire

⁴³⁰ *Id.*

⁴³¹ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, mémoire du ministre du Budget présenté au tribunal administratif de Rennes le 13 juillet 1982.

opérationnelle” à l’exclusion de toute installation industrielle permettant l’exercice d’activités relevant de l’arsenal de Brest ou d’une entreprise industrielle et commerciale. Pour ce faire, il s’appuie sur le rapport établi par l’agent de l’administration fiscale le 13 et 14 janvier 1982, sans toutefois le produire. Si ce rapport, auquel l’exposante n’a évidemment pas eu accès, contient de telles conclusions il sera définitivement démontré qu’il n’a été établi que pour les besoins de la cause des ministères du Budget et de la Défense⁴³². »

Dans le mémoire, l’exposant s’appuie sur les nombreux rapports d’ingénieurs étatiques traitant des installations industrielles de l’Île Longue et Guenvenez : « Le responsable du programme de la réalisation de la FOST présente ainsi la réalité : “la base opérationnelle de l’Île Longue, et son annexe Guenvenez à la fois industrielle et militaire” (bulletin précité de l’ingénieur général Marçais)⁴³³. » Pour contrer l’argument du secret-défense brandi par le ministre de la Défense, l’auteur du mémoire s’appuie sur des articles du Conseil d’État et des cas de complexes militaires assujettis à la fois au secret défense et à la taxe professionnelle :

« Une première remarque de principe s’impose du “secret-défense”. Le conseil d’Etat a déjà eu l’occasion de trancher sur ce point en considérant que le fait que des activités soient couvertes par le “secret-défense” est sans influence quant à leur régime fiscal. Aussi bien tous les organismes publics ou privés qui concourent à la conception, la fabrication et la maintenance de l’arme atomique et des ses secteurs sont assujettis au secret défense et à la taxe professionnelle et la taxe foncière des propriétés bâties, tels par exemple : le CEA pour la bombe atomique, les SNIAS [Société nationale industrielle aéronautique] pour les missiles et porteurs et l’ECAN [Etablissement des constructions et armes navales] d’Indret pour son activité de construction de maintenance des systèmes propulsifs des SNLE⁴³⁴. »

Le 17 septembre 1982, Charles Hernu renouvelle un dépôt de mémoire au tribunal administratif. Il prend directement part à la défense du ministre du Budget contre la commune de Crozon. Assisté par les avocats Charles de Chaisemartin et Jean Barthélemy, Hernu s’attaque au dernier exposé de la commune de Crozon et fait figurer les principes juridiques en faveur d’une exonération de l’Île Longue et Guenvenez :

⁴³² Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, mémoire de la municipalité de Crozon présenté au tribunal administratif de Rennes en août 1982.

⁴³³ *Id.*

⁴³⁴ *Id.*

« La requérante persiste à prétendre qu'il y aurait à Crozon des installations industrielles imposables à la taxe professionnelle et à la taxe foncière. Ce nouveau mémoire, assorti de productions les plus hétéroclites, articles de revues, comptabilité relevant d'autres services, n'a qu'un objet : tenter d'établir que la Marine Nationale se livre à des opérations industrielles. Mais la commune de Crozon se préoccupe peu de rechercher le sens véritable de cette expression et sa portée au regard du droit fiscal, entretenant une imprécision qui ne peut qu'égaler l'argumentation adverse. Pour délimiter le champ d'application de la taxe professionnelle aux activités des arsenaux, il convient de se livrer préalablement à une exégèse des différents textes fiscaux applicables. [...] On doit constater que jamais la commune de Crozon n'a fourni la démonstration contraire. Elle s'est contentée d'affirmer la nature industrielle de l'activité mais n'a jamais réussi à établir sa détachabilité. Son ignorance des principes juridiques est telle qu'elle n'hésite pas à citer un article de Monsieur l'ingénieur général Marçais qui prouve de la manière la plus nette que les différentes activités techniques sont inséparables de la mission de la Défense nationale à caractère opérationnel. Les activités de la base de l'Île Longue entreprises sous la responsabilité directe des autorités militaires ne constituent nullement des opérations de fabrication industrielle indépendante mais sont limitées au maintien en condition opérationnelle des SNLE. Elles doivent être exonérées dans leur ensemble au regard de la taxe professionnelle. Par la voie conséquente, toute imposition à la taxe foncière est exclue puisque ceux-ci ne peuvent être affectés à une activité industrielle qui n'existe pas⁴³⁵. »

Le mémoire du ministre de la Défense agite la municipalité de Crozon. Le 13 octobre 1982, Claude Yvenat envoie une lettre à Guy Marty, conseiller auprès du Premier ministre et lui fait part de son mécontentement et de ses inquiétudes quant à la suite du procès :

« Tu remarqueras que malgré les promesses que tu nous avais faites à savoir qu'aucun mémoire ne serait plus déposé par l'un des ministères de la Défense ou du Budget, le ministère de la Défense n'a pas tenu compte de la demande, ce qui nous met dans une situation bien embarrassante. Je te demanderai de bien vouloir nous faire savoir ce que nous devons faire actuellement vis-à-vis de ce ministère qui a l'air de considérer que le 10 mai 1981 n'a pas eu lieu. Nous sommes très déçus de cette façon d'agir. Tu sais combien cette affaire a de l'importance pour nous surtout à l'approche des municipales [mars 1983]. Doit-on, oui ou non saisir l'Elysée de cette affaire ou bien comptes-tu intervenir de façon énergique ? Je pense que les Services du Premier ministre peuvent prétendre imposer certaines actions surtout quand elles sont d'ordres politiques. Je transmets copie de cette lettre à Jean Beaufort, député du Finistère,

⁴³⁵ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, mémoire du ministre de la Défense présenté au tribunal administratif de Rennes le 17 septembre 1982.

que tu connais qui, je le pense, te saisira ainsi de ce dossier et je demande à ce que Lionel Jospin [premier secrétaire du parti socialiste] soit aussi tenu au courant⁴³⁶. »

En décembre 1982, la mairie de Crozon enfonce le clou en demandant, cette fois-ci, l'assujettissement à la taxe professionnelle du Commissariat à l'Energie Atomique concernant les activités qu'il exerce sur le territoire de la commune de Crozon. Cette demande est immédiatement refusée par le directeur des services fiscaux du Finistère. Le 5 février 1983, à un mois des élections municipales, le conseil municipal est réuni en séance publique et habilite le maire à présenter, au nom de la commune, tout recours administratif ou contentieux tendant à l'assujettissement à la taxe professionnelle des activités presqu'îliennes du CEA⁴³⁷. Le 18 février, le maire effectue un recours devant le tribunal administratif de Rennes. La municipalité est maintenant en attente de deux jugements.

En mars 1983, la ville de Crozon élit un nouveau maire, Jean-Jacques Fabien (RPR). Le 16 mars 1983, le tribunal administratif de Rennes prononce un jugement favorable à la commune de Crozon relatif à l'assujettissement de la taxe professionnelle et de la taxe foncière des établissements de l'Île Longue et Guenvenez. Le tribunal estime que l'État est imposable aux deux taxes à raison des activités et installations qu'exploite sur le territoire de la commune de Crozon la DCAN de l'arsenal de Brest. Cette résolution du tribunal amène Jacques Delors, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget et Charles Hernu, ministre de la Défense à faire appel de ce jugement devant le Conseil d'État.

Le nouveau maire de Crozon poursuit alors le conflit juridique de son prédécesseur. Jean-Jacques Fabien, soutenu de ses nouveaux avocats, Philippe et Claire Waquet, étudie les activités susceptibles d'être industrielles, de quelque entité qu'elles soient, à l'Île Longue et à Guenvenez.

En ce qui concerne les activités du CEA, la commune de Crozon, par délibération du conseil municipal du 12 août 1985, abandonne la procédure introduite auprès du tribunal administratif de Rennes en février 1983. Le maire et le CEA, sous couvert du ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, ont en effet trouvé un accord pour que les installations dont le CEA est utilisateur à l'Île Longue, ainsi que les personnels affectés, soient assujettis à la taxe professionnelle à partir du 1^{er} janvier 1985, ceci au nom de l'exploitant, la société

⁴³⁶ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, 1982.

⁴³⁷ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 1983.

Technicatome. Le CEA verse en outre un chèque de 300.000 francs au titre de sa participation au financement d'équipements locaux⁴³⁸.

En ce qui concerne les activités de la DCAN, les deux camps, la municipalité de Crozon et le ministère de la Défense, ne renoncent pas au conflit juridique qui les oppose au Conseil d'État. Durant l'année 1984, le ministre de la Défense y dépose deux mémoires (25 janvier et 28 septembre) stipulant que la DCAN n'a aucun caractère industriel dans la presqu'île de Crozon. La mairie de Crozon remet aussi deux mémoires de défense la même année (25 mai et 28 novembre) à ce même Conseil d'État. À l'occasion de la venue de Charles Hernu sur le site de l'Ecole navale au Poulmic le 20 octobre 1984, le maire de Crozon sollicite une entrevue. Le maire désire collaborer avec le ministre de la Défense et ne pas s'engager dans la même voie conflictuelle que celle suivie par la mandature municipale précédente, qui avait été jusqu'à décliner l'invitation à un échange en octobre 1982. Il prend sa plume le 17 octobre :

« J'ai l'honneur de solliciter une entrevue, aussi brève soit-elle, afin que nous puissions évoquer le différend qui oppose actuellement votre ministère et la commune de Crozon-Morgat et qui concerne la taxe professionnelle afférente à la base de l'Île Longue. Mes prédécesseurs à la mairie de Crozon n'avaient pas jugé opportun ce type de rencontre avec vous-même, voici deux ans. Au contraire et dans un souci d'ouverture, d'une part et d'autre part, afin que nous puissions continuer à entretenir avec toutes les instances militaires implantées sur la presqu'île de Crozon, les meilleures relations qui soient, ainsi que nous avons fait depuis mars 1983, il n'apparaît que notre entretien permettrait de clarifier votre position, monsieur le Ministre, vis-à-vis d'une commune qui ne réclame rien d'autre si ce n'est ce qu'elle estime lui être dû. Soucieux comme vous-même de l'intérêt majeur des deux communautés civile et militaire, résidant sur notre commune⁴³⁹. »

Dans son entretien, le maire explique au ministre que la commune a été amputée d'une partie de son territoire sans recevoir aucune taxe en retour. La mairie se soucie de l'avenir de la pêche sur son territoire, de la circulation des engins inhérents à l'activité de l'Île Longue - Guenvenez, et de la nécessité d'un environnement stable pour les nouvelles familles. Tout cela représente évidemment un coût élevé pour les finances de la commune. Le maire rappelle encore la similitude entre les activités de l'Île Longue et celles d'une entreprise industrielle. De plus, il insiste sur le fait que les retombées économiques de l'ensemble constitué autour de

⁴³⁸ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, 1985.

⁴³⁹ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, 1984.

la rade de Brest profite proportionnellement plus à la ville du Ponant qu'à Crozon, les bases arrière y étant situées.

Le 21 mars 1985, le ministre de la Défense présente un nouveau mémoire et laisse la possibilité au Conseil d'État de faire une visite de l'Île Longue et Guenvenez⁴⁴⁰. L'inspection a lieu le 4 juillet 1985. Quelques jours plus tard, le 9 juillet, les avocats du maire de Crozon lui envoient une lettre dans laquelle ils semblent satisfaits de la visite, et estiment qu'ils peuvent gagner la bataille judiciaire :

« La visite du Conseil d'Etat sur les lieux a été fort intéressante et à mon avis elle a apporté la démonstration très claire de ce que la DCAN avait bien une activité industrielle à l'Île Longue. Néanmoins, des motifs d'opportunité pourront peser sur la décision du Conseil d'Etat. En tous les cas, le Préfet maritime, qui s'est montré fort urbain, m'a indiqué qu'il était en excellentes relations avec vous et qu'il espérait que ces bonnes relations continueraient. Je me demande d'ailleurs si un terrain d'accord ne pourrait pas être trouvé avec la Marine pour mettre fin au litige⁴⁴¹. »

Cependant, aucun terrain d'entente n'est trouvé avec le préfet maritime ou le ministre de la Défense. Un dernier mémoire de la municipalité de Crozon est établi sur les observations du Conseil d'État lors de sa visite du 4 juillet. Dans une lettre pour le maire de Crozon, les avocats considèrent que c'est le dernier mémoire déposé et que le procès pourrait bientôt se tenir :

« Il s'agit en principe d'un dernier mémoire de synthèse après la visite des lieux qui s'est déroulée le 4 juillet dernier. Comme notre dossier me paraît solide en droit qu'il est possible que le Conseil d'Etat soit sensible à des arguments d'opportunité venant du Ministère de la Défense, je me suis efforcé de détourner à notre profit ces éléments d'opportunité. À présent, le dossier de l'affaire ne devrait plus tarder à être jugé⁴⁴². »

Le 23 avril 1986, le Conseil d'État examine les recours formés par le ministre de la Défense et le ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, contre les jugements du tribunal administratif de Rennes. Le commissaire du gouvernement, Pierre-François Racine, formule des conclusions qui vont à l'encontre des décisions de la première instance

⁴⁴⁰ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, mémoire du ministre de la Défense présenté au Conseil d'Etat le 21 mars 1985.

⁴⁴¹ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, 1985.

⁴⁴² *Id.*

administrative. En effet, en ce qui concerne la taxe professionnelle, il estime que les activités de la Défense nationale doivent échapper à la taxe professionnelle, puisque ne pouvant en aucun cas être constitutives d'une activité professionnelle au sens de l'article 1447 du Code général des impôts. Il invoque la nation française et considère que, dans la tradition républicaine, il est impossible de réduire la Défense nationale à une activité professionnelle. Il estime qu'il ne s'agit pas seulement d'assujettir brutalement n'importe quelle activité mais une activité professionnelle, et que cette situation ne doit pas se régler par l'intermédiaire de la fiscalité, mais dans le cadre d'un accord général de compensation.⁴⁴³

Pour ce qui concerne la taxe foncière, la question est de savoir si les immeubles de l'État répondent ou non à la définition légale d'un arsenal. L'arsenal est assujetti à la taxe, alors que les magasins et casernes militaires ne le sont pas. Le commissaire estime que les installations industrielles sont essentiellement à Brest. On aboutit donc à une exonération des installations situées à Crozon. En conclusion, le commissaire reconnaît que la ville de Crozon et celle de Brest sont contraintes à l'équité, et affirme que le recours aux règles normales de la fiscalité des collectivités locales n'est pas susceptible de faire disparaître cette inéquité. Il ajoute qu'il est nécessaire de prévoir des procédures pour que les installations de l'État relevant de la Défense nationale puissent profiter aux collectivités locales sur le territoire où elles sont implantées⁴⁴⁴.

Le 13 juin 1986, après environ six ans de conflit juridique, le Conseil d'État prononce son jugement. Le commissaire du gouvernement ayant émis un avis qui allait à l'encontre de la requête de la municipalité de Crozon, la juridiction suit ses conclusions. Pour le Conseil d'État, le rôle de la base est de maintenir la capacité opérationnelle des SNLE « à caractère exclusivement militaire ». Il n'y a donc pas de caractère industriel qui justifierait un assujettissement à la taxe professionnelle.

Pour aider financièrement la commune de Crozon, dans le cadre des compensations comme indiqué par le Conseil d'État, le ministère des Armées demande, le 10 juillet 1986, au contrôleur général des armées, Jacques Roussot, d'établir un mémoire d'enquête sur la situation de la Marine dans la commune de Crozon. L'objectif final est l'examen des possibilités d'intervention financière du ministère de la Défense dans certaines opérations d'investissement. Il suggère alors trois possibilités⁴⁴⁵ :

⁴⁴³ Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, 1986.

⁴⁴⁴ *Id.*

⁴⁴⁵ Jacques Roussot, *La présence de la Marine dans la commune de Crozon*, mémoire d'enquête, archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, 1986.

- Une majoration de la dotation globale de fonctionnement versée chaque année par l'État à la commune.
- Un prolongement de la coopération entre le ministère de la Défense et la commune lors de la réalisation d'investissements collectifs directement utiles aux établissements militaires. Après la distribution d'eau et la collecte d'ordures, il propose un examen pour le réseau routier d'intérêt commun.
- Une participation de l'action sociale des Armées à des investissements dont ses ressortissants peuvent être des bénéficiaires directs, comme, par exemple, des places dans les crèches.

Ces ouvertures marquent l'évidence des contraintes liées à la présence de la Marine à Crozon. Son impact sur les finances de la commune ne doit donc pas être négligé. Ces contributions potentielles, liées au fait qu'il s'agit surtout d'installations affectées aux forces nucléaires stratégiques, font de la place de Crozon un cas spécifique, qui mérite, pour le contrôleur général des Armées, une considération particulière.

C. La Défense française dans la presqu'île de Crozon

La présence de la Marine dans la presqu'île de Crozon faisait donc débat dans les années 1970 et 1980. En 1983, un mémoire de droit administratif intitulé « les problèmes posés par l'implantation de la Marine en presqu'île de Crozon » est réalisé par Patrick Férézou. En 1986, comme on l'a vu plus haut, le contrôleur des Armées, Jacques Roussot, produit un mémoire sur « La présence de la Marine dans la commune de Crozon ». De nos jours, l'implantation est instituée et les contestations sont anecdotiques. On peut donc s'interroger sur l'enracinement de l'installation de la base de l'Île Longue dans la presqu'île de Crozon jusqu'à ce qu'elle en devienne l'acteur majeur.

La ville de Crozon a vu sa population baisser constamment dès 1906, et ce jusqu'en 1962. À cause des décès survenus lors des deux guerres mondiales, de l'exode rural et du vieillissement de sa population, la population est à son plus bas total en 1962, avec un effectif communal de 6 741 habitants. Puis, à la suite de l'installation de la base de l'Île Longue et de ses différentes annexes, les installations ont engendré une hausse démographique très marquée de 1968 à 1975. À la même période, la population agricole de la commune diminue fortement, passant de 946 à 531 individus. À partir de 1990, l'évolution de la population se fige. En 2010, on recense 7 809 Crozonnais, soit l'équivalent de la population de 1920. De nos jours, on constate une tendance à la baisse avec 7 321 habitants recensés au 1^{er} janvier 2024⁴⁴⁶. La présence de la base évite sûrement à la commune un déclin démographique.

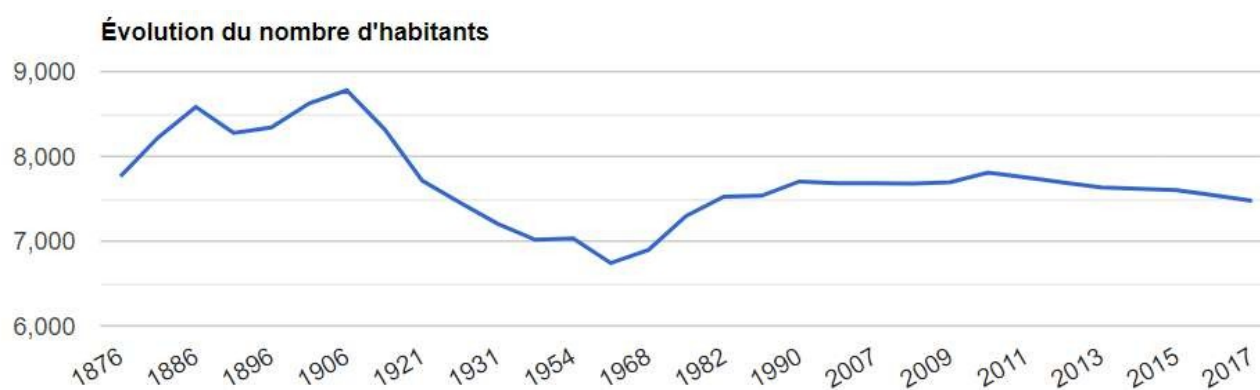


Figure 105 : Évolution du nombre d'habitants de la commune de Crozon de 1876 à 2017 (Statistique de Crozon : <https://www.annuaire-mairie.fr/statistique-crozon.html>).

⁴⁴⁶ « Population de Crozon : nombre d'habitants, carte, tous les chiffres de démographie », *Le Télégramme*, 28 décembre 2023 (<https://www.letelegramme.fr/finistere/crozon-29160/population-de-crozon>)

L'ensemble de la presqu'île de Crozon est le territoire où, proportionnellement, le poids de la défense nationale est le plus important en France. Il l'est notamment d'un point de vue spatial par ses 800 hectares occupés, comprenant les sites de l'Île Longue, Guenvenez, la base aéronavale et l'école navale de Lanvéoc-Poulmic, les emprises sémaphoriques (Toulinguet et cap de la Chèvre), le Fort de Crozon, des deux sites de Quélern en Roscanvel, ou les îles des Morts et de Trébéron et le cimetière de bateaux militaires de Landévennec.

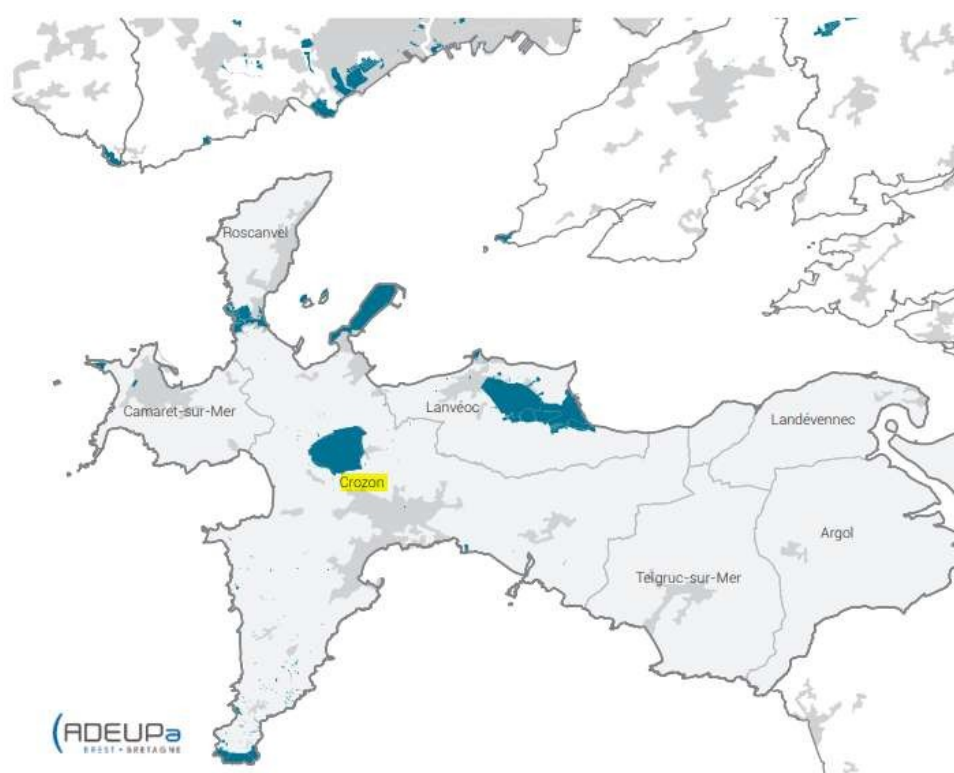


Figure 106 : Les emprises foncières militaires sur la presqu'île de Crozon en bleue en 2019 (Adeupa de Brest, « Rapport d'étude de l'impact économique de la défense », janvier 2020).

Prétendre que la Défense nationale fait vivre l'activité économique de la presqu'île avec environ 5 000 emplois n'est pas fabuler. En effet, plus d'un emploi sur deux, en 2019, en est dépendant, qui inclut⁴⁴⁷ :

- Le personnel de la Défense, dont 3 920 emplois en « Équivalent Temps Plein » (ETP), principalement à l'Île Longue, ainsi que sur le site de Lanvéoc-Poulmic .
- Les salariés de Naval Group travaillant sur l'Île Longue pour le maintien en condition opérationnelle des SNLE, soit entre 500 et 600 emplois.
- Les actifs d'entreprises spécialisées comme le CEA ou Ariane Group, laquelle emploie environ 250 salariés à Guenvenez.

⁴⁴⁷ Adeupa de Brest, « Rapport d'étude de l'impact économique de la défense sur les territoires de la défense Brest-Lorient », janvier 2020.

On peut ajouter à cela les sociétés prestataires ou sous-traitantes comme Assystem (société d'ingénierie).

En 2014, la Défense nationale occupe autant d'effectifs dans la presqu'île de Crozon que dans l'agglomération de Lorient (sites de Naval Group, fusiliers-marins, base aéronavale de Lann-Bihoué), comprenant 3 470 effectifs dans la presqu'île et 3 415 à Lorient ⁴⁴⁸. Cette évolution de la part de la Défense dans la presqu'île de Crozon est d'autant plus significative sur les dernières années, caractérisée par une hausse importante des effectifs par rapport au site de Brest, qui subit une baisse significative. Ce recul s'explique par une baisse des moyens humains dans les services de soutien, et leur externalisation (chantiers Piriou à Concarneau, main d'œuvre intérimaire extra-régionale).

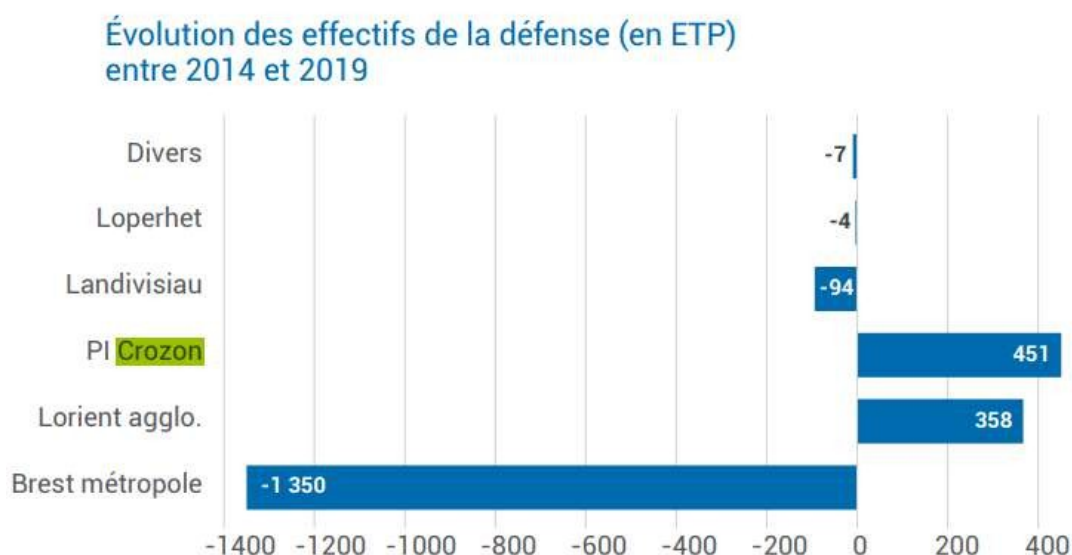


Figure 107 : Évolution des effectifs de la défense entre 2014 et 2019 (Adeupa de Brest, « Rapport d'étude de l'impact économique de la défense », janvier 2020).

En conséquence, l'économie du territoire dépend fortement des politiques nationales de défense. Les trois premiers employeurs de la presqu'île de Crozon sont liés directement au ministère de la Défense (figure 108). En comparaison avec la structure économique du pays de Brest, les autres secteurs d'activités comme l'agriculture, l'industrie, le commerce (qui n'y est pas insensible), sont proportionnellement moins significatifs au sein de la presqu'île de Crozon.

⁴⁴⁸ Adeupa de Brest, « Impact économique de la défense sur le territoire de la base de défense Brest-Lorient », 2016.

Principaux employeurs en 2010 (effectifs > 100 salariés)

Marine nationale	Ministère de la défense	Crozon
Base aéronavale	Ministère de la Défense	Lanvéoc
Centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes	Ministère de la Défense	Roscanvel
Centre Leclerc	Supermarché	Crozon
Hôpital de Crozon	Activités hospitalières	Crozon
Commune de Crozon	Collectivité territoriale	Crozon
Etablissements Bopp	Fabrication de treuils	Lanvéoc
Collège Alain	Éducation nationale	Crozon

Figure 108 : Principaux employeurs en 2010 dans la presqu'île de Crozon dans l'ordre décroissant de haut en bas (Adeupa Brest, Atlas sociodémographique, la presqu'île de Crozon en chiffre, 2012).

Curieusement, le territoire de Crozon comme lieu de résidence n'est choisi que par 15% du personnel militaire y travaillant. Dans les motifs mis en avant par les personnels ayant fait le choix d'habiter à l'extérieur de la presqu'île, sont souvent cités le manque de services (la santé ou le manque d'un lycée pour les enfants), le travail du conjoint, et la faiblesse de l'offre locative sur le marché de l'habitat ⁴⁴⁹. La ville de Crozon, par son côté touristique, comprend beaucoup de résidences secondaires, et les coûts d'accessibilité à la propriété sont beaucoup plus élevés. Les personnels militaires s'installent donc dans les communes voisines comme, Argol et Telgruc-sur-Mer, ou en dehors de la presqu'île. De même les questions de l'accessibilité à cette dernière et des mobilités de transports sont majeures. La presqu'île de Crozon peut être en effet considérée comme un territoire enclavé : avec aucune grande voie à proximité, il faut environ une heure de route pour rejoindre les deux grandes villes du Finistère, Brest et Quimper.

Il faut aussi préciser qu'une partie des personnels de la Défense s'installent dans la métropole brestoise, étant donné que les escadrilles de sous-mariniers sont basées à Brest où elles vivent quand elles ne sont pas en mission avec le SNLE (rotation d'équipages rouge/bleu). Aux personnels militaires, employés de Naval Group et des entreprises connexes, des transrades correspondants aux déplacements pendulaires spécifiques offrent la possibilité de se rendre en trente minutes à l'Île Longue ou Lanvéoc-Poulmic.

⁴⁴⁹ Adeupa de Brest, « Rapport d'étude de l'impact économique de la défense sur les territoires de la défense Brest-Lorient », janvier 2020.

Les personnels de la Défense résidant dans la presqu'île de Crozon contribuent à l'activité économique et l'attractivité de la presqu'île, comme le constatait à son époque le contrôleur des Armées, Jacques Roussot. Il expliquait dans son mémoire « qu'un emploi dans les établissements de la Marine pour un résident de Crozon, induit un emploi dans le secteur civil⁴⁵⁰. » Ainsi, un certain nombre d'agents économiques résidant sur le territoire mais n'ayant aucun lien avec la Marine se trouvent donc bénéficiaires, à titre indirect, d'une partie du pouvoir d'achat qu'elle distribue à ses propres personnels.

Comme l'a rappelé le maire d'Argol François Godoc en 1995, dans sa déclaration sur l'importance de la présence de la Marine ⁴⁵¹, sans cette dernière, la presqu'île de Crozon serait sûrement un territoire presque mort économiquement et démographiquement. L'installation renouvelée d'un personnel de la Défense en activité, donc principalement de jeunes familles, maintient un niveau démographique intéressant pour un territoire excentré. A l'inverse, le territoire subit néanmoins le vieillissement d'une population rurale, accentué par l'installation dans la presqu'île de retraités attirés par son cadre de vie. L'exode de sa jeunesse vers les grandes métropoles pour rechercher un emploi autre que dans le domaine de la Défense, de l'agriculture ou de l'artisanat, est prégnant, correspondant à un phénomène plus général en France.

Cet intérêt pour une présence durable de la Marine Nationale, presque salubre diront certains, est évoqué le 5 février 2022 par la ministre de la Défense, Florence Parly. En visite à Crozon, elle s'est faite également rappeler l'importance de la présence militaire par les maires de la presqu'île. Patrick Berthelot, actuel maire de Crozon, lui assure : « Sans la Marine, nous ne serions pas ce que nous sommes ⁴⁵² ». Le maire de Landévennec, Roger Lars, précise ce que la présence militaire induit pour sa commune : « N'oublions pas le volet touristique du cimetière des navires de la Marine nationale à Landévennec. Pour une commune de 300 personnes comme la nôtre, cette présence militaire à son importance ⁴⁵³. » Joseph Le Mèrou, maire de Camaret, dont la ville est la plus sensible à la baisse de population dans la presqu'île, assiste à la création en 2019 d'un lieu d'entraînement pour les fusiliers-marins et les commandos, suite au déclassement du sémaphore du Toulinguet. Ce qui, amenant de l'activité

⁴⁵⁰ Jacques Roussot, *La présence de la Marine dans la commune de Crozon*, mémoire d'enquête, 1986.

⁴⁵¹ Déclaration du maire d'Argol sur la présence militaire en presqu'île de Crozon, dans *Le Télégramme*, voir p.191 du mémoire.

⁴⁵² Carole Tymen, « Visite de Florence Parly à Crozon », *Le Télégramme*, 6 février 2022.

⁴⁵³ *Id.*

militaire dans sa commune, lui permet d'ajouter : « Heureusement ces établissements sont là et nous les soutenons ⁴⁵⁴ ». Camaret possédait, d'ailleurs, jusqu'en 2008, un collège qui a fermé faute d'effectifs. Enfin, le maire de Rosnoën et président de la communauté de commune Presqu'île de Crozon-Aulne maritime, Mickaël Kernéis, souligne l'importance du dialogue avec les autorités militaires, notamment pour la reconversion de certains militaires en vue d'un développement économique de la presqu'île de Crozon.

La Marine tient certainement une place déterminante dans le tissu économique de ces communes. Cette place, par ses effets continus, atténue le creux hivernal d'activité entre deux saisons touristiques. De la sorte, la présence de la base de l'île longue, depuis les années 1970, garantit donc emplois et maintien d'activité. Cette garantie ne permet pas de contester la tendance notable de sa structure de population vers un vieillissement et un exode mais l'atténue cependant. Toute variation affecterait notoirement l'environnement économique de la presqu'île de Crozon.

⁴⁵⁴ *Id.*

III / La base de l'Île Longue : un ancrage invariable au service de la dissuasion française

A. Une Force Océanique Stratégique en mouvement constant

La base de l'Île Longue n'a jamais cessé d'être en travaux d'aménagements depuis l'arrivée du *Redoutable* en 1970. Les établissements de l'Île Longue et Guenvenez se sont adaptés aux exigences de chaque famille de SNLE, et de l'évolution permanente des engins projetables. L'Île Longue dans son ensemble est l'unique base de la FOST et a, de ce fait, mué. Le commandant de l'Île Longue, le capitaine de frégate Philippe Guégan, déclare en 2007 : « Je tire mon chapeau aux créateurs de l'Île Longue. Nos grands anciens ont su prévoir que les navires et leur armement allaient évoluer et ils ont conçu les lieux dans cette perspective. En quatre décennies, le site est parvenu à s'y adapter, et cela à l'intérieur même de ses frontières initiales⁴⁵⁵. »

À l'Île Longue, dès le début, les infrastructures ont dû se conformer à des impératifs de sûreté, d'usage militaro-industriel et de vie courante. Les types de travaux menés sur les bâtiments évoluent dans le temps pour contrecarrer les menaces. Ces changements concernent également la politique d'entretien des SNLE, qui s'améliore par un espacement accru des grands carénages (Indisponibilité Périodique pour Entretien et Réparation - IPER), amenuisant les périodes d'inactivité. Ainsi, le premier grand carénage du *Redoutable* est exécuté à Brest après 850 jours de service actif à la mer, alors que celui du *Terrible* (le deuxième du nom, entré en service en 2010), s'effectue après 3 500 jours de service.

La vitesse de croisière de la force océanique stratégique incarnée à l'Île Longue est atteinte le 18 novembre 1973 avec l'admission du deuxième SNLE de la classe le *Redoutable*, le *Terrible*. La volonté est alors d'assurer le maintien d'un SNLE en permanence à la mer. Les deux bateaux sont rejoints, dès 1974, par le *Foudroyant*. Ces trois premiers SNLE se rassemblent le 19 juin 1973 pour une photographie historique au large de la pointe de Penmarc'h. Selon une demande formulée par le président de la République, Georges

⁴⁵⁵ Yves Cariou, *FOST - Force Océanique Stratégique, op.cit.*, p.111.

Pompidou, et largement médiatisée, pour afficher la naissance de la puissance nucléaire française par sa composante de la FOST⁴⁵⁶.



Figure 109 : Les trois premiers SNLE français (le *Redoutable*, le *Terrible*, le *Foudroyant*) se rencontrent. La navigation a lieu de front, puis les bâtiments forment un triangle, avant que le *Redoutable*, au premier plan, ne disparaisse pour sa septième patrouille opérationnelle (Jean-Yves Besselièvre, Patrick Boureille, Didier Cadiou, *L'Île Longue - Histoire d'un site exceptionnel*, op.cit.).

⁴⁵⁶ Jean-Yves Besselièvre, Patrick Boureille, Didier Cadiou, *L'Île Longue - Histoire d'un site exceptionnel*, op.cit., p.112.

L'Indomptable entre en service en décembre 1976 puis *le Tonnant* en avril 1980. Cinq SNLE y sont opérationnels, en attendant le sixième SNLE, *l'Inflexible* en 1985. En visite à l'Île Longue le 20 janvier 1982, le président de la République, alors François Mitterrand, premier président socialiste de la V^e République, exige de son ministre de la Défense « de rechercher au plus tôt le maintien permanent à la mer de trois sous-marins nucléaires lanceurs d'engins⁴⁵⁷. » Le 14 avril 1982, le ministre Charles Hernu, transmet la réclamation du président, à l'ingénieur général de l'Armement, Henri Martre, et au chef d'État-Major de la Marine, l'amiral Lannuzel :

« C'est ainsi que le président de la République a annoncé que le nombre de SNLE en patrouille permanente serait très prochainement porté à trois. Le Gouvernement, soucieux de la sécurité de la France, ne peut en effet attendre, pour réaliser cet objectif. D'ici là, l'augmentation du nombre de sous-marins à la mer ne peut être obtenue que par un aménagement de leur rythme d'utilisation : des patrouilles plus longues, des séjours au port et en entretien, plus courts. Je sais le dévouement et la conscience dont font déjà preuve tous ceux qui sont concernés par le maintien en condition et le fonctionnement de notre force océanique stratégique, les officiers et marins qui l'arment, comme les ingénieurs, techniciens et ouvriers qui assurent son entretien. C'est un nouvel effort que le Gouvernement leur demandera, au nom de la Nation. Un effort supplémentaire sera demandé aux équipages des sous-marins qui, d'une part, verront augmenter la durée, déjà longue, des patrouilles et, d'autre part, par la force des choses, subiront les mêmes contraintes que les ouvriers de l'arsenal au cours des indisponibilités. Je sais que la haute conscience et le sens du devoir qui ont toujours animé les équipages de la flotte leur permettront de répondre une fois de plus à ce que l'on attend d'eux. Le nouveau rythme d'emploi et d'entretien des SNLE doit commencer à fonctionner le 1^{er} janvier 1983 et la présence permanente de trois SNLE à la mer doit être assurée le plus tôt possible et au plus tard le 1^{er} janvier 1984⁴⁵⁸. »

Cette nouvelle organisation est exigeante, tant pour l'Île Longue que pour les SNLE. La décision est ainsi prise de réduire la durée des indisponibilités d'entretien basique à 21 jours calendaires ou 15 jours ouvrés, au lieu de 30 et 23 précédemment. La durée moyenne des patrouilles est prolongée au-delà de 63 jours, pour atteindre 68 à 72 jours sous les mers. Jean Miguet, le commandant de l'Île Longue de 1981 à 1984, salue le travail fourni par les agents de la Défense Nationale pour oeuvrer au maintien de trois SNLE à la mer :

⁴⁵⁷ *Ibid*, p.121.

⁴⁵⁸ *Id*.

« Quelle que soit la période de l'année, chaque fois qu'il a fallu faire rester du personnel après les heures ouvrables ou le faire revenir de nuit ou durant un jour non ouvré, le personnel a toujours fait preuve d'un grand dévouement et de la plus grande conscience professionnelle. Ces personnels qui travaillent en heures compensées n'ont sans nul doute pour seule motivation que d'être convaincus de l'importance pour la France de la dissuasion et d'être fiers d'y contribuer⁴⁵⁹. »

En 1983, sur les cinq SNLE, quatre sont opérationnels, le cinquième étant soit en grand carénage, voire en refonte, pour moderniser ses équipements et embarquer un système d'armes plus performant. Les carénages s'opèrent alors à l'arsenal de Brest, dans le bassin n°10, qui sert uniquement aux SNLE de première génération. C'est dans ces années 1980 que la FOST connaît son activité la plus intense, et l'Île Longue, par le fait, ses programmes les plus serrés. Ce schéma est respecté jusqu'en 1992, puis François Mitterrand modifie la permanence des SNLE à la mer : celle-ci est ramenée de trois à deux, suite à la chute du mur de Berlin et à la fin des incertitudes quant au devenir de l'arsenal nucléaire post-soviétique. En effet, le 14 janvier 1994, Leonid Kravtchouk, président de l'Ukraine nouvellement indépendante, signe à Moscou, un marché proposé par les États-Unis et la Russie : se défaire de son arsenal nucléaire, le troisième du monde, hérité de l'époque soviétique, en échange d'un soutien financier américain⁴⁶⁰. L'Ukraine affaiblie économiquement décidait de se débarrasser de son arsenal contre la reconnaissance de son intégrité territoriale.

L'une des évolutions majeures de la FOST touche le domaine des armes, les missiles balistiques mer-sol (MSBS), aussi bien en ce qui concerne le vecteur que les têtes nucléaires emportées. L'un des objectifs est de pouvoir assurer la dissuasion dès le départ en patrouille. C'est-à-dire être en mesure de tirer une fois le goulet de la rade de Brest franchi. Les types de missiles se sont promptement succédés : M1, M2, M20, M4, M45. Depuis 2010, le M51 équipe l'ensemble des SNLE, achevant une phase concomitante M45-M51, obligeant la base à assurer deux conceptions SNLE *in situ*.

⁴⁵⁹ *Id.*

⁴⁶⁰ INA, « 1994 : l'Ukraine accepte d'abandonner son arsenal nucléaire », 2022, <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/1994-l-ukraine-accepte-d-abandonner-son-arsenal-nucleaire> (consulté le 15 juin 2024).

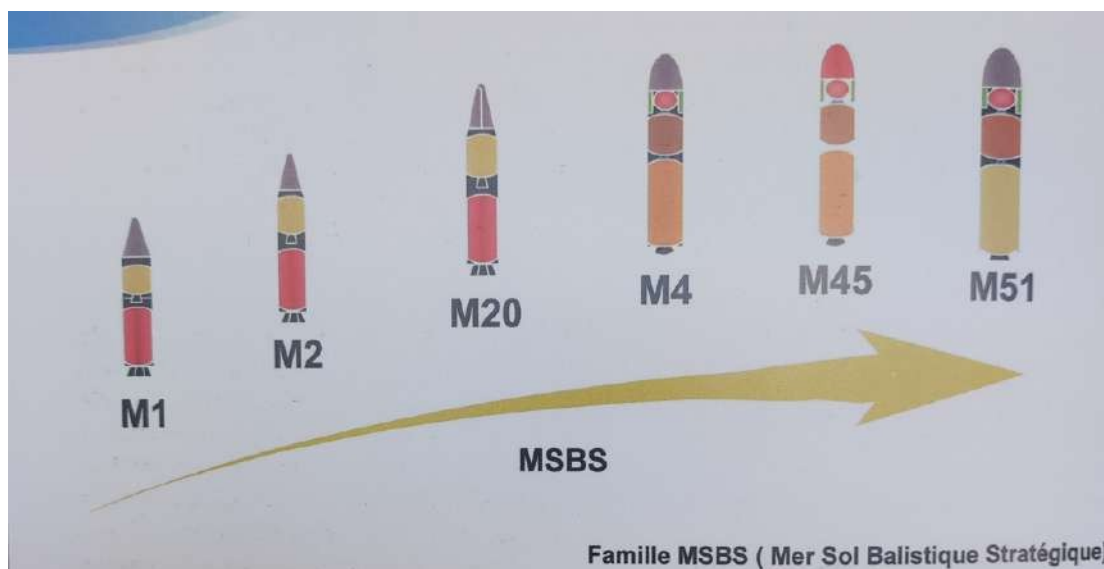


Figure 110 : L'évolution des missiles balistiques des SNLE (Jean-Yves Besselièvre, Patrick Boureille, Didier Cadiou, *L'Île Longue - Histoire d'un site exceptionnel, op.cit.*)

Mais, lorsque le *Redoutable* effectue sa première patrouille, il emporte avec lui 16 missiles de la première génération, de type M1. Cette fusée à deux étages, chassée du navire par air comprimé, a une portée de 2 500 kilomètres, ce qui impose au sous-marin des zones de patrouille réduites. Pour ne plus subir cette contrainte, le comité Coelacanth s'est efforcé d'améliorer la portée des missiles et la charge nucléaire emportée, pour pouvoir frapper n'importe où, à n'importe quel endroit.

En 1974, apparaît la génération M2. Elle n'est pas fondamentalement différente du prédécesseur M1, mais peut frapper 400 kilomètres plus loin et atteindre les 2 900 kilomètres, ce qui alors est estimable. En 1977, le M20, dont le développement avait commencé en 1972, est opérationnel. Cette fois, les têtes nucléaires affichent une puissance doublée : on glisse de la bombe A à la bombe H. Ce missile peut atteindre une cible à 3 200 kilomètres. Les M20 demeurent opérationnels jusqu'en 1991, cohabitant avec le prochain missile, le M4⁴⁶¹.

Avec l'arrivée du M4 en 1985, la FOST connaît une avancée technologique marquante. Il s'agit d'une fusée constituée de trois étages et expédiée du sous-marin, non plus par air comprimé mais par une chasse à poudre. La portée est supérieure à 4 000 kilomètres, avec maintenant six ogives nucléaires indépendantes par missile. Chaque SNLE en patrouille vise potentiellement 96 objectifs. En février 1991, la FOST aligne trois SNLE armés de M4, à ce moment-là 288 têtes nucléaires sont prêtes à tout moment à être tirées sur autant d'objectifs.

⁴⁶¹ Yves Cariou, *FOST - Force Océanique Stratégique, op.cit.*, p.61.

Depuis septembre 1980, la construction des bâtiments des vecteurs M4 est entamée sur le site de Guenvenez. À l'Île Longue, on assiste à une véritable refonte des installations de la pyrotechnie et des bassins car les dimensions du M4 sont beaucoup plus imposantes que celles des anciennes versions. Il faut quatre années pour modifier les installations. L'adaptation est achevée en avril 1984 et validée lors du premier passage du sixième SNLE, l'*Inflexible* à l'Île Longue⁴⁶². La refonte liée à l'adoption du M4 génère également d'importantes modifications de la protection et de la défense du site. Pour assurer cette dernière à Guenvenez, notamment des halles de montages des M4, on doit augmenter les effectifs des fusiliers-marins affectés à la sûreté du périmètre. Ces derniers perçoivent, à cette occasion, un nouvel armement : le Famas (fusil d'assaut de manufacture d'armes de Saint-Etienne). Les gendarmes maritimes, logés au fort de Crozon, augmentent leurs effectifs pour assurer la protection des accès à l'ensemble de la base. En 1981, les « zones militaires sensibles » de l'Île Longue et Guenvenez sont créées. En 1985, la création d'une « zone militaire sensible aérienne » permet d'appliquer les principes de protection, à savoir dissuader, détecter, alerter, freiner et intervenir à l'encontre des aéronefs ou, plus tard, des drones⁴⁶³.

Mais pour accueillir les M4, il faut surtout modifier les SNLE de première génération, non adaptés aux nouveaux missiles. Le *Redoutable*, jugé trop ancien, est exclu des navires soumis à la refonte. L'opération concerne donc le *Tonnant*, l'*Indomptable*, le *Terrible* et le *Foudroyant*. Le *Tonnant* et le *Terrible* sont confiés à l'arsenal de Cherbourg, l'*Indomptable* et le *Foudroyant* à celui de Brest. On estime le coût des modifications d'un sous-marin nécessaire à l'accueil des M4 équivalant à près d'un tiers de celui de la construction du porte-avions *Charles de Gaulle*, débutée en 1987 à Brest. Soit un coût bien supérieur à la construction d'un second porte-avion.

Ces changements de structures des matériels de la FOST sont bénéfiques à l'économie locale. Vingt entreprises sous-traitantes brestoises évoluent alors sur les différents chantiers de mise à niveau des sous-marins⁴⁶⁴. Depuis la création de la base de l'Île Longue, 70 % de l'activité de l'arsenal de Brest sont engagés dans la force océanique stratégique.

Dans les années 1990, deux nouvelles évolutions technologiques apparaissent sur les vecteurs et les SNLE. Le premier est le M45 en 1996, le cinquième missile de l'histoire de la FOST, évolution du M4. La version du M45 est caractérisée dans l'emport d'une nouvelle

⁴⁶² *Id.*

⁴⁶³ Jean-Yves Besselièvre, Patrick Boureille, Didier Cadiou, *L'Île Longue - Histoire d'un site exceptionnel*, *op.cit.*, p.134.

⁴⁶⁴ Yves Cariou, *FOST - Force Océanique Stratégique*, *op.cit.*, p.68.

génération de têtes nucléaires présentant une furtivité radar renforcée et une précision augmentée⁴⁶⁵. Sa portée effective est poussée à 6 000 kilomètres.

La deuxième évolution est l'apparition programmée d'une nouvelle génération de SNLE. La construction de nouveaux sous-marins s'impose pour les rendre notamment beaucoup plus silencieux en raison de l'amélioration de la capacité de détection sous-marine. Certes, des améliorations durant les grands carénages étaient apportées continuellement sur les sous-marins de la classe le *Redoutable*, mais insuffisamment, et il était devenu indispensable pour l'État-Major de concevoir de nouveaux navires plus performants.

Le 31 octobre 1981, alors que le dernier sous-marin de la classe *Redoutable*, l'*Inflexible*, entre en service, François Mitterrand se prononce en faveur d'une nouvelle génération. Le sous-marins de NG (nouvelle génération) doit plonger plus profond sous la mer, avoir un système d'exploitation tactique plus performant et sera en conséquence plus volumineux. Cet accroissement de taille permet toujours d'emporter le missile M45, mais aussi d'accueillir un plus gros missile à l'avenir, le M51. Le *Triomphant*, premier SNLE-NG, arrive à l'Île Longue en 1994 pour sa période d'essai, et est admis en service en 1997. Les travaux pour l'accueil de la classe *Triomphant* ont commencé dès 1987 avec la modernisation des infrastructures datant de l'origine et l'allongement des bassins. Les travaux s'achèvent en 1992. Par la suite, le *Triomphant* est rejoint par les SNLE-NG de sa classe, le *Téméraire* (1999), le *Vigilant* (2004) et le nouveau *Terrible* (2010 - M51). Ils remplacent par tuilage les six sous-marins de la classe *Redoutable* en fin de service, le *Redoutable* (1991), le *Terrible* (1996), le *Foudroyant* (1998), le *Tonnant* (1999), l'*Indomptable* (2005), l'*Inflexible* (2008). Finalement, seulement quatre SNLE-NG au lieu des six prévus sont construits. La chute du régime soviétique ayant atténué la menace à l'Est, le gouvernement décide, en 1990, d'en réduire le nombre. C'est la fin aussi de la tactique des trois sous-marins à la mer.

La loi de programmation 2003-2008 prévoit « la poursuite de la réalisation du SNLE de nouvelle génération n°4, le *Terrible* pour admission en service actif en 2010, premier doté du nouveau missile M51. La construction du SNLE-NG n°4 et le développement du missile M51 sont deux des principaux éléments de la modernisation de la force océanique stratégique⁴⁶⁶ ». Opérationnel en 2010, le M51 et ses différentes versions améliorés (M51.1 ; M51.2 ; M51.3) remplace la génération M45. Toujours plus grand et plus volumineux, le

⁴⁶⁵ *Ibid.*, p.61.

⁴⁶⁶ Loi de programmation militaire 2003-2008 du 27 janvier 2003, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000234154> (consulté le 12 mai 2024).

nouveau missile comprend des ogives nucléaires de charge plus lourde et une portée supérieure à 9.000 kilomètres.



Figure 111 : Le premier tir du M51 au centre d'essais des Landes, le 9 novembre 2006 (Fonds privé Yves Cariou).

À nouveau, comme pour les débuts du M4, l'Île Longue et Guenvenez doivent s'adapter à l'arrivée de ce nouveau missile M51 beaucoup plus volumineux. En 2004, Guenvenez est l'un des plus grands chantiers nationaux avec 500 ouvriers en continu sur une période de trois ans, pour un coût avoisinant les 650 millions d'euros ⁴⁶⁷. On réaménage les abris des fusées et on adapte la route qui conduit à l'Île Longue, et sur laquelle s'effectue les quelques kilomètres de transit en secteur civil vers l'Île longue.

En 2010, le premier assemblage de M51 est effectué. Tout d'abord les différents constituants des étages propulsifs de la fusées arrivent sur le site de Guenvenez en éléments

⁴⁶⁷ Christian Gouerou, « L'Île Longue, un pan de l'histoire politique et militaire du XX^e siècle », *Le Télégramme*, 12 janvier 2022.

séparés. Ils sont ensuite assemblés les uns aux autres pour constituer la partie du vecteur du missile. Le vecteur est alors basculé à l'horizontal sur une remorque prototype et transféré par convoi exceptionnel routier à l'Île Longue. Arrivé sur base, le vecteur est redressé et hissé pour être placé sur un chariot. Les têtes nucléaires, dont le nombre peut varier, sont alors jointes à la fusée. Le tout, assemblé, se déplace ensuite sur une voie ferrée. Le convoi traverse le plateau de la base et se présente au skip, nord ou sud, partie en surplomb des bassins. Se déroule alors la descente du chariot qui permet le basculement à la verticale du vecteur, avant qu'au moyen d'un pont roulant il soit introduit dans l'un des 16 tubes du sous-marin⁴⁶⁸.

Ainsi, comme évoqué dans le *Livre blanc* de 2013, « une force de dissuasion sans capacité conventionnelle verrait sa crédibilité affectée. Le maintien d'une force de dissuasion crédible, indépendante et autonome nous incite à investir dans des capacités précieuses pour d'autres fonctions stratégiques⁴⁶⁹ ». Dans le cas de la FOST, la mise en œuvre d'un SNLE mobilise de nombreux moyens d'action inhérents à sa sécurité. Un système défensif de premier plan fait de ces bases un des endroits les mieux protégés au monde. En mer, sur les segments de navigation les plus sensibles, le départ vers la haute mer et son retour, nécessite le déploiement, au profit du SNLE, de frégates anti-sous-marines, de chasseurs de mines, de sous-marins nucléaires d'attaque, d'avions de patrouille maritime et d'hélicoptères. Des moyens de protection à terre, gendarmes maritimes, fusiliers-marins, engagement par roulement de régiments de l'armée de terre, ainsi que les centres de transmissions et les moyens de renseignement complètent le dispositif (figure 112).

⁴⁶⁸ Jean-Yves Besselièvre, Patrick Boureille, Didier Cadiou, *L'Île Longue - Histoire d'un site exceptionnel*, op.cit., p.152.

⁴⁶⁹ Louis-Michel Guillaume, « France : la force océanique stratégique en opérations », *Revue de Défense Nationale*, n°782, 2015, p.40.

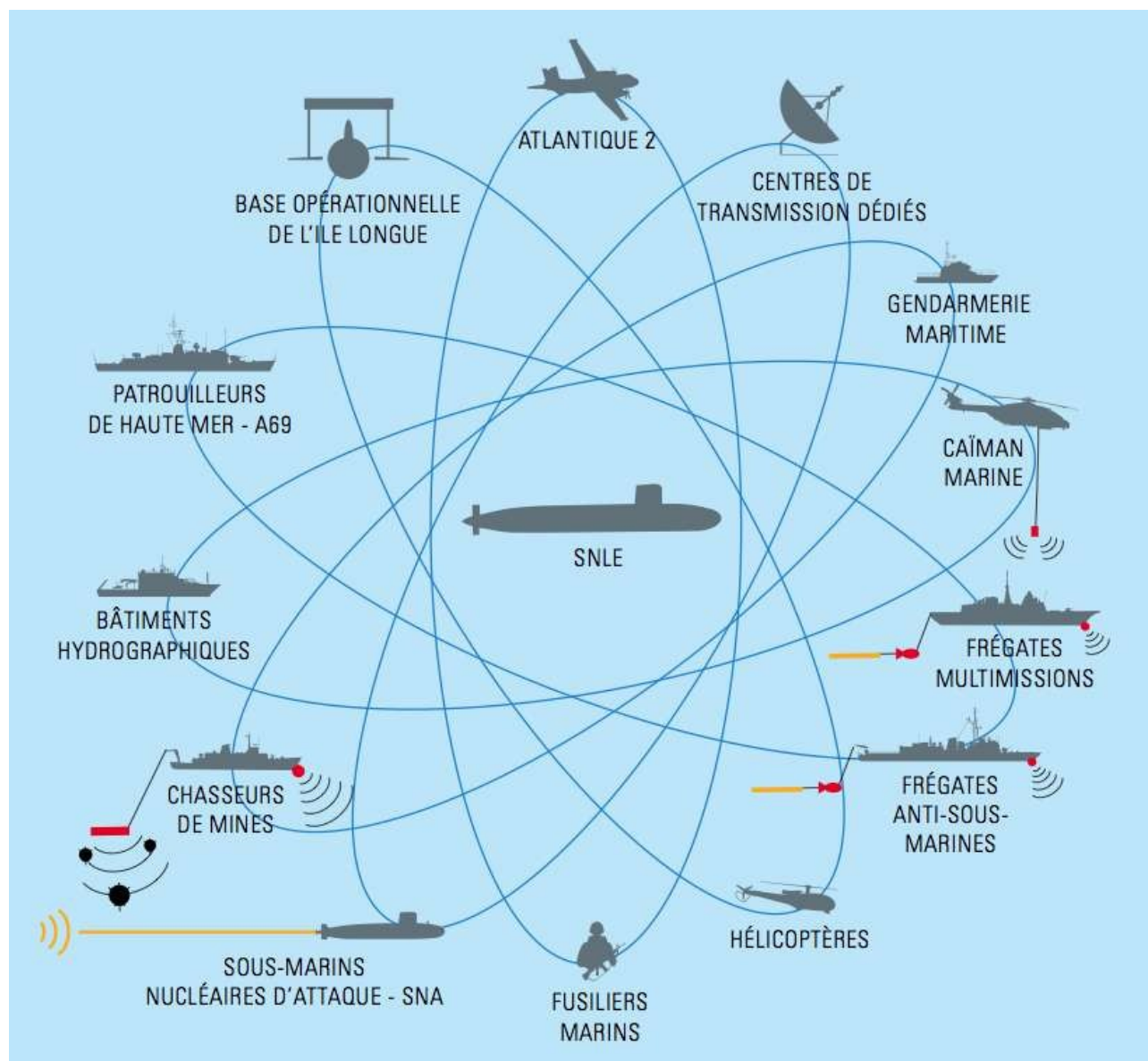


Figure 112 : Catherine Biaggi et Laurent Carroué, « Affirmer sa puissance : forces sous-marines et dissuasion nucléaire, enjeux géographiques et géostratégiques », *Géoconfluences*, 2020 : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/articles-scientifiques/puissance-sous-marins-nucleaires> (consulté le 22/05/2024).

La situation géopolitique actuelle a subitement, et nettement, relégué les questionnements, y compris au sein de l'Armée, timides mais prégnants, sur les financements massifs de la dissuasion nucléaire dans le schéma stratégique de la Défense Nationale, au détriment d'équipements d'autres programmes militaires. Lors de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le Président de la République, Emmanuel Macron, a ordonné à la FOST qu'un deuxième SNLE prenne immédiatement une posture de patrouille pour compléter le dispositif à la mer. C'est une posture qui n'a pu être que conjoncturelle en l'état et qui n'a pu

véritablement durer. Mais, si l'incertitude et la montée en tension dans le monde se confirmaient à long terme, la base de l'Île Longue maintiendrait clairement sa place de clef de voûte du système de défense de la France.

Lors de sa visite à l'Ecole Navale de Lanvéoc-Poulmic en février 1965, le général de Gaulle avait déclaré : « La Marine se trouve maintenant, et sans doute pour la première fois de notre histoire, au premier plan de la puissance guerrière de la France, et ce sera dans l'avenir, tous les jours, un peu plus vrai ⁴⁷⁰ ». En cela, l'intuition du général de Gaulle aura fait de ce territoire, autrefois écarté, un site toujours un peu à part, mais décisif.

Le lancement de la construction, à Cherbourg, le 20 mars 2024, du premier SNLE-3G (troisième génération) prévu pour 2035, marque la volonté du gouvernement de développer la dissuasion française et confirme que la base de l'Île Longue n'est pas prête de s'éteindre.

⁴⁷⁰ Cité dans Eric Lavault, « De Gaulle et la Marine », *Cols bleus*, n°3088, juillet 2020, p.21.

B. Les présidents français et l'Île Longue : un héritage

L'Île Longue est un lieu symbolique pour les présidents français. Ils ne manquent pas l'occasion de s'exprimer sur leur stratégie de dissuasion durant le mandat. Le général De Gaulle, s'il a bien survolé le chantier de l'Île Longue en 1969, n'a jamais pu, décès oblige, visiter la base opérationnelle, ni entrer à l'intérieur d'un SNLE en service actif. Cependant, de Georges Pompidou en 1971 à Emmanuel Macron en 2017, ses successeurs marchent dans ses pas. Pour chaque nouveau président, l'Île Longue est une visite obligatoire, initiatique, autant que la réception des fameux codes de la dissuasion. C'est un devoir présidentiel que de se présenter à la base des SNLE, dans l'affirmation persistante de la politique de défense de la V^e République. Cette visite est aussi un moyen de symboliser un président chef des Armées.

Le 22 octobre 1971, Georges Pompidou se rend ainsi à l'Île Longue. La base est opérationnelle depuis peu et le chef de l'État tient à la visiter, ainsi que le *Redoutable*, cela après avoir inauguré le plateau d'Albion la même année. Le président est accompagné de Michel Debré, ministre de la Défense nationale et de l'amiral Storelli, chef d'état-major de la Marine.



Figure 113 : Georges Pompidou rentre dans le SNLE le *Redoutable* en compagnie de son ministre de la Défense, Michel Debré (Archives de la Défense, <https://archives.defense.gouv.fr/marine/magazine/la-dissuasion/visites-presidentielles2.html>).

Après un exposé sur le programme Coelacanthé et sur l'organisation des SNLE, le président passe en revue les deux équipages du *Redoutable* et du *Terrible*. Le chef des Armées salue ses « soldats ». Il assiste à la mise en place d'un missile M1 dans l'un des tubes du *Redoutable*. Dans son discours, il estime que « la France n'a d'autres moyens de décourager l'agression, et par conséquent de défendre sa paix, que d'avoir une force de dissuasion suffisamment terrible pour que personne n'ait intérêt à l'attaquer ⁴⁷¹ », affirmation qui rappelle celles de De Gaulle.

La visite du *Redoutable* pose la politique à venir de la V^e République en ce qui concerne les capacités nucléaires militaires du pays, centrées sur la Marine et plus particulièrement sur les sous-marins. Le *Livre blanc* de 1972 met conjointement en place des avantages substantiels pour les personnels des forces sous-marines, et l'adoption d'un plan pour le développement de la Marine de l'ère atomique à Brest⁴⁷².

Le 28 juin 1973, alors que *Le Redoutable* se trouve en mer, le président de la République reçoit à l'Élysée les commandants du *Terrible* et du *Foudroyant*. Il voulait rencontrer ceux qui auraient peut-être, un jour, à exécuter l'ordre de tir et s'assurer personnellement de leur résolution à le faire⁴⁷³.



Figure 114 : Alain Poher dans un des SNLE (on ne sait pas lequel précisément) à l'Île Longue en 1974
(Archives de la Défense,

<https://archives.defense.gouv.fr/marine/magazine/la-dissuasion/visites-presidentielles2.html>).

⁴⁷¹ Jean-Yves Besselièvre, Patrick Boureille, Didier Cadiou, *L'Île Longue - Histoire d'un site exceptionnel*, op.cit., p.142.

⁴⁷² Id.

⁴⁷³ Jean-Louis Vichot, « Le feu nucléaire : expression de la violence absolue ? », *Inflexions*, 2016, n° 31, p.26.

Le 16 mai 1974 Alain Poher, président du sénat et intérimaire de la présidence de la République pour la deuxième fois, suite au décès de Georges Pompidou, se déplace à l'Île Longue. Cette visite discrète manifeste la preuve qu'un président de la République, même en intérim, s'approprie personnellement la dissuasion. Ceci intervient aussi quelques semaines après la décision prise par Alain Poher de construire un sixième SNLE⁴⁷⁴.

En 27 mai 1974, Valéry Giscard d'Estaing devient le troisième président de la V^e République. Il n'est pas un expert des questions de défense, lui, l'ancien ministre de l'Economie et des Finances sous la présidence de Georges Pompidou. Pourtant, s'il se trouve un domaine où le nouveau chef de l'État, plutôt libéral, suit la politique de De Gaulle et de Pompidou, c'est dans la défense française. Le 7 novembre de la même année, il est le premier président à embarquer à l'intérieur d'un SNLE, le *Terrible*, pour une plongée de 17 heures avec l'équipage des 135 sous-mariniers. *Le Télégramme*, le lendemain titre : « Le président Valéry Giscard d'Estaing sous la mer⁴⁷⁵ ». Durant la plongée, le *Terrible* procède, en présence du chef des Armées, à un exercice de lancement de missiles balistiques stratégiques.



Figure 115 : Le président Valéry Giscard d'Estaing rentre dans le SNLE le *Terrible* avant de plonger, le 7 novembre 1974 (Fonds privé Yves Cariou).

⁴⁷⁴ Jean Guisnel, Bruno Tertrais, *Le président et la Bombe*, op.cit., p.87.

⁴⁷⁵ « Le président Valéry Giscard d'Estaing sous la mer », *Le Télégramme*, 8 novembre 1974.

Au même moment à Brest, une manifestation a lieu contre les premières décisions du gouvernement. 10 000 personnes se rassemblent, et certaines banderoles brandies par des représentants du monde ouvrier évoquent son passage à l'Île Longue : « Giscard, t'es pas terrible, nous serons redoutables⁴⁷⁶ ».

Le lendemain, le *Terrible* ramène le président dans la rade de Brest. Une conférence de presse se déroule à l'intérieur de la base des SNLE où il donne ses impressions sur la plongée à laquelle il a participé, et insiste sur l'effort purement national de la dissuasion française. Cette visite intervient peu de temps après que le Conseil de Défense du 10 octobre confirme la construction du sixième SNLE. Mais cette réception à l'Île Longue se déroule avant la discussion devant le Parlement du budget de la Défense pour 1975, combattu par des partis de gauche et certains membres de la majorité⁴⁷⁷. À la suite de la plongée à bord du SNLE et de la conférence de presse de l'Île Longue, le président se rend à Colombey-les-Deux-Églises, le 9 novembre 1974. Devant la tombe du général de Gaulle, en ce jour de quatrième anniversaire de sa mort, il déclare : « Je suis venu rendre hommage au souvenir du général de Gaulle au nom du peuple français que je représente, pour lui exprimer la gratitude de la France, à laquelle il a rendu l'indépendance et dont il a servi la grandeur et la dignité⁴⁷⁸. »

François Mitterrand élu président de la République le 10 mai 1981, est, depuis 1978, un fervent défenseur de la dissuasion française. Le parti socialiste prend conscience que la dissuasion nucléaire est une notion angulaire héritée de De Gaulle pour les Français et que, sans cette politique de Défense, le parti pourrait rater son ascension au pouvoir. C'est principalement pour cette raison que la campagne de François Mitterrand s'est appuyée sur l'importance de cette dissuasion. Charles Hernu n'est sans doute pas étranger à la conviction de François Mitterrand⁴⁷⁹. Il évoque ce changement de politique au sein du parti lors de son déplacement à l'Île Longue :

« C'est en 1977 que nous avons pris, puis en 1978 alors que j'étais premier secrétaire du parti socialiste, la décision de développer la force de dissuasion française en raison d'une considération d'évidence, c'est-à-dire que notre position d'il y a vingt ans ne pouvait être

⁴⁷⁶ *Id.*

⁴⁷⁷ Jean-Yves Besselièvre, Patrick Boureille, Didier Cadiou, *L'Île Longue - Histoire d'un site exceptionnel*, *op.cit.*, p.143.

⁴⁷⁸ « M. Giscard d'Estaing rassure les gaullistes, Le président de la République s'est rendu à Colombey sur la tombe du général de Gaulle », *Le Monde*, 11 novembre 1974.

⁴⁷⁹ Yannick Pincé, *François Mitterrand et la fabrique du "consensus" nucléaire français*, Thèse de doctorat, Paris 3, Institut François Mitterrand, 2021.

maintenue dans la mesure où, privés de la force nucléaire il n'y avait plus de défense nationale, et nous sommes pour la défense nationale, c'est-à-dire pour l'indépendance nationale. Cela fait donc déjà quatre ans qu'ayant adopté cette stratégie nous sommes restés logiques avec nous-mêmes. C'est-à-dire qu'à partir de cela, il faut que cette stratégie soit soutenue par un équipement suffisant. Comme je le disais tout à l'heure : rester au moins au niveau du seuil, à partir duquel il existe ou il n'existe pas une dissuasion. L'essentiel est que tout adversaire potentiel soit certain d'être en situation difficile si jamais il devait agresser, attaquer, prendre l'initiative de l'offensive. C'est donc une force défensive puissante⁴⁸⁰. »

Le 24 juillet 1981, deux mois après son élection, François Mitterrand choisit l'Île Longue et la FOST pour sa première visite d'une base armée de la dissuasion française. Il est accompagné de son ministre de la Défense, Charles Hernu et du Chef d'état-major de la Marine, l'Amiral Lannuzel. Le président découvre les installations de la base, se fait présenter les sous-mariniers de l'équipage bleu du *Terrible*, avant de monter à bord du SNLE pour partager un repas avec les chefs de la force océanique stratégique et des membres de l'équipage. À son retour, le président s'exprime devant les journalistes sur l'importance de cette journée pour lui et la FOST :

« C'est la première fois que je visitais un sous-marin de cette sorte. J'ai donc passé ma matinée à apprendre des choses qui me seront utiles, qui me le sont déjà, et qui me confirment dans l'idée qu'un grand pays comme le nôtre doit d'abord disposer des moyens de son indépendance et, ensuite, disposer du moyen de faire que la guerre ne naisse pas des multiples conflits qui occupent la scène du monde. À compter du moment où cette force existe, on sait ce qu'est le poids et le prix de la guerre et, bien entendu, c'est un des facteurs déterminants pour qu'elle n'éclate pas. Je dois dire, l'état d'esprit de ceux que j'ai rencontrés marque bien qu'ils en ont conscience, une haute conscience de leur mission, de leur devoir et une certaine façon de voir la vie, le métier d'homme⁴⁸¹. »

Il ajoute, durant la conférence de presse, l'idée d'une continuité de la politique de dissuasion depuis De Gaulle, et note que la pierre angulaire de la dissuasion française sont les SNLE : « On ne m'a pas attendu pour le déterminer, toute chose est utile, puisque

⁴⁸⁰ L'Elysée, « Déclaration de M. François Mitterrand, Président de la République, à l'issue de sa visite à l'Île-Longue, Brest, vendredi 24 juillet 1981 », <https://www.elysee.fr/francois-mitterrand/1981/07/24/declaration-de-m-francois-mitterrand-president-de-la-republique-a-l-issue-de-sa-visite-a-l-ile-longue-brest-vendredi-24-juillet-1981> (consulté le 11 mai 2024).

⁴⁸¹ INA, « Visite du nouveau Président à l'équipage du sous-marin nucléaire *Le Terrible* », 24 juillet 1981, <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00241/visite-du-nouveau-president-a-l-equipage-du-sous-marin-nucleaire-le-terrible.html> (consulté le 12 mai 2024).

complémentaire, je pense que ce que l'on pourrait appeler la pointe du diamant d'une force de dissuasion, elle est là [en désignant le SNLE le *Terrible*]⁴⁸² . »



Figure 116 : François Mitterrand descend à bord du *Terrible*, le 24 juillet 1981, à l'Île Longue (Fonds privé Yves Cariou).

Cette visite à l'Île Longue est aussi pour le chef des Armées l'occasion d'évoquer la possibilité de construire un septième sous-marin, et de mettre en place sa politique de défense de trois sous-marins constamment à la mer :

« Ce qui est important, c'est que la prochaine décision que je prendrai permettra, en raison du temps nécessaire pour le retour ici, le stationnement, le côté statique et le côté mobile des sous-marins. Il faut pouvoir relayer les équipages, et cela permettra à trois sous-marins d'être constamment en circulation, donc d'être en mesure d'agir si cela était nécessaire. Et cela représente une capacité sans doute suffisante pour la France, actuellement surtout que dans le même moment nous gagnons à emporter en précision, en profondeur, en moyen de

⁴⁸² L'Elysée, « Déclaration de M. François Mitterrand, Président de la République, à l'issue de sa visite à l'Île-Longue, Brest, vendredi 24 juillet 1981 », <https://www.elysee.fr/francois-mitterrand/1981/07/24/declaration-de-m-francois-mitterrand-president-de-la-republique-a-l-issue-de-sa-visite-a-lile-longue-brest-vendredi-24-juillet-1981> (consulté le 11 mai 2024).

communication. Donc je pense sans dire que cela sera suffisant, je ne peux pas juger sur un trop long délai, mais pour le temps qui vient, je pense que cela serait suffisant en effet⁴⁸³. »

Le 25 mai 1985, le président revient à l'Île Longue, pour, cette fois-ci, visiter le sixième SNLE et le dernier de la classe le *Redoutable*, l'*Inflexible*, peu avant son appareillage pour sa première patrouille opérationnelle. Le chef de l'Etat inspecte les travaux menés dans la base de l'Île Longue et dans la zone de Guenvenez pour la mise en service du M4 et du futur SNLE-NG⁴⁸⁴.



Figure 117 : François Mitterrand à bord de l'*Inflexible*, le 25 mai 1985, avec autour de lui les différents dirigeants de l'état-major de la Marine et de la FOST (Yannick Pincé, « François Mitterrand et la fabrique du “consensus” nucléaire français », *op.cit.*)

L'Inflexible est aussi la réponse française à l'initiative de défense stratégique américaine (guerre des étoiles), proposée par Ronald Reagan et refusée par le président français. Pour François Mitterrand, les SNLE sont le socle de la politique de dissuasion française. Lors de sa visite de l'Île Longue, un journaliste l'interroge sur le sujet :

⁴⁸³ *Id.*

⁴⁸⁴ Jean-Yves Besselièvre, Patrick Boureille, Didier Cadiou, *L'Île Longue - Histoire d'un site exceptionnel*, *op.cit.*, p.145.

Le journaliste : « La guerre des étoiles, vous pensez que ça ne va pas rendre caduque dans quelques années cette force de dissuasion ? »

François Mitterrand : « C'est tout le problème qui exige pour l'instant la réflexion de tous ceux qui ont voix au chapitre pour la paix du monde. C'est le problème. Et le problème est de savoir, à compter du moment où l'on considère, ce qui est mon cas, que la stratégie sera nécessairement spatiale dans le courant du siècle prochain, qu'il faudra attendre plusieurs décennies avant que cela soit même pas opérationnel, mais que cette vue raisonnable sur l'avenir devienne réalisable. La soudure entre les différentes stratégies peut représenter un demi-siècle. Et moi je suis comptable d'un élément de ce demi-siècle⁴⁸⁵. »

Le 17 mai 1995, Jacques Chirac est élu président de la France. Il se rend à l'Île Longue, le 14 juin 1996. C'est la première fois qu'il se déplace en tant que président de la République, mais c'est la troisième fois qu'il s'y rend. Il était déjà allé à l'Île Longue deux fois en tant que Premier ministre, d'abord sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing en juillet 1975, puis sous celle de François Mitterrand en mai 1987.

Dans un contexte de déflation des budgets d'investissement dans la Marine, avec la perte de 28 navires du fait de la loi de programmation de 1996 et de la redéfinition de la dissuasion (un seul SNLE en patrouille)⁴⁸⁶, la visite du chef de l'État est attendue à l'Île Longue. Jacques Chirac monte à bord du *Triomphant*, premier SNLE-NG qui sera bientôt prêt en service actif. Puis, le président se rend en hélicoptère sur le porte-avions Charles de Gaulle, en construction à Brest. Il y est accueilli par près de 4 000 manifestants de l'arsenal de Brest protestant contre cette nouvelle loi de programmation militaire. Jacques Chirac a justifié sa réorientation de la défense française par une citation aux accents gaullien : « Demain, c'est au large que se décidera le destin de notre pays⁴⁸⁷. »

Lors de son second mandat, le président Jacques Chirac retourne à l'Île Longue, le 19 janvier 2006. Il insiste sur le fait que l'arme nucléaire reste au cœur de la stratégie de défense de la France dans cette période *post* guerre froide où des puissances régionales, telles que

⁴⁸⁵ Déclaration de M. François Mitterrand, Président de la République, sur la dissuasion nucléaire, à la suite du lancement du sous-marin nucléaire l'Inflexible à l'Île-Longue, Brest, samedi 25 mai 1985, <https://www.vie-publique.fr/discours/137522-declaration-de-m-francois-mitterrand-president-de-la-republique-sur-l> (consulté le 11 mai 2024).

⁴⁸⁶ Jean-Yves Besselièvre, Patrick Boureille, Didier Cadiou, *L'Île Longue - Histoire d'un site exceptionnel*, op.cit., p.145.

⁴⁸⁷ Jean-Dominique Merchet « Chirac interpellé sur la loi de programmation militaire à Brest », *Libération*, le 15 juin 1996.

l'Iran ou la Corée du Nord, cherchent à développer des armes nucléaires. La lutte contre les États terroristes, avec comme élément déclencheur les attentats du 11 septembre 2001, relance l'idée de protection-dissuasion. La géopolitique mondiale se bouleverse, la politique de la dissuasion nucléaire s'y convertit. Le développement du M51, programmé pour l'année 2010, sert aussi à étendre la possibilité d'action des nouvelles cibles sur le globe, et donc à pouvoir frapper, si besoin, sur ces nouvelles cibles, dans un monde dorénavant multipolaire.

Il monte à bord du sous-marin le *Vigilant*. À la suite de la visite du bâtiment, il prononce un discours sur la base de l'Île Longue, entièrement consacré à sa nouvelle vision de la dissuasion française.



Figure 118 : Jacques Chirac à bord du SNLE le *Vigilant*, à l'Île Longue, le 19 janvier 2006 (Fonds privé Yves Cariou).

Le président évoque la possibilité d'une riposte nucléaire contre des dirigeants d'État qui auraient recours à des actes terroristes, ou de l'utilisation d'armes de destruction massive contre la France :

« La dissuasion nucléaire, je l'avais souligné au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, n'est pas destinée à dissuader des terroristes fanatiques. Pour autant, les dirigeants d'Etats

qui auraient recours à des moyens terroristes contre nous, tout comme ceux qui envisageraient d'utiliser, d'une manière ou d'une autre, des armes de destruction massive, doivent comprendre qu'ils s'exposent à une réponse ferme et adaptée de notre part. Et cette réponse peut être conventionnelle. Elle peut aussi être d'une autre nature⁴⁸⁸. »

Jusqu'alors, le recours à l'arme nucléaire était conçu pour infliger, en réponse à une attaque, des dégâts implacables à un assaillant puissant. Le président Jacques Chirac introduit une mutation dans la politique de dissuasion avec la « flexibilité », obtenue concrètement par le nombre de têtes nucléaires embarquées. La dissuasion n'aurait plus seulement pour objectif des anéantisements massifs, mais également la destruction de points ciblés :

« Depuis ses origines, la dissuasion n'a jamais cessé de s'adapter à notre environnement et à l'analyse des menaces que je viens de rappeler. Et ceci, dans son esprit, comme dans ses moyens. Nous sommes en mesure d'infliger des dommages de toute nature à une puissance majeure qui voudrait s'en prendre à des intérêts que nous jugerions vitaux. Contre une puissance régionale, notre choix n'est pas entre l'inaction et l'anéantissement. La flexibilité et la réactivité de nos forces stratégiques nous permettraient d'exercer notre réponse directement sur ses centres de pouvoir, sur sa capacité à agir. Toutes nos forces nucléaires ont été configurées dans cet esprit. C'est dans ce but, par exemple, que le nombre des têtes nucléaires a été réduit sur certains des missiles de nos sous-marins⁴⁸⁹. »

Enfin, le chef de l'État termine en s'inscrivant dans l'héritage gaullien. Pour lui, la dissuasion est le moyen de préserver la paix pour la France :

« Depuis 1964, la France dispose d'une dissuasion nucléaire autonome. Ce sont les enseignements de l'Histoire qui avaient conduit le général de Gaulle à faire ce choix crucial. Pendant toutes ces années, les forces nucléaires françaises ont assuré la défense de notre pays et ont largement contribué à préserver la paix. Elles continuent aujourd'hui à veiller, en silence, pour que nous puissions vivre dans un pays de liberté, maître de son avenir et de son destin. Elles continuent et continueront demain d'être le garant ultime de notre sécurité⁴⁹⁰. »

⁴⁸⁸ L'Elysée, « Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la politique de défense de la France, notamment la dissuasion nucléaire, à Brest le 19 janvier 2006. », <https://www.elysee.fr/jacques-chirac/2006/01/19/declaration-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-sur-la-politique-de-defense-de-la-france-notamment-la-dissuasion-nucleaire-a-brest-le-19-janvier-2006> (consulté le 12 mai 2024).

⁴⁸⁹ *Id.*

⁴⁹⁰ *Id.*

Le 16 mai 2007, Nicolas Sarkozy est nommé président de la République. Né en 1955, il est le premier président de la V^e République à ne pas avoir connu la défaite de 1940 et les prémices du lancement de l'effort nucléaire français. Le 13 juillet, à la veille de la fête nationale, il effectue une visite à l'Île Longue. Après avoir exploré les nouvelles installations de Guenvenez et de l'Île Longue pour la réception du nouveau missile M51, il entreprend la visite du SNLE le *Vigilant*.



Figure 119 : Nicolas Sarkozy en présence de Philippe Guégan, commandant de l'Île Longue, surplombant le SNLE l'Inflexible, le 13 juillet 2007 (Archives de la Défense, <https://archives.defense.gouv.fr/marine/magazine/la-dissuasion/visites-presidentielles2.html>).

À la fin de sa visite, Nicolas Sarkozy prononce le traditionnel discours sur la vision de la dissuasion nucléaire française du mandat à venir. Le chef de l'État y affiche une continuité avec ses prédécesseurs dans l'interprétation de la dissuasion. Il lance aux marins de la FOST : « Vous êtes l'assurance-vie de la France ⁴⁹¹ ». Puis il rappelle les choix du président de la République en termes de dissuasion :

« Les choix que nous aurons à faire, les choix politiques, les choix financiers, les choix industriels, les choix militaires, nous les ferons en ayant conscience d'une double exigence. La

⁴⁹¹ L'Elysée, « Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la dissuasion nucléaire française, à l'Île Longue le 13 juillet 2007. », <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-11276-fr.pdf> (consulté le 13 mai 2024).

sécurité de notre pays, c'est une priorité absolue. Elle repose sur les épaules du Président de la République, et en quelque sorte par délégation sur les vôtres. De ce point de vue je donnerai donc les moyens nécessaires pour que la sécurité de la France en toute circonstance soit garantie. C'est mon devoir, c'est mon premier devoir. C'est donc ma première priorité⁴⁹². »

Le 30 janvier 2012, quatre mois avant son élection comme président de la République, François Hollande se déplace à l'Île Longue en tant que candidat à la présidentielle et visite le *Triomphant*. Le candidat désire alors être inattaquable sur l'héritage gaullien, et s'opposer aux différents élus de gauche qui demandent des économies budgétaires sur le dos de la Défense⁴⁹³. Le 11 mars 2012, à Villepinte, dans un discours, il évoque sa position dans la dissuasion française :

« La dissuasion est, selon la formule trop souvent employée mais juste, l'assurance-vie de notre pays. Il y a une volonté de préserver les intérêts vitaux de notre nation. Je ne transigerai donc en rien, ni n'abandonnerai aucune de nos prérogatives en ce domaine. Nous conserverons donc les deux composantes, aérienne et sous-marine, de notre dissuasion⁴⁹⁴. »

Le 4 juillet 2012, tandis que son ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, se déplace à la base de l'Île Longue, François Hollande est hélitreuillé à bord du SNLE-NG, le *Terrible* pour une plongée de trois heures aux larges des côtes bretonnes. Le dernier président à avoir effectué une plongée à l'intérieur d'un SNLE était Valéry Giscard d'Estaing en 1974. Il assiste en même temps à un programme simulé de lancement d'un missile. La visite du président, une fois de plus, a vocation à lui permettre d'imposer sa stature souveraine dans la détermination à préserver la dissuasion nucléaire⁴⁹⁵.

Le président confirme ses propos tenus sur la dissuasion dès avant sa victoire aux présidentielles : « Par ma présence, comme chef des armées, et au-delà de vous, je confirme l'engagement qui est le nôtre pour préserver ce qui est un élément essentiel de notre sécurité, c'est-à-dire la dissuasion⁴⁹⁶. »

⁴⁹² *Id.*

⁴⁹³ Jean Guisnel, Bruno Tertrais, *Le président et la Bombe, op.cit.*, p.154.

⁴⁹⁴ *Ibid.*, p.155.

⁴⁹⁵ « Défense. La plongée surprise de Hollande à bord du sous-marin *Le Terrible* », *Le Télégramme*, 4 juillet 2012.

⁴⁹⁶ *Id.*



Figure 120 : François Hollande en plongée à bord du *Terrible* en tenue de sous-marinier, le 4 juillet 2012 (*Le Télégramme*,

<https://www.letelegramme.fr/finistere/brest-29200/spandefensespan-la-plongee-surprise-de-hollande-a-bord-du-sous-marin-le-terrible-1547617.php>).

Jean-Yves Le Drian, s'exprime lors de sa visite à l'Île Longue :

« Le président de la République est venu faire un geste symbolique pour montrer sa détermination à préserver la dissuasion afin qu'elle soit respectée parce qu'elle est l'outil de notre intégrité, de notre souveraineté. On est à un niveau de protection et de garantie de l'intégrité nationale qui est le niveau de la suffisance. Il faut de la suffisance, pas plus, parce que ce serait une position agressive. On ne peut pas transiger là-dessus, c'est ce qu'a voulu dire le président de la République aujourd'hui en venant faire cette plongée en sous-marin⁴⁹⁷. »

Le 7 mai 2017, Emmanuel Macron est élu huitième président de la V^e République. Il se rend à l'Île Longue quelques semaines après, le 4 juillet 2017. Il y visite les ateliers de la base et salue les nombreux militaires et civils qui y travaillent. Pour le chef de l'État, « la dissuasion est la clé de voûte de notre sécurité⁴⁹⁸. »

⁴⁹⁷ *Id.*

⁴⁹⁸ « Visite d'Emmanuel à l'Île Longue », *Agence France-Presse*, 4 juillet 2017.



Figure 121 : Emmanuel Macron devant le bassin qui abrite l'un des quatre SNLE-NG de la dissuasion française, le 4 juillet 2017 (Photo : Stéphane Mahe/AFP).

Puis comme son prédécesseur, Emmanuel Macron est hélitreuillé à bord du *Terrible* à 150 milles nautiques des côtes bretonnes, pour une plongée d'une durée de quatre heures. Le président s'immerge lui aussi dans le mode de fonctionnement et la réalité d'un sous-marin assurant la dissuasion nucléaire française ⁴⁹⁹. Le président n'a pas prononcé de discours à l'Île Longue, la seule déclaration de la journée est réservée aux sous-marinières de l'équipage bleu, à bord du *Terrible* : « Je tenais à faire cette plongée avec vous car je sais ce que vous donnez de vos vies à la défense de la nation, et c'est pour cela qu'avec les amiraux qui m'accompagnent, nous sommes avec vous aujourd'hui ⁵⁰⁰. » Pour l'entourage politique du président, l'interprétation de cette visite fige un élément fondamental : « La nécessaire permanence de la dissuasion du pays qui garantit les intérêts vitaux de la France ⁵⁰¹. »

Depuis le général de Gaulle, les présidents de la V^e République, quel que soit leur bord politique, n'ont donc jamais remis en cause la doctrine française depuis qu'elle dispose de

⁴⁹⁹ Stéphane Jézéquel, « Macron. Une plongée à bord du SNLE le *Terrible* », *Le Télégramme*, 4 juillet 2017.

⁵⁰⁰ « Message d'Emmanuel Macron aux sous-marinières - Île Longue », <https://www.dailymotion.com/video/x5shyo1> (consulté le 16 mai 2024).

⁵⁰¹ Olivier Pauly, « Macron plonge au cœur de la dissuasion française », *Ouest-France*, 4 juillet 2017.

l'arme nucléaire, une dissuasion indépendante et nationale. On peut y discerner, pour un homme politique ainsi nouvellement élu à l'échelon suprême, une inclinaison délibérée à l'arme nucléaire et son principe de dissuasion, le métamorphosant, séance tenante, en Chef des Armées.

C. Du temps des secrets à l'ouverture aux autres : la base de l'Île Longue actrice de sa sauvegarde

Depuis ses débuts, la base opérationnelle de l'Île Longue est un lieu énigmatique, opaque et étranger à ce qu'il l'entoure. En pleine Guerre Froide les raisons en sont concrètes. Les sous-mariniers eux-mêmes, de retour de patrouille, appelaient la base « la Pologne », tant l'ambiance peu chaleureuse leur donnait l'impression de vivre dans ce que l'on imaginait d'un pays communiste. Le sous-marinier n'était pas très bavard par obligation, donc les habitants ignoraient tout de ce qui se faisait au sein de la base⁵⁰².

À l'avenant, aucune relation systématique n'existe entre les commandants successifs de la base opérationnelle avec les élus municipaux de la presqu'île de Crozon. Cette absence de relation favorise de nombreuses rumeurs qui se propagent régulièrement sur le territoire. Une fois, il s'agit d'un projet d'extension de la base de l'Île Longue sur le village du Fret, une autre, de la création d'une seconde base de SNLE au Cap de la Chèvre, ou encore d'une base d'hélicoptères sur le Menez-Hom. Pour ces raisons, pas forcément fondées mais également non contredites, un comité contre les extension militaires est créé en 1980, épaulé par la municipalité de Crozon. Les conflits juridiques, nés à l'époque de la création, sont déjà tous aussi liés au manque de connaissances et d'informations sur la base des SNLE.

Dans les années 1990, une ébauche de communication débute entre les commandants de l'Île Longue et les édiles locaux. L'état-major a compris que cette carence de dialogue pouvait être contre-productive⁵⁰³, et la base s'est peu à peu ouverte sur le territoire de la presqu'île de Crozon et de la rade de Brest. De plus, les tensions géostratégiques se sont apaisées après la chute de l'URSS. La base de l'Île Longue n'est plus le sanctuaire énigmatique et hermétique de ses débuts. Depuis, chaque année, une rencontre est organisée entre le commandant de l'Île Longue et les différents maires de la presqu'île de Crozon pour dresser le bilan de l'année et s'entendre conjointement sur les éventuelles coopération futures. Une collaboration entre les mondes militaire et civil apparaît.

Le 23 et 24 novembre 2022, un exercice national de sécurité nucléaire simulant un accident théorique est prévu à la base de l'Île Longue. La Marine Nationale dévoile même une

⁵⁰² Propos tenus par Patrick Boureille, lors d'un échange le 29 mars 2024.

⁵⁰³ *Id.*

présentation générale de cette opération, accessible au grand public quelques semaines avant dans une publication⁵⁰⁴. L'exercice s'inscrit

« dans la politique d'exercices nationaux visant à vérifier l'aptitude des exploitants nucléaires civils et militaires et des pouvoirs publics, à prévenir toutes les formes de risques pouvant peser sur les personnes et l'environnement, et à intervenir si besoin. L'alternance des sites et des thèmes permet d'uniformiser l'entraînement et d'intéresser l'ensemble des responsables et intervenants concernés militaires et civils, à la gestion d'une situation accidentelle impliquant une urgence nucléaire et radiologique. La protection des personnes est une priorité, la protection de l'environnement est une nécessité⁵⁰⁵. »

Cet exercice a pour objectif d'informer la population sur les risques pouvant survenir et sur les mesures de protection des personnes. L'objectif de la Marine est bien sûr d'améliorer son image et de rassurer la population environnante. Par ailleurs, avant cet exercice, des campagnes de sensibilisation et d'implication sont faites dans la commune de Crozon. Une réunion d'information sur l'exercice a lieu à Crozon, le 9 novembre 2022, suivie d'une conférence de presse⁵⁰⁶. Également en lien avec l'exercice, une exposition sur le risque radiologique est mise en avant par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Le préfet du Finistère met à disposition des habitants une fiche sur les consignes de comportement à avoir en cas d'accident grave. Le risque nucléaire n'est aussi négligé, alors que les avis étatiques étaient à l'époque de la construction assez péremptoires sur de telles menaces, n'ayant pas lieu d'être.

Au début de l'année 2024, les maires de la presqu'île de Crozon et le maire de Plougastel sont à nouveau consultés par l'Armée. En effet, le périmètre de sécurité de l'Île Longue est amélioré en cas de problème, en passant d'un périmètre de 2 à 5 kilomètres, conformément aux instructions ministérielles. Elles font partie du plan d'urgence préfectoral ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile) pour la protection de la population et de l'environnement. La préfecture du Finistère souligne que « cette décision ne reflète pas d'une élévation du danger mais vise à optimiser la réactivité des pouvoirs publics et à mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte⁵⁰⁷. »

⁵⁰⁴ Exercice national de sécurité nucléaire sur la base opérationnelle de l'Île Longue le 23 et 24 novembre 2022, https://www.finistere.gouv.fr/contenu/telechargement/54528/374969/file/DP_NUC4_HD_compressed.pdf (consulté le 19 mai 2024).

⁵⁰⁵ *Id.*

⁵⁰⁶ *Id.*

⁵⁰⁷ « L'Île Longue élargit son périmètre de sécurité, les maires consultés. », *Ouest-France*, 6 février 2024.

Cette phase de concertation avec les élus locaux est suivie par une nouvelle consultation, cette fois-ci vis-à-vis du public. Le préfet du Finistère décide d'élargir la distribution des comprimés d'iode sur l'ensemble des communes consultées⁵⁰⁸. Les responsables de la Marine ont notablement amélioré leur communication au fil du temps. Si la base de l'Île Longue reste un des sites les plus secrets et les plus sécurisés de France, un travail de partage des informations, voire de découverte de la base auprès du grand public, est effectif. De nos jours, de nombreux sites internet explicatifs sur la base opérationnelle et ses sous-marins provenant du Ministère des Armées sont publiés⁵⁰⁹. De nombreux ouvrages sur l'Île Longue sont également apparus à la fin des années 2000⁵¹⁰. Il existe des articles très détaillés consacrés spécialement à l'Île Longue avec des entretiens du personnel de défense⁵¹¹. Les différents commandants de l'Île Longue et de leur direction ont un nom, et de ce fait, il y a un travail de visibilité auprès du grand public vis-à-vis de la base nucléaire militaire.

Le plus saisissant est la médiatisation volontariste de la base. En 2019, France 3 Bretagne réalise une émission de 20 minutes consacrée à la vie de sous-marinier à bord d'un SNLE à l'Île Longue⁵¹². La journaliste, Marine Barnérias, consacre également une journée avec les différents personnels de la défense. En 2023, Carole Tymen, journaliste à *Ouest-France*, s'interroge sur l'ouverture médiatique de la base de SNLE et les possibilités d'en informer : « Comment parler de quelque chose dont on n'a pas le droit de parler alors qu'il serait bon d'en parler mais sans trop donner envie de s'intéresser au sujet⁵¹³ ? ».

La base de l'Île Longue se régionalise, mais se nationalise aussi. Le 14 mars 2024, le journal de 13 heures TF1 et le journal de 16 heures de LCI consacrent des images exclusives d'environ 7 minutes sur l'environnement de la base de l'Île Longue⁵¹⁴. Toutefois, le ministère de la Défense ne veut pas non plus dévoiler toutes les infrastructures de l'Île Longue. Pourtant,

⁵⁰⁸ *Id.*

⁵⁰⁹ Bernard Jacquet (commandant de l'Île Longue), « La base opérationnelle de l'Île Longue, à quoi ça sert ? Comment ça marche ? », 2010, <https://archives.defense.gouv.fr/marine/dossiers/l-ile-longue/la-base-operationnelle-de-l-ile-longue.html> (consulté le 19 mai 2024)

⁵¹⁰ Jean-Yves Besselièvre, Patrick Boureille, Didier Cadiou, *L'Île Longue - Histoire d'un site exceptionnel*, op.cit. Yves Cariou, *FOST - Force Océanique Stratégique*, op.cit.

Maël Prigent, *Île Longue - Regards discrets*, Marines Editions, 2008.

⁵¹¹ Didier Pation, « La base opérationnelle de l'Île Longue en mouvement perpétuel », *Cols bleus*, n°3047, avril 2016.

⁵¹² « A bord d'un sous-marin nucléaire », *France 3 Bretagne*, 2019, <https://www.youtube.com/watch?v=qNiKmVgsHAE> (consulté le 19 mai 2024)

⁵¹³ Carole Tymen, « La secrète base de l'Île Longue se dévoile (un peu) à Camaret-sur-Mer. », *Ouest-France*, le 11 juin 2023.

⁵¹⁴ « Exclusif - au coeur de la base ultra-secrète des sous-marins nucléaires français », *TF1*, 2024, <https://www.youtube.com/watch?v=LRBPNCyy1Ws> (consulté le 19 mai 2024)
« Exclusif : dans la base des sous-marins nucléaires », *LCI*, 2024, <https://www.youtube.com/watch?v=1FqDufSzMHc> (consulté le 19 mai 2024)

il peut montrer, par ce biais, que la flotte de SNLE est bien opérationnelle. On peut supposer, qu'aujourd'hui, il y a possiblement une volonté de propagation de la capacité militaire de la France depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La journaliste Esther Lefebvre, qui s'est rendue sur ces lieux, évoque la réglementation imposée pour la réalisation du reportage :

« Nous pour ce reportage, on a passé notre temps à naviguer entre les interdits. D'abord pour la fois où on a eu le feu vert de la Marine pour tourner, il a fallu beaucoup d'allers-retours pour savoir ce qu'on pouvait montrer, comment le montrer. Donc il fallait cadrer chaque plan pour montrer ces images qui sont sensibles pour l'Armée. Nous avons dû aussi faire valider à l'issue du tournage ces images pour s'assurer que rien n'avait échappé à notre vigilance, ni à celle de nos accompagnants, et puis on s'est engagé à ne pas dire de quel bateau il s'agissait sous nos yeux devant notre caméra, ni à quel moment c'était tourné. Il n'empêche que l'Armée a tout intérêt à montrer ces sous-marins : montrer leur allers-venues, qu'ils sortent, qu'ils sont opérationnels, c'est montrer que cette arme nucléaire est crédible et dissuasive. Montrer nos sous-marins c'est montrer notre dissuasion nucléaire⁵¹⁵. »

Depuis 2018, les sites de l'Île Longue et Guenvenez sont censurés sur Google Maps et Google Earth. Mais cela n'empêche pas l'astronaute, Thomas Pesquet, en 2017, de publier sur le réseau social *Twitter*, un cliché de l'Île Longue et de la rade de Brest, vues depuis l'espace (figure 122).

⁵¹⁵ *Id.*



Figure 122 : Cliché avec au centre de l'image la base de l'Île Longue et à son sud l'annexe de Guenvenez, Thomas Pesquet, 6 mai 2017

(<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/finistere/brest/thomas-pesquet-nous-offre-vue-ile-longue-espace-1247901.html>)

Dans la description de son image prise, Thomas Pesquet précise : « Endroits qui ne se visitent pas. » Toutefois, contrairement à ce que l'on pense, la base reçoit des visiteurs, et même de manière conséquente. Depuis le début des années 2000, l'Île Longue, et ses SNLE, reçoivent à peu près 230 groupes d'élus, de chefs d'entreprises, d'associations, de villes-marraines, de groupes scolaires (école primaire, collège, lycée et même des étudiants), de journalistes, ce qui peut être évalué à environ 7 000 visiteurs accrédités par an⁵¹⁶. D'après le commandant de l'Île Longue, Philippe Guégan :

« Il est apparu souhaitable de faire partager aux relais d'opinion la philosophie de la politique de la dissuasion nucléaire et la rigueur qui préside à sa mise en œuvre. Le point de vue

⁵¹⁶ Yves Cariou, *FOST - Force Océanique Stratégique, op.cit.*, p.111.

des visiteurs, on le constate presque toujours, change du tout au tout entre l'arrivée à la base et la sortie. Impossible de rester indifférent devant les installations terrestres et devant les navires⁵¹⁷. »

De la même manière, des délégations sportives françaises se rendent sur place dans le cadre du développement des relations entre l'Armée et la Nation. Le 21 février 2024, la délégation composée de joueurs et membres du staff de la fédération française de basket-ball a été accueillie à l'Île Longue pour la visite d'un SNLE. En retour, une délégation des fusiliers-marins a ensuite représenté la Marine pour assister à un match de l'équipe de France de basket-ball⁵¹⁸.

Ces visites peuvent être effectuées par des groupes scolaires du plus jeune âge jusqu'aux études supérieures. La pratique veut que les élèves assistent à une conférence sur l'histoire de l'Île Longue, des fortifications du XVII^e siècle jusqu'au camp d'internement des prisonniers de la Première Guerre mondiale, ainsi que sur certains aspects de la vie sur base, avant de pouvoir monter à bord d'un SNLE.

Des visites de la base ont aussi été possibles pour les habitants des communes environnantes. Mais elles n'ont alors pas toujours le même attrait que les précédentes. La famille Premel-Cabic, résidente au Fret et expropriée de l'Île Longue, nous avait confié l'amertume ressentie, lors de leur visite, à ce qu'aucune mention de l'exposé sur l'Île Longue réalisé par la Marine n'évoque les expropriations des îliens⁵¹⁹.

Depuis les années 2010, de nombreuses expositions ont été réalisées avec l'aide de la Marine pour lever un voile sur les activités de la base de l'Île Longue. En 2012, en parallèle de la Fête de la Mer organisée par l'Association pour la sauvegarde du patrimoine maritime au Fret, la base de l'Île Longue a ouvert ses portes au public pour y faire découvrir la variété des métiers affectés sur le site⁵²⁰.

En 2023, du 5 juin au 1^{er} septembre, la municipalité de Camaret-sur-Mer propose à la Tour Vauban, une exposition consacrée à l'Île Longue, en collaboration avec les représentants de la base. Cette exposition intitulée « L'Île Longue : un autre regard sur la mer » a été réalisée par la Marine Nationale, en partenariat avec Naval Group, Ariane Group et le Commissariat à

⁵¹⁷ *Id.*

⁵¹⁸ Marine Nationale, « Boris Diaw à l'Île Longue avec une délégation de l'équipe de France de basket-ball », 2024, <https://www.defense.gouv.fr/marine/actualites/boris-diaw-lile-longue-delegation-lequipe-france-basket-ball> (consulté le 20 mai 2024)

⁵¹⁹ Entretien avec la famille Premel-Cabic, le 25 octobre 2022.

⁵²⁰ « Fête de la Mer, le public découvre l'Île Longue », *Le Télégramme*, 22 juillet 2012.

l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA). Durant le premier jour de l'exposition, le maire de Camaret, Joseph Mérour a accueilli le commandant de l'Île Longue, Christophe Danielo, mais aussi des représentants de Naval Group, Ariane Group, du CEA et les maires de la presqu'île de Crozon.

On devine l'objectif manifeste de ces expositions : créer un lien entre les civils et les personnels de la Défense. Le commandant de la base a ainsi précisé : « L'Île-Longue est avant tout une aventure humaine avec 2 500 personnes, civils ou militaires. Ils font partie de l'économie de la presqu'île et s'inscrivent dans son environnement ⁵²¹. » C'est un changement philosophique dans le rapport qu'ont eu les militaires depuis 1965 avec les populations locales.

Récemment, du 16 juin 2023 au 10 mars 2024, une exposition a eu lieu, à Brest, au musée national de la Marine, centrée sur l'histoire des sous-marins et intitulée « Plongée, contre-plongée : les sous-marins dans l'objectif ». Elle est conçue par l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense. De nombreuses photographies des SNLE y sont alors exposées. Jean-Yves Besselièvre, directeur du musée national de la Marine au château de Brest explique la fascination du public pour les sous-marins :

« Les visiteurs apprécient cette exposition, ils sont assez surpris. Finalement c'est un thème assez méconnu et ils peuvent, grâce aux photographies, pénétrer dans ce monde secret des sous-marins. [...] Brest est indissociable des sous-marins, dans l'imaginaire de la ville, ils sont importants. [...] On voit fréquemment des grands-parents et leurs petits-enfants, ce sont soit des anciens ouvriers de Naval Group, anciennement la DCAN et DCN, qui ont pu travailler à l'entretien des sous-marins à Brest, et bien sûr des membres d'équipages, qui peuvent montrer à leurs proches les conditions de vie à bord. Les retours qu'on a de proches de sous-marinières c'est que c'est un sujet dont on parle peu quand on est en activité, et ces images montrent le quotidien et sont le prétexte et l'occasion pour ces visiteurs d'un échange autour de ces conditions de vie⁵²². »

Des circonstances météorologiques ont même aidé à favoriser un rapprochement entre les populations locales et les personnels de la base de l'Île Longue. En 2003, lors de la canicule, les marins-pompier de l'Île Longue sont intervenus pour éteindre les débuts

⁵²¹ « À Camaret-sur-Mer, un autre regard sur L'Île-Longue », *Ouest-France*, 12 juin 2023.

⁵²² Morgan Descoing « Pourquoi l'expo sur les sous-marins fascine tant au Musée national de la Marine à Brest ? », *France Bleu Breizh Izel*, 31 octobre 2023, <https://www.francebleu.fr/emissions/le-heros-de-la-commune/pourquoi-l-expo-sur-les-sous-marins-fascine-tant-a-u-musee-national-de-la-marine-a-brest-6865643> (consulté le 20 mai 2024).

d'incendies sur la presqu'île, quand les gens ne s'y attendaient pas. La caserne de marins-pompiers intervient ainsi, sous convention, en renfort sur le territoire de la presqu'île de Crozon pour des interventions liées aux incendies, inondations et secours routiers.

Pour l'historien Patrick Boureille, « les populations environnantes comprennent la nécessité de l'existence de la base, l'acceptent même volontiers et pour nombre d'entre elles lui sont attachées⁵²³. » La base opérationnelle de l'Île Longue est dorénavant devenue un lieu commun aux habitants du territoire. Mais le site réussit à conserver une grande partie de ses secrets pour préserver le caractère essentiel de sa fonction : la dissuasion.

⁵²³ Propos tenus par Patrick Boureille, lors d'un échange le 29 mars 2024.

CONCLUSION

L'Île Longue, territoire reculé du massif armoricain, devient, en 1970, un maillon essentiel de la dissuasion nucléaire française. Encore plus de nos jours, la base opérationnelle concourt au maintien de la position française dans les relations stratégiques internationales. C'est toute une matrice qui s'est développée après la Seconde Guerre mondiale et l'Île Longue en est la sortie de chrysalide.

En effet, la France de la IV^e République entame son programme nucléaire avec un volet militaire. Le CEA est chargé d'assurer l'indépendance énergétique de la Nation. La fin de la guerre désigne deux nouvelles puissances, les États-Unis et l'URSS. S'engage une perte de l'influence française à l'international, conjuguée à la perte progressive de son empire colonial. En 1956, la crise de Suez révèle l'inéluctable : les relations internationales sont dès lors sous la domination des deux grandes puissances. La France, à défaut de dominer, va éviter de devoir se soumettre. Cela mène à la mise au point de la première bombe atomique nationale en 1960, Gerboise Bleue. L'arrivée du général de Gaulle, deux ans plus tôt, avait accéléré encore l'établissement d'une indépendance stratégique par la construction d'une force de frappe. Le sous-marin nucléaire lanceur d'engins représente le vecteur de la force de frappe massive. En 1963, le premier SNLE est mis en chantier à Cherbourg. Toutefois, la vocation d'un SNLE induit un environnement conséquent qui lui soit propre. Trouver un port-base pour le maintien opérationnel des sous-marins est une entreprise majeure. C'est le travail confié au comité Coelacanthé, créé en 1962 et composé de militaires, d'ingénieurs et de scientifiques. Durant deux années, tous les sites potentiels de la rade sont analysés, mais c'est la rade de Brest qui incarne le lieu idéal pour mobiliser la force océanique stratégique. Au début de l'année 1965, l'Île Longue, en presqu'île de Crozon, face au port de Brest, est désignée comme le futur port-base. Suivra Guenvenez pour le stockage des missiles.

Le 26 juin 1965, le projet est révélé lors d'une réunion d'information organisée à la préfecture du Finistère à Quimper. L'Île Longue et Guenvenez étant occupées par une centaine d'habitants, ces derniers sont expropriés pour le compte de l'État. Cependant, un comité de défense de l'Île Longue s'érige pour protéger les intérêts de la population locale. Dans un premier temps, ce comité essaye de résister à l'installation de la base, manifeste à Crozon puis étend ses actions à l'échelon départemental. Il trouve un appui auprès de partis politiques opposés au gouvernement gaulliste. Mais dans un second temps, après la victoire

électorale du général de Gaulle à la présidentielle de 1965, le comité de défense endure un rapport de force contraire. Les expropriations deviennent inéluctables. Par la suite, il oriente son combat au travers des demandes d'indemnisations et de relogements. En août 1967, le premier coup de pioche est donné sur l'Île Longue. Les travaux durent trois années pour accueillir, à la fin de 1970, le premier bateau, le *Redoutable*.

À l'achèvement de la base, les oppositions sont toujours présentes, par exemple dans les journaux engagés comme *Le Peuple breton*, ou dans des manifestations anti-nucléaires ravivées par la lutte de Plogoff contre une centrale EDF. Un conflit juridique persistant éclate à la fin des années 1970 et au début des années 1980, entre la municipalité de Crozon et l'État pour l'obtention de l'imposition de la taxe professionnelle. Les relations initiales sont donc tourmentées entre la base et son territoire. Cependant, celles-ci s'apaisent dans les années 1990, du fait du renouvellement générationnel et de l'arrivée de nouvelles populations concernées par le site. Et la base évolue de forteresse distante de la guerre froide en une structure presque entrouverte dans le paysage local. La base de l'Île Longue représente un pivot majeur de l'économie de la presqu'île de Crozon, devant le tourisme. De plus, les obligations de maintien en conditions constantes de la FOST engendrent une activité qui agit tout au long de l'année. L'ouverture sur son environnement extérieur de la base, désormais devenue structure de développement et de synergie locale, semble atténuer la défiance des habitants qui s'était transformée au fil du temps en réserve puis en acceptation. L'Île Longue reste cependant un enjeu essentiel bien au-delà de son territoire. Les visites présidentielles, où le nouvel élu semble presque recevoir l'onction qui le transforme sur le champ en chef suprême, imposent ce lieu.

Nous avons donc cherché à témoigner de ce qu'était la base opérationnelle de l'Île Longue, à la fois dans sa forme concrète, sa représentation vécue, comme dans son aspect figuré, symbolique. Chacun de ces caractères détermine des enjeux de plusieurs ordres.

L'Île Longue, éperon rocheux, séparé par un isthme d'un territoire lui-même périphérique, aurait pu continuer son existence paisible et ignorée à une échelle plus importante que la Cornouaille ou le Léon. Mais la guerre entre dans une nouvelle ère, peut-être insoupçonnée du reste du monde si un projet comme Manhattan n'avait jamais vu le jour. Son destin est réécrit. La presqu'île de Crozon était au départ une protection naturelle comme un autre, contre toute invasion dans la rade de Brest. Dès le XVII^e siècle, Colbert avait compris la nécessité de faire de Brest le port d'attache de la façade atlantique pour la Marine royale. Par la suite, Vauban fit construire des tours de défense, des forts et des

batteries côtières pour protéger l'entrée du goulet de Brest. Les fortifications seront ainsi constamment adaptées aux évolutions techniques. De même, l'arsenal de Brest innove dans les constructions de la marine de guerre, et les nouvelles techniques structurent un environnement de plus en plus complexe. Ainsi les porte-avions entraînent de nouvelles infrastructures militaires autour de Brest, comme la base aéronavale de Landivisiau en 1962, à proximité des *Clémenceau* et *Foch*. Dans la presqu'île de Crozon, Lanvéoc-Poulmic abrite une base aéronautique navale et l'École navale, tandis qu'à Brest se situe le Centre d'instruction naval. Le vécu militaire de Brest est le résultat de l'accroissement de la Marine sur son territoire. C'est un enchaînement, chaque nouvelle technologie militaire ayant besoin d'une nouvelle construction avec tout un système de défense novateur autour. L'inspection du président de Gaulle et son attachement à la rade de Brest en février 1965 indiquent évidemment que les SNLE seront la prochaine technologie militaire à prévoir. L'Île Longue est victime ainsi de son positionnement à l'intérieur de la rade de Brest et dans la presqu'île de Crozon. C'est une île par grande marée donc potentiellement protégée de la terre ferme. Elle se situe en face de l'arsenal de Brest par la mer, elle est donc facilement accessible, et protégée des violents courants grâce à la pointe des Espagnols. Son arrière pays, la presqu'île de Crozon, possède de vastes zones rurales pour le stockage des missiles. De plus, l'installation de la base en presqu'île de Crozon est moins contraignante pour l'Armée : la densité de population y est plus faible que dans les environs proches de Brest, et la population perçue comme plus docile, ce qui laisse supposer une moindre contestation.

En dépit de leur opposition à la construction de la base, les habitants de l'Île Longue n'ont pu défendre leur île. Au niveau local, ils auront été peu soutenus par la population environnante non concernée par les expulsions, et qui voyait en cette base des débouchés d'emplois. Au niveau national, la défense des intérêts des expropriés est diluée dans une opposition d'ensemble à la politique gaullienne.

Pourtant, dans un premier temps, la municipalité de Crozon apporte pleinement son soutien au comité de défense contre l'installation de la base au regard de sa peur de subir l'effondrement du tourisme à cause de la proximité d'une base militaire si importante et secrète. Mais dans un second temps, elle se rétracte et défend sobrement les demandes d'indemnisations des expropriés. Les élus de Crozon admettent de manière pragmatique l'intérêt de cette emprise pour le développement de la presqu'île et le maintien d'une attractivité constante que le tourisme ne peut produire. De plus, concrètement, le développement de la base, située sur la façade septentrionale de la presqu'île, n'entrave pas

les aménagements de tourisme estival de Morgat et de l'Aber, positionnés au sud de celle-ci. Dès lors, on constate une divergence d'aménagements géographiques entre le nord de la presqu'île qui va se tourner vers la rade de Brest et se consacrer à la Défense, et le sud, orienté de la presqu'île, orientée vers la baie de Douarnenez, dédiée au tourisme et à la villégiature avec les ensembles et commerces idoine. Le bourg de Crozon marque la ligne de partage prolongée par les axes routiers Est/Ouest, Tal-ar-Groas/Camaret.

Concernant le développement de Brest, lorsque le comité Coelacanthé envisageait d'installer la base dans la rade, la ville tentait alors de désenclaver son port de la mono-activité militaire en stimulant le commerce maritime, notamment par le projet de création d'un grand port relais pour les pétroliers. La proximité de supertankers avec les SNLE a peut-être incité les états-majors de la Marine à s'en éloigner. L'installation des SNLE vers Crozon aura malgré tout permis à Brest de garantir le potentiel de son arsenal. Ainsi, à la fin du XX^e siècle, si Brest a perdu peu à peu de son activité maritime, elle le doit à des choix budgétaires restreignant l'assiette de la flotte française mais aussi dépendant de décisions de planification interne à la Marine nationale, comme le choix de baser le porte-avion *Charles de Gaulle* et les sous-marins nucléaires d'attaque à Toulon ⁵²⁴ sur le théâtre méditerranéen. L'Île Longue a donc de fait maintenu les capacités de l'arsenal de Brest et des entreprises affiliées. Aujourd'hui, les entreprises brestoises de l'arsenal sont nécessairement dépendantes de l'activité de l'Île Longue et on peut donc envisager que, sans la présence des SNLE, la place de Brest serait largement orpheline de son industrie maritime.

En revanche, l'installation de la base de l'Île Longue n'a pas permis la réalisation du projet de l'architecte breton Claude Petton, à la fin des années 1960, de relier Brest et la presqu'île de Crozon au moyen d'une liaison routière écourtée par un pont enjambant le goulet, de Plouzané à la pointe des Espagnols. Claude Petton avançait, parmi les arguments justifiant l'intérêt de son projet, qu'il permettrait de désenclaver la presqu'île de Crozon, en l'incluant immédiatement dans la zone d'attraction de Brest. Cependant, le projet n'a pas vu le jour, principalement à cause du principe de dissuasion des SNLE. En effet, ce pont devenait un point sensible, car s'il venait à s'effondrer, la gêne à la navigation ferait que les sous-marins seraient bloqués à l'intérieur, ou à l'extérieur, de la rade.

Sur le plan économique, l'installation de la base de l'Île Longue a divisé et, encore aujourd'hui, on ne peut émettre que des hypothèses sur les résultats acquis. Cependant, l'implantation de la base de SNLE n'a pas affecté structurellement les activités festives de la

⁵²⁴ Les tensions géostratégiques sont depuis la fin de la guerre froide centrées en Mer Méditerranée.

rade, par exemple les fêtes maritimes internationales de Brest qui se tiennent tous les quatre ans depuis 1992, ou l'organisation d'épreuves internationales de voile. Ainsi, la ville de Brest était candidate pour recevoir des épreuves des Jeux Olympiques 2024.

La pêche professionnelle à la coquille (St-Jacques, praires, pétoncles) a été perpétuée. Elle ne peut s'effectuer dans la zone interdite des pourtours maritimes de l'Île Longue mais cette zone ne concerne que la bande des 300 mètres d'exclusion. En 2011, la flottille de coquilliers de la rade a été sommée par les autorités préfectorales terrestres et maritimes de s'équiper du système AIS (*Automatic Identification System*), qui permet une surveillance à distance de l'évolution des navires. Cette catégorie de navires, de moins de quinze mètres, n'y est pourtant pas réglementairement soumise. Mais la croche par les dragues de plaques de démagnétisation nécessaires au départ de mission des SNLE, engendrant plus d'un million d'euros de dégâts, ont obligé le comité départemental des pêches du Finistère à l'imposer à sa flotte. L'enjeu en était la survie de cette pêcherie, non négligeable dans la rade, face aux intérêts fondamentaux de la dissuasion nucléaire.

Ainsi, l'Île Longue, petit territoire de presqu'île, s'est métamorphosée en enjeu national. Elle est devenue l'objet de rassemblements antinucléaires, de débats sur l'utilisation de la politique de dissuasion et de visites présidentielles du chef des Armées. L'Île Longue, par l'implantation de la Force Océanique Stratégique, a profité directement à la ville du Ponant pour détenir un positionnement international. Brest est maintenant un lieu de débat, de réflexion, d'élaboration des enjeux maritimes au travers de plusieurs structures militaires et civiles. Elle est régulièrement naturellement désignée comme le lieu d'importantes réunions politiques internationales. Le 12 et 13 janvier 2022, la ville accueille une réunion des ministres de la Défense des 27 États membres de l'Union européenne. Puis, du 9 au 11 février 2022, la France organise à Brest le One Ocean Summit, invitant de nombreux pays et acteurs du monde maritime pour le premier sommet mondial centré sur la préservation des océans. La place de Brest a maintenu ce qui l'a amenée, depuis l'époque sans doute des routes antiques de l'étain, des vocations maritimes du Duché de Bretagne, des grandes infrastructures de la royauté française, à devenir ce qu'elle est aujourd'hui grâce à son atout : sa position stratégique maritime. Et l'implantation d'une base stratégique à l'Île Longue n'y est sans doute pas étrangère.

Cependant, l'enjeu aura été trop prononcé pour les derniers habitants civils de l'Île Longue. La légitimité de chez eux a été vite balayée dans cet espace de multiples contentieux et impératifs. Avec notre vision contemporaine, nous tendons à omettre que chaque

installation provoque d'abord des expropriations. C'est une mutation brutale de l'histoire d'un endroit et de ceux qui le peuplent. Le déterminant « Île Longue » est maintenant synonyme exclusif de SNLE. Les expropriations sont désormais vécues pour les îliens comme le début de l'oubli de l'histoire de leur île, voire sa négation.

L'instabilité internationale du XXI^e siècle conditionne le maintien de la dissuasion et l'évolution de sa composante océanique. L'État français persévère à entretenir à l'Île Longue ses sous-marins nucléaires et en faire le point initial des patrouilles stratégiques. Il conçoit leurs remplaçants qui seront d'une nouvelle génération encore plus performante. La nouvelle Histoire dévolue, imposée à cette presqu'île dans la presqu'île, semble pérenne.

Durant ces deux années de réalisation de ce mémoire, j'ai occupé principalement les locaux du Centre de Recherche Bretonne et Celtique situé au quatrième étage de la faculté de Bretagne Occidentale à Brest. Profitant, par beau temps, de la vue sur la rade. L'Île Longue en visu, j'ai pu alors avoir la faveur de pouvoir travailler avec, comme voisin, mon sujet de recherche.

Sources et bibliographie

A / Les Sources

1. Les sources d'archives institutionnelles

Archives provenant des fonds Coelacanthé conservés au Service Historique de la Défense à Brest (SHD)

6/A/1166 dossier 1 : Projet COELACANTHE historique

- Notes écrites de la réunion du 7 octobre 1964, extrait du DC C O20.
- Courrier sur la décentralisation du document DC C O20 (3 mars 1966).
- Situation des projets COELACANTHE (6 juillet 1966).

6/A/1166 dossier 4 : Éléments d'un exposé sur Brest port-base des SNLE sur les opérations des SNLE à partir de ce port

- Notes écrites pour le projet COELACANTHE (24 novembre 1963).
- Exposé sur Brest port de base des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) (20 janvier 1965).

6/A/1166 dossier 5 : Situation des Études Particulières concernant l'adaptation de la base maritime de Brest au soutien des SNLE

- Listes des études confiées au port de Brest pour les travaux (25 mai 1967).

6/A/1166 dossier 6 : Création et développement de la base des sous-marins de Brest

- Courrier sur le résumé du développement de la base sous-marine de Brest avec plusieurs annexes sur les activités prévues pour les prochaines années (16 juin 1967).

6/A/1166 dossier 10 : Exploration des fonds en Iroise

- Courrier sur l'exploration des fonds en Iroise (3 septembre 1963).
- Courrier sur l'agitation du plan d'eau dans la rade de Brest (4 octobre 1963).
- Courrier sur la campagne de prospection des fonds en Iroise (9 mai 1964).

6/A/1166 dossier 13 : Sécurité de la navigation sous-marine au large de Brest – étude sur les sondages faits en 1965 par l'*Astrolabe* et la *Boussole* au large de Brest

- Courrier sur la sécurité de la navigation sous-marine au large de Brest (3 mai 1966).
- Études sur les sondages faites en 1965 par « l'*Astrolabe* » et la « *Boussole* » au large de Brest (5 mai 1966).

6/A/1166 dossier 17 : Comptes-rendus de réunions COELACANTHE - Courrier

- Groupe opérationnel « COELACANTHE », compte-rendu de la réunion du 20 novembre 1963 (5 décembre 1963).
- Groupe opérationnel « COELACANTHE », compte-rendu de la réunion du 5 février 1964 (24 février 1964).

6/A/1166 dossier 19 : Diffusion d'une conférence prononcée au C.H.E.M (Centre des hautes études militaires) par le contre-amiral

- Courrier sur la conférence du Contre-Amiral Rousselot faite le 11 octobre 1963 (25 octobre 1963).

6/A/1167 dossier 26 : COELACANTHE – Dossier « C » – levés gravimétriques

- Courrier sur les levés gravimétriques dans les ports (4 avril 1964).
- Courrier sur les mesures gravimétriques dans les ports (12 mai 1964).
- Note express sur les levées gravimétriques dans le port et la rade de Brest (20 mai 1964).

6/A/1167 dossier 27 : COELACANTHE – Dossier « D » - chenal sortie

- Courrier sur l'exploration des fonds en Iroise, en vue de la chasse aux mines (8 juin 1963).
- Courrier sur une réunion du 2 octobre 1963 sur la chasse aux mines.

6/A/1167 dossier 28 : COELACANTHE – dossier « G » Installation de la station de surveillance de la radioactivité et du groupe d'études Atomiques à Brest (GEA) – Etude des caractéristiques radioactivités, hydrographie, météorologie, sédimentologie, hydrologie

- Fiche sur l'étude d'un site nucléaire (25 juin 1963).
- Courrier sur l'examen du port de Brest (27 mars 1964).
- Courrier sur l'étude du site de Brest (10 avril 1964).
- Courrier sur l'étude du site de Brest (1er août 1964).
- Courrier sur l'étude du site de Brest (6 août 1964).
- Courrier sur le matériel destiné à la station de surveillance du site de Brest (11 août 1964).
- Courrier sur l'implantation d'une antenne du Groupe d'Etude Atomiques (G.E.A.) de Cherbourg (26 mai 1965).
- Courrier sur l'activité de l'antenne à Brest du G.E.A. (13 novembre 1965).
- Rapport final du G.E.A. sur le site de Brest (16 février 1967).

6/A/1167 dossier 29 : COELACANTHE – Iroise – exploration des fonds

- Courrier sur la reconnaissance des fonds de l'Iroise (8 juin 1963).
- Courrier sur l'exploration des fonds en Iroise avec une pièce jointe sur les opérations de chasse aux mines en Iroise au cours de l'année 1964 (3 février 1965).
- Courrier sur l'exploration des fonds en Iroise (7 avril 1965).
- Courrier sur la réunion à Brest concernant la campagne de protection des chenaux d'accès à Brest (18 mai 1965).
- Courrier sur la campagne de protection des chenaux d'accès à Brest (25 octobre 1965).

6/A/1167 dossier 30 : COELACANTHE – Chronologie des opérations d'infrastructure

- Annexe 1963.
- Annexe 1964.
- Annexe 1965.
- Annexe 1966.
- Annexe 1967.
- Annexe 1968.

6/A/1174 dossier 119 : Réunion du 3 décembre 1975 – suite à donner au rapport d'inspection générale d'ALFOST - Courrier (novembre – décembre 1975)

- Réunion de travail destinée à étudier le rapport d'inspection générale de la FOST.

6/A/1179 dossier 249 : décisions ministérielles concernant l'Île Longue - Courrier (novembre 1972-mai 1974)

- Courrier du ministre du ministre d'État chargé de la Défense, Michel Debré (9 novembre 1972).

6/A/1179 dossier 250 : Construction d'ouvrages maritimes

- Soucis concernant les chantiers maritimes, courrier destinée au préfet Maritime (12 janvier 1968).
- Examen des projets d'ouvrages maritimes.

6/A/1192 dossier 521 : Réseau d'alerte national

- Installation d'une sirène raccordé au réseau d'alerte national (9 mars 1971)

6/A/1192 dossier 531 : Achat ou expropriation des périmètres « jaunes » ou « bleu » - plan et courrier

- Réunion tenue à la préfecture de Quimper le 26 juin 1965.
- Carte de la Presqu'île de Crozon avec délimitation des zones utilisées par la Marine Nationale.

6/A/119 dossier 532 : Réactions suscitées par le projet d'implantation d'une base pour sous-marins à l'Île Longue – documents de presse et courrier

- A/S de l'implantation de la Marine à l'Île Longue (29 juin 1965).
- Objet: « Ile Longue » (30 juin 1965).
- Projet d'implantation de la marine à l'Île Longue et Rostellec (5 juillet 1965).
- Objet: « La Presqu'île de Crozon » (16 août 1965).
- Objet: « Manifestation à Crozon » (20 août 1965).
- Réunion du comité de défense de l'Île Longue, le dimanche 22/8/65 (23 août 1965).
- Rapport sur la population de l'Île Longue, du Fret et de Roscanvel datant d'août 1965.
- Information sur une campagne lancée par le parti communiste français sur la défense de l'Île Longue (6 septembre 1965).
- Un tract de la C.G.T. à propos de l'Île Longue (10 septembre 1965).
- Point de situation à l'Île Longue et Rostellec et informations sur les principaux animateurs du mouvement de défense (19 septembre 1965).
- Synthèse de l'évolution sur l'affaire de l'Île Longue : Exposé et Renseignements (26 octobre 1965).
- Fiche de renseignements sur les activités du comité de défense (27 octobre 1965).

- Rapport du chef d'escadron Pierron, commandant du groupement de Gendarmerie du Finistère sur une manifestation susceptible de troubler l'ordre public dans la Presqu'île du Finistère (15 novembre 1965), Tracts de manifestations.
- Fiche de renseignements sur les activités des mouvements politiques et du Comité de Défense de l'Île Longue (19 novembre 1965).
- Information sur une réunion à Brest au sujet de l'Île Longue (29 janvier 1966).
- Fiche de renseignements : Incident entre le chef des travaux Queguiner et Monsieur Montillet, officier des équipages en retraite, domicilié à l'Île Longue (11 mars 1966).
- Avis de sécurité concernant la Société d'Etudes Géotechniques (26 mars 1966).
- Fiche sur l'Île Longue et Crozon (31 mars 1966).
- Fiche sur le résumé de la situation de l'Île Longue sur les derniers jours (15 avril 1966).
- Tracts du parti communiste français (28 avril 1966).
- Information: Réunion du Comité de Défense concernant l'Île Longue (20 août 1966).
- Information sur la réunion d'information du Comité de Défense (22 août 1966).
- A/S des expropriés de l'Île Longue (20 janvier 1967).
- Liste des habitants résidant à l'Île Longue.
- 4 photos de la manifestation du 20 août 1965 à Crozon.

6/A/1192 dossier 533 : Renseignements destinés au bureau logistique et concernant les propriétaires de terrains situés sur le territoire de la commune de Crozon (29) susceptible d'être expropriés pour le compte de la marine nationale - Courrier

- Renseignements destinés au Bureau Logistique et concernant les propriétaires de terrains. (10 mars 1965).

6/A/1192 dossier 534 : Contentieux avec les habitants de la Presqu'île de Crozon et ses environs – Deux projets de loi – plan de Roscanvel – plan manuscrit - Courrier

- Courrier sur les conséquences de l'appropriation de l'État du port de Rostellec. (2 août 1965).
- Courrier de l'association pour la sauvegarde de la Presqu'île de Crozon envers le maire de Crozon (6 août 1965).
- Courrier d'un futur propriétaire de terrain à Rostellec (7 août 1965).
- Courrier sur les questionnements des installations militaires (10 août 1965).
- Courrier sur une pétition des propriétaires de l'Anse de Dinan concernant le champ de tir de la Marine (14 août 1965).
- Conférence de presse du Docteur Jacquin, maire de Crozon, du 17 juillet 1965.
- Courrier des marins pêcheurs de la rade de Brest sur l'inquiétude du projet (24 août 1965).

- Demande d'audience des membres du comité local des pêches maritimes (8 septembre 1965).
- Nouvelle demande d'audience des membres du comité local des pêches maritimes (17 septembre 1965).
- Réponse de l'amiral aux demandes d'audience (18 septembre 1965).
- Courrier sur les parcs à huîtres situés aux abords de l'Île Longue (22 octobre 1965).
- Réponse du préfet maritime sur les parcs à huîtres (27 octobre 1965).
- Courrier d'un habitant sur le parc à huître (28 octobre 1965).
- Réponse du préfet maritime sur le questionnement d'un habitant (29 octobre 1965).
- Courrier des syndicats d'exploitations agricoles du Canton de Crozon (4 mars 1966).
- Courrier concernant les travaux d'aménagements des postes d'amarrage au port de Cherbourg (30 septembre 1966).
- Courrier sur les conditions d'évacuation des habitants de l'Île Longue (11 février 1967).

6/A/1192 dossier 535 : Ile Longue – coupure de presse

- *Le Courrier du Léon et du Tréguier* du 11 septembre 1965: « Le sous-marin atomique: Pas de danger de radioactivité ».
- *Le Monde* du 17 septembre 1965: « Deux projets sur la responsabilité civile en matière nucléaire ».
- *Le Monde* du 21 septembre 1965: « En cas d'accident dans les ports français, l'indemnité à verser par les exploitants de navires nucléaires pourrait se monter à 500 millions ».

6/A/1192 dossier 536 : Questions domaniales liées à l'infrastructure de la FNS – Acquisitions de terrains

- Fiche sur les acquisitions des terrains, les servitudes, les incidences de caractère social (30 octobre 1967).

6/A/1192 dossier 537 : Centre d'accueil de l'Île Longue – Acquisitions des terrains de Lanvéoc

- Dossier sur le centre d'accueil de l'Île Longue avec plan de situation et fiche explicative du projet (14 décembre 1970).

6/A/1192 dossier 538 : Maintien d'une maison sur le site de l'Île Longue

- Courrier sur le maintien de la maison du vivier sur le site (30 janvier 1970).

- Courrier sur la confirmation du maintien de la maison à l'intérieur de la base (3 mars 1970).

6/A/1192 dossier 539 : Demande d'indemnisation présentée par les habitants des polygones d'isolement de l'Île Longue

- Pétition des habitants de Crozon adressée au maire de Crozon réclamant une indemnité en compensation des servitudes (13 mars 1972).
- Réponse de la Marine Nationale (21 mars 1972).

6/A/1196 dossier 721 : Implantation de groupes scolaires dans la presqu'île de Crozon

- Courrier du ministre des Armées au ministre de l'Education Nationale pour la construction d'un collège d'enseignement secondaire.

6/A/1198 dossier 792 : Mission photo à l'Île Longue

- Courrier pour l'établissement d'un compte-rendu photographique (3 novembre 1967).

6/A/1205 dossier 875 : Révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de Crozon – rapport Courrier décembre 1967

- rapport du 13 décembre 1967 de l'ingénieur en chef des Travaux Maritimes.
- compte rendu de la réunion pour l'étude du plan d'urbanisme (12 décembre 1967)

Série U : Fonds iconographiques :

- Visite du général de Gaulle à Brest et dans la région : 30 tirages noir et blanc (février 1965).
- Le *TONNANT* (sous-marin nucléaire lanceur d'engins, 1977-1999). – Albums de campagne.

Archives municipales de la commune de Crozon

Série H : Affaires militaires

- Renforcement de la brigade de gendarmerie de Crozon pour la durée des travaux de construction (1967).
- Expropriation des terrains au lieu-dit de Guenvenez.
- Questionnaires (1967).
- Copies du jugement de fixation d'indemnités (1968-1969).
- Plan cadastral de Guenvenez et de l'Île Longue avec les terrains à acquérir en 1965.
- Transfert à la marine nationale des biens communaux de l'Île Longue (1967).
- Convention entre le ministère des armées et la commune pour le relogement des expropriés.
- Relogement des expropriés dans la zone du Mur.
- Exécution des relevés topographiques à l'Île Longue (1965-1966).
- Correspondance entre la Mairie et la Marine.
- Loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics.
- Notification du maire aux propriétaires.
- Jugement de fixation d'indemnités provisionnelles.
- Démarches pour identification des propriétaires (1966).
- Questionnaires : au particulier propriétaire de parcelle.
- Lettre du maire de Crozon au centre scientifique.
- Lettre du sous-préfet au maire au sujet des installations militaires : renseignements.
- Lettre du directeur départemental des impôts au maire de Crozon au sujet de l'expropriation de terrains.
- Exécution de sondages par les Pont et Chaussées pour le compte de la marine à l'Île Longue.
- Arrêtés préfectoraux.
- Liste des membres du syndicat pour la défense des intérêts de la population de l'Île Longue.
- Exposé du président du comité de défense de l'Île Longue à la réunion de Brest le 29 janvier 1966.
- Protestations et démarches pour éviter l'acquisition par l'armée des parcelles de cale et du chemin d'accès.
- Inquiétude de l'association pour la sauvegarde de la presqu'île de Crozon.
- Soutien du conseil municipal aux habitants.
- Description générale : descriptif de chaque propriété située dans le polygone d'isolement (État des lieux).
- Création d'un polygone d'isolement (1968-1974).
- Rectification des limites Sud de l'Île Longue.
- Acquisitions de terrains appartenant aux habitants de Rostellec (1975-1979).
- Différents opposent la commune de Crozon à la Marine Nationale (1979-1980).

Série M : lotissement communal du Zorn

- Projet d'aménagement d'un lotissement communal au Fret en vue du relogement des expropriés de l'Île Longue.
- Expropriations et acquisitions de terrains.
- Emprunt pour l'acquisition de terrains pour le relogement des expropriés.
- Notification aux intéressés de l'ordonnance d'expropriation.
- État parcellaire.
- Constructions de Pavillons (devis descriptif, estimations, plans...).

Série 4 D2 : Taxe professionnelle

- Taxe professionnelle, refus d'élimination des déchets provenant des établissements militaires (1979).
- Taxe professionnelle, entreprises privées ayant travaillé à l'Île Longue (1980).
- Refus par les élus de tous travaux à caractère militaire (1981).
- Prises de positions des élus de Crozon (1979).
- Interventions du maire auprès du préfet et du sous-préfet (1973-1978).
- Patrick Férézou, *Les problèmes posés par l'implantation militaire en presqu'île de Crozon*, mémoire de droit administratif, 1983.
- Jacques Roussot, contrôleur Général des Armées, *La présence de la Marine dans la commune de Crozon*, mémoire d'enquête, 1986.

1 K 23 : Élections présidentielles (1965-1981)

- Recensement par Bureaux de la commune de Crozon, du premier et deuxième tour des élections présidentielles de 1965, 1969, 1974, 1981.

Fonds Privé Yves Cariou

- 506 photos sur la construction de la base de l'Île Longue et de l'annexe de Guenvenez.
- L'infrastructure de l'Île Longue : les souvenirs de Pierre Pommellet.

2. Les sources imprimées

Archives des Presses régionales provenant de la médiathèque municipale François Mitterrand - Les Capucins à Brest

(Sauf mention contraire des articles du *Télégramme* et du *Ouest-France* de notre corpus ne sont pas signés).

Le Télégramme

- **16 février 1965** : Yves Cariou, « À Lanvéoc-Poulmic, le Général de Gaulle a visité hier l'école navale ».
- **17 février 1965** : Yves Cariou, « Le général de Gaulle en contemplant la rade de Brest "La géographie a peut-être fait de Brest un haut lieu de notre destin" ».
- **26-27 juin 1965** : « L'île Longue et un terrain de Crozon affectés aux besoins de la défense nationale ».
- **28 juin 1965** : « Les aménagements prévus dans la presqu'île de Crozon ».
- **4 Juillet 1965** : « La création d'un comité de défense des intérêts de l'Île Longue ».
- **7 juillet 1965** : « Création d'un comité de défense des intérêts de L'île Longue ».
- **19 juillet 1965** : « Les expropriés de l'île Longue à la Marine : "Reconstruisez-nous des maisons dans la même région" ».
- **26 juillet 1965** : « La défense entend rester ferme ».
- **17 août 1965** : « Réunion pour la constitution du comité de défense de l'Île Longue ».
- **19 août 1965** : « Demain à Crozon, manifestation de masse des expropriés de l'île longue ».
- **21-22 août 1965** : « Les futurs expropriés de l'île longue ont manifesté leur mécontentement ».
- **23 août 1965** : « Île Longue : la population s'impatiente ».
- **26 août 1965** : « Île Longue : une délégation reçue par le préfet du Finistère ».
- **27 août 1965** : « "Décision irrévocable" confirme le préfet du Finistère ».
- **30 août 1965** : « L'Île Longue, future base des sous-marins atomiques français ».
- **2 septembre 1965** : Jacques Elies, « Le Dr Jacquin : "Le secret militaire ne justifie pas l'absence d'informations précises sur l'installation d'une base de sous-marins atomiques à l'Île Longue" ».
- **6 septembre 1965** : « Le projet d'expropriation des terrains examiné mercredi à Quimper ».
- **7 septembre 1965** : « Ce soir, à l'île Longue décision du Comité de défense ».
- **9 septembre 1965** : « Le projet de l'île longue examiné à Quimper ».
- **10 septembre 1965** : « L'affaire de la base des sous-marins atomiques de l'Île Longue ».
- **1er octobre 1965** : « L'amiral Amman aux marins-pêcheurs de la rade : "pas d'extension des surfaces des zones de servitudes militaires" ».
- **27 octobre 1965** : « Le comité de défense de l'île longue a décidé : d'étendre son action à l'échelon départemental ».
- **17 novembre 1965** : « Le conseil municipal de Crozon refuse de s'associer à une manifestation à caractère politique ».

- **19 novembre 1965** : « Dimanche manifestation à Crozon ».
- **20 novembre 1965** : « M.Hascoët, café des sports à Crozon, fait savoir que sa salle ne sera pas à disposition des organisateurs de la manifestation du 21 novembre ».
- **22 novembre 1965** : « Rassemblement de la paix hier à Crozon pour protester contre les expropriations de l'Île Longue et l'installation de bases militaires dans le Finistère ».
- **10 décembre 1965** : « Appel des enseignants de Crozon pour les élections présidentielles ».
- **27 janvier 1966** : « Dimanche à Brest, réunion du comité de défense de l'Île Longue ».
- **31 janvier 1966** : « Défendre l'Île Longue, c'est défendre tout le Finistère ».
- **4 février 1966** : « La motion adoptée à Brest sur l'initiative du comité de défense de l'Île Longue ».
- **7-8 mai 1966** : « Acquisition de terrains à Crozon au profit du ministère des Armées pour la création d'un port base ».
- **23 août 1966** : « L'affaire de l'Île Longue, Le président Montillet déclare : “En fin septembre, les habitants de l'Île Longue recevront leur notification individuelle d'expropriation” ».
- **5-6 novembre 1966** : « Procédure d'expropriation entamée à l'Île Longue, dans les premiers mois de l'année prochaine, début de la première tranche de travaux de la base française de sous-marins atomiques ».
- **19-20 novembre 1966** : « Les habitants de l'Île Longue expropriés pour la construction de la base de sous-marins nucléaires demandent un relogement définitif à la date fixée pour l'expropriation (31 mars 1967) ».
- **21 novembre 1966** : « Pour les expropriés de l'Île Longue la “guerre des nerfs a commencé : recevront-ils leurs indemnités avant le 31 mars 1967 ?” ».
- **12 décembre 1966** : « Projet d'aménagement d'un lotissement communal au Fret en vue du relogement des expropriés de l'Île Longue ».
- **22 février 1967** : « Le juge à l'expropriation de l'Île Longue a entendu la thèse de ceux qui refusent l'arrangement amiable ».
- **23 mars 1967** : « La juridiction d'expropriation a rendu son jugement ».
- **13-14 mai 1967** : « Un vaste projet d'adduction d'eau par pompage dans l'Aulne ».
- **16 mai 1967** : « Obligation de quitter les lieux lundi pour les expropriés de l'Île Longue ».
- **22 mai 1967** : « Les propriétaires de maisons principales chez eux jusqu'au 1er septembre ».
- **8-9 juillet 1967** : « Sept nouveaux propriétaires de l'Île Longue ont choisi leur nouveau terrain au Zorn ».
- **12 octobre 1967** : « 48 propriétaires et exploitants de Crozon et Lanvéoc, portent plainte du tracé de la ligne à haute-tension à l'île longue pour violation du droit de propriété à l'occasion des opérations ».
- **8 novembre 1967** : « Grève sur les chantiers de l'entreprise Marc dans la presqu'île ».
- **30-31 1967 / 1er janvier 1968** : « Les propriétaires de l'Île Longue devront quitter leur domicile Mais pour aller où ? ».
- **21 mars 1968** : « Inquiétude ravivée à Crozon ».
- **24 mai 1968** : « Grève à l'île longue ».
- **25 mai 1968** : « Les 700 travailleurs ont arrêté le travail ».
- **30-31 mai 1968** : « On construit à l'arsenal des caissons de 3000 T ».
- **19-20 octobre 1968** : « Qui paiera la note ? ».

- **23 octobre 1968** : « 250 musulmans d'Algérie et du Maroc ont débrayé lundi à l'Île Longue ».
- **18 novembre 1968** : « La route de Roscanvel toujours interdite ».
- **9 janvier 1969** : « Base de sous-marins atomiques français et dépôt des missiles à têtes nucléaires, l'Île Longue se prépare pour accueillir le « Redoutable » attendu cette année à Brest ».
- **4 février 1969** : « Accident mortel à l'Île Longue, un jeune ouvrier de l'E.G.T.H. écrasé en démontant le lest d'un pied de grue ».
- **7 février 1969** : « Communiqué de la C.G.T. à propos de l'accident mortel à l'Île Longue ».
- **3 avril 1969** : « Plusieurs centaines de travailleurs en grève à l'Île Longue ».
- **5-6 avril 1969** : « À l'Île Longue, reprise du travail à la E.G.T.H ».
- **23 avril 1969** : « L'Île Longue “new look” : Le chantier a été ouvert à l'ensemble de la presse française ».
- **9 juillet 1970** : « Vive émotion autour de l'Île Longue : le domaine militaire s'étend sur la mer ».
- **10 juillet 1970** : « Les incidents de l'Île Longue ».
- **11-12 juillet 1970** : « Après les incidents de l'Île Longue, la mairie de Crozon : un assouplissement est à l'étude ».
- **7 septembre 1970** : « Le sous-marin nucléaire français “Le Terrible” est entré samedi à Cherbourg en armement pour essais ».
- **29 septembre 1970** : « L'Île Longue se prépare à accueillir “Le Redoutable”.
- **10-11 octobre 1970** : « Brest à l'heure du nucléaire ».
- **12 octobre 1970** : « Inauguration du restaurant des directions de l'Île Longue ».
- **11 juin 1980** : Jean de Rosière, « Rumeur : une seconde base de SNLE au cap de la Chèvre ? ».
- **29 juin 1981** : « 30 000 personnes à Plogoff : la fin de six ans de luttes anti-nucléaires ».
- **12 juin 1984** : « Un millier de manifestants antinucléaires à Crozon ».
- **14-15 octobre 1995** : « Manifestation antinucléaire dimanche à l'Île Longue ».
- **16 octobre 1995** : Louis-Roger Dautriat, « 10 000 manifestants ont voté Non aux essais nucléaires ».
- **24 novembre 2010** : « De Gaulle à Morgat : en toute discrétion ».

L'Ouest-France

- **28 juin 1965** : « La création d'une base de la marine à l'île longue et à Crozon ».
- **19 juillet 1965** : « La création d'une base marine dans la presqu'île de Crozon : un comité défense s'est constitué ».
- **17 août 1965** : « La réunion à l'Île Longue ».
- **20 août 1965** : « A propos de l'Île Longue ».
- **21-22 août 1965** : « Les habitants de l'Île Longue, Rostellec et Guenvenez ont manifesté hier à Crozon puis à Morgat ».

- **23 août 1965** : « L'affaire de l'Île Longue, le comité de défense décide l'opposition à toute expertise des Domaines tant qu'aucune notification officielle ne sera parvenue aux intéressés.
- **27 août 1965** : « L'affaire de l'Île Longue ».
- **30 août 1965** : « L'Île Longue : une future base de sous-marins nucléaires français : deux résolutions du conseil municipal de Crozon et du comité de défense de l'île longue, Rostellec et Guenvenez ».
- **31 août 1965** : R. Lemoigne, « Les habitants demandent : “La radio-activité augmentera-t-elle comme à la base de Holy-Loch en Ecosse. Ils voudraient être rassurés” ».
- **1er septembre 1965** : Lucien Barnier « Le problème de l'île longue, Lucien Barnier : “aucun navire nucléaire ne rejette ni ne rejettera jamais ses cendres radioactives dans l'océan” ».
- **9 septembre 1965** : « La construction de la base sous-marine de l'île longue, l'amiral Amman apporte des précisions importantes ».
- **10 septembre 1965** : « L'affaire de l'Île Longue, inquiétude chez les marins-pêcheurs de la rade de Brest : « de nouvelles restrictions à nos droits seraient catastrophiques ».
- **22 septembre 1965** : « Le sous-marin expérimental “Gymnote” arrive demain pour essais à Brest ».
- **1er octobre 1965** : « Une délégation du comité des pêches reçue par l'amiral Amman ».
- **9-10 octobre 1965** : « La détermination du comité de défense des intérêts des expropriés de l'île longue est loin d'être éteinte en dépit des relevés topographiques entrepris par la société sound de Brest ».
- **27 octobre 1965** : « Le débat sur les incidences de l'installation de bases nucléaires à l'île longue a fait l'unanimité autour du comité de défense ».
- **22 novembre 1965** : « Le rassemblement pour la défense de l'Île Longue à Crozon, “Nous continuerons la lutte” déclarent les manifestants ».
- **29 novembre 1965** : « Au sujet de l'Île Longue, le Mouvement de la Paix écrit au maire de Brest ».
- **26 janvier 1966** : « Deux vœux déposés au conseil général par le docteur Jacquin ».
- **31 janvier 1966** : « Meeting à Brest pour la défense de l'Île Longue ».
- **18 avril 1966** : « Crozon : deux graves problèmes pour les futurs expropriés de l'Île Longue : indemnisation et relogement ».
- **9 mai 1966** : « Les membres du comité de défense de l'Île Longue ont tiré hier, au cours d'une réunion fort calme, les conclusions de leur démarche et de leur action ».
- **22 août 1966** : « Réunion mouvementée du Comité de défense de l'Île Longue qui rejette les prix des terrains et immeubles proposés par le service des Domaines ».
- **23 août 1966** : « Réunion mouvementée à l'Île Longue ».
- **17 novembre 1966** : « Réunion de travail à Crozon pour le relogement des expropriés de l'Île Longue ».
- **31 décembre 1966** : « Dernier hiver sur l'Île Longue ».
- **10 février 1967** : « Douches écossaises trop fréquentes au gré des expropriés de l'Île Longue ».
- **22 février 1967** : « Les esprits s'échauffent ».
- **18 mai 1967** : « Île Longue : la notification de la Marine n'intéressait que les propriétaires de résidences secondaires ».

- **6 novembre 1967** : « Décès de la doyenne de l'île longue ».
- **9 janvier 1969** : « L'Île Longue : 5 millions de mètres cubes de terrassement : Les 27 milliards 900 millions inscrits au budget des Armées lorsque fut prise la décision de construire ».
- **8 juillet 1970** : « La population de Rostellec s'inquiète de l'emprise croissante de la Marine Nationale ».
- **13-14 juillet 1970** : « Au sujet des limites de la navigation et de la pêche autour de l'Île Longue ».
- **10-11 octobre 1970** : « Le redoutable a rejoint hier sa base à l'Île Longue ».
- **29 juin 1981** : « Le maire et le député : Non à toute extension des terrains ou installations militaires ».
- **30 juin 1981** : « Plogoff, le comité de défense continue à lutter ».
- **12 juin 1984** : « Pour la première manifestation Codene, 2000 manifestants antinucléaires à Crozon ».
- **16 octobre 1995** : Jean-Yves Manac'h, « le plus grand défilé des antinucléaires ».

Archives du magazine d'opinion *Le Peuple breton* provenant du CRBC (Centre de Recherche Bretonne et Celtique)

- **Mai 1964** : « Chantier militaire, une solution ? ».
- **Février 1966** : « Pour l'armée, la Bretagne est-elle une colonie de rechange ? ».
- **Septembre 1966** : « De Mururoa à Crozon ».
- **Janvier 1967** : « La grève d'*Ouest-France* ».
- **Janvier 1970** : « La militarisation quotidienne grâce à *Ouest-France* ».
- **Février 1970** : « Le cancer de la militarisation de la Bretagne ».
- **Mars 1970** : « Comment ils informent les Bretons ? : le démantèlement du réseau breton vu par *Ouest-France* ».
- **Avril 1970** : « Brest cible atomique ».
- **Août 1970** : « Île Longue : le cancer gagne du terrain ».
- **Janvier 1973** : « La militarisation dans le Finistère ».
- **Mars 1973** : « L'industrialisation de Brest serait un gros atout pour la Bretagne en refusant la militarisation ».
- **Juillet 1974** : « Le combat breton ».
- **Octobre 1974** : « Militarisation de la Bretagne : la carte exclusive des terrains militaires ».
- **Novembre 1974** : « L'armée, un cas précis ».
- **Décembre 1975** : « Ti-Vougeret, *Ouest-France* au secours de la préfecture ».
- **Janvier 1976** : « Questions sur l'armée ».
- **Février 1978** : « Le Drian, pour la force de frappe, PS : un parti champignon ? ».
- **Mars 1979** : « Coëtquidan, Meucon : Les civils ne passeront pas ! ».
- **Mars 1980** : « Crozon, Vivre avec les militaires ? ».

Archives du journal breton d'information nucléaire *Nukleel?*, consultable sur le site :
<https://www.laka.org/docu/magazines/nukleel/index.html>

- Juin - Juillet 1980 : « Nucléaire et Santé ».
- Décembre 1980 - Janvier 1981 : « Nucléaire et Sûreté ».
- Février - Mars 1981 : « Nucléaire militaire, la Bretagne au cœur de la cible ».
- Mai - Juin 1982 : « Nucléaire et Emploi ».

B / Bibliographie

La IV^e République

- Bancel N., Blanchard P., Lemaire S., *Décolonisations françaises, la chute d'un Empire*, Paris, Histoire des sociétés, 2020.
- Facon P., *La IV^e République (1944-1958), de la libération au 13 mai*, Paris, Pygmalion, 1997.
- Raflik-Grenouilleau, *La IV^e République et l'Alliance atlantique - Influence et dépendance (1945-1958)*, Presse Universitaire de Rennes, 2013.

La politique gaullienne

- Barnavi E., Friedländer S., *La politique étrangère du général de Gaulle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985.
- Berstein S., *La France de l'expansion, la république gaullienne*, Paris, Seuil, 1989.
- Branca E., *L'ami américain*, Paris, Perrin, 2022.
- Lacouture J., *De Gaulle, le Rebelle (Tome 1); De Gaulle, le Politique (Tome 2); De Gaulle, le Souverain (Tome 3)*, Paris, Seuil, 2010.
- Lavault E., « De Gaulle et la Marine », *Cols bleus*, n°3088, juillet 2020.
- Peyrefitte A., *C'était de Gaulle*, Gallimard, 2002.
- Ratte P., *De Gaulle et la République*, Paris, Odile Jacob, 2018.
- Discours du général de Gaulle à Nîmes le **7 janvier 1951**: <https://fresques.ina.fr/>. (consulté le 17/03/2023).
- Déclaration de presse du général de Gaulle à Colombey-les-Deux-Églises, le **15 mai 1958** : https://www.assemblee-nationale.fr/histoire/de_gaulle.asp (consulté le 08/04/2023)
- Discours du général de Gaulle, le **3 novembre 1959** : <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00335/vision-de-la-defense-de-la-france.html> (consulté le 17/04/2023)

- Allocution du général de Gaulle, le **12 septembre 1962** :
<https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000000091/allocution-du-general-de-gaulle-du-12-septembre-1962.html> (consulté le 29/04/2023)
- Allocution du général de Gaulle, le **20 septembre 1962** :
<https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00080/l-election-du-president-de-la-republique-au-suffrage-universel.html> (consulté le 02/05/2023)
- Conférence du général de Gaulle, le **23 juillet 1964** :
<https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00095/conference-de-presse-du-23-juillet-1964> (consulté le 19/04/2023)
- Conférence de presse du général de Gaulle le **21 février 1966** :
<https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00113/conference-de-presse-du-21-fevrier-1966.html> (consulté le 11/04/2023)
- Discours du général de Gaulle à Phnom-Penh le **1^{er} septembre 1966** :
<https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00116/discours-de-phnom-penh.html> (consulté le 15/04/2023)

La République française et l'arme nucléaire

- Bouchet A-T., *La France de la Cinquième République*, Auxerre, Editions Sciences Humaines, 2013.
- Chantebout B., « La dissuasion nucléaire et le pouvoir présidentiel », *Pouvoirs*, n°38, Presse Universitaire de France, 1986, p. 21-32.
- Chatriot A., Duclert V., *Le gouvernement de la recherche, Histoire d'un engagement politique de Pierre Mendès France au général de Gaulle (1953-1969)*, Paris, La Découverte, 2006.
- Cohen, S., *La monarchie nucléaire : Les coulisses de la politique étrangère sous la Ve République*, Paris, Hachette, 1986.
- Guisnel J., Tertrais B., *Le président et la Bombe*, Paris, Odile Jacob, 2016.
- Grémare B., *De l'arme nucléaire française - Essai sur la constitutionnalisation de la force de frappe*, Paris, L'Harmattan, 2021.

- Pincé Y., *François Mitterrand et la fabrique du “consensus” nucléaire français*, Thèse de doctorat, Paris 3, Institut François Mitterrand, 2021.
- Vichot J-L., « Le feu nucléaire : expression de la violence absolue ? », *Inflexions*, 2016, n° 31, p. 23-28.
- L’Elysée, « Déclaration de M. François Mitterrand, Président de la République, à l’issue de sa visite à l’Ile-Longue, Brest, vendredi 24 juillet 1981 », <https://www.elysee.fr/francois-mitterrand/1981/07/24/declaration-de-m-francois-mitterrand-president-de-la-republique-a-l-issue-de-sa-visite-a-lile-longue-brest-vendredi-24-j-illet-1981> (consulté le 11/05/2024).
- Déclaration de M. François Mitterrand, Président de la République, sur la dissuasion nucléaire, à la suite du lancement du sous-marin nucléaire l’Inflexible à l’Ile-Longue, Brest, samedi 25 mai 1985, <https://www.vie-publique.fr/discours/137522-declaration-de-m-francois-mitterrand-president-de-la-republique-sur-1> (consulté le 11 mai 2024).
- « Intervention de M. François Mitterrand, Président de la République, sur la politique de défense de la France et la dissuasion nucléaire » à Paris, le 5 mai 1994, Direction de l’information légale et administrative, <https://www.vie-publique.fr/discours/130530-intervention-de-m-francois-mitterrand-president-de-la-republique-sur> (consulté le 02/05/2024).
- Extrait de la conférence de presse de Jacques Chirac, INA, le 13 juin 1995, <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/cab95037632/extrait-conference-de-presse-jacques-chirac> (consulté le 3/05/2024).
- Discours du président Emmanuel Macron, le 7 février 2020 : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/02/07/discours-du-president-emmanuel-macron-sur-la-strategie-de-defense-et-de-dissuasion-devant-les-stagiaires-de-la-27eme-promotion-de-lecole-de-guerre> (consulté le 17/04/2023).

La dissuasion nucléaire

- Amiral Duval M., « Les décisions concernant l'armement nucléaire : pourquoi, comment, quand », *Armement et V^{ème} République*, Paris, CNRS Éditions, 2002, p. 293-304.
- Ailleret C., « Défense « dirigée » ou défense « tous azimuts », *Revue de Défense Nationale*, n°805, Comité d'études de Défense Nationale, 2017, p. 39-46.
- Biaggi C., Carroué L., « Affirmer sa puissance : forces sous-marines et dissuasion nucléaire, enjeux géographiques et géostratégiques », *Géoconfluences*, 2020, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/articles-scientifiques/puissance-sous-marins-nucleaires> (consulté le 23/03/2023).
- Borvon G., *Refuser l'arme nucléaire, de la Bretagne à la Polynésie*, L'Harmattan, 2022.
- Cariou Y., *FOST - Force Océanique Stratégique*, Marines Editions, 2013.
- Chevallier J., « La genèse de la force de dissuasion nucléaire française », *Armement et V^{ème} République*, CNRS Editions, 2002, p. 281-291.
- Doise J., Vaïsse M., *Diplomatie et outil militaire en France 1871-2015*, Paris, Points.Histoire, 2015.
- Dufourcq J., « Les signaux de la dissuasion stratégique », *Les champs de Mars*, n°25, La documentation française, 2013, p. 33-56.
- Guillaume L-M., « France : La force océanique stratégique en opérations », *Revue de Défense de Nationale*, n°782, Comités d'études de Défense Nationale, 2015, p. 37-41.
- Jurgensen C., Mongin D., *Résistance et Dissuasion, Des origines du programme nucléaire français à nos jours*, Paris, Odile Jacob, 2018.
- Jurgensen C., Mongin D., Masse J., Exposition réalisée par la Direction des applications militaires du CEA dans le cadre du colloque « Résistance et Dissuasion », 2017, <https://www.cea.fr/Documents/exposition-resistance-dissuasion-nucleaire.pdf> (consulté le 11/04/2023).
- Mongin D., *Dissuasion et Simulation, De la fin des essais nucléaires français au programme Simulation*, Paris, Odile Jacob, 2018.
- Mongin D., *Histoire de la dissuasion, depuis la seconde guerre mondiale*, Paris, Archipoche, 2021.

- Mongin D. « Genèse de l'armement nucléaire », *La dissuasion nucléaire*, n°262, Revue Historiques des Armées, 2011, p. 9-19.
- Mongin D. « Aux origines du programme atomique militaire français », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°31, 1993, p. 13-21.
- Mongin D., *La Directions des Applications Militaires au cœur de la dissuasion nucléaire française*, 2020,
<https://www.cea.fr/presse/Documents/actualites/direction-applications-militaires-cea-di/ssuasion-nucleaire-france.pdf> (consulté le 28/02/2023).
- Pascallon P., Paris H., *La dissuasion nucléaire française en question(s)*, Paris, l'Harmattan, 2006.
- Pelopidas B., *Repenser les choix nucléaires*, Presses de Sciences Po, 2022.
- Roche N., *Pourquoi la dissuasion*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017.
- Roche N., « Le commissariat à l'énergie atomique et la stratégie de défense française », *Revue de Défense Nationale*, n°782, Comités d'études de Défense Nationale, 2015, p. 62-67.
- Tertrais B., *La France et la dissuasion nucléaire - Concept, moyen, avenir*, Paris, La documentation française, 2007.
- Tertrais B., *L'arme nucléaire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008.
- Wodka-Gallien P., *La dissuasion nucléaire française en action*, Decoopman, 2019.

Les sous-marins

- Conférence de Patrick Boureille à l'Université de Bretagne Sud, *Le problème des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (1962-1965)*, 2016,
<https://www.youtube.com/watch?v=68G1dqc9B-M> (consulté le 22/05/2023).
- Dänzer-Kantof B., Torres F., *Les atomes de la mer - La propulsion nucléaire française, histoire d'un outil de dissuasion*, Paris, Le cherche-Midi, 2022.
- Duval E., « L'aventure des SNLE français », *Revue maritime*, n°491, 2011, p. 10-21.
- Mathey J-M., Sheldon-Duplaix A., *Histoire des sous-marins - Des origines à nos jours*, Antony, ETAI, 2022.
- Touffait J., « La construction du Redoutable », *Armement et V^{ème} République*, CNRS Éditions, 2002, p.337-346.

L'Île Longue

- Besselievre J-Y., Boureille P., Cadiou D., *L'Île Longue - Histoire d'un site exceptionnel*, Quimper, Palantines, 2010.
- Borvon S., *Les expropriés de l'Île Longue*, mémoire de L3 Ethnologie, UBO, Brest, 2005.
- Boureille P., « L'implantation de la base de l'Île Longue: un enjeu local trop vite oublié », *Revue d'Histoire Maritime*, n°24, BHF, 2017, p. 207-223.
- Cadiou D., « L'Île Longue c'était notre paradis », *Avel Gornog*, n°18, 2010, p. 95-103.
- Chauris L., « Les carrières pavés de l'Île Longue », *Avel Gornog*, n°4, 1996, p. 40-45.
- Prigent M., *Île Longue - Regards discrets*, Marines Editions, 2008.

Plogoff

- Borvon G., *Plogoff - un combat pour demain*, Éditions Cloître, 2004.
- Borvon G., « la Bretagne au cœur de la cible nucléaire », *Plogoff.Chronique d'une lutte contre le nucléaire*, 2014,
<http://plogoff-chronique-de-la-lutte.over-blog.com/2014/11/la-bretagne-au-coeur-de-la-cible-nucleaire.html> (consulté le 08/03/2024).
- Kernalegenn T., « Histoire de l'écologie en Bretagne », *Goater Editions*, 2014.
- Simon G., *Plogoff - l'apprentissage de la mobilisation sociale*, Presses Universitaires de Rennes, 2010.
- Thomann, L., « "Position vieillotte" ou "valeur fondamentale" : les jeunes écologistes sont-ils toujours anti-nucléaire ? », *France Inter*, 2023,
<https://www.radiofrance.fr/franceinter/position-vieillotte-ou-valeur-fondamentale-les-jeunes-ecologistes-sont-ils-toujours-anti-nucleaire-8118510> (consulté le 16/04/2024).

Annexes

Annexe 1 : Questionnaire du comité de défense de l'Île Longue, 1965 (Archives municipales de Crozon, série H affaires militaires).

FICHES INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS
concernant les habitants de l'Ile Longue
en CROZON
-|-|-|-|-|-|-|-|-|-

NOM et prénoms.....[^]Age.....

Situation de famille.....

Profession.....

Age du conjoint.....

Age de chacun des enfants habitant à votre foyer.....

.....

Recevez-vous de façon permanente de la famille pendant les congés
oui non

Combien de personnes.....

Etes-vous propriétaire.....oui non

Etes-vous locataire.....oui non

Depuis quelle année êtes-vous propriétaire.....

Depuis quelle année résidez-vous à l'Ile Longue.....

Nature de la résidence.....Principale Secondaire

Votre maison est-elle en location annuelle.....oui non

est-elle louée uniquement pendant les mois d'été;oui non

Avez-vous construit dans les 20 dernières années.oui non

Quelle année.....

Avez-vous fait des améliorations intérieures.....oui non

..... extérieures.....oui non

Nature des améliorations :....ravalement- surélévation

Nota: A l'intention des propriétaires d'une résidence secondaire
à l'Ile Longue; êtes-vous locataire de votre résidence
principale.....oui non

Pensez-vous qu'il serait préférable de reconstruire dans un même lieu
pour tous les habitants de l'Ile Longue.....oui non

.....d°..... à proximité de la mer oui non

à plus de un Km de la mer oui non

Est-il préférable que les personnes touchées par l'expropriation
se groupent pour la défense de leurs intérêts OUI non

Ferez - vous partie de ce groupement.....oui non

Après avoir quitté l'Ile Longue ou le lieu exproprié de votre
résidence actuelle :

Comptez-vous vous réinstaller à Crozon?.....oui non

.../...

Dans quelle zone du Fret ou de Crozon:

Si les moyens vous en étaient donnés fériez -vous reconstruire

.....
.....
.....

Avez-vous des désirs personnels à formuler?

Emplacement réservé à cet effet.

Observations générales

Nota.- Dans l'intérêt de tous il est recommandé de remplir cette
fiche avec le plus d'exactitude possible.

Ces renseignements resteront confidentiels ils serviront à
établir les éléments statistiques pour la présentation commune des *travaux*
de chacun.

Annexe 2 : Liste nominative du comité de défense (Archives municipales de Crozon, série H affaires militaires, comité de défense de l'Île Longue).

A l'issue du vote du Comité définitif, un bureau a été formé.
Il comprend sous la présidence d'honneur du Docteur JACQUIN,
Maire de CROZON :

Le Président

M. MONTILLET

Les Vices-Présidents

F. SENECHAL
(zone Rostellec-LE FRET)

Le Secrétaire

A. CHAPALAIN
(Zone Guenvénez)
C. YVENAT

Le Secrétaire Adjoint

D. ANDRIEUX

Le Délégué aux relations publiques

C. LEON

Le Trésorier

H. LE BARS

Les Conseillers Techniques

H. HASCOET

J. CAILLE

Membres : Messieurs COLLET Luc, GUY Serge, LAOT René, LE GALL Ray-
mond, MAGADUR Alexandre, FOUILLEN Armand, MEROUR Auguste,
LE BER Philibert, KERIVEL Hervé, JOLIVET Pierre, ROLLAND Roger.

Annexe 3 : Liste nominative du comité de défense (Archives municipales de Crozon, série H affaires militaires, comité de défense de l'Île Longue).

COMITE DE DEFENSE DE L'ILE LONGUE, ROSTELLEC et GUENVENEZ		
NOMS et PRENOMS	PROFESSION	ADRESSE
Messieurs MONTILLET Marcel	: Officier des Equipages	: Kernaleguen Ile LONGUE
" COLLET Luc	: Fonctionnaire (ER)	: Kermeur "
" GAY Serge	: Géomètre	: Le FRET
" LAOT René	: Commissaire principal	: Le Mur ILE LONGUE
" LE GALL Raymond	: Ouvrier de l'arsenal (RG)	: Le FRET
" MAGADUR Alexandre	: Soudeur	: Kernaleguen ILE LONGUE
" FOUILLEN Armand	: Adjoint géomètre	: " "
" ANDRIEUX Denis	: Dessinateur Mairie de	: " "
	: BREST	:
" LE BARS Henri	: Artisan Conseiller	: " "
	: municipal	:
" LEON Corentin	: Représentant	: "Stag-ar-Mor" "
YVENAT Claude	: Institutteur	: St Fiacre
MÉROUR Auguste	: Electricien	: Le Fret
Jeanne GASCOT Henri	: Notaire	:
Madame DAULAS Maria	: Retraitée	: ROSTELLEC
Messieurs SENECHAL Francis	: Commerçant	: "
" CAILLE Jacques	: Retraité	: LE FRET
	:	:
	:	:
" LE BER Philibert	: Agent S. N. C. F.	: Poulouguen en CROZON
" KERIVEL Hervé	: Retraité	: GUENVENEZ
" JOLIVET Pierre	: Cultivateur proprié-	: GUENVENEZ
	: taire	:
" CHAPALAIN Auguste	: d°	: CLEGUER
" ROLLAND Roger	: Artisan	: Kersao
	:	:
	:	:

Annexe 4 : Tract du parti communiste français, le 6 septembre 1965 à Crozon (SHD de Brest,
FONDS COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532).

LA PRESQU'ILE, UN DESERT ?

NOUS DISONS NON !

Le pouvoir gaulliste vient de décider la transformation de l'Ile Longue et d'une partie de notre presqu'île en base atomique : l'Ile Longue deviendrait la base du sous-marin nucléaire et un certain nombre de terrains alentour (Guenvenez ...) des zones militaires où seraient entreposées les armes atomiques.

Ainsi en a décidé De Gaulle. Il veut la construction d'une force de frappe dont la mise sur pied est la ruine pour l'économie de notre pays. Des milliards, ceux que vous payez comme impôts, sont engloutis dans la construction de bombes atomiques et de sous-marins nucléaires.

Le sous-marin nucléaire à l'Ile Longue, c'est la force de frappe !

C'est la ruine de toute notre région !

HABITANTS DE LA PRESQU'ILE,

Pour mettre en place sa force de frappe, De Gaulle n'hésite pas à vous chasser de vos maisons, de vos terres !

CULTIVATEURS, dont les terres seront amputées, vous êtes condamnés à des difficultés encore plus grandes pour vivre,

MARINS-PÊCHEURS, COQUILLEURS, l'installation d'une base atomique à l'Ile Longue, s'est l'interdiction de toute navigation autour de la base, c'est votre condamnation à cesser le métier que vous exercez depuis toujours.

JEUNES, des militaires à l'Ile Longue, cela signifie la fin de vos plaisirs, des écoles de voile, de vos baignades.

HABITANTS DE LA ZONE JAUNE, l'expropriation est le seul choix que le pouvoir vous accorde et il n'est pas un cas dans notre pays où les indemnités ont été suffisantes pour permettre aux expulsés de retrouver, les mêmes conditions de vie dans une autre région,

HABITANTS DE LA ZONE BLEUE, vous êtes condamnés à ne pas pouvoir construire, à voir vos terrains perdre leur valeur !

Pour tous, c'en est fini du tourisme, c'en est fini des plaisirs de la pêche !.....

LA RADE DE BREST NE DOIT PAS DEVENIR LE HOLY-LOCH BRETON

Le ministère des armées britanniques vient de faire savoir que la radio-activité dans la base de sous-marins nucléaires américains de Holy-Lech en Ecosse et aux alentours de cette base s'était accrue et risquait de devenir un danger pour la population.

En sera-t-il de même pour les riverains de la rade de BREST ? Il ne fait aucun doute que les déchets nucléaires du sous-marin condamneront bien vite toute activité dans la rade ; pêche - baignades - cultures aux alentours, etc

HABITANTS DE LA PRESQU'ILE, NOUS SOMMES TOUS CONCERNES !

Ce ne sont pas seulement les cultivateurs ayant des terres dans la zone jaune et les habitants de l'Ile Longue qui sont concernés.; ce sont tous ceux de la presqu'île.

En effet, quels touristes viendront dans cette région alors qu'il existera un danger de radio-activité ? ... alors que les rivages seront bientôt interdits ?

Que feront tous ces fermiers, ces marins, ces ouvriers que le pouvoir gaulliste va chasser de leurs emplois et de leurs logis ?

... / ...

De plus, la création d'une base atomique à l'Ile Longue nous condamne à être rayés de la carte dès les premières heures de la guerre, si par malheur elle éclate.

De tout cela, nous ne voulons pas !
Mais nous opposons au projet gaulliste, nous ne voulons pas d'une base militaire à l'Ile Longue !

LA LUTTE DE TOUS ET DE TOUTES EST INDISPENSABLE

Il n'est pas d'arrangement possible avec le pouvoir gaulliste. Seule notre union, notre action commune peut le faire reculer et abandonner son projet.

CE QUE PROPOSENT LES COMMUNISTES

Depuis toujours, le Parti Communiste Français a dénoncé la politique de misère de De Gaulle. Il appelle tous les partisans de la Paix à exiger la renonciation à la force de frappe, à lutter contre la menace thermonucléaire, à imposer une politique de Paix.

Notre section de CROZON du Parti Communiste Français appelle la population de la presqu'île à se grouper, à redoubler d'ardeur afin que cesse la main mise de l'armée gaulliste sur notre si belle région.

Pour sauver l'Ile Longue, pour sauver la presqu'île toute entière, OUVRIERS, PAYSANS, MARINS, RETRAITES, PETITS COMMERÇANTS, ARTISANS

UNISSONS-NOUS !

Exigeons du pouvoir gaulliste qu'il abandonne son projet !

Ne relâchons pas un seul instant notre combat pour que vive notre région !

NON AUX EXPROPRIATIONS !

HALTE AU DANGER NUCLEAIRE !

La Section de CROZON du PARTI
COMMUNISTE FRANÇAIS.

A PROPOS DE L'ILE LONGUE

UNE DECLARATION DE L'U.D. C.G.T.

Une vive émotion règne dans la Presqu'île de Crozon, à la suite des décisions prises par le pouvoir d'avoir recours à l'expropriation, en vue de permettre l'installation d'une base de sous-marins atomiques dans cette partie de la Rade de Brest.

L'Union Départementale qui, par l'intermédiaire de deux de ses secrétaires, a répondu Samedi à l'invitation du Comité de Défense de l'Ile Longue, entend faire connaître à ce propos sa position.

En indiquant au Comité que l'organisation départementale C.G.T. est décidée à mettre tout en œuvre pour aider le Comité de l'Ile Longue à faire face à toutes mesures d'expropriation, les représentants de la C.G.T. ont souligné que l'action engagée par la population de cette partie de la Presqu'île doit être celle de tous les travailleurs et des populations finistériennes.

L'Union Départementale C.G.T. ne saurait examiner le problème de la Base Atomique de l'Ile Longue, sans liaison avec l'ensemble de l'équipement militaire du département.

Pour ce qui est déjà visible, l'U.D. souligne qu'avec la Base Aéronavale de Landivisiau et sa route stratégique en direction de Brest, il faut noter les installations de la Croix-Neuve en Poncrac, de la Forêt du Crannou, sans compter que dans ce contexte il y a également l'Arsenal de Brest, et l'on peut s'interroger sur les destinées de la Centrale Nucléaire de Brennilis.

Ainsi se précisent, étape par étape, les dangers de voir le Finistère être voué à un réduit militaire, où se rencontreront de moins en moins d'industries et de plus en plus les écriteaux : "Terrains militaires, défense d'entrer !

L'Union Départementale indique, qu'accepter les expropriations de l'Ile Longue et de Guenvenez, discuter de zones jaune, bleue ou autres et de prix de terrains, ce serait volontairement ou pas se trouver à très brève échéance devant l'extension des expropriations et la perspective du chômage et de l'exode, du désert breton, condamnés par les travailleurs le 8 Avril à Paris.

L'Union Départementale souligne avec force que ce qu'il faut au Finistère, ce n'est pas une base atomique, ce ne sont pas des expropriations, du chômage, la mort certaine et rapide pour cette région d'activités faisant vivre des milliers de travailleurs de la pêche, l'ostréiculture, l'hôtellerie et le commerce, mais les moyens de développer son équipement économique au service d'œuvres de vie.

.../...

L'Union Départementale C.G.T. dit non aux expropriations, non à la Base Atomique, non aux bases militaires, car les dispositifs militaires poursuivis dans le Finistère rendent plus que problématique l'équipement des zones à industrialiser, comme celle notamment du port de Brest, enclavée dans cette rade réservée au domaine militaire.

En demandant à toutes ses organisations de discuter de cette question, en alertant la population du Finistère sur la nécessité, non seulement d'épauler, mais de participer à l'action contre les expropriations de la Presqu'île de Crozon, l'U.D. condamne une fois de plus la force de frappe et ses conséquences immédiates : expropriations, chômage, exode, danger nucléaire et radioactif.

Brest, le 6 Septembre 1965



NON A LA BASE DE SOUS-MARINS NUCLEAIRES DE L'ILE LONGUE

La prolifération des bases militaires s'accroît rapidement et dangereusement dans notre Finistère. Après Brest, base Navale et P.C. atomique, Lanvéoc-Poulmic, base d'hélicoptères, les souterrains de la présidence du Grand Ouest (OTAN), entrepôt d'ogives nucléaires, station de réception du Grand Ouest (OTAN), la base aéro-Navale de Landivisiau (OTAN), la route stratégique Brest-Landivisiau, l'imposant Radar de Penarcan, maintenant le Gouvernement décide d'installer une base de sous-marins nucléaires à ... l'île longue.

VEUT-ON FAIRE DE NOTRE REGION UNE POURRIERE ATOMIQUE ?

La force de Frappe est envahissante, ruineuse et dangereuse, et comme l'a dit un Général : " Elle est de ces maîtresses insatiables qui réclame le vison sitôt qu'on leur a offert la voiture de sport ".

En effet, une base de sous-marins nucléaires pose des problèmes de défense, aussi verra-t-on dans quelque temps s'installer dans un large périmètre autour de celle-ci des rampes de lancement de fusées de protection ; ce processus de mutilation fait de notre Département un véritable camp retranché. Transformera-t-on un jour nos H.L.M. en casernes.

Le réduit Breton s'organise, son lourd fardeau fait peser sur notre Finistère UNE MENACE permanente. Les expropriations de sols, sous-sols zones maritimes, d'habitations, se poursuivent à une allure accélérée.

Aujourd'hui se sont les habitants de l'île longue, de Rostellec et... Guernévez qui en sont les victimes, demain ce sera Brest et les communes traversées par la route stratégique Brest-Landivisiau qui en tomberont sous les coups. Après, à qui sera le tour ?

L'interdiction de vastes zones maritimes de notre rade priverait de leur gagne-pain les marins-pêcheurs, réduirait l'activité des navals, accentuant le processus de vide industriel de notre région, enfin la mutilation des sites verrait la régression du tourisme.

LA CONTAMINATION PAR LA RADIO-ACTIVITE est un grand péril pour toute la région et le récent communiqué du Ministère de la Guerre Britannique à propos de la base de Holy-Loch nous le confirme.

Dans une usine nucléaire telle Pierrelatte ou Chinon, une très faible partie de la radio-activité que provoque la fission du combustible d'une pile atomique est rejetée dans l'atmosphère par l'air qui sert à refroidir les protections du cœur de la pile, elle monte rapidement dans l'atmosphère et la radioactivité additionnelle est à peine décelable à 1 Km. Dans le cas des propulseurs nucléaires d'un sous-marin où passerait cette radio-activité, elle est rejetée dans l'eau sans doute, ce qui entraînerait par accumulation au cours des années, une radio-activité additionnelle, d'où la contamination des fonds et côtes avoisinantes de notre rade par les 3 Sous-Marins Nucléaires.

D'autre part, la périodicité du remplacement du cœur de la pile d'un sous-marin nucléaire qui est de 2 à 3 ans pose de graves problèmes. Le démontage après fonctionnement est très délicat, du fait de la part radio-activité contenue dans les matériaux de structure du réacteur.

La plus grande partie de la radio-activité se retrouve dans les produits de fission qui restent, là se pose l'évacuation des déchets radioactifs. Nous ne sommes pas sans savoir que l'immersion des déchets est le moyen le plus économique pour s'en débarrasser. Il y a 2 ans, nous avons eu à lutter contre de telles immersions dans notre région.

.....////////.....

... Nous savons que si le pouvoir n'hésite pas à englober des
considérables dans les armements atomiques, il est beaucoup plus
lorsqu'il s'agit d'assurer la sécurité de la population qui
peut être mise en danger par les déchets radio-actifs .
LE SPECTRE DU PERIL NUCLEAIRE plane au dessus de nos têtes , les évé-
nements qui se déroulent actuellement , tant au Vietnam que la guerre
Indo-Pakistanaise nous montrent les dangers d'une guerre généralisée
et thermo-nucléaire et les conséquences pour notre région de servir de
cible aux engins nucléaires , verrait l'anéantissement total de notre
Finistère .

L'explosion d'un engin de 20 mégatonnes aux environs de Châtea-
ulin creuserait un cratère de 20 Km de diamètre et de plus à 500 m de
profondeur , elle anéantirait tout par le feu produisant un gigantesque
incendie et ferait d'innombrables victimes (proportion de 90%) à cause
des radiations et des retombées radio-actives sur un rayon de 70 Kms.
Même à 200 Kms du point de chute, des personnes seraient tuées .

Il n'existe pas et il n'en existera jamais de protection contre
les engins à charge nucléaire.

**LE FINISTERE NE VEUT PAS DEVENIR UN CIMETIERE ATOMIQUE ? PAS PLUS
QU'UN DESERT INDUSTRIEL -**

**UNE ACTION IMMEDIATE DANS L'UNITE EST NECESSAIRE , ELLE SEULE
POURRA FAIRE REGULER LE POUVOIR -**

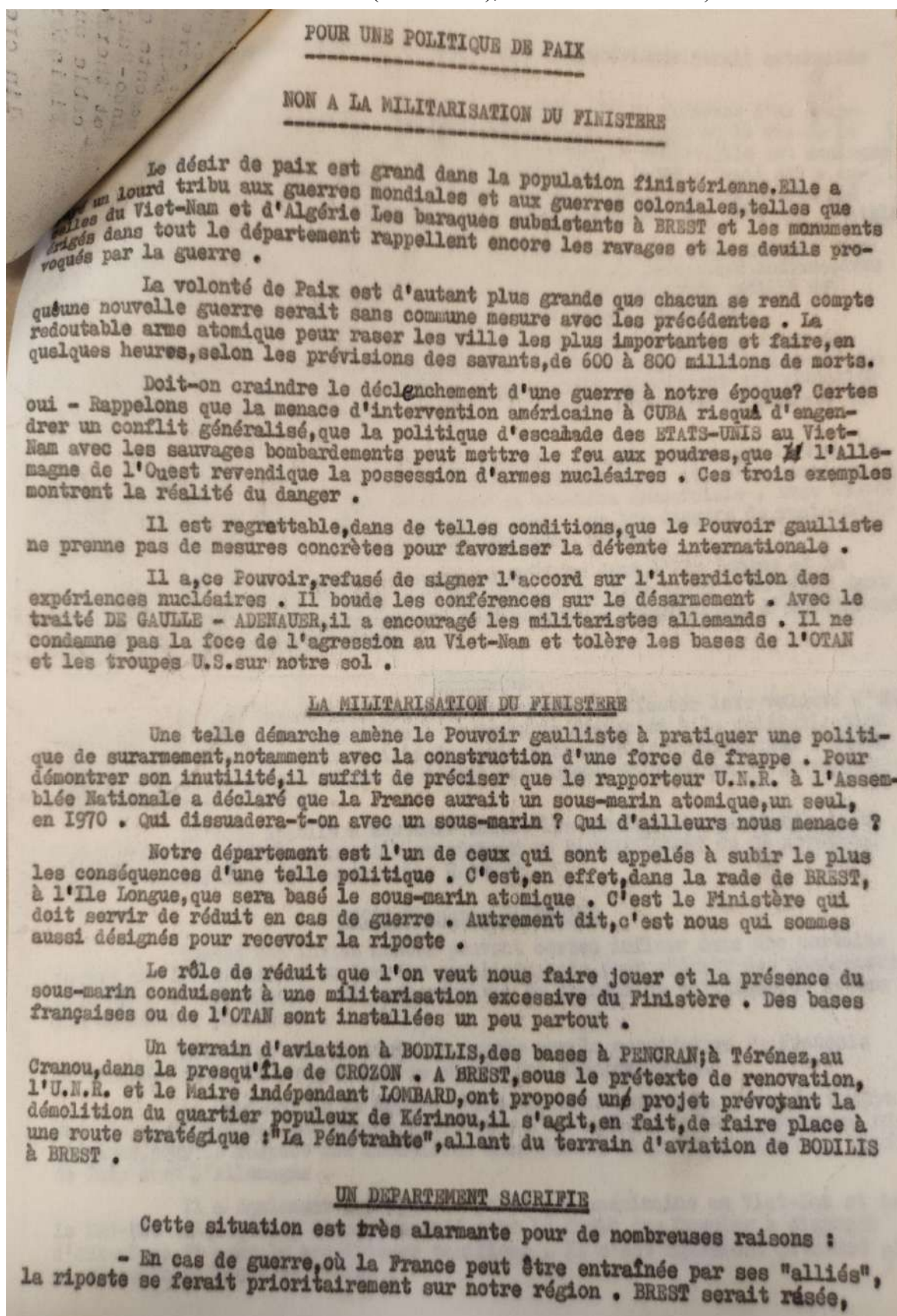
**POPULATIONS de BREST -CROZON ET DU FINISTERE, MONTRONS NOTRE
VOLONTE DE PAIX §!**

QU'UN SEUL CRI JAILLISSE :

- PAS DE BASE DE SOUS-MARINS NUCLEAIRES A L'ILE LONGUE §!

- NON AU SOUS-DEVELOPPEMENT BRETON !

MOUVEMENT DE LA PAIX .



... fraction de la population finistérienne serait exterminée

... dans la période de Paix, rien ne prouve que la présence d'un sous-marin nucléaire n'ait pas de conséquences nocives pour la Paix et la vie de la région. Les Américains ont une base à Holy-Loch, en Ecosse, elle est analogue à celle prévue à l'Île Longue, à quelques kilomètres de BREST. Or, il n'y a aucune agglomération à moins de 80 kilomètres de Holy-Loch, et la radio-activité de la mer a considérablement augmenté. De plus, un accident est toujours possible.

- La construction du sous-marin nucléaire gaspille follement les crédits de 14.500 logements confortables. Un prototype de bombardier moderne, avec son équipement, est aussi élevé que le salaire pendant une année entière de 250.000 instituteurs, ou bien équivalent au prix de 50.000 tracteurs.

- Ainsi des centaines de milliards sont gaspillés pour la force de frappe; dans le même temps, l'industrialisation de notre région est délaissée et, de ce fait, les Travailleurs des villes et des champs connaissent une situation plus difficile. L'augmentation des impôts n'est pas étrangère au poignard de la force de frappe.

- L'avenir de notre région est menacé. Il est évident que la rade de BREST va devenir presque exclusivement militaire (atomique) et, qu'en conséquence, aucun effort ne sera fait pour développer sa vocation commerciale. Avec toutes les installations militaires, les manœuvres et exercices, les dangers de radio-activité, il est évident que le tourisme est gravement menacé.

- Plus de cent personnes sont expropriées dans l'Île Longue et la Presqu'île de Crozon, le Pouvoir veut les chasser de leur foyer. La pêche dans la rade de BREST se verra imposer des restrictions. Jusqu'où ira l'empiètement militaire, si nous laissons faire ?

PROTESTEE

Il est urgent pour les Finistériens, de manifester leur volonté d'une politique de Paix, leur opposition à la force de frappe et à la militarisation du Finistère. Le Parti Communiste Français vous appelle à participer à cette lutte, il vous demande d'exiger le départ des forces américaines et la suppression des bases de l'OTAN.

Il vous appelle à soutenir toutes les actions des habitants de la Presqu'île de CROZON, notamment à participer au RASSEMBLEMENT du 21 novembre, qui s'y déroulera à 10 heures, Salle HASCOET.

VOTEZ Francois MITTERAND

Toutes ces luttes menées peuvent certes influencer dans une certaine mesure sur les décisions du Pouvoir gaulliste; mais, pour obtenir des changements favorables et durables, il est indispensable de changer de politique, de mettre fin au Pouvoir personnel.

Avec l'accord de toute la gauche sur la candidature de François MITTERAND, s'ouvre la perspective de changement démocratique.

Le candidat de la Gauche s'est prononcé contre la force de frappe, pour la signature des accords de MOSCOU, sur l'interdiction des expériences nucléaires, pour le respect des frontières Oder-Neisse et la signature d'un Traité de Paix avec l'Allemagne.

Il a également critiqué la politique américaine au Viet-Nam et dans le Sud-Est asiatique, et s'est prononcé pour le droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes et pour la coexistence pacifique. Il s'est également prononcé pour un réexamen du Pacte de l'OTAN.

LE FINISTÈRE VEUT VIVRE !

- **NON A LA FORCE DE FRAPPE ET A LA MORT ATOMIQUE.**
- **NON AUX EXPROPRIATIONS DE L'ILE LONGUE.**

Notre département est transformé en un vaste réduit militaire.

Après la construction du terrain d'aviation de Bodilis et de multiples bases, la destruction d'un Quartier de Brest est prévu (sous prétexte de rénovation, l'on veut, en fait, faire accepter le passage d'une route stratégique). L'Ile Longue, dans la Presqu'île de Crozon, est destinée à recevoir un sous-marin atomique et des ogives nucléaires. Cette implantation amènera naturellement la mise en place, dans notre région, d'autres installations militaires.

De graves conséquences

Le Finistère est appelé à subir les conséquences d'une telle situation. Personne ne peut affirmer qu'avec la présence du sous-marin, il n'y aura pas de danger de radio-activité et d'accident. Il y a, actuellement, deux projets de loi en discussion. Ils tendent à permettre aux Compagnies d'assurances de couvrir les risques entraînés par les navires à propulsion nucléaire.

- En cas de guerre, la riposte se ferait prioritairement sur le Finistère.
- La militarisation excessive découragera les investissements économiques et freinera, entre autres, les activités du Port de Brest.
- Joyau touristique, le Finistère deviendra une région désertée par les vacanciers.

NON à la Force de frappe

La France n'a aucun intérêt à posséder une force de frappe. Celle-ci ne représentera qu'un millième de ce que possède l'U. R. S. S. ou les Etats-Unis. En 1970, nous n'aurons qu'un seul sous-marin ; en 1975, deux ou trois. Un quart du budget de notre Pays est consacré aux dépenses militaires.

Il importe de s'orienter résolument dans la voie du désarmement général et contrôlé. La France devrait signer les accords sur l'interdiction des expériences nucléaires, participer aux Conférences sur le désarmement et y faire des propositions concrètes, encourager tous les efforts en vue de détendre la situation internationale.

Manifestez, le 21 Novembre, à CROZON

Au moment où un pas décisif va être fait dans la voie de la militarisation du Finistère, nous pensons qu'il faut clairement dire NON aux prétentions du Pouvoir.

Dire NON aux expropriations de l'Ile Longue, de Guenvenez et de Rostellec.

NON au sous-marin atomique et à la force de frappe.

OUI aux investissements productifs et à l'expansion économique du Finistère.

OUI à la Paix mondiale.

C'est cette exigence que nous vous demandons d'exprimer en participant massivement à la **MANIFESTATION** que nous organisons le

DIMANCHE 21 NOVEMBRE, à 10 heures
SALLE HASCOËT, AU BOURG DE CROZON

Parti Socialiste S. F. I. O.
Parti Communiste Français
Parti Socialiste Unifié
Confédération Générale du Travail
Syndicat National des Instituteurs
Fédération de l'Education Nationale

Mouvement de la Paix
Comité de Défense de l'Ile Longue
Union des Femmes Françaises
Union des Jeunesses Communistes de France
Comité d'Action Laïque du Finistère
Comité d'Action Laïque de Crozon

Association Nationale des Anciens
Combattants de la Résistance
Ligue des Droits de l'Homme
Libre Pensée
U. E. C.

Menace d'Expropriation de l'Île Longue, Guenvenez, Rostellec.

Brestoises, Brestoï,
Finistériennes,

Vous qui avez tant souffert de la guerre, vous ne devez pas rester insensibles à la menace d'expropriation qui frappe ces régions.

Les habitants de l'Île Longue, Rostellec, Guenvenez, qui ont souffert de la guerre + occupation allemande, immeubles endommagés - ne veulent pas être chassés de chez eux.

Le Comité de Défense de l'Île Longue vous convie à assister à une réunion qui se tiendra le 29/1 à 16 H à la salle du Nouveau Théâtre, rue Yves Collet.

Diverses personnalités, politiques, syndicales et professionnelles de toute obédience, des maires intéressés par ce problème, y prendront la parole pour exposer leur thèse.

Le Comité de l'Île Longue et les habitants ne contestent pas les exigences de la Défense Nationale, mais espèrent et estiment qu'une solution plus humaine pourrait être trouvée qui, tout en ménageant les impératifs militaires, permettrait aux habitants de cette région de finir leur vie chez eux.

Sans vouloir dramatiser les choses, il est certain que si le projet du gouvernement recevait exécution, ceci porterait un gros préjudice sur le plan économique, industriel et touristique à toute une région, préjudice dont BREST pourrait également avoir à souffrir.

C'est le problème tout entier de la rade et des communes riveraines qui est en cause (pêches, ostréiculture, agriculture, tourisme, industries diverses).

Venez donc nombreux, nous vous le demandons, pour marquer votre sympathie et vos intérêts à vos voisins immédiats.

Le Comité de Défense de l'Île Longue,
Rostellec, Guenvenez.

Annexe 10 : Décret du 22 février 1966 envoyé par lettre à la mairie de Crozon (Archives municipales de Crozon, série H affaires militaires).

MINISTERE DES ARMEES
REPUBLIQUE FRANCAISE

*Julien au 1.0 du
5 mai 1966*

NON PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL

DECRET du 22 FEVRIER 1966 .

déclarant d'utilité publique et urgente l'acquisition
de terrains sur le territoire de la Commune de CROZON
(Finistère)

LE PREMIER MINISTRE

SUR le rapport du Ministre des Armées,

VU l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 portant réforme des
règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique
et notamment les articles 5 et 27 ;

VU la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire de la loi
d'orientation agricole ;

VU l'avis émis le 10 janvier 1966 par la Commission restreinte
unique de contrôle des opérations immobilières ;

DECRETE :

Article 1er -

Est déclarée d'utilité publique et urgente l'acquisition,
au besoin par voie d'expropriation, au profit du Ministère des
Armées et pour la création du Port Base des Sous-Marins Atomiques,
des terrains bâtis et non bâtis ci-après désignés, situés sur le
territoire de la commune de CROZON, d'une contenance totale de
256 ha environ, tels qu'ils sont délimités en jaune sur les plans
annexés au présent décret :

Village de Guenvenez - Sections 12 - 13 - 29 et 31 du
cadastre - 185 ha environ.

Presqu'île de l'Ile Longue et Rostellec - Sections 9 et 10
du cadastre - 71 ha environ.

Article 2 -

Les expropriations nécessaires devront avoir lieu dans un
délai de 5 ans à compter de la date du présent décret.

.../...

Article 3 -

Le maître de l'ouvrage sera tenu de remédier aux dommages causés aux exploitants agricoles, dans les conditions prévues par l'article 10 de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire de la loi d'orientation agricole. A cet effet, il pourra être fait appel au concours de la Société Bretonne d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural.

Article 4 -

Le Ministre des Armées est chargé de l'exécution du présent décret qui ne sera pas publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à PARIS, le 22 FEVRIER 1966.

Georges POMPIDOU

Par le Premier Ministre

Le Ministre des Armées

P. MESSMER



POUR COPIE CONFORME
de T. C. E. F. et excep.
LABIA
Chef du Service Documentation

à G...

Annexe 11 : Tract du parti communiste français à Crozon (SHD de Brest, FONDS
COELACANTHE (1963-1981), 6/A/119 dossier 532).

HABITANTS DE LA PRESQU'ILE
=====

L'AFFAIRE DE L'ILE LONGUE NOUS CONCERNE TOUS

ACCEPTER LA DISCUSSION OU REFUSER ?

EN PLEIN ARBITRAIRE ...

Le pouvoir gaulliste poursuit ses méfaits. Un décret du 22 Février 1966 signé Pompidou-Messmer vient seulement d'être connu (non publié au Journal Officiel car on espère bien dans les milieux gouvernementaux que tout se passera sans bruit).

" Est déclarée d'utilité publique et urgente l'acquisition, au besoin par voie d'expropriation, au profit du Ministère des Armées et pour la création du Port Base des Sous-Marins atomiques, des terrains bâtis et non bâtis ci-après désignés, situés sur le territoire de la commune de CROZON, d'une contenance totale de 256 ha environ, tels qu'ils sont délimités en jaune sur les plans annexés au présent décret :

- Village de Guenvenez - Sections 12-13-29 et 31 du cadastre -
185 ha environ -
- Presqu'île de l'Ile Longue et Rostellec - Sections 9 et 10 du
cadastre - 71 ha environ ".

Ainsi une fois de plus, nous sommes en plein arbitraire. De Gaulle ne tient nul compte de la volonté de la population qui s'est exprimée maintes fois ...

Et au nom de l'utilité publique, s'il vous plaît !

LA BASE DE L'ILE LONGUE, C'EST LA MORT ECONOMIQUE DE TOUTE LA REGION :

Personne ne se fait d'illusions à ce sujet; la présence de sous-marins atomiques à l'Ile Longue, en rade de Brest, cela signifie la mort du tourisme (qui viendra se promener parmi les barbelés ou se baigner dans des eaux peut-être radio-actives ?).

- La fin de la pêche (les coquillages seront-ils encore consommables, tout le monde en doute !).

- La ruine de certains cultivateurs (terres amputées, récoltes risquant d'être nocives !).

En bref, la politique gaulliste aboutira à la ruine de la région.

UNE MENACE DE MORT -

Pompidou l'a lui même déclaré à l'Assemblée Nationale " Dans une guerre nucléaire menée par engins, il n'y aurait pour la France aucun système valable. L'alerte sera donnée par les bombes si elles venaient à exploser sur notre sol ". Et les premières bombes seront évidemment pour nous puisque nous aurons une base militaire sur place !

.../...

EMPECHER LA REALISATION DE CE PROJET -

Les édiles locaux, Mme Ploux député U.N.R. (qui approuve les décisions de De Gaulle bien avant qu'elles soient prises !), le docteur Jacquin, qui, depuis le début de l'affaire essaie de démobiliser la population en lui faisant croire la décision irrévocable, voudraient bien continuer à tromper par des promesses dont on sait ce qu'elles valent.

Mais, si le pouvoir hésite à publier les mesures prises, s'il désire faire croire à sa volonté de règlement amiable,

C'est en fait parce qu'il a peur.

De Gaulle, Pompidou et autres ministres ont connu une première défaite lors des présidentielles. Ils savent que les élections législatives approchent et qu'elles pourraient bien annoncer la fin de leur règne.

Aussi, la colère de la population peut faire reculer le Pouvoir.

Tous unis, les habitants de l'Ile Longue, soutenus par la presqu'île et Brest, n'accepteront pas d'indemnisations ridicules. Qui peut croire en effet que le pouvoir gaulliste acceptera de dédommager la population suffisamment pour qu'elle puisse se relayer dans les mêmes conditions ? D'ailleurs, quelles que soient les sommes accordées, elles ne compenseront jamais le préjudice subi.

C'EST L'INSTALLATION DE LA BASE QU'IL FAUT REFUSER ! et grâce à l'action de tous, la victoire peut encore être remportée.

LUTTER CONTRE LA FORCE DE FRAPPE

Depuis le début de l'affaire, le Parti Communiste Français a dénoncé comme seul responsable le pouvoir gaulliste et la mise en place de sa force de frappe.

Contre celle-ci, il propose l'union de tous les démocrates.

Communistes, Socialistes, Chrétiens doivent agir ensemble pour la Paix.

" J'apprécie l'action des croyants et des non-croyants qui travaillent pour la Paix " déclarait Mgr Veuillot à la télévision l'autre soir.

Nous sommes d'accord et nous proposons à tous les travailleurs finistériens de s'unir pour imposer le recul du Pouvoir Personnel.

La défense de l'Ile Longue est partie intégrante du combat pour la Paix.

- PAS DE DISCUSSIONS AVEC LES AGENTS DU POUVOIR !

- NON A LA BASE ATOMIQUE DE L'ILE LONGUE !

La Section de CROZON du PARTI COMMUNISTE
FRANCAIS

Annexe 12 : Questionnaire du comité de défense envoyé au ministre des Armées (Archives municipales de Crozon, série H affaires militaires).

MAIRIE
DE
CROZON
(FINISTÈRE)
TEL. 28

- REUNION DU 13 JUIN 1966
AU MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE -

I - EXPROPRIATION DE L'ILE LONGUE et GUENVENEZ -

QUESTIONS POSEES	REPONSES
A - A quelle date faut-il envisager l'évacuation de l'Ile-Longue et de Guenvenez? Dans quelles conditions ? L'évacuation sera-t-elle échelonnée ou non, suivant l'avancement des travaux ?	
B - La population de l'Ile Longue désire se réinstaller à proximité de Le Fret. Pour reconstituer un village il faut envisager un terrain d'une superficie moyenne de 25 Hectares. Il est certain que le prix au mètre carré demandé par les propriétaires susceptibles de vendre sera supérieur à celui fixé par le Service des Domaines pour les terrains de l'Ile-Longue. L'Etat pourrait-il prendre à sa charge la différence ?	
C - La Municipalité souhaiterait que le Service des Domaines évalue les routes de l'Ile Longue à leur valeur de remplacement, ainsi que les lignes électriques. La somme ainsi récupérée permettrait à la Commune d'assurer la viabilité de la zone de repli de la population de l'Ile Longue.	

Il en est de même des routes et installations de Guenvénez dont la population désire se retirer aux environs du Bourg.

D - La Municipalité souhaiterait connaître dans les meilleurs délais les conditions dans lesquelles la Marine Nationale envisage le problème du relogement des locataires de l'Ile-Longue.

E - Est-il normal que les servitudes créées en 1853 autour des ouvrages militaires de l'Ile Longue soient maintenues au moment de l'expropriation de l'ensemble de l'Ile ? La Marine Nationale a répondu par l'affirmative, ce qui a pour résultat d'en diminuer la valeur. En admettant le point de vue de la Marine Nationale, on peut considérer que l'établissement de polygones d'isolement est un premier stade vers une expropriation à bon compte, au détriment des propriétaires.

F - Polygone d'isolement de Rostellec

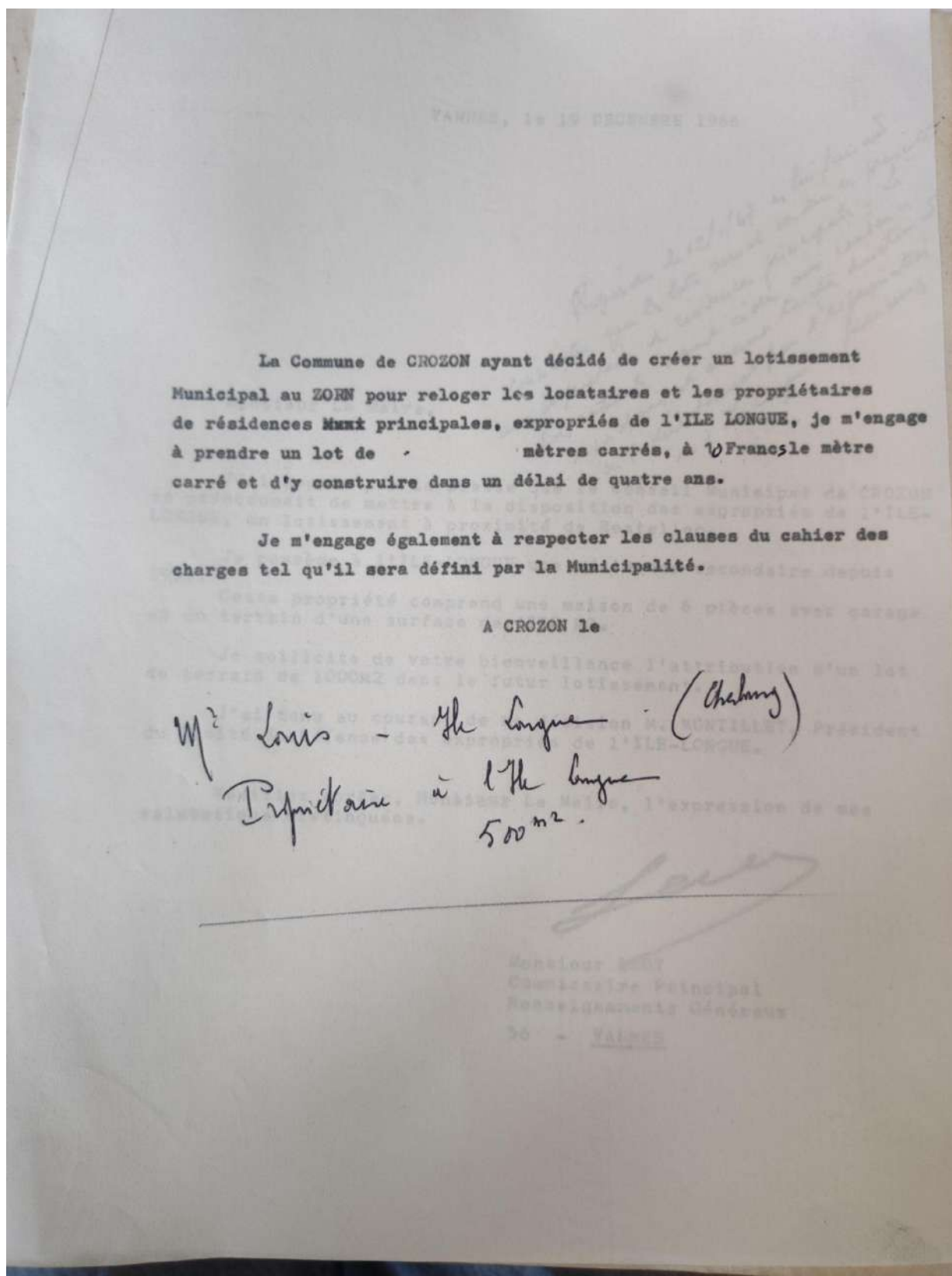
Situé dans une zone touristique et constitué par des terrains propres à la construction, ce polygone frappé de servitudes n'a plus de valeur marchande. Les propriétaires ne perçoivent aucune indemnité. Si dans les années à venir ces terrains sont expropriés, leur estimation par le Service des Domaines sera insignifiante, ce compte tenu de la position prise par la Marine Nationale. En ce qui concerne les zones de servitudes de l'Ile-Longue, ne peut-on dédommager les propriétaires qui ont des terrains dans les polygones d'isolement ?

Avant que le Service des Domaines :
 n'ait terminé ses travaux d'évaluation :
 est-il possible de lui donner des ins- :
 tructions pour que les prix arrêtés par :
 mettent aux expropriés de retrouver :
 l'équivalent dans la zone de repli ? :
 C'est ainsi qu'un "Pen-Ty" peut être :
 considéré comme un F. 2. Dans ce cas :
 sa valeur doit correspondre au prix :
 couramment pratiqué dans la Presqu'Ile :
 pour un pavillon F. 2.

G - Les dépendances, les corps de batiments :
 de fermes, bien que souvent vétustes, :
 devraient être évalués assez largement. :
 En leur état actuel, ils sont fonction- :
 nels et leur remplacement sera très :
 onéreux pour les propriétaires.

H - Estimation des terres de Guenvénez - :
 La valeur des terres de Guenvénez doit :
 correspondre à la valeur de remplace- :
 ment. Je ne pense pas qu'il soit pos- :
 sible d'envisager un prix inférieur à :
 4 000,00 l'Hectare. Ce prix ne tient :
 pas compte de la moins-value des fer- :
 mes après expropriations, moins-value :
 causée par la dispersion des terres :
 que les exploitants pourront acquérir. :

Annexe 13 : Exemple d'un contrat pour l'achat d'un emplacement au Zorn (Archives municipales de Crozon, Série M : lotissement communal du Zorn).



Annexe 14 : Décret du 23 janvier 1968 modifié par le décret du 21 mars 1969 pour la création de l'annexe de Guenvenez (Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle).

DECRETE :

Article 1er

L'annexe de Guenvenez de la pyrotechnie de l'Ile Longue (Finistère) est classée comme établissement de la marine servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs.

Article 2

Il est créé autour de cet établissement un polygone d'isolement, à l'intérieur duquel, aucune construction de nature quelconque ne pourra être réalisée sans l'autorisation du ministre des armées. Ce polygone est délimité par un trait rouge sur un plan annexé au présent décret ; il comprend des terrains indiqués par les plans cadastraux et l'état parcellaire également annexés.

Article 3

Le Ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret qui ne sera pas publié au journal officiel de la République Française.

Fait à PARIS, le 21 MARS 1969

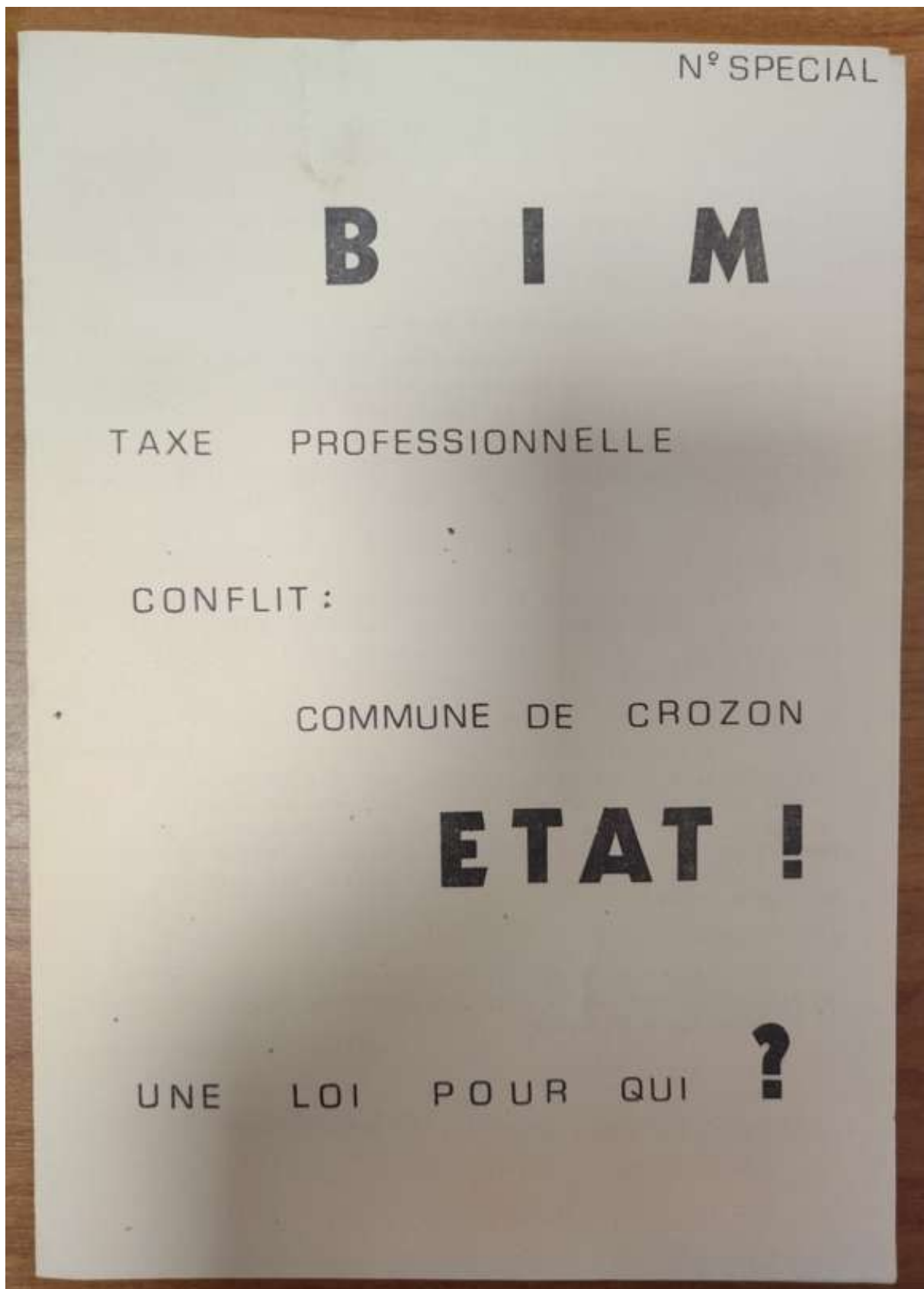
Par le Premier Ministre

Maurice COUVE de MURVILLE

Le Ministre des Armées

Pierre MESSMER

Annexe 15 : Numéro spécial du bulletin communal de Crozon (Archives municipales de Crozon, série 4D taxe professionnelle, 1979).



CODE GENERAL DES IMPOTS (Article 1447) :

"La Taxe Professionnelle est due chaque année par les personnes physiques ou morales qui exercent à titre habituel une activité professionnelle ou salariée".

ARTICLE 1 DU DECRET DU 23 JANVIER 1968 : ci-contre.

POURQUOI L'ILE LONGUE N'EST ELLE PAS
IMPOSEE A LA TAXE PROFESSIONNELLE ?

INTERVENTIONS :

- Depuis 1968 (création de l'établissement)
- Nombreuses démarches des municipalités précédentes

NOS PROPRES DEMARCHES :

- | | | |
|--|----|----------|
| - Lettre à Monsieur le Sous-Préfet de Châteaulin | du | 26. 9.77 |
| - Lettre à Monsieur le Préfet du Finistère | | 24. 1.78 |
| - Lettre à Monsieur BECAM, Secrétaire d'Etat
auprès des collectivités locales | | 23. 5.78 |
| - Lettre " " " | | 14.12.78 |
| - Lettre " " " | | 20. 4.79 |
| - Lettre à Monsieur PAPON, Ministre du Budget | | 16.10.79 |

UNE MEME REPONSE A CES COURRIERS :

DOSSIER A L'ETUDE

DEDAIN

—

INERTIE

ONT CREE LA SITUATION ACTUELLE DE C O N F L I T

Pour se faire entendre les élus de CROZON ont été obligés d'interrompre tous services aux établissements militaires.

La Commune ne recevant pas les compensations financières qui lui sont dues, ces établissements font subir un préjudice important,

à TOUS LES HABITANTS DE CROZON

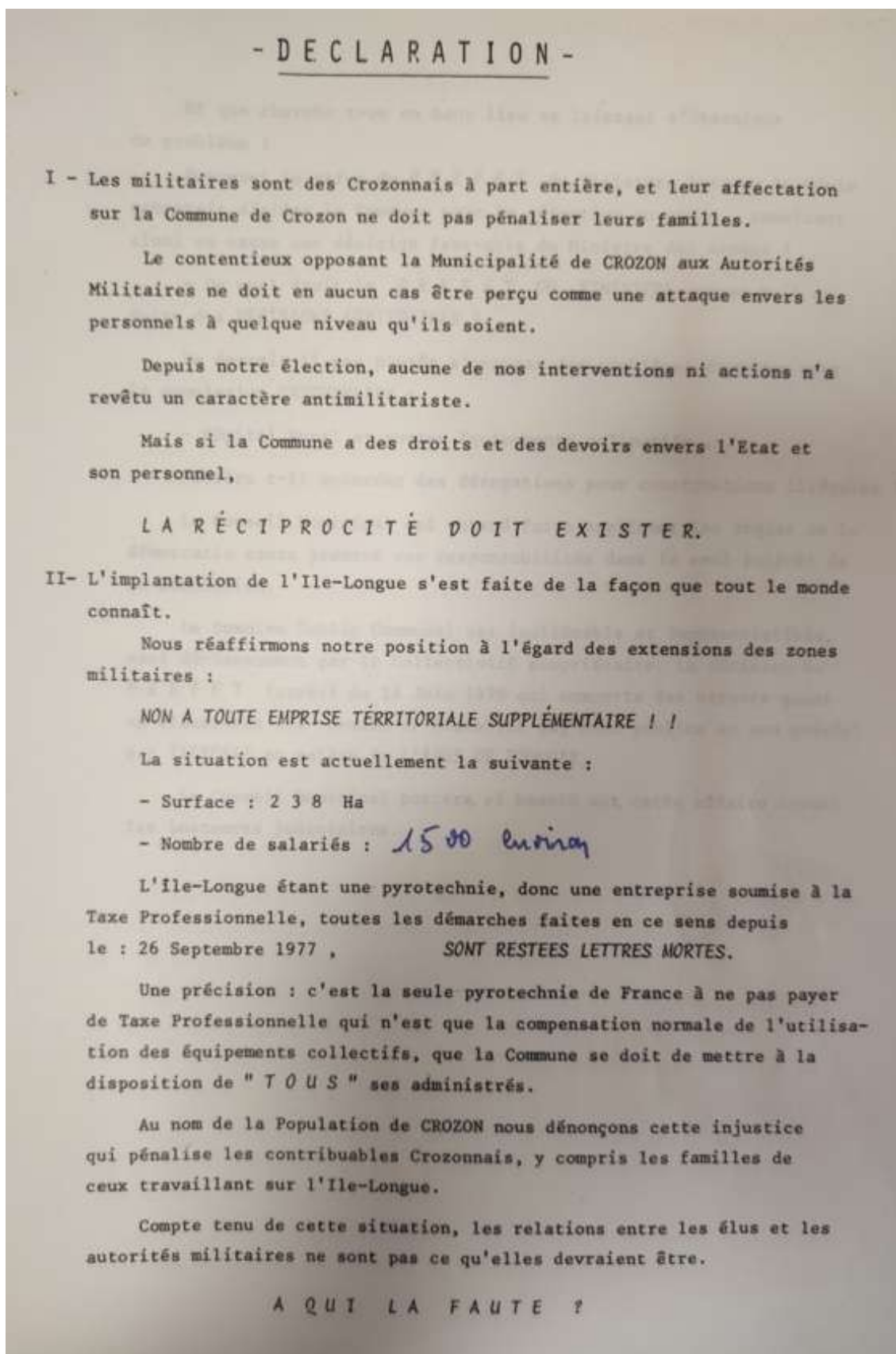
- INVESTISSEMENTS PUBLICS PLUS IMPORTANTS
- COUT MAJORE DE REFECTION DU RESEAU ROUTIER
- SERVITUDES FONCIERES INTOLERABLES (P.O.S.,)
- MAIN MISE DE L'ETAT SUR 230 Ha EXONERES D'IMPOTS

NOTRE ACTION

FAIRE APPLIQUER LA LOI

NOTRE SOUCI

L'AVENIR DE CROZON



Et que cherche t-on en haut lieu en laissant s'éterniser ce problème ?

Pourquoi le refus du **P R E F E T** du Finistère lorsque le Génie acceptait d'aider la Commune pour la réfection du stade , remettant ainsi en cause une décision favorable du Ministre des Armées ?

- De quel droit le **P R E F E T DU FINISTERE** impose t-il au Maire des **DECISIONS ARBITRAIRES** ?

Ne devrait-il pas plutôt s'occuper des problèmes cruciaux pour la population **CROZONNAISE** :

- Hôpital Rural et autres Equipements collectifs

Préfère t-il accorder des dérogations pour constructions illégales ?

Le Conseil Municipal qui entend faire appliquer les règles de la démocratie saura prendre ses responsabilités dans le seul intérêt de la population.

Le Domaine Public Communal est inaliénable et imprescriptible, sauf déclassement par la Collectivité propriétaire. La décision du **P R E F E T** (arrêté du 14 Juin 1979 qui comporte des erreurs quant au classement des chemins de Rostellec qui sont publics et non privés) est **ILLEGALE** et relève de **L'ABUS DE POUVOIR**.

Le Conseil Municipal portera, si besoin est, cette affaire devant les instances judiciaires.

Table des matières

Remerciements.....	3
INTRODUCTION.....	5
Partie 1 : Les prémices de l'installation de la base de l'Île Longue.....	11
I / Aux débuts du programme militaire nucléaire français sous la IV^e République...12	
A. La création du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA).....	12
B. Sur le plan international : un nécessaire maintien de l'influence française.....	18
C. Sur le plan national : un effort considérable pour constituer un programme militaire nucléaire.....	23
II / La souveraineté nucléaire selon le général de Gaulle.....	29
A. La politique étrangère du général.....	29
B. La construction d'une force de frappe.....	36
C. La concentration des pouvoirs nucléaires dans les mains du président de la Ve République.....	40
III / À la recherche d'un site pour accueillir la dissuasion nucléaire française.....	44
A. Les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE).....	44
B. Le projet Coelacanth et la volonté d'établir dans la rade de Brest le futur de la dissuasion française.....	50
C. Le choix de l'Île Longue.....	58
Partie 2 : Des débuts du projet de l'installation jusqu'à l'arrivée du premier SNLE.....	69
I / Un emplacement dédié aux besoins de la défense nationale.....	70
A. La révélation du projet.....	70
B. Les aménagements prévus en Presqu'île de Crozon.....	76
C. Les impératifs d'expropriations.....	81
II / La riposte locale face au projet.....	88
A. La création d'un comité de défense.....	88
B. Les actions du comité de défense.....	96
C. Un mouvement qui se politise à l'approche des élections présidentielles de 1965.....	109
III / Une décision définitive et irrévocable.....	124
A. L'essoufflement du comité de défense face au projet militaire.....	124
B. L'obligation de quitter les lieux pour le début des travaux.....	132
C. L'Île Longue opérationnelle et l'arrivée du Redoutable (1967-1970).....	141
Partie 3 : La presqu'île de Crozon et la rade de Brest à l'ère des SNLE.....	163
I / Une opposition face à la politique de l'État.....	164
A. Le Peuple breton, une publication fondée sur le rejet du militarisme.....	164
B. Le combat jumeau de Plogoff.....	173
C. Les manifestations anti-nucléaires jusqu'à nos jours.....	184

II / La présence de la Marine Nationale dans la presqu'île de Crozon depuis 1970.	195
A. Le conflit de la taxe professionnelle.....	195
B. Une vraie bataille juridique.....	204
C. La Défense française dans la presqu'île de Crozon.....	216
III / La base de l'Île Longue : un ancrage invariable au service de la dissuasion française.....	222
A. Une Force Océanique Stratégique en mouvement constant.....	222
B. Les présidents français et l'Île Longue : un héritage.....	233
C. Du temps des secrets à l'ouverture aux autres : la base de l'Île Longue actrice de sa sauvegarde.....	248
CONCLUSION.....	257
Sources et bibliographie :.....	263
A / Les Sources.....	263
1. Les sources d'archives institutionnelles.....	263
2. Les sources imprimées.....	272
B / Bibliographie.....	278
Annexes.....	285
Table des matières.....	315

